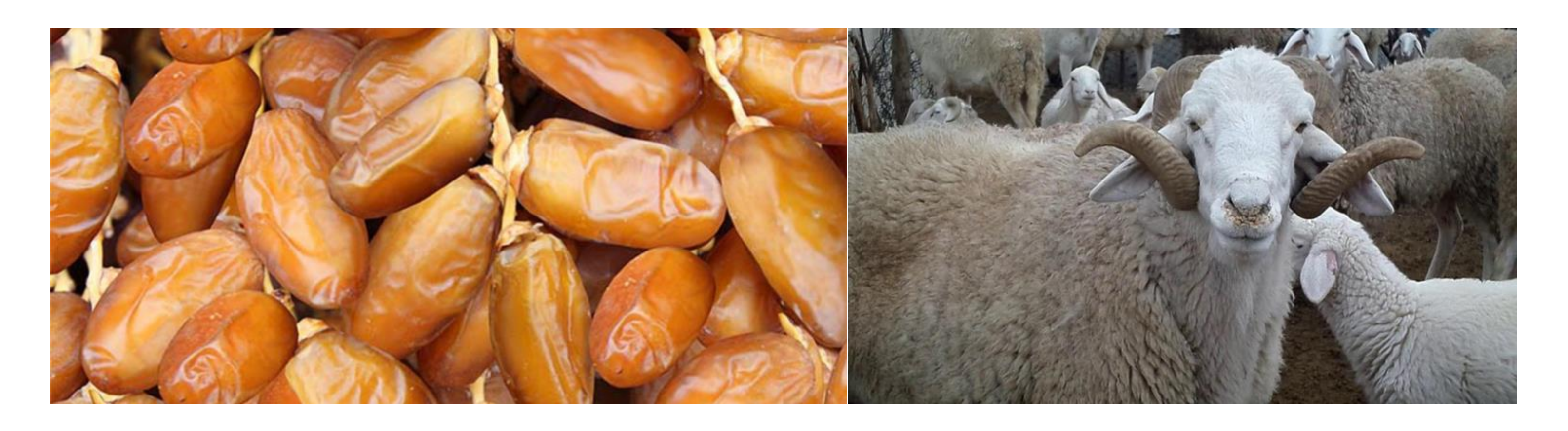
Circonscription Administrative

OULED DJELLAL

Wilaya de Biskra

Etude d'aménagement et de développement de la Circonscription Administrative d'OULED DJELLEL



Phase 1 : DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET EVALUATION

Janvier 2019

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ABRÉVIATION ET ACRONYMES

Sigle ou Abréviation	Désignation
ABH	Agence de Bassin Hydrographique
ACL	Agglomération Chef-Lieu
ADE	Algérienne Des Eaux
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANRH	Agence Nationale des Ressources Hydrauliques
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
APC	Assemblée Populaire Communale
APFA	Accession à la Propriété Foncière Agricole
AS	Agglomération Secondaire
BNEDER	Bureau National d'Etudes et du Développement Rural
BRL	Bureau d'Ingénierie du Languedoc Roussillon
C.A	Circonscription Administrative
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CI	Continental Intercalaire
CLC	Chef-Lieu de Commune
CLW	Chef-Lieu de Wilaya
CNAS	Caisse Nationale des Assurance Sociales
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
CNR	Caisse Nationale des Retraites
CT	Complexe Terminal
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports
DLEP	Direction du Logement et des Equipements Publics
DMI	Direction des Mines et de l'Industrie
DPAT	Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DPS	Direction de Protection et de Sécurité
DSA	Direction des Services Agricoles
DRE	Direction des Ressources en eau
DTA	Direction du Tourisme et de l'Artisanat
DTPT	Direction des Travaux Publics et des Transports
DUC	Direction de l'Urbanisme et De la Construction
EAC	Exploitation Agricole Collective
EAI	Exploitation Agricole Individuelle
ENAC	Entreprise Nationale des Canalisations
ETP	Evapotranspiration
FDRMVTC	Fond de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession
FLDDPS	Fond de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe
FNRDA	Fond National de Régulation et de Développement Agricole
FONAL	Fond National du Logement
FSDRS	Fond Spécial de Développement des Régions du Sud
LSP	Logement Social Participatif

MAB	Mand And Biosphère
MADRP	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la pêche
MICLAT	Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire
MRE	Ministère des Ressources en Eau
ONA	Office National d'Assainissement
ONAT	Office National Algérien du Tourisme
ONM	Office National de la Météorologie
ONS	Office National des Statistiques
PAT	Programme d'Action Territoriale
PATW	Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya
PCD	Programme Communal de Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PDGRS	Plan Directeur Général de Développement des Régions Sahariennes
PGAP	Plan Général d'Aménagement du Parc
PME - PMI	Petite et Moyenne Entreprise - Petite et Moyenne Industrie
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PNDA	Programme National du Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Plan d'Occupation du Sol
PPDRI	Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
PPMVSA	Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques
PPP	Partenariat Public - Privé
PPSMVSS	Plan Permanent de Sauvegarde et Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés
PSD	Programme Sectoriel de Développement
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RHP	Résorption de l'Habitat Précaire
SAU	Superficie Agricole Utile
SDS	Schéma Directeur Sectoriel
SEPT	Schéma d'Espace de Programmation Territoriale
Série B	Statiques Agricoles Annuelles
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SOGREAH	Société Grenobloise d'Etudes et d'Application d'Hydrauliques
SONATRCH	Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures
STEP	Station de Traitement et d'Epuration
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TF	Taxe Foncière
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOC	Taux d'Occupation des Classes
TOL	Taux d'Occupation du Logement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
ZEST	Zone d'Expansion et Sites Touristiques
ZIDI	Zone Intégrée de Développement Industriel

INTRODUCTION GENERALE

Le plan stratégique de réforme territoriale et la mise en œuvre de sa première phase, conformément au décret présidentiel 15-140 de 27 Mai 2015 ''portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et les règles particulières qui leur sont liées'', a permis la création de dix (10) circonscriptions administratives ou « wilayas-déléguées » du Sud dont celle d'Ouled Djellal qui appartient à la wilaya de Biskra.

Ce plan stratégique répond, entre autres, à l'impératif du rééquilibrage territorial consacré dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2030) à travers l'option du développement des Hauts Plateaux et du Sud. Ce nouveau découpage administratif offrira une nouvelle puissance économique aux circonscriptions administratives du Sud et renforcera leurs prérogatives en matière de mise en œuvre de leurs programmes de développement dans une dynamique participative visant un rôle plus accru de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion de leurs collectivités.

Dans ce sillage, des moyens humains, financiers et matériels ont été fortement mobilisés en vue de rapprocher les administrations des citoyens et de créer les conditions idoines pour permettre à ces nouvelles entités administratives et territoriales d'émerger progressivement en wilayas autonomes et d'accomplir pleinement leurs prérogatives en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs programmes de développement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit et se justifie la nécessité d'élaborer des études d'aménagement et de développement pour les « wilayas-déléguées » en vue de les doter d'un instrument de prospectif, de planification, de programmation en cohérence avec le plan d'aménagement du territoire de la wilaya et mis en œuvre par les PCD, le PDAU etc.

A travers cette étude spécifique, destinée aux nouvelles circonscriptions administratives du Sud, l'Etat affiche sa volonté d'organiser, d'équiper et de gérer ce territoire, dans un esprit fondé sur :

- L'équité sociale et spatiale ;
- L'efficacité économique ;
- La préservation du patrimoine et des ressources naturelles.
- Le principe de subsidiarité, conduisant l'Etat, dans le cadre de la consolidation de la décentralisation, à déléguer certains de ses pouvoirs aux collectivités territoriales qui sont à même de les assumer compte tenu de leur proximité aux citoyens.

Doter les nouvelles circonscriptions administratives ou wilayas-déléguées du Sud d'un outil de planification et de programmation, d'une feuille de route stratégique et opérationnelle, s'inscrit dans cette perspective.

Aujourd'hui dans le cadre des réformes politiques et économiques du pays, le développement territorial se veut être à la fois, à la charge de l'Etat et des collectivités locales. Dans le contexte de ce nouveau paradigme, les solutions au développement territorial doivent être plus largement territorialisées par l'implication de plusieurs acteurs, à savoir les collectivités locales, la société civile, les acteurs économiques… et ne relèvent, donc pas uniquement du seul niveau de l'Etat. Il s'agit de transférer aux acteurs locaux les moyens nécessaires pour qu'ils mettent en œuvre, avec les ressources disponibles localement, un processus de développement local concerté.

OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉTUDE

L'aménagement et le développement du territoire, en tant qu'outils déterminant la politique territoriale, permettent de réaliser les principes et les actions concrètes du développement équilibré de l'ensemble du territoire national et de réaliser l'équité territoriale.

Cette étude a pour finalité de doter la circonscription administrative d'Ouled Djellal d'un outil de planification, en vue d'établir les programmes de développement répondant aux attentes des acteurs locaux, d'orienter et de maîtriser les grands axes de développement et d'aménagement de son territoire et d'en promouvoir le développement durable.

Elle a, en outre, pour objet d'inciter la collectivité territoriale à engager une réflexion sur le devenir de son territoire en associant toutes les parties prenantes impliquées dans le développement local (élus locaux, services déconcentrés de l'Etat, organisme publics et privés, société civile, …) en vue d'élaborer un plan-programme visant une valorisation rationnelle et harmonieuse des ressources locales et du territoire de la circonscription administrative.

Toutefois, cette façon de faire doit être en cohérence avec les directives nationales et les instruments d'aménagement en cours, en particulier le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Biskra et les PDAU des communes composant la circonscription administrative, pour la définition d'un programme de territoire avec ses principaux axes stratégiques.

Il s'agit en fait d'élaborer un "projet de territoire", un document stratégique, prônant une démarche qui s'inscrit en rupture avec le schéma traditionnel de la planification dans laquelle l'ensemble des actions à réaliser étaient décidées et appliquées par des administrations centrales sans qu'il y ait de consultation/participation préalable des habitants et des acteurs du territoire auxquels elles s'appliquaient.

Ainsi, ce "projet de territoire" inclut la participation active de tous les acteurs impliqués pour identifier et réaliser les actions qui correspondent à la mise en valeur des atouts de ce territoire, en adaptant le projet au potentiel spécifique de la circonscription administrative d'Ouled Djellal.

De ce fait, le plan d'aménagement et de développement de la « wilaya-déléguée » d'Ouled Djellal devra**,** à partir des enjeux identifiés et des grandes tendances constatées, définir :

- Une vision d'aménagement globale, collective et partagée,
- Un cadre de référence pour les politiques de développement et d'aménagement du territoire
- Une stratégie de moyen et long terme pour le territoire de la wilaya-déléguée tout en s'inscrivant dans la stratégie globale de la wilaya de Biskra.

ORGANISATION DU RAPPORT ET DEMARCHE PROPOSEE

Conformément au cahier des charges, l'étude sur l'aménagement et le développement de la wilaya-déléguée d'Ouled Djellal se décline en trois (03) phases :

- Phase 1 : Diagnostic prospectif et évaluation
- Phase 2 : Aménagement, développement et plan programme.
- Phase 3 : Tableau de bord de suivi et de mise en œuvre.

L'ensemble de la démarche méthodologique de l'étude a été présenté dans le rapport d'établissement (Rapport 0) et exposé en octobre 2018, au niveau du siège de la wilaya de Biskra, à l'ensemble des parties prenantes.

Le présent rapport qui est consacré à l'élaboration de la phase une (01) de l'étude, s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs:

- Collecter les données sur les caractéristiques essentielles du territoire en termes d'atouts, de contraintes et de potentialités.
- Comprendre l'organisation sociale, les systèmes de productions, leur fonctionnement et leurs liens avec l'environnement local et régional.
- Analyser les forces et faiblesses du territoire, les enjeux du développement ;
- Identifier et analyser les problèmes prioritaires, dégager des orientations générales et proposer des solutions possibles.

Ce diagnostic prospectif et participatif met en évidence la situation socioéconomique de la circonscription administrative, son potentiel et ses atouts, les besoins des populations et les situations d'urgence ainsi que des pistes de solutions et des priorités.

En outre, il est essentiel de rechercher les articulations de développement et d'aménagement spatial qui confèreraient à la circonscription d'Ouled Djellal une attractivité et une grande efficience tout en lui offrant des possibilités d'insertion dans l'espace régional (le territoire de la wilaya de Biskra, les circonscriptions administratives de Timimoune, de Ain Salah..., voire à l'échelle nationale.

AXES MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉTUDE

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de l'élaboration de cette étude s'appuie sur une approche à plusieurs niveaux :

1) **Une approche territoriale**, qui consiste à identifier et à caractériser les différentes entités spatiales de la circonscription administrative d'Ouled Djellal:
   - Ressources et potentialités,
   - Contraintes et handicaps,
   - Caractéristiques des communautés résidentes.
   - Niveau d'équipement et de développement, etc...
2) **Une approche de rattrapage**, qui consiste à identifier les zones/communes retardataires et à proposer des solutions pour leur promotion sociale et économique.
3) **Une approche prospective**, qui consiste à anticiper sur les grandes évolutions du territoire de la circonscription administrative d'Ouled Djellal et à définir, par conséquent les politiques les mieux appropriées pour y faire face.
4) **Une approche participative** qui consiste à associer les acteurs locaux (autorités locales, services techniques, élus, société civile, acteurs économiques, etc.) à formuler leurs avis et recommandations, quant aux perspectives d'aménagement et de développement de leur territoire.

Il s'agit donc, d'établir, un diagnostic économique et social qui couvre l'ensemble du territoire de la wilaya déléguée et de faire le bilan des différentes études d'aménagement et d'urbanisme ainsi que des programmes sectoriels. Pour sa pertinence, ce diagnostic, doit procéder à une opération d'évaluation des programmes dont a bénéficié Ouled Djellal depuis sa création et de mesurer les retombées sur la vie économique et sociale de ce

territoire. Cette évaluation permettrait de mettre en exergue le niveau d'atteinte des objectifs de la création de la wilaya-déléguée et les ajustements à y apporter. Cette phase d'évaluation est utile et importante pour la création des nouvelles wilayas déléguées prévues dans les phases 2 et 3 du plan stratégique de réforme territoriale.
Cette analyse portera ainsi, sur:

- La sphère sociale (démographie, éducation, santé, habitat, services à la population,).
- Les ressources naturelles et patrimoniales,
- L'économie (activités productives, emploi, services…),
- Les infrastructures (transport, énergie, T.I.C), et grands équipements ;
- L'occupation spatiale : le réseau urbain, les espaces ruraux, … ;
- Impact des politiques et des actions entreprises (localisation de grandes infrastructures, d'activités, d'habitat …) sur l'espace de la wilaya déléguée ;
- La gouvernance territoriale et mode de gestion locale;
- Les atouts et contraintes de la wilaya déléguée ;
- Tendances lourdes qui marquent l'espace de la wilaya déléguée.

Ce diagnostic présente également, d'une manière synthétique, la problématique d'aménagement et de développement de la wilaya-déléguée en mettant en avant : les atouts et les contraintes de la wilaya ainsi que les tendances lourdes et les enjeux.

PROCESSUS DE CONSULTATION

Aux fins de répondre aux besoins de cette étude, le CENEAPED a entrepris des enquêtes à caractère administratif mais aussi une enquête qualitative. Ces enquêtes complémentaires visent à apporter l'éclairage nécessaire à la formulation de programmes de développement de la circonscription administrative d'Ouled Djellal et serviront à déterminer les véritables problèmes à résoudre, les besoins réels à satisfaire, de même que les mesures à prendre en matière d'engagement de projets participatifs.

❖ Entretiens en « Focus Group »

L'approche qualitative est fort recommandée dans le cas de mise en place de stratégies basées sur la participation des différents acteurs concernés. Elle sert à collecter les avis et opinions de ces derniers sur le diagnostic qu'ils font de la situation actuelle et la manière de mettre en œuvre une stratégie appropriée. En effet, pour que le développement profite à tous, il est important de faire émerger le principe d'intérêt général en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux de la wilaya-déléguée autour d'un projet de développement commun. La participation permet l'appropriation du projet et donc une meilleure implication des acteurs locaux dans sa mise en œuvre, car ils se reconnaîtront dans le projet qu'ils auront participé à élaborer.

L'organisation des « focus group » et des entretiens est faite de manière organisée sur la base de plusieurs guides d'entretien qui ont été présentés et vulgarisés auprès des animateurs - modérateurs du CENEAPED, appuyés par les superviseurs dans l'encadrement des séances.

Les principales tâches de l'organisation sont :

- La détermination du nombre de groupes et la composition des participants,
- L'identification des participants et acteurs sociaux pouvant participer aux « focus group ».

Ainsi, ces « focus group » concernent quatre (04) groupes :

- Les élus (démocratie représentative)
- Les services techniques (focus ou entretiens directs)
- Les associations et société civile (démocratie participative)
- Le secteur et les acteurs économiques

De plus, des entretiens sont menés avec des acteurs clés :

- Le Conseil Consultatif de la wilaya-déléguée
- Les Présidents des différentes APC

Ces entretiens aboutiront à la confection de compte-rendu sur l'appréciation des intervenants de la situation socioéconomique, environnementale et culturelle, leurs avis sur la qualité de vie, sur leurs besoins prioritaires et enfin sur l'évaluation des capacités participatives des acteurs en vue d'un développement durable et intégré de leur territoire.

❖ Collecte des données administratives

Les données administratives sont recueillies sur la base d'un canevas et à partir d'entretiens directs avec les autorités et les partenaires locaux et auprès des structures locales pour la collecte d'informations quantitatives et qualitatives. Les données concernent notamment les caractéristiques, les potentialités, les données sur la situation socio-économique, l'accessibilité aux services publics, les disparités socio-spatiales ; ...

Le support de cette partie est le questionnaire communal et canevas sectoriels.

Ainsi, la conduite du diagnostic partagé, la mobilisation des acteurs du territoire, l'identification des enjeux et la détermination de la stratégie de développement et d'aménagement et la mobilisation des acteurs institutionnels sont autant d'éléments essentiels pour bâtir le « projet de territoire » d'Ouled Djellal.

I. RESSOURCES NATURELLES, PATRIMONIALES ET CONTRAINTES DU MILIEU

1.1. PRÉSENTATION DE LA WILAYA : SITUATION ET CONTEXTE RÉGIONAL

La circonscription administrative de Ouled Djellal fait partie territorialement de la wilaya de Biskra. Composée de deux daïras, Ouled Djellal et Sidi Khaled, encadrant six (06) communes, Ouled Djellal, Doucen et Chaïba, Sidi Khaled, Besbes et Ras El Miaad.
Avec une population estimée à 223343 habitants en 2017, le territoire de la C.A est très faiblement occupé, présentant une densité moyenne de 1,24 habitants/km2.
Elle est limitée par :

- Au Nord : La wilaya de Msila
- A l'Ouest : la wilaya de Biskra (Chef-lieu de la wilaya mère)
- Au Sud : les wilayas d'El Oued et de Ouargla.
- A l'Est : La wilaya de Djelfa

La C.A de Ouled Djellal fait partie de la région programme Sud Est comme cela ressort dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030 (SNAT).

Elle recèle des potentialités importantes, à savoir :

- L'agriculture : avec un potentiel en sols irrigables
- Des ressources en eau importantes
- Les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire

Située au Sud-Ouest de la wilaya de Biskra, elle ne s'inscrit que partiellement dans l'ensemble formé par les monts du Zab et englobe également de vastes territoires steppiques du sud-Ouest de la région.

La position géographique au pied de l'Atlas Saharien de l'ensemble de la wilaya de Biskra, lui confère un rôle de carrefour entre le Nord et le Sud du pays ; ce qui fait de la ville de Biskra la ***porte du désert***. Ce territoire est une zone de transition structurale et sédimentaire entre le Nord du pays montagneux et les vastes étendues du Sahara : c'est le bas Sahara bordé par le flanc Sud de l'Atlas saharien.

L'altitude moyenne passe de 1 500 à 2 000 m sur les points culminants de l'Atlas saharien à moins de 1 000 m au piémont Sud de l'Atlas saharien et à – 34 m dans le chott El Melrhir (le point le plus bas d'Algérie).

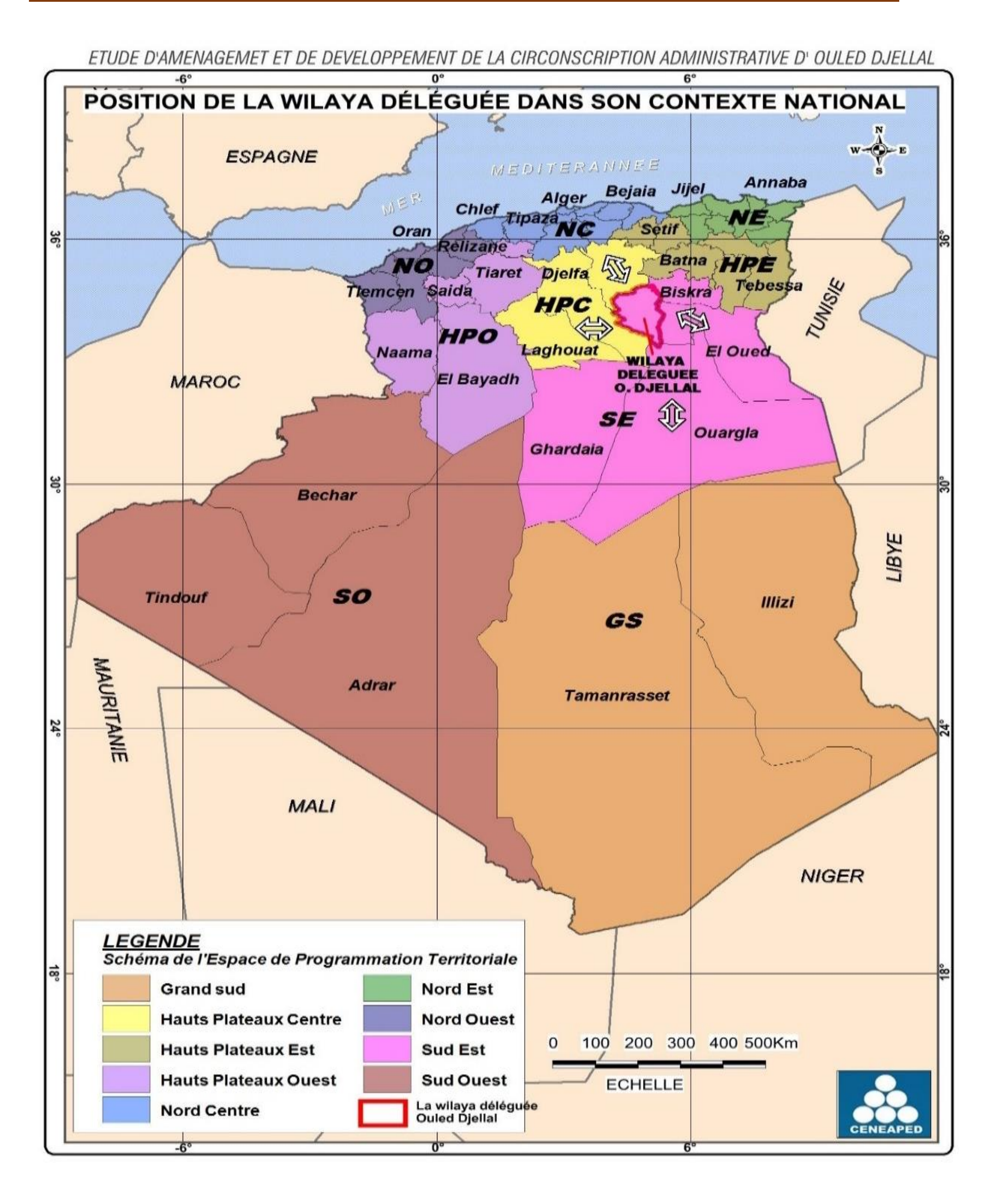


Figure 1 : La circonscription administrative d'Ouled Djellal dans son contexte national

1.2. LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES : DES FACTEURS LIMITANTS

La C.A d'Oued Djellal qui se situe dans la partie méridionale de la wilaya de Biskra, regroupe deux contextes différents :

- Une zone de terrasses alluviales qui intègre les communes de Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen qui constituent le prolongement du Zab El Gherbi.

- Une zone de steppe composée des communes de Chaïba, Besbes et Ras El Miaad qui s'inscrit dans la continuité des parcours typiques des hauts plateaux et de la steppe.

Ces caractéristiques sont visibles au niveau de la taille des communes et de l'occupation du territoire et se vérifient par la densité de la population qui est très faible dans les communes steppiques.

Cela traduit deux réalités différentes, celles des palmeraies de Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen et celles des vastes parcours de Ras El Miaad, Besbes.

Bien que de contextes différents, ces deux territoires ont toujours été très proches sur le plan socio-économique et culturel et font l'objet des échanges intenses et multiples. Si les communes de Ouled Djellal et à un degré moindre Doucen sont anciennes et séculaires, celles de Ras El Miaad, Besbes sont de création récente et correspondent à la sédentarisation des populations nomades de la steppe.

1.2.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES : FORTES CONTRAINTES

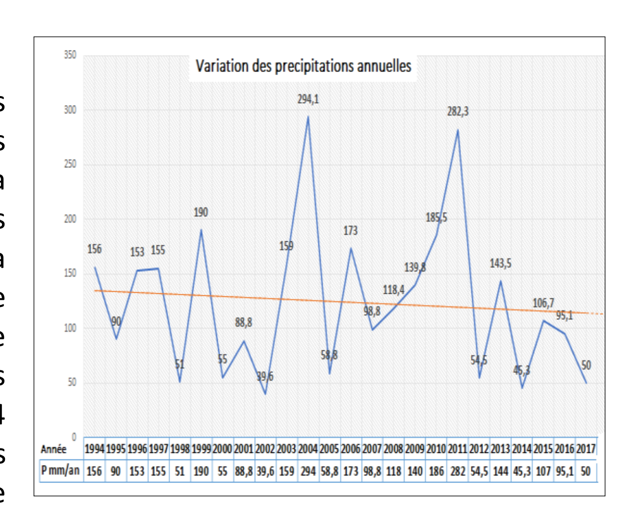
Le climat conditionne pour une large part la vie économiques et sociales des populations locales et constitue la principale contrainte au développement.

Les données climatiques sont tirées principalement des relevées de la station de Biskra ; il existe des stations à Oued Djellal, Sidi Khaled et Doucen mais les données enregistrées sont lacunaires et ne regroupent pas les mêmes périodes et ne concernent pas l'ensemble des variables climatiques.

Le climat de la wilaya est de type aride à hyper aride suivant une orientation Nord – Sud et présente les caractéristiques suivantes :

- **La pluviométrie :**

Le relevé des précipitations annuelles totales de la station de Biskra sur les 24 dernières années (Source : monographie de la wilaya 2017) permet de constater de grandes variations des précipitations d'une année à l'autre : 39,5mm enregistrés pour l'année 2002 et 294 mm pour l'année 2004. La courbe de tendance indique une baisse des quantités de précipitations, bien que les années 2004 et 2011 soient les plus pluvieuses avec des records jamais atteints sur la période considérée.



La répartition des pluies tout au long de l'année est irrégulière. Les relevés des précipitations mensuelles effectués sur les 3 dernières années permettent de noter les fluctuations des quantités de pluies mensuelles

Les précipitations se concentrent entre les mois d'Octobre et Avril. La durée des précipitations ne dépasse pas quelques jours ou même quelques heures.

Les relevés pour la station de Biskra montrent des variations pluviométriques importantes durant les 3 dernières années.

- **Les températures**

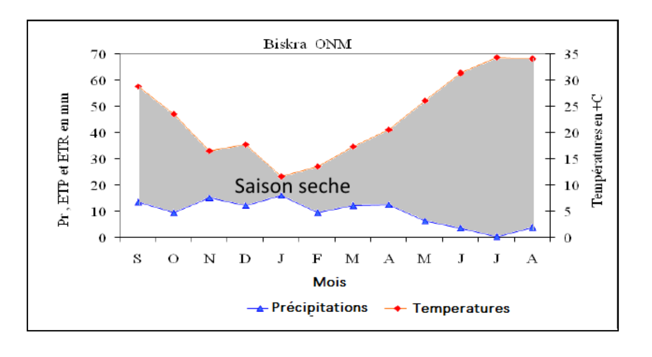
Les températures sont élevées et peuvent atteindre 36 à 40°C où la saison sèche et chaude est plus importante que la période humide et fraîche. L'évapotranspiration élevée dépasse en moyenne celles des précipitations annuelles.

Les relevés de la station de Biskra sur les 3 dernières années montrent que les mois les plus chauds sont juillet et Août et les mois les plus frais sont Décembre et janvier

Le climat de la région de Biskra est connu comme étant chaud et sec, mais il faut constater que le degré hydrométrique peut être élevé suivant les mois de l'année où il atteint son maximum pendant les mois pluvieux, c'est-à-dire Décembre, Janvier et février.

C'est également un climat aride avec de grandes variations interannuelles et annuelles, avec un régime des pluies irrégulier. La période des pluies se concentre entre Octobre et Avril et la saison sèche est par conséquent beaucoup plus longue.

Le régime des pluies influe directement sur la réalimentation des nappes phréatiques et détermine pour une part le bilan hydrique de la région. Les températures élevées et les vents fréquents favorisent une évapotranspiration qui est supérieure à la moyenne des précipitations et induit un déficit hydrique est important.

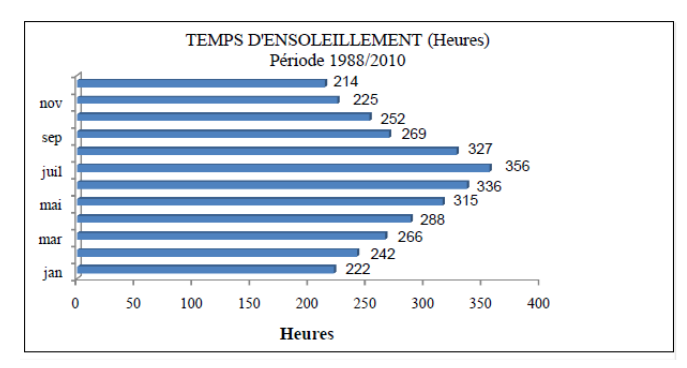


Le diagramme ombrothermique dressé par la station ONM de Biskra montre que la période sèche s'étend sur toute l'année avec une forte intensité d'avril à Novembre.

Les vents sont fréquents dans la région, leur vitesse peut être importante avec comme conséquences directes des vents de poussières et le Siroco.

Les vents dominants soufflent du Nord Est, pendant la saison humide, ils sont généralement porteurs de pluies, les vents provenant du Sud et du Sud-Ouest, pendant la saison sèche et chaude les vents évoluent en sirocco. Les données de la station ONM de Biskra, montre que le Siroco souffle pendant la saison chaude et sèche avec une fréquence moyenne importante.

Le nombre moyen de jours d'ensoleillement varie de 214 H/ mois en Décembre et 356 H pour le mois de Juillet, en moyenne la région de Biskra dispose d'un gisement approximatif de 100 H/mois soit près de 3 500 h pour l'année.



Source Station de Biskra (ONM) 2010

Le climat constitue une contrainte principale et exclue toute possibilité de l'agriculture sans irrigation. Même si le niveau de pluies peut être relativement important certaines années, leurs variations au cours d'un cycle de plusieurs années montrent que les années de déficit pluviométrique dominent.

Le régime des pluies détermine également la recharge des nappes phréatiques, notamment pour les nappes de surface qui font l'objet d'une exploitation importante.

D'autres facteurs climatiques influent également sur la production agricole, comme le siroco qui intervient à des périodes critiques et peut compromettre les rendements, notamment pour le palmier dattier.

Les effets du changement climatiques sont visibles au niveau de la baisse de la pluviométrie et de son irrégularité ; ce phénomène se traduit par une réduction drastique des eaux de surface, par la perte des biodiversités et par la dégradation des sols soumis à l'érosion éolienne.

1.2.2 LES RESSOURCES NATURELLES

1.2.2.1 Les ressources en sol

La région est constituée de terrains allant du Barrémien au Quaternaire disposés en strates. Plusieurs entités peuvent être mises en exergue suivant leur stade d'évolution dont les principales sont. :

- Le Miopliocène moyen constitué de couches gypseuses et calcaires dans la région de Ouled Djellal et par des alluvions argileux et sablonneux sur la rive gauche de l'Oued Djeddi.

- L'éocène moyen, présent sous forme de croûtes de calcaire et gypse (appelée Deb Deb) occupe les zones steppiques. L'Eocène inferieur qui représente des zones d'éboulis et de cailloux occupe les zones de relief.

Les sols de la région sont généralement de qualité médiocre à l'exception des terrasses alluviales qui bordent les lits d'Oueds.

Sur le plan géomorphologique, le territoire de la C.A est constitué de 3 éléments :

- La zone de montagnes : bordant la partie Nord de la C.A d'Oued Djellal, elle est constituée les reliefs plus ou moins effondrés du versant Sud de l'Atlas Saharien à l'Ouest. La zone montagneuse est complétement érodée et dénudée. Cette zone montagneuse borde les

communes de Chaïba, Besbes et Ras El Miaad où les reliefs sont plus accentués dans la zone de Chaïba.

- La zone des plateaux : elle englobe la commune de Ouled Djellal et la Daïra de Sidi Khaled : zones de parcours, leur topographie est généralement plane ou légèrement ondulée. Les sols sont de types steppiques, le plus souvent dénudés ou couverts par une végétation naturelle parsemée par des touffes d'armoise (Artemisia Herba Alba). Ces sols sont peu profonds et présentent souvent une charge caillouteuse en surface et en profondeur.

La partie supérieure de sols repose sur une formation hétérogène conglomératique cimentée par des calcaires. Ce sont généralement des sols Calcimagnésiques, bruns calcaires à caractères halomorphes. Ces sols sont pauvres et leur aptitude culturale est limitée par des contraintes importantes comme la salinité, la faible profondeur et la charge caillouteuse qui diminue la capacité de rétention et la circulation de l'eau.

- La zone des plaines alluviales : c'est une zone qui concerne les communes de Doucen, Ouled Djellal et Sidi Khaled : ce sont de sols d'apport alluvial généralement profonds qui constituent les terrasses d'Oueds. Leur texture est le plus souvent grossière à équilibrée.

L'essentiel des sols de la région est classé en trois grandes classes pédologiques : les sols peu évolués d'apport alluvial, les sols Calcimagnésiques (bruns calcaires et gypseux) et les sols halomorphes à structure non dégradée.

La distribution du territoire d'après le relief est la suivante :

Catégorie	Classes D'altitude	%	Superficie Km2
Zone de plaine	80 à 200 m	8.3	1 720,784
Zone de plateaux	201 à 400 m	50.1	10 969,998
Zone de moyenne montagne	400 à 800 m	40	8 603,92
Zone de haute montagne	801 à 1 000 m	1.6	215,098
Total		100%	21 509,80

La zone des plateaux domine près de la moitié de la superficie de la C.A de Ouled Djellal. Par contre, la zone de plaine qui représente le territoire le plus intéressant sur le plan des aptitudes culturales est limitée et en voie de saturation sous le double effet du développement agricole et de l'extension du bâti.

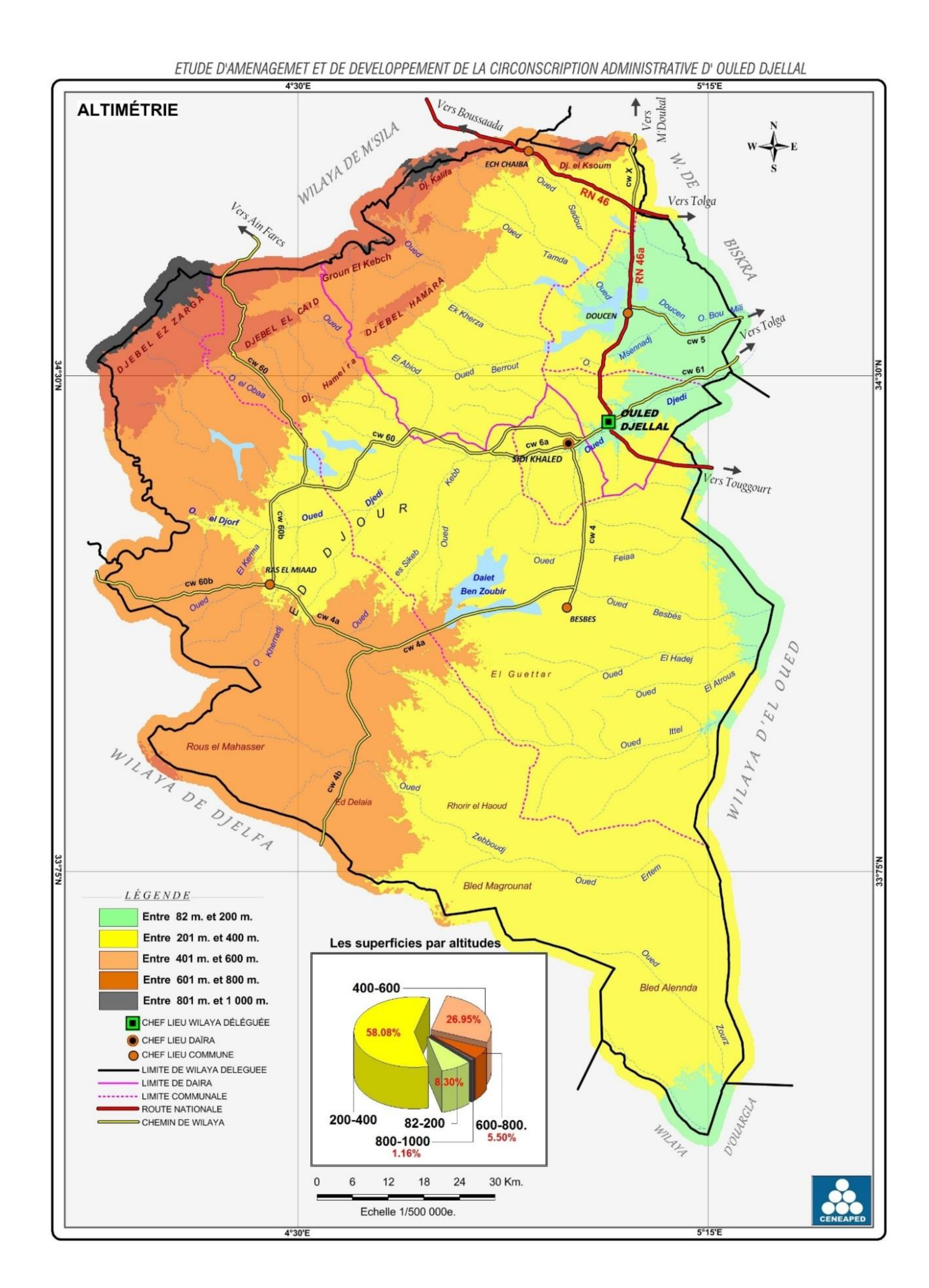


Figure 2 : Topographie générale de la CA d'Ouled Djellal

Les périmètres d'extension de la superficie agricole ont déjà fait l'objet d'une première investigation qui doit être confirmée par une étude plus détaillée.

Tableau 1 : Les Zones irriguées et d'extension de mise en valeur

Commune	Superficies irriguées (ha)	Zones d'extensions agricoles (ha)
O. Djellal	3 054	484
Doucen	6 493	176
S. Khaled	1 325	2 016
Ras El Miaad	722	840
Besbes	1058	860
Chaïba	780	3150
	3 150	780
Source ABHS Ouargla		

La zone d'extension agricole se localise essentiellement dans la région de de Sidi Khaled, Chaïba, Besbes et Ras El Miaad, ce qui confirme l'orientation de l'irrigation vers l'Ouest de la C.A de Ouled Djellal.

Dans ce type de région où la présence d'eau est déterminante, le choix des périmètres à développer devra éviter les zones les plus défavorables et le programme de mise en valeur doit permettre d'adapter les plans de culture et les techniques d'irrigation aux contraintes de la zone.

1.2.2.2 RESSOURCES EN EAU

❖ Ressources superficielles

L'Algérie est divisée en cinq bassins à savoir :

- Le bassin Oranie – Chott Chergui ;
- Le bassin Cheliff – Zahrez ;
- Le bassin Algérois – Hodna ;
- Le bassin Constantinois- Seybouse – Mellegue ;
- Le bassin Sahara.

Depuis 1996, il a été créé cinq agences de bassin chargée de réaliser toutes actions visant à assurer une gestion intégrée des ressources en eau au sein du bassin hydrographique.

La C.A d'Ouled Djellal qui fait partie du bassin Hydrographique du Sahara, regroupe Neuf wilayas en totalité avec Adrar – Béchar – Biskra – El Oued – Ghardaïa – Illizi – Ouargla – Tamanrasset et Tindouf et huit wilayas partiellement avec Batna – Djelfa – El Bayadh – Khenchela – Laghouat - M'Sila – Naama – Tébessa. Ce bassin se subdivise en quatre sous unités :

Le Chott Melrhir qui s'étend sur huit wilayas (Biskra, Tébessa, Khenchela, Laghouat, Batna, M'Sila, Djelfa et El Oued) se distingue par la présence d'un important cours d'eau à savoir l'Oued Djedi.

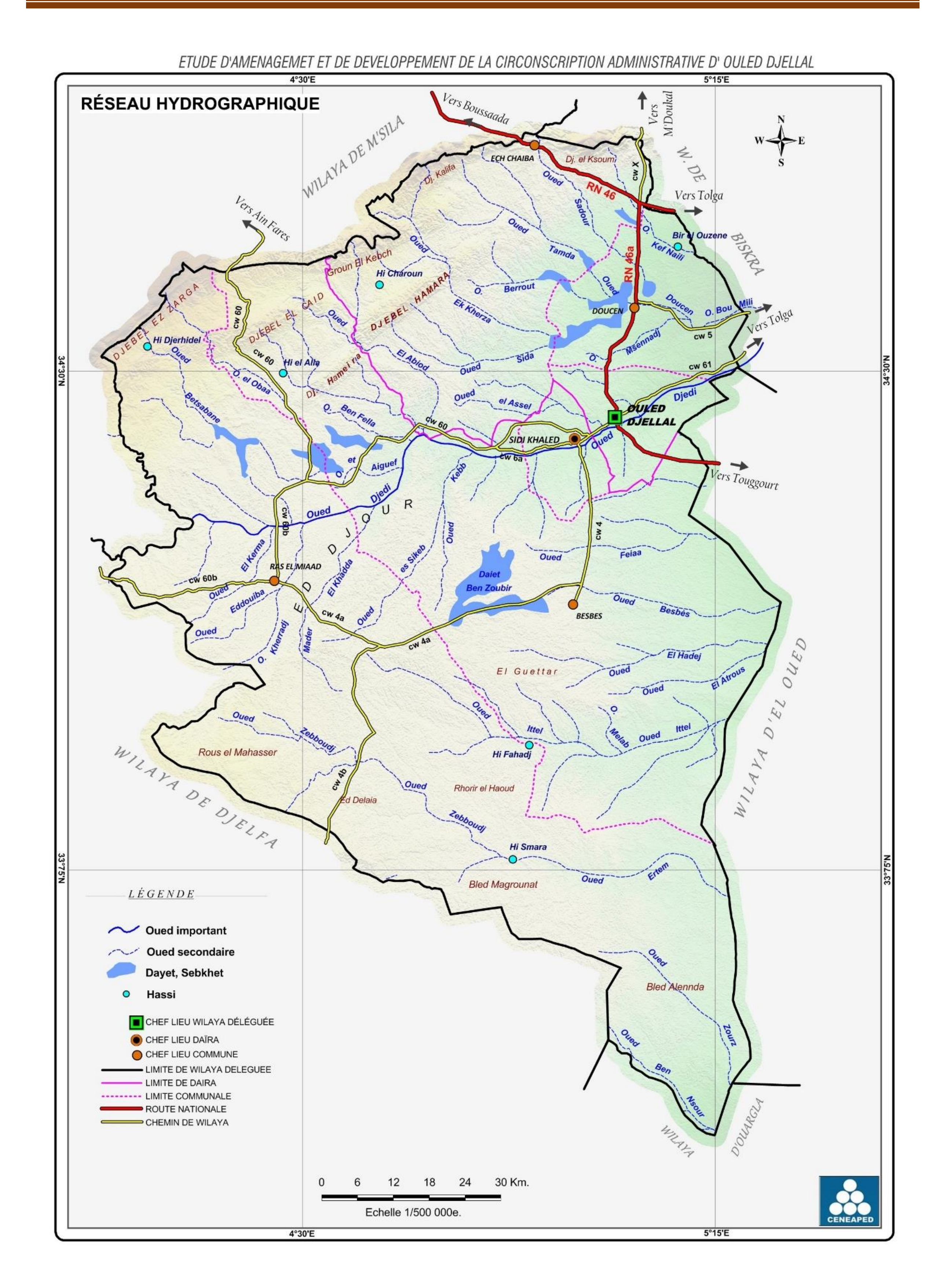


Figure 3 : Réseau hydrographique de la CA d'Ouled Djellal

Le sous bassin du Hoggar – Tassili qui touche la wilaya de Tamanrasset pour sa partie Hoggar et la wilaya d'Illizi pour sa partie Tassili.

Le Sahara septentrional qui regroupe également plusieurs wilayas se caractérise par deux importants aquifères, la nappe du Continental Intercalaire (CI) et celle du Complexe Terminal (CT). *La C.A d'Ouled Djellal fait partie de ce sous bassin.*

La grande partie du territoire de la C.A d'Ouled Djellal s'inscrit ainsi, dans le bassin hydrographique N° 06 de Chott Melrhir, sous bassin N° 06 - 09 d'Oued Djedi-Kebb où l'écoulement est de type endoréique, vers le chott.

La tranche pluviométrique insignifiante, inférieure à 150 mm/an, que reçoit le territoire ne permet pas de mener une agriculture intensive économiquement rentable, sans irrigation.

❖ Les ressources souterraines

Les eaux souterraines constituent les principales ressources hydriques dans le Sahara Algérien avec principalement deux grands réservoirs à savoir :

- **Nappe albienne du continental intercalaire** :

Cette nappe qui s'étend sur 600 000 Km² est assez profonde et constitue une bonne réserve. Le (CI) occupe l'intervalle stratigraphique compris entre la base du Trias et le sommet de l'albien. Ce réservoir a un volume considérable du à la fois à son extension sur tout le Sahara Septentrional (600 000 Km²) et à son épaisseur, qui peut atteindre 1 000 m au Nord-Ouest du Sahara. La plus grande partie de l'eau de cette nappe a été remplie durant les périodes pluvieuses du quaternaire. Les eaux du CI sont caractérisées par une température élevée plus de 50°C sauf aux endroits où l'aquifère affleure, une minéralisation de l'eau qui oscille entre 1 et 2g/l de résidu sec. L'alimentation de la nappe est relativement faible se fait par ruissellement à la périphérie du réservoir, tout au long et à l'extrémité des oueds, qui descendent des monts de l'Atlas Saharien.

- **Nappe du Complexe terminal**

La nappe du CT s'étend sur une superficie de 350 000 Km² avec une profondeur oscillant entre 100 et 500 m. Cette eau est en charge sous les formations argileuses du Moi-Pliocène dans la partie nord et libre dans la partie sud. L'écoulement général se fait vers les Chotts et vers le golfe de Gabés (Tunisie). Les eaux du CT se caractérisent par une température peu élevée, l'eau est moins chargée en sels sur les bordures et relativement plus chargée au centre.

Unité stratigraphique		ALGERIE	
Plioquaterneaire		2ème Nappe des sables	Aquifère du complexe Terminal
Miocène	Moi - Pliocène	Semi-perméable	
Aquitanien		1ère Nappe des sables	
Oligocène		Semi-perméable	
Eocène Moyen		Semi-perméable	
Eocène Inférieur		Nappe des CALCAIRES	
Paléocène			

<table>
<tr><td rowspan="3">Senonien Sup</td><td>Maestrichtien</td><td rowspan="3"></td><td rowspan="3"></td></tr>
<tr><td>Campanien</td></tr>
<tr><td>Santonien</td></tr>
<tr><td colspan="2">Senonien Inférieur</td><td>Imperméable</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Turonien</td><td>Nappe du TURONIEN</td><td>Uniquement dans le M'Zab</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cénomanien</td><td>Imperméable</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Albien</td><td rowspan="3">Nappe du CONTINATAL INTERCALAIRE</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Aptien</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Barremien</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Néocomien</td><td>Eau salée</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Malm</td><td>Kimmeridgien</td><td rowspan="3">Nappe du Jurassique</td><td></td></tr>
<tr><td>Callovo-Oxfordien</td><td></td></tr>
<tr><td>Dogger</td><td>Bathonien</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Lias</td><td rowspan="3">Toit imperméable</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Keuper</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Mushelkalk</td><td></td></tr>
</table>

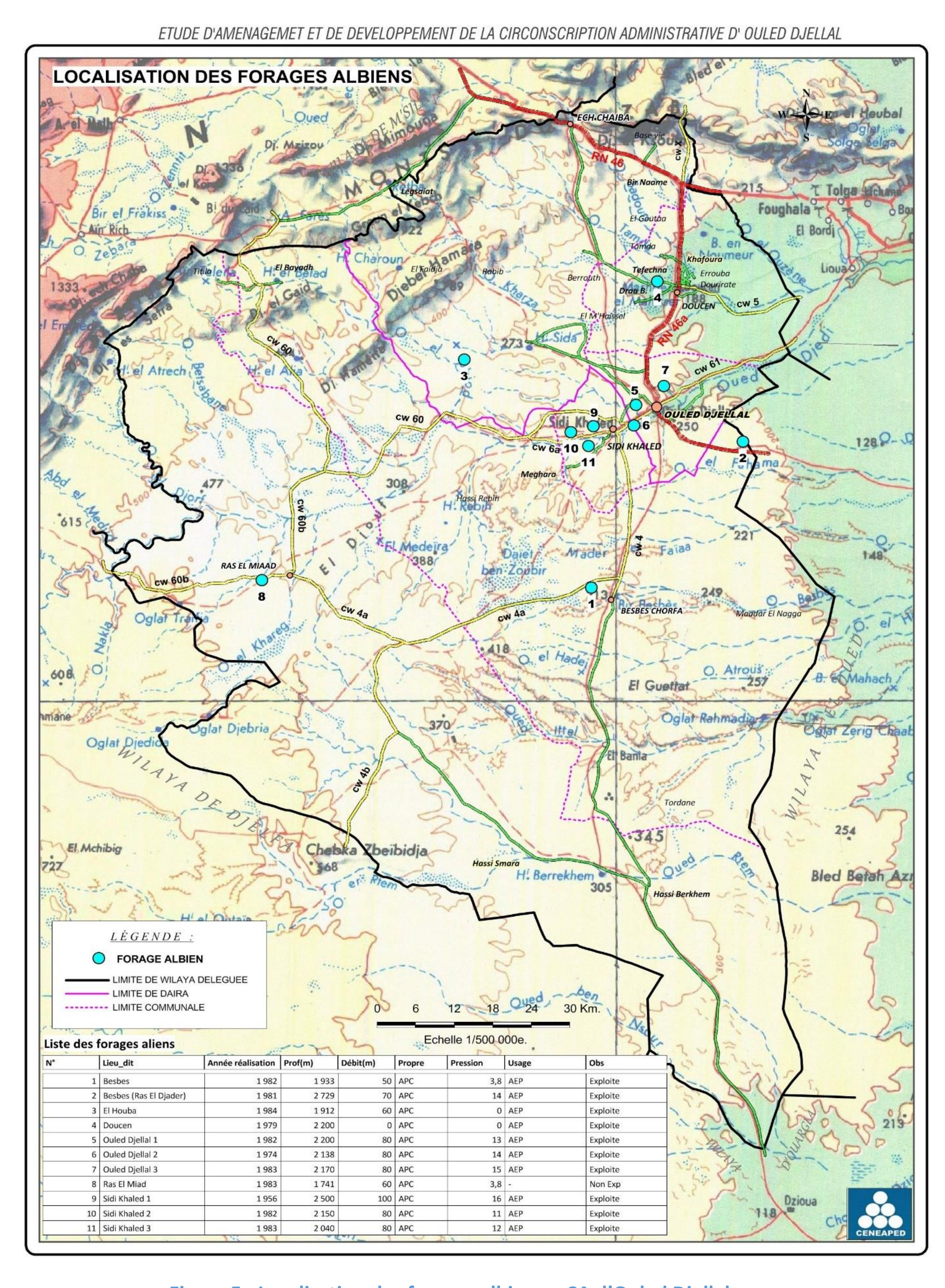
Figure 4 : Les unités stratigraphiques et les aquifères du Sahara

Au vu de l'absence de ressources hydriques de surface mobilisées, les eaux souterraines restent la principale ressource en eau pour les besoins de vie. Cette ressource est exploitée par le biais de forages et puits, foncés pour le cas de la C.A d'Ouled-Djellal. Selon un inventaire des points d'eaux à travers la wilaya de Biskra, et des cartes des ressources en eau souterraines de l'ANRH, ces forages se font au niveau de quatre (04) nappes d'eau qui sont :

- La nappe du Quaternaire,
- La nappe du Mio-Pliocène,
- La nappe de l'Eocène inférieur,
- La nappe de l'Albo-Barrémien.

La nappe du Quaternaire ou nappe phréatique, est peu profonde (30 ml en moyenne), par rapport aux autres nappes (90-250 ml pour le Mio-Pliocène, jusqu'à 500 ml pour l'Eocène inférieur et très profonde pour l'Albo-Barrémien > à 1700 ml).

La nappe du quaternaire est aussi la plus utilisée : sur les 867 unités recensées, 862 unités entre forages, puits et puits-forages contre seulement deux dans la nappe du Mio-pliocène et 03 forages captés dans l'Albo-Barrémien.



Liste des forages aliens

N°	Lieu_dit	Année réalisation	Prof(m)	Débit(m)	Propre	Pression	Usage	Obs
1	Besbes	1 982	1 933	50	APC	3,8	AEP	Exploite
2	Besbes (Ras El Djader)	1 981	2 729	70	APC	14	AEP	Exploite
3	El Houba	1 984	1 912	60	APC	0	AEP	Exploite
4	Doucen	1 979	2 200	0	APC	0	AEP	Exploite
5	Ouled Djellal 1	1 982	2 200	80	APC	13	AEP	Exploite
6	Ouled Djellal 2	1 974	2 138	80	APC	14	AEP	Exploite
7	Ouled Djellal 3	1 983	2 170	80	APC	15	AEP	Exploite
8	Ras El Miad	1 983	1 741	60	APC	3,8	-	Non Exp
9	Sidi Khaled 1	1 956	2 500	100	APC	16	AEP	Exploite
10	Sidi Khaled 2	1 982	2 150	80	APC	11	AEP	Exploite
11	Sidi Khaled 3	1 983	2 040	80	APC	12	AEP	Exploite

Figure 5 : Localisation des forages albiens – CA d'Ouled Djellal

Tableau 2 : Nappes de la région et leur exploitation

Nappe captée	Nature			Profondeur	Débit	Usage		Observation
	Puits	Forage	Puits-forage	(ml)	moyen (l/s)	A.E.P	Irrigation	
Quaternaire	637	82	143	5-100	01-22	-	862	479 des forages (55,57 %) ne sont pas exploités
Mio- Pliocène	01	01	-	130-180	12	-	02	Non exploités
Albo-Barrémien	-	03	-	>1000	80-100	03	-	Exploités

Source : DRE Biskra

Il ressort du tableau que la totalité des eaux extraites des nappes du Quaternaire et du Mio-Pliocène (864 forages) sont destinées à l'irrigation. Toutefois 55,67 % du total de ces infrastructures, soit 481 unités, sont malheureusement non exploités, ce qui limite le potentiel en eau en place, déjà extrait.

D'un autre côté et selon les cartes des ressources en eau souterraines éditées par l'ANRH pour la wilaya de Biskra, concernant les nappes moyennement profondes (30-500 ml) et celles profondes (500-2 600 ml), la nappe la plus sollicitée selon les volumes d'eau soutirés, est la nappe phréatique du quaternaire à cause de sa faible profondeur suivie de l'Albo-barrémien et enfin la nappe de l'éocène inférieur.

1.2.2.3 Énergies fossiles

- **Le pétrole**

Le pétrole est une roche liquide d'origine naturelle, une huile minérale composée d'une multitude de composés organiques, essentiellement des hydrocarbures, piégé dans des formations géologiques particulières. L'exploitation de cette source d'énergie fossile et d'hydrocarbures est l'un des piliers de l'économie industrielle contemporaine. En effet, le pétrole fournit la quasi-totalité des carburants liquides — fioul, gazole, kérosène, essence, GPL — tandis que le naphta produit par le raffinage est à la base de la pétrochimie, dont sont issus un très grand nombre de matériaux usuels — plastiques, textiles synthétiques, caoutchoucs synthétiques, détergents, adhésifs, engrais, cosmétiques, etc. — et que les fractions les plus lourdes conduisent aux bitumes, paraffines et lubrifiants.

- **Le gaz**

Le gaz naturel est un combustible fossile composé d'un mélange d'hydrocarbures présent naturellement dans des roches poreuses sous forme gazeuse.

Avec 23 % de l'énergie consommée en 2005, le gaz naturel est la troisième source d'énergie la plus utilisée dans le monde après le pétrole (37 % en 2005) et le charbon (24 % en 2005).

Son exploitation non-conventionnelle étant récente, l'étendue des réserves est encore assez mal connue. En 2008, elles correspondaient à 60 ans de consommation et étaient concentrées pour 40 % au Moyen-Orient. Les spécialistes estimaient alors que la Russie,

l'Iran et le Qatar détenaient à eux seuls plus de 50 % des réserves mondiales. Depuis, les évolutions techniques ont permis des découvertes de gaz non conventionnel menant ainsi à une réévaluation des réserves de 60 à 250 % selon les zones.

Pour autant, la production mondiale de gaz naturel a enregistré une importante croissance de 7,3 % en 2010. Cette progression tient notamment à l'exploitation récente des gaz non conventionnels. En 2010, les États-Unis sont ainsi devenus grâce à eux les premiers producteurs de gaz naturel, déclassant la Russie, qui néanmoins demeure leader en termes d'exportations.

Aucun champ pétrolier ou gazier n'est exploité, actuellement sur le territoire de la C.A d'Ouled Djellal. Mais dans l'avenir, la prospection programmée par la Sonatrach pourrait s'avérer intéressante à une exploitation des gisements prouvés. Pour l'instant, il existe une station de pompage au niveau de la commune de Ras El Miaad où traversent un ensemble de pipeline et de gazoduc reliant Haoud El Hamra dans la localité de Hassi Messaoud au terminal de Skikda.

1.2.2.4 Énergies renouvelables

Contrairement aux réserves épuisables (combustibles, minerais), les énergies renouvelables sont définies comme des sources d'énergies indéfiniment disponibles sur terre.

- **Énergie solaire**

Le désert saharien bénéficie d'une puissance de rayonnement solaire parmi les plus élevées de la planète, entre 5 et 7 KWh/m²/jour contre 3 à 4 en Europe.

Les principaux domaines d'application peuvent se résumer ainsi :

- Le captage du rayonnement solaire global par des récepteurs plans sans concentration (accumulation thermique) pour la climatisation des habitations ou des serres de production ;
- Le captage du rayonnement solaire direct par concentration optique dont les applications servent l'industrie puisqu'ils génèrent des températures élevées ;
- La conversion photovoltaïque du rayonnement pour produire de l'électricité qui peut alimenter des équipements domestiques, agricoles ou scientifiques.

La wilaya se caractérise par un gisement solaire important où l'insolation (ou ensoleillement) journalière en moyenne est de 10 heures : 8 à 9 heures en hiver et de 10 à 12 heures en été. La durée d'insolation est très forte, même en saison hivernale.

- **Énergie géothermique**

Le Sahara dispose également d'importantes nappes aquifères chaudes (CI) ou très chaudes qui permettent la mise en œuvre de cette énergie. Dans la C.A d'Ouled Djellal, située à de fortes profondeurs, l'eau du CI est très chaude comme dans les régions d'Ouargla - Meghaier & Gassi -Touil (supérieur à 50°C).

- **Énergie éolienne**

Les régions sahariennes ne sont pas les zones de prédilection des forts vents et permanents. Néanmoins, l'utilisation localisée de ce type de ressource reste possible. Des progrès importants sont réalisés permettent l'amélioration de la technologie et une meilleure rentabilité.

Synthèse des énergies renouvelables

L'immensité du territoire et la nécessité de son occupation par la fixation des populations principalement nomades et semi nomades plaident pour le développement des énergies renouvelables dans ces contrées pour l'alimentation en électricité des agglomérations reculées, exhaure des eaux pour les puits pastoraux, l'amélioration du réseau téléphonique en zone rural, les besoins des déplacements touristiques pour les randonnées (points d'eau, lieux de campements, communication).

Tableau 3 : Synthèse des potentialités des énergies renouvelables

Type d'énergie	Caractéristique de la ressource	Disparité du potentiel en fonction des régions	Utilisation potentielle	Contraintes
Solaire	Fort potentiel dans toute la région grâce au rayonnement important		Pompage de l'eau, épuration des eaux, séchage des produits agricoles, chauffage des étables, téléphonie rurale solaire, installation station météo	Coût financier & économique (importation du matériel) élevés. Problème de fiabilité et de maintenance des équipements.
Eolien	Variable selon les régions	Aérogénérateurs : localiser sur certains couloirs ventés	Pompage de l'eau & production d'énergie électrique pour consommation des foyers…..	Problème de fiabilité et de maintenance des équipements.
Géothermie	Liée à la présence des nappes d'eaux chaudes du CI	Intéressante dans la région d'Ouled Djellal Température du CI élevée	Chauffage des serres en hiver	Coût des installations (peut être diminué avec la réutilisation des eaux refroidies).

Source : BRL – BNEDER (PDGDRS) 1999.

1.3. LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

1.3.1 LE PATRIMOINE NATUREL

La flore

Le couvert végétal y est très dégradé, constitué de touffes de plantes clairsemées adaptées au sel et au climat. Plus on descend vers le Sud et plus la végétation se dégrade et devient rare, accentuée par la sécheresse et la surexploitation.

Dans la partie Nord de la C.A, il y a absence de végétation forestière, à l'exception de quelques zones où apparaît une forêt peu dense qui se dégrade sous l'effet de l'érosion et de la sécheresse.

La végétation dans l'ensemble du Sud, si l'on excepte les Oasis, se concentre dans les lits d'oueds, les Dayas et les Sebkhas.

La faune

En ce qui concerne la faune, comme celle au niveau de l'ensemble Sud, elle est rare. Les mammifères qu'on peut trouver dans le Sud sont le rat à trempe ou le hérisson du désert, des carnivores tels que le fennec, le chacal ou des rongeurs tels que les gerbilles, les souris, les gerboises et le lièvre, des ongulés tels que les Gazelles.

Parmi les oiseaux quelques espèces sont proprement sahariennes : Corbeau brun et la perdrix ganga.

Les reptiles vivent généralement à proximité de la végétation et les espèces les mieux adaptées aux conditions écologiques des régions du Sud sont les insectes et les arachnides. Parmi ces derniers l'on peut noter le scorpion dont la plupart des espèces sont dangereuses pour l'homme.

1.3.2 LE SYSTÈME OASIEN

Le Sahara appartient au désert le plus vaste du monde. Sa limite septentrionale suit l'Atlas saharien et atteint vers le sud l'Afrique sub-sahélienne.

C'est le pays des grandes entendues sablonneuses (ergs) mais aussi celui des vastes plaines et plateaux caillouteux (regs et hamada).

Ces régions sont surtout faites de vastes espaces inhabitables, en raison de l'absence d'eau. Et pourtant, les hommes sont présents, très concentrés dans des lieux précis et se sont adaptés à l'aridité de cette région et, s'y sont maintenus malgré les contraintes, en imaginant des techniques géniales d'adaptation à ces milieux. Certains ont créé des Oasis et d'autres ont choisi le nomadisme.

C'est la présence de l'eau et le besoin de création d'étapes aux endroits favorables pour les caravanes sillonnant ces vastes espaces qui expliquent, dans bien des cas, la création d'oasis. L'espace oasien est beaucoup plus complexe qu'un simple îlot de verdure dans le Sahara.

Tout Oasis signifie :

- La présence de l'eau ;
- La présence de l'homme ;
- Les besoins de l'homme : agriculture – élevage et habitat ;
- La présence d'un exutoire

Dans la circonscription administrative d'Ouled Djellal, on trouve deux anciennes oasis à savoir, celle de Doucen et d'Ouled Djellal – Sidi Khaled

En plus de sa valeur patrimoniale, l'oasis procure plusieurs services écosystémiques pour le bien-être de la population locale :

- Des services de régulation, notamment la création d'un micro climat favorable ;
- Des services d'approvisionnement : produits agricoles ;
- Des services économiques : tourisme, notoriété et authenticité.

Si la palmeraie de Doucen est encore dans un état de production acceptable, car située le long de l'oued Tamda, mais également par sa situation dans le terroir de la fameuse variété de Deglet Nour, la palmeraie d'Ouled Djellal – Sidi Khaled, traversée par l'oued Seil, s'est dégradée considérablement à cause des problèmes de mitage, surtout le long de la voirie principale, mais également à cause d'autres facteurs comme :

- Le manque d'eau ;
- La remontée des sels ;
- Le morcellement et les problèmes d'héritage ;
- La pression foncière ;
- Les mutations sociologiques ;

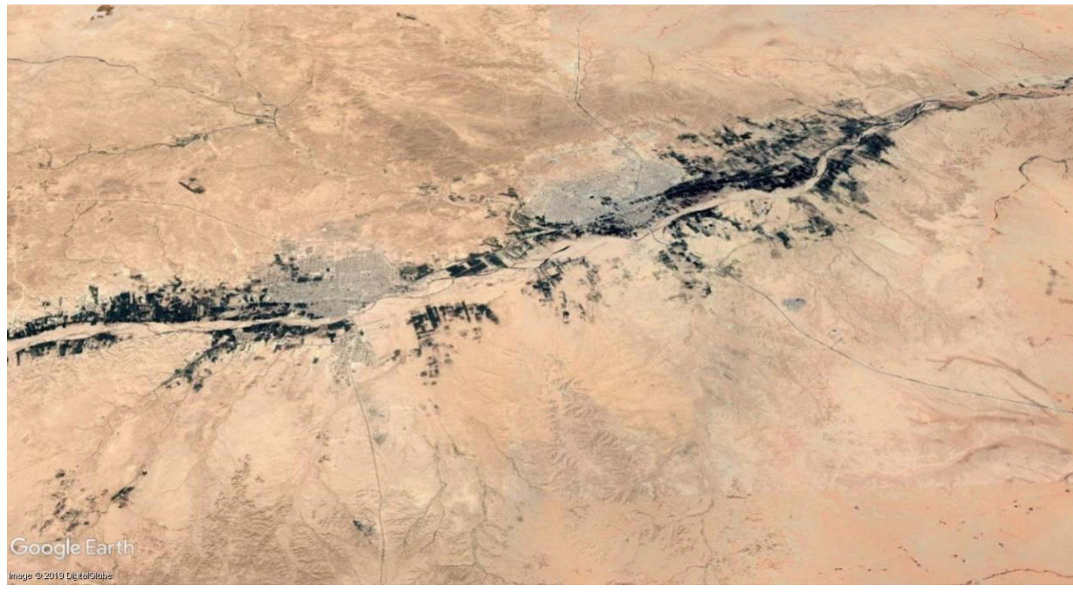


Figure 6 : Palmeraie d'Ouled Djellal-Sidi Khaled

L'homme et ses besoins

L'oasis d'Ouled Djellal serait née à partir d'une oasis berbère à côté du limes (sorte de mur frontalier romain) qui donna lieu, par la suite, à une ville portant le nom, semble-t-il, de l'un de ses premiers habitants du nom de « Jellel ». Ce mot veut dire harnachement, ornement (décoration) des selles de chevaux, métier qu'exerçait celui-ci

Les premières maisons auraient été construites sur les deux rives d’Oued Seil, un affluant de l‘oued Djedi, durant le 16°siècle, période de l'occupation turque.

La présence de l’eau

La présence de l’eau provient de l’oued Seil et des forages profonds dans la nappe du Continental intercalaire.

Le réseau d’irrigation

En 1947, un barrage provisoire est établi en amont de la localité et le Service de l'Hydraulique fore et équipe 03 puits à grande profondeur, d'un débit important, mis à la disposition des besoins collectifs

Le système d’irrigation des palmeraies est constitué de conduites réalisées durant la période coloniale selon le modèle d’un périmètre irrigué moderne avec des canalisations principales, secondaires et tertiaires. Ce réseau fait la particularité de la palmeraie d’Ouled Djellal comparé à ceux du Touat – Gourara ou le réseau d’irrigation ‘’foggara’’ est plus ancien.

La palmeraie d’Ouled Djellal

L’inventaire de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) réalisée par le bureau d’étude Sogreah, pour le compte du Ministère des ressources en eau (MRE) en 2009, fait ressortir 4 périmètres collectifs rattachés à la palmeraie d’Ouled Djellal à savoir :

- Kef Trab avec une superficie de 755 ha avec 440 exploitants ;
- Diffel avec une superficie de 774 ha répartit entre 275 exploitants ;
- El Hamra, d’une superficie de 760 ha pour 270 exploitants ;
- El Malha, d’une superficie de ha avec 180 ha et 60 exploitants.

Soit un total de 2469 ha répartis entre 1045 exploitants, ce qui représente une moyenne de 2,36 ha par exploitation et environ 285 palmiers par exploitant.

La vieille ville

En évoquant l'ancienne ville d’Ouled Djellal, on ne peut s'empêcher de parler de ses habitations en toub, argile et matériaux de construction locaux et traditionnels.

Ces habitations ont défié les conditions climatiques les plus dures et ont servi d'abris et refuges à des populations en période hivernale et en été où la chaleur atteint son maximum. Ces constructions sont le symbole d'un mode de vie typique et d'un savoir-faire en matière de planification et d’adaptation aux conditions climatiques.

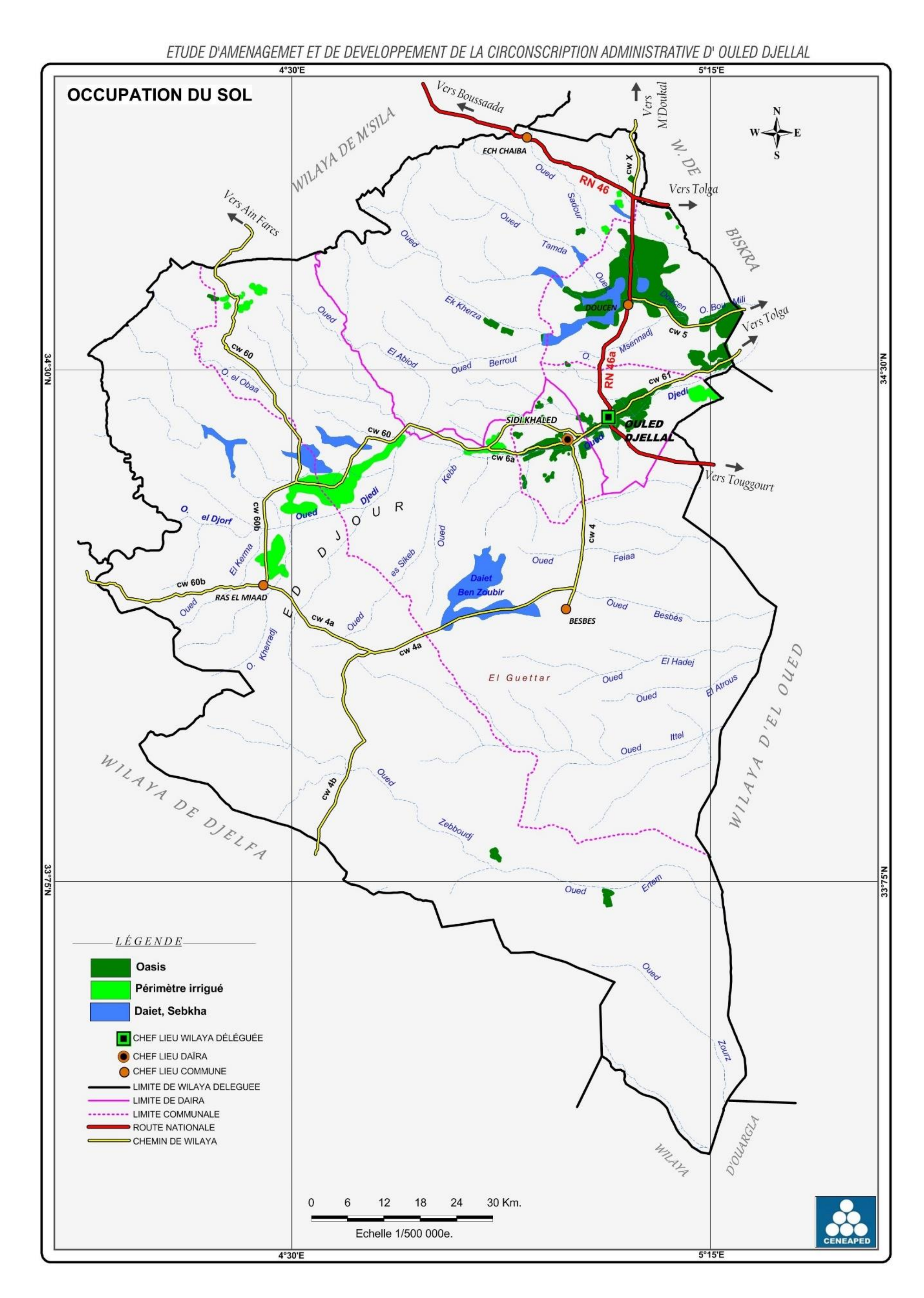


Figure 7 : Les grandes occupations du sol –CA d'Ouled Djellal

La Sebkha

La palmeraie d'Ouled Djellal ne se termine pas en aval par une Sebkha, comme généralement la majorité des palmeraies, mais le drainage des eaux se fait vers l'oued Seil.

Aujourd'hui, cet espace de vie oasien, chargé d'histoire, subit les effets de la modernisation. Si la préservation de cette oasis, dans sa totalité semble difficile, Il est toutefois, nécessaire de sauver l'essentiel, car elle constitue l'âme et l'histoire de cette région.

1.3.3 LE PATRIMOINE CULTUREL

La circonscription administrative d'Ouled Djellal recèle un patrimoine naturel et culturel, jouissant d'une originalité et une authenticité certaine. Ces ressources pourraient, à terme à travers une valorisation appropriée, constituer un levier considérable pour le développement touristique et la mise en tourisme de ce territoire.

Il ne s'agit pas de faire un inventaire exhaustif du patrimoine culturel de la région, mais surtout de mettre en exergue les principales richesses patrimoniales, culturelles, historiques et archéologiques qui peuvent, à travers une approche appropriée de développement de produits touristiques et de marketing, être exploitées et valorisées dans le cadre de la promotion d'une activité touristique durable.

L'archéologie

La région d'Ouled Djellal occupe essentiellement les contreforts Sud des monts du ZAB, entre Bou Saada et Biskra. C'est une région saharienne qui au-delà de l'oued Djedi, présente des richesses archéologiques intéressantes. Il existe plusieurs stations découvertes principalement par le Docteur Salle.

On peut citer les vestiges suivants :

- Oued El Assel, petit affluent de l'oued Djedi, dans la localité de Hassi Cida où s'est faite la découverte d'instruments de l'époque capsienne ;
- Bordj et puits de Berrout, situés à une vingtaine de km au Nord-Ouest de l'agglomération d'Ouled Djellal, près de Chaïba, découverte de grattoirs et débris de lames d'allure capsienne ;
- Doucen, découverte des instruments de l'époque capsienne ;
- Sidi Khaled, avec la découverte des silex taillés.

Histoire

Ouled Djellal serait née à partir d'une oasis berbère, alors que l'oasis de Sidi Khaled aurait été créée par les *Khoualid,* en provenance du sud-ouest de l'Atlas saharien, au XV^{e} siècle et qui sont à l'origine de la création de la palmeraie.

Oued Djedi fut, naguère, le point de démarcation entre le monde romain et monde « barbare » où des vestiges romains subsistent encore dans la région.

Cet écoulement qui est le plus long oued du Sahara dont les crues périodiques permettent d'alimenter la nappe ; mais pouvant également créer des dommages aux activités humaines.

1.3.3.1 Le patrimoine matériel

- ***Les mosquées***

El Mesjid El Atik est considéré comme la plus vieille mosquée ; cependant, d'autres sources affirment que la première mosquée est celle de Sidi M'Tair, située à proximité du Mesjid El Atik dans la ruelle qui mène à la Rahba Charguia.

La ville abrite également la zaouïa Mokhtaria.

La mosquée de Sidi Khaled est classée au patrimoine national depuis 1999.

- ***La palmeraie***

La palmeraie de la ville, appelée Deiffel qui est traversée par l'oued Seil, constitue également un patrimoine de la région.

- ***Errahba***

La grande place Errahba abrite des boutiques spécialisées en broderie, en particulier le burnous et la kachabia en utilisant des fils de toutes les couleurs et des motifs très variés ; cette activité est considérée comme un travail d'art.

- ***L'artisanat***

Les femmes sont d'excellentes tisserandes qui produisent : haïks, hanbal, mendil, kachabia, burnous et tapis ; mais cette activité ancestrale est en train de disparaitre.

Ces produits sont réalisés avec des couleurs typiques qui caractérisent la région et des formes géométriques (le losange, le rectangle et le carré) ainsi que des motifs représentant le palmier, les fleurs, le trèfle, le mouton, la chèvre et le chameau pour décorer leurs produits.

1.3.3.2 Le patrimoine Immatériel

Oued Djedi est associé, dans l'imaginaire social local à une multitude de souvenirs, d'images, de légendes, de héros, de saints et de poètes, aussi bien sacrés que légendaires. Sidi Khaled en particulier évoque une longue histoire sainte qu'atteste la sépulture de Khaled Ibn Sinân qu'abrite la mosquée du même nom, située sur la rive sud d'Oued Djedi. Le cimetière qui l'entoure comprend un carré de la tribu des Dwawda d'où est originaire la fameuse Hayzia dont la beauté fut célébrée par le poète Ben Guitoune. Sidi Khaled est également célèbre par sa réputation de ville de poètes lyriques et chanteurs célèbres (Khelifi Ahmed, Ba Ammar …) qui se sont inscrits dans la lignée des premiers poètes en faisant connaitre le ch'ir el malhoun.

Ouled Djellal fût aussi une halte des pèlerins du Maghreb en route vers la Mecque, tel que décrit par le voyageur EL Ayachi au 17ème siècle.

Les contraintes

- Recul des surfaces de palmeraies traditionnelles (pression sur les ressources hydriques, mitage, morcellement) ;
- Sécheresse plus intense et durable (impact sur la présence de végétation) ;
- Pression sur les espaces steppiques, liée au surpâturage ;

- Pour les sites archéologiques, on signale la faiblesse d'inventaire et de fouilles archéologiques,
- La plupart des sites historiques sont abandonnés et se trouvent dans un état de dégradation avancé (vieux bâti, palmeraie).
- L'abandon des activités artisanales.

Les Opportunités

- La mise en tourisme du patrimoine et la création d'une source de richesse durable ;
- La volonté de protection, de sauvegarde et de valorisation des sites naturelles et culturelles ;
- L'évaluation des services écosystémiques basée sur la conservation biologique, le développement de la société et l'économie (évaluer et monétiser les différents services) ;

1.4 . L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES MAJEURS

La question environnementale est aujourd'hui au cœur du processus d'aménagement et de développement des territoires, un développement qui se veut durable, permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie et préserver les ressources pour les générations futures. Nous mettons l'accent sur trois aspects essentiels qui ressortent comme problématiques majeures sur le plan environnemental :

- Les eaux usées ;
- Les déchets solides ;
- La vulnérabilité des milieux fragiles et des écosystèmes du territoire.

1.4.1 ENVIRONNEMENT ET FORMES DE POLLUTION

Les eaux usées

Les eaux usées constituent une source de nuisance sérieuse pour les différentes communes de la C.A d'Ouled Djellal, mais d'une façon assez nuancée. Pour les deux communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled, la forte croissance démographique a fait que le réseau primaire est devenu sous dimensionné par rapport aux volumes de rejets liquides de l'actuelle population.

Il faudrait également préciser que les eaux usées sont chargées de polluants provenant essentiellement de l'activité humaine, ce qui a justifié l'utilisation du lagunage naturelle ; mais on peut s'attendre dans un avenir proche qu'elles peuvent être d'origine agricole voir même industrielle au vue de l'essor pris par l'activité agricole et de moindre mesure l'activité industrielle.

Pour les autres communes, c'est l'absence de traitement adéquat qui pose problème sur le plan environnemental. Les rejets se font dans des exécutoires naturels à quelques kilomètres des agglomérations.

Toutefois, une STEP d'une capacité de 250000 E/H, pour prendre en charge les eaux usées des communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled, est en voie de réalisation.

Les déchets solides

L'analyse des déchets solides met en évidence des carences au niveau de toute la chaîne, incluant la pré collecte, la collecte et l'élimination des déchets. Les six communes de la C.A d'Ouled Djellal ne disposent pas de CET ou de décharges contrôlées. Les déchets ménagers et assimilés sont déversés anarchiquement dans des décharges sauvages ; cette situation est aggravée davantage par le déversement des autres types de déchets, notamment inertes, huiles usagées et agricoles. Les communes de la CA n'ont pas bénéficié conformément à la loi 01-19 du 12 décembre 2001, d'aucun plan de gestion des déchets ménagers et assimilés.
Il est important également de souligner l'absence totale du tri sélectif, du recyclage et de la récupération au niveau de la zone d'étude. A ce titre, la C.A ne possède aucune unité de tri sélectif ou de sites de recyclage.
Le tableau ci-dessous donne des estimations des volumes de déchets sur la base d'une quantité moyenne de déchets générée par personne égale à 0.7 kg (moyenne nationale).

Tableau 4 : Quantités de déchets par habitant

Commune	Population 2017	Quantité de déchets t/j	Quantité de déchets t/an
Ouled Djellal	78 785	55	20 075
Sidi Khaled	53 966	38	13 870
Doucen	33 193	23	8 395
Chaïba	16 636	12	4 380
Ras El Miaad	27 357	19	6 935
Besbes	13 406	09	3 285
Total	223 343	156	59 40

Vulnérabilité des milieux fragiles et des écosystèmes

Le milieu le plus fragile est certainement l'espace steppique qui subit le surpâturage d'une part et la désertification d'autre part.

L'ancienne palmeraie également est fragilisée par la diminution des quantités d'eau d'irrigation, phénomène qui provoque la remontée des sels, sous l'effet de la diminution du lessivage des eaux, l'urbanisation et l'habitat au sein des espaces agricoles.

1.4.2 LES RISQUES MAJEURS

On peut observer plusieurs catégories de risques majeurs, particulièrement d'ordre naturel dans la zone d'étude :

L'ensablement

A l'instar des régions arides, la zone d'étude connaît de sérieux problèmes d'ensablement. Ce phénomène qui résulte de la sévérité des conditions climatiques et de la mauvaise utilisation des ressources naturelles, constitue le phénomène le plus spectaculaire de la désertification. La mobilisation par le vent de cet important stock de sable est une menace sérieuse pour l'ensemble des infrastructures de développement de la région.

Les principales causes de l'érosion éolienne sont :

- un vent violent soufflant sur de grandes surfaces ;
- une végétation rabougrie ou rare ;
- un sol dégradé, meuble, dénudé et sec.

Outre, les effets environnementaux néfastes, les retombées de ce phénomène au plan socio-économique sont lourdes, et se traduisent parfois par une baisse de la production agricole ou la fermeture des routes et des installations humaines.

L'espace le plus touché par les vents de sable correspond à la région Sud-Ouest, *à savoir Ras El Miaad* recouvrant les zones de pâturage. Parmi les voies de circulation les plus affectées par ce processus naturel sont la Route Nationale N° 46 A, reliant Ouled Djellal à El Meghaier, et les axes routiers vers Besbes et Ras El Miaad.

Le phénomène des crues et les inondations

Les Oueds qui drainent les eaux pluviales dans la C.A d'Ouled Djellal se jettent quasiment tous dans la grande dépression qu'est le chott Melrhir. Les écoulements dans ces oueds sont observés seulement en périodes de fortes pluies, notamment en automne. Les crues restent un risque permanent dans les régions sahariennes, car la présence de l'eau implique activité agricole et concentration de l'habitat ; comme l'oued Tamda dans la région de Doucen a connu une forte crue en 2009. Le développement économique ainsi que l'urbanisation anarchique ont accentué la pression sur les espaces proches des lits d'oued (Doucen, Ouled Djellal ...). Il est aujourd'hui, nécessaire de protéger les berges des oueds par des ouvrages appropriés, de réaliser des ouvrages d'art et de réglementer les constructions. Afin que la crue puisse être toujours synonyme de bienfait et non comme une catastrophe humaine.

Le risque sismique

L'Algérie est divisée en deux unités tectoniques majeures séparées par la faille sud-atlasique où le Nord de l'Algérie portant l'empreinte de la tectonique alpine;

•la plate-forme saharienne, relativement stable, où la tectonique est moins prononcée.

Le risque lié au réseau routier

Les points noirs recensés :

- Virage dangereux sur RN 46A entre PK 90+000 et PK 91 + 000 ;
- Falaise de Chaïba sur RN 46A entre PK 196+000 et PK197 + 000 ;
- Zones inondables au niveau de la RN 46A entre PK 101+000 et 102+000 et le CW 60 entre PK 3+000 et PK 5+000 ;
- Contournement de la ville de Doucen et Ouled Djellal, suite au trafic routier dense sur RN 46A ;
- Dédoublement de la RN 46 et RN 46A ;
- Absence d'ouvrages sur passage des oueds sur CW 60 et CW 60B.

Synthèse : les potentialités et les contraintes du milieu naturel

Le milieu naturel de la C.A d'Ouled Djellal est un territoire qui dispose d'un important réservoir en eau, mais sa profondeur nécessite une technologie spécifique et a un coût financier conséquent pour l'exhaure des eaux. Cependant la volonté des pouvoirs publics à développer ces espaces stratégiques pour le pays tout entier, est une opportunité pour les acteurs économiques désirant s'inscrire dans le créneau de la mise en valeur des terres, particulièrement dans la partie Sud du territoire (région de Ras El Miaad).

Ce développement doit toujours tenir compte de la fragilité de l'écosystème et s'inscrire dans la durabilité par une gestion rigoureuse et rationnelle de la ressource en eau ; tout en sachant concilier activités pastorales et agriculture moderne.

Pour longtemps et en plus des ressources énergétiques fossiles avérées et déjà exploités, le désert restera le principal fournisseur d'énergie, grâce à sa richesse en ensoleillement. De ce fait, la C.A d'Ouled Djellal dont une grande partie de son territoire est de type saharien, bénéficie de l'opportunité d'un développement des énergies solaires.

II. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE, DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DISPARITES SOCIO-SPATIALES

2.1 . POPULATION ET DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

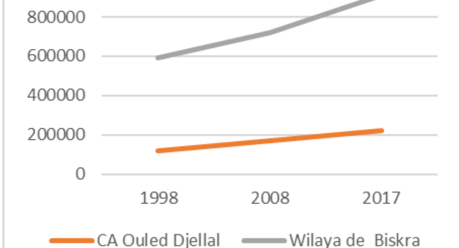
L'analyse de l'évolution de la population et sa répartition dans la C.A d'Ouled Djellal est indispensable afin de dresser une situation claire de la dynamique démographique de ce territoire. En tout état de cause, la compréhension de ce dynamisme conditionnera le plan de développement à préconiser dans les phases suivantes de l'étude.
La population totale de la C.A d'Ouled Djellal, estimée à la fin de l'année 2017, est de 223343 habitants, soit 24,55% de la population totale de la wilaya de Biskra qui est estimée, pour la même période, à 909656 habitants. Le poids démographique de la C.A d'Ouled Djellal dans la wilaya de Biskra n'est pas pour autant négligeable, représentant le quart de la population totale, passant de 15% en 1998 à presque 25% en 2017. Si on maintient le taux d'accroissement actuel, équivalent à 2,91 %/an, la population de la C.A atteindrait t un peu plus de 300 000 habitants à l'horizon 2030. Cela nous interpelle sur les efforts supplémentaires à engager en terme de développement dans les différents domaines : logement, emplois, besoins en santé, éducation, formation…Cela signifie également, si ce taux d'accroissement annuel moyen, observé durant la période 2008-2017 reste stable durant les années à venir, la population d'Ouled Djellal doublerait en moins de 30 ans.

2.1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la C.A a connu une croissance démographique très appréciable avec une augmentation relative de 87,18% en 20 ans, en passant de 119 320 habitants en 1998 à 171 957 habitants en 2008 pour atteindre 223 343 en 2018, soit un TAAM de 3,7% pour la période 1998-2008 contre 2,91% pour la période 2008-2017. Ce taux est largement supérieur à celui qui est observé à l'échelle nationale (1,6%) et même à celui de la moyenne de la wilaya de Biskra qui est de 2,30%.

Tableau 5 : Evolution de la part de la population de la C.A 1998-2017

Année	1998	2008	2017
CA Ouled Djellal	119320	171 957	223 343
Wilaya de Biskra	589 697	356 721	909 656
Part de la C.A Ouled Djellal/Wilaya	**15,55%**	**23,84%**	**24,55%**



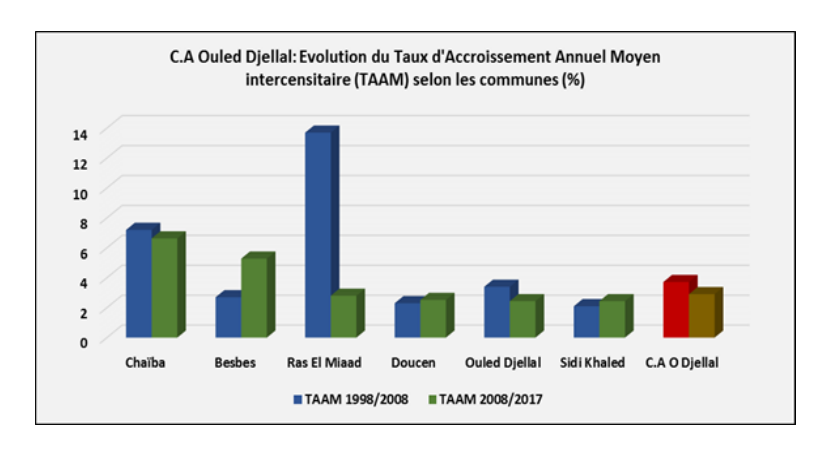
Toutefois cette croissance s'est établie d'une manière différenciée selon les périodes et selon les communes de la Circonscription :

- L'ensemble des communes ont connu une forte augmentation de leur population durant la période 1998/2008, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 3,72, largement supérieur à la moyenne nationale (1,60%) ou à celle de la wilaya de Biskra (2,30%). Cette forte croissance a été entrainée par les rythmes très élevés enregistrés par

les communes de Ras El Miaad avec un TAAM de 13,7 %/an et Chaïba avec un taux de 7,2 %/an. Cette forte croissance des communes peut être liée à une croissance naturelle élevée (reflet de la tendance nationale de l'époque), à une sédentarisation massive de la population nomade et à l'attractivité de certains territoires, liée à la mise place des actions de mise en valeur des terres. Durant cette décennie, les grandes communes, Ouled Djellal et Sidi Khaled, ont connu les rythmes de croissance les plus bas de la C.A, même s'ils restent élevés, comparativement à la moyenne nationale.

Tableau 6 : Evolution du Taux d'Accroissement Annuel Moyen (TAAM)

	Population 2008	Population 2017	TAAM % 1998/2008	TAAM % 2008/2017
Chaïba	9280	16 636	7,2	6,63
Besbes	8392	13406	2,7	5,28
Ras El Miaad	21278	27357	13,7	2,8
Doucen	26455	33193	2,3	2,52
Ouled Djellal	63237	78785	3,4	2,44
Sidi Khaled	43315	53966	2,1	2,44
C.A O Djellal	171957	**223343**	**3,72**	**2,91**



- La dernière décennie a vu par contre, une chute du taux de croissance démographique au niveau de l'ensemble des communes de la C.A où le taux de croissance annuel moyen global a atteint 2,91 % ; restant toutefois supérieur à la moyenne nationale pour la même période (2,15 %). Les communes qui ont montré une forte dynamique démographique correspondent aux communes « steppiques », en particulier Chaïba et Besbes. Comme pour la période précédente, ce sont les grandes communes (Ouled Djellal et Sidi Khaled) qui connaissent les taux de croissance les plus bas, mais qui sont toujours supérieurs à la moyenne nationale ; ceci peut être lié à la saturation de leurs espaces et à la rareté du foncier.

2.1.2 RÉPARTITION DE LA POPULATION

La répartition de la population de la commune, aussi bien selon la dispersion que selon les strates urbaine/rurale, détermine un territoire à fort caractère rural, même si cette ruralité est en baisse.

La population est toutefois inégalement répartie entre les 06 communes constituant la C.A d'Ouled Djellal. En effet, 35% de la population totale est localisée dans la seule commune d'Ouled Djellal (78 785 habitants) et presque 60% est localisée dans les deux communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled (132 751 habitants).

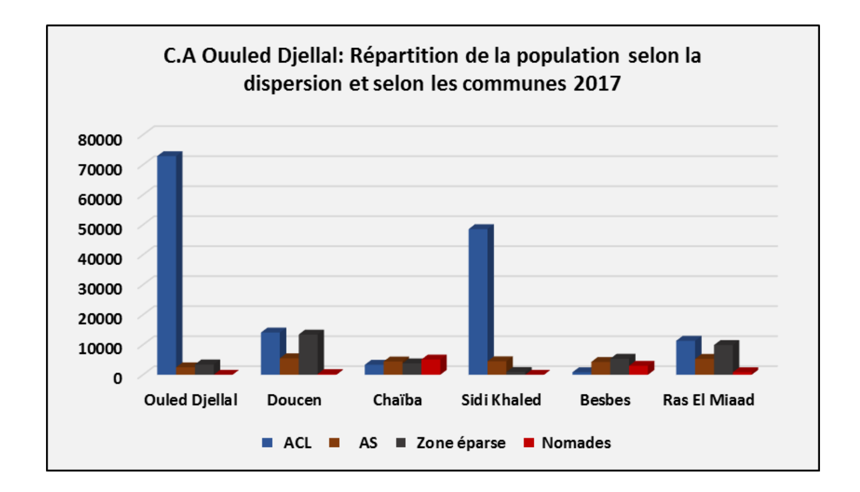
Les communes de Besbes et Chaïba sont caractérisées par leur très faible poids démographique (13% seulement de la population totale). Un déséquilibre démographique très prononcé entre la zone Nord Est (75% de la population) et la zone Sud et Sud-Ouest constitue une des problématiques majeures de la zone d'étude, qui est d'ailleurs accentuée par les grandes distances qui séparent les deux sous- espaces.
La distribution spatiale de cette population selon la dispersion géographique fait ressortir plutôt une forme d'habitat groupée, une forte concentration de la population dans les agglomérations chefs-lieux ; une autre caractéristique démographique de la zone d'étude. En effet, le taux d'agglomération moyen de la population de la C.A est de l'ordre de **95,47%** avec :

- 150.995 habitants qui vivent dans les agglomérations chefs-lieux, soit 68 % de la population totale de la C.A ;
- 26.439 habitants seulement qui vivent dans les agglomérations secondaires, représentant 12 % de la population totale de la C.A ;
- 36.766 habitants qui vivent dans la zone éparse, représentant 16 % de la population totale de la C.A.
- 9.143 de population nomade soit 4%.

Tableau 7 : Répartition de la population selon la dispersion (2017)

Commune	Population ACL	Population AS	Population Zone éparse	Nomades	Total
Ouled Djellal	72 886	2 474	3 425	0	78 785
Doucen	14 082	5 483	13 393	235	33 193
Chaïba	3 321	4 433	3 795	5 087	16 636
Sidi Khaled	48 555	4 491	920	0	53 966
Besbes	829	4 269	5 328	2 980	13 406
Ras El Miaad	11 322	5 289	9 905	841	27 357
C.A O. Djellal	**150 995**	**26 439**	**36 766**	**9 143**	**223343**

Source : DPSB 2018



Si la tendance générale est à l'agglomération des populations, il n'en est pas le cas pour certaines communes qui sont caractérisées par une forte dispersion de leurs populations. C'est la situation des communes steppiques de Chaïba, de Besbes ou de Ras El Miaad dont les chefs-lieux de communes ne concentrent qu'une faible part de la population communale. Ces communes sont marquées par la multitude de localités et de lieux-dits, ainsi que par la forte présence de populations nomades.

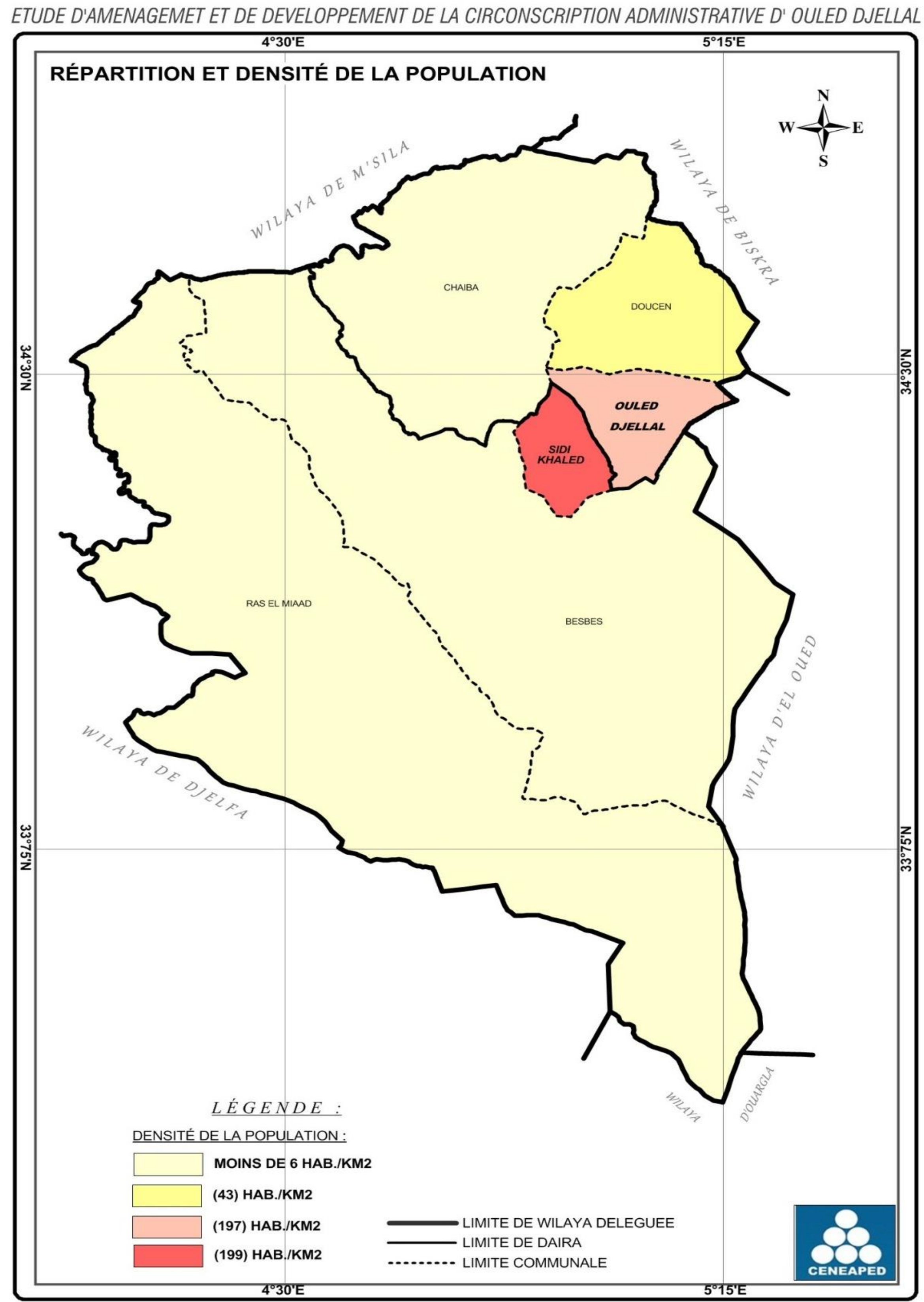


Figure 8 : Répartition et densité de la population –CA d'Ouled Djellal

2.1.3 LES DENSITÉS DE POPULATION

La densité est une mesure utile pour évaluer le degré d'occupation d'un territoire par une population. La densité moyenne de peuplement de la C.A est relativement faible, 20 habitants/km^2, si on prend en considération l'ensemble du territoire de la CA.

L'analyse des densités par commune montre le caractère inégal de la répartition de la population à travers le territoire de la C.A. On peut même observer des valeurs extrêmes qui variées entre 4 et 248 habitants/km^2 avec des grands foyers de peuplement et des déserts humains, c'est-à-dire des zones presque inhabitées. La plus forte densité est observée dans les deux communes urbaines, à savoir Ouled Djellal, avec 246 habitants/km^2 et Sidi Khaled avec 248 habitants/km^2. Par contre, les plus faibles densités sont enregistrées au niveau des communes de Besbes, Ras El Miaad et Chaïba, les communes « steppiques ». Ces densités très contrastées, résultent de la combinaison du volume de la population et de la superficie des communes. Cela reflète également la pression qui s'exerce sur les communes les plus denses comme Sidi Khaled et le Ouled Djellal et le potentiel que peuvent offrir les autres communes, moins denses et très peu occupées comme Besbes, Ras El Miaad et Chaïba.

Tableau 8 : Densité de la population 2017

Commune	Population	Superficie	Densité habitants/km2
Sidi Khaled	53 966	217,3	248
Ouled Djellal	78 785	320,9	246
Doucen	33 193	621,6	53
Chaïba	16 636	1 686,50	10
Ras El Miaad	27 357	4 783,90	6
Besbes	13 406	3 633,60	4
Total CA	**223343**	**11 263,80**	20

Source : DPSB 2017

2.1.4 STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

L'âge et le sexe représentent deux variables démographiques fondamentales dans l'analyse des caractéristiques d'une population. La structure par âge et sexe d'une population, à un moment donné, est la résultante des choix temporels des individus en matière de procréation et de l'intensité des flux migratoires. La prise en compte de ces deux caractéristiques démographiques dans la planification du développement économique et social constitue une démarche rationnelle conditionnant l'impact réel des projets de développement sur la population cible.

La population de la C.A d'Ouled Djellal est formée de 50.26 % d'hommes et de 49.74 % de femmes, soit un rapport de masculinité de 101, plus faible que la moyenne nationale qui est de 103. La population jeune, de moins de 30 ans, représente une part très élevée, représentant 70 % de la population totale ; alors que la population scolarisable (6–15 ans) est égale à 54 301 soit 24 % de la population totale.

Tableau 9 : Répartition de la population selon les groupes d'âges et le sexe

Tranche d'âge	Population		Total
	Masculin	Féminin	
0-4 ans	14242	14095	28337
5-9ans	13342	13204	26546
10 – 14ans	13950	13805	27755
15-19ans	13703	13562	27265
20-24ans	12301	12174	24475
25-29ans	9960	9856	19816
30-34ans	7293	7221	14514
35-39ans	6316	6251	12567
40-44ans	4844	4794	9638
45-49ans	4236	4191	8427
50-54ans	3507	3471	6978
55-59ans	2359	2334	4693
60-64ans	1544	1528	3072
65-69ans	1485	1469	2954
70-74ans	1287	1273	2560
+ 75 ans	1883	1863	3746
Total	**112252**	**111091**	**223343**

2.1.5 LE RATIO DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE :

La relation de dépendance en fonction de l'âge est le rapport entre des personnes se trouvant dans l'incapacité de participer dans le processus de production des biens et des services, en raison de leur jeunesse (population de moins de 15 ans) ou de leur vieillesse (population âgée de 65 ans et plus), et celles qui sont en mesure d'y prendre part (population de 15-64 ans).

Dans l'ensemble de la C.A d'Ouled Djellal, ce taux de charge est relativement élevé, dénombrant 70 personnes à charge ou dépendantes pour 100 personnes en âge de travailler ; mais c'est plutôt une dépendance pour cause de jeunesse.

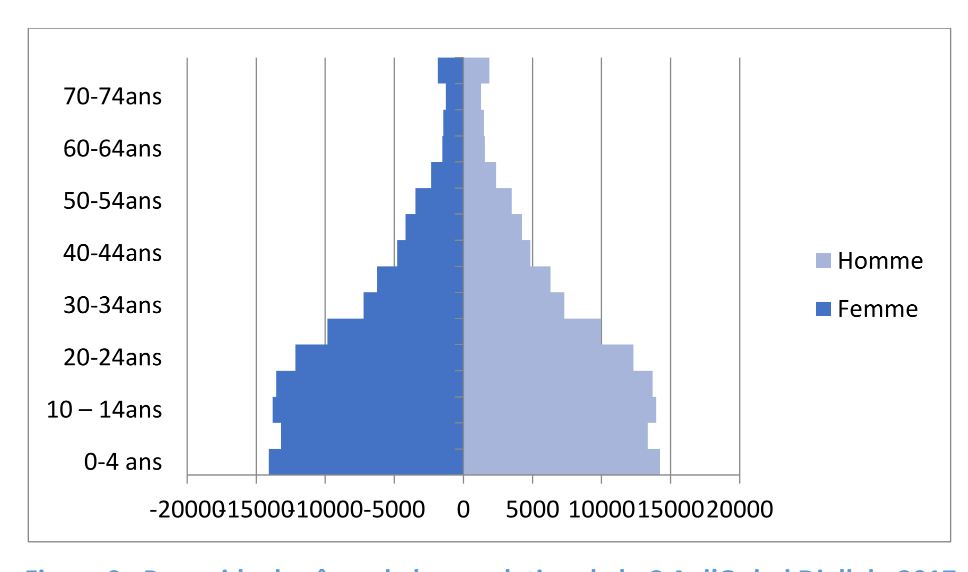


Figure 9 : Pyramide des âges de la population de la C.A d'Ouled Djellal - 2017

La pyramide des âges de la C.A d'Ouled Djellal présente une base assez large et un sommet allongé qui illustre une forte proportion d'adolescents et de jeunes adultes, caractérisant la situation typique de la plupart des territoires du pays. Elle est assez symétrique, ce qui témoigne de la similitude dans la durée de vie moyenne des femmes et celle des hommes. Cependant, la forme n'est pas parfaitement pyramidale. En effet, on commence à apercevoir des signes de vieillissement prévisible à long terme, car la tranche la plus large n'est pas la plus jeune. Toutefois, il est prématuré de confirmer cette hypothèse, mais ces changements dans la structure de la pyramide des âges méritent d'être observés de près par les démographes.

2.2 . HABITAT ET LOGEMENT

Le volet du logement et de l'habitat reflète une importance particulière pour la population qui réside dans la région. En effet, l'accès à un logement de qualité constitue une des principales demandes des résidents. Dans cette partie, on évoquera les questions relatives à :

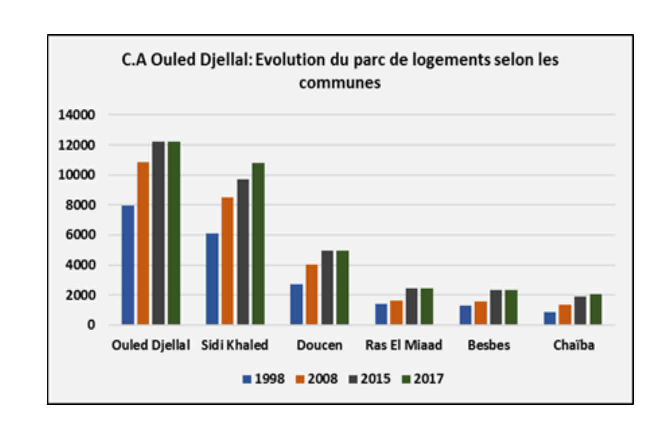
- Évolution du parc logement ;
- Taux d'occupation par logement ;
- Typologie des constructions ;
- Les Programmes de logements et disponibilités foncières.

2.2.1 . EVOLUTION DU PARC LOGEMENT

Une évolution moyenne du parc logement est constatée en 20 ans dans la C.A d'Ouled Djellal, en passant de 20 327 unités en 1998 à 34 834 unités, soit une augmentation relative de 71,37%. Ainsi, 14507 logements ont été construits en 20 ans, soit une moyenne de 725 logements supplémentaires par an.
Le nombre de logements inoccupés s'élevait en 2017 à 5341 unités soit un taux d'inoccupation représentant 15,33% du parc total ; ce qui est considérable.

Tableau 10 : Evolution du parc logement 1998-2017

Commune	1998	2008	2015	2017	Evolution 1998-2017
Ouled Djellal	7961	10855	12241	12213	53,41%
Ras El Miaad	1392	1620	2464	2423	74,07%
Besbes	1315	1549	2350	2362	79,62%
Sidi Khaled	6096	8480	9711	10796	77,10%
Doucen	2729	4028	4948	4980	82,48%
Chaïba	834	1328	1895	2060	147,00%
Total	**20 327**	**27 860**	**33 609**	**34 834**	71,37%



Par ailleurs, l'analyse par commune fait ressortir une certaine disparité où l'évolution la plus importante sur 20 ans est enregistrée dans la commune de Chaïba, cela est dû à la base du parc logement qui est à l'origine faible et certainement à l'émergence de Bir Naam comme pôle important dans cette commune avec les disponibilités foncières existantes. De plus, l'essentiel du parc logement se situe dans les deux communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled,

soit plus de 66% du parc total. L'évolution, calculé sur une période de 10 ans (2008-2017) montre probablement, un début de saturation de l'espace Nord-Est, constitué de Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen. Ce dernier connait l'évolution la moins importante.

Tableau 11 : Évolution du parc logement 2008-2017

Commune	2008	2015	2017	Taux d'évolution 2008-2017
Chaïba	1328	1895	2060	55,10%
Besbes	1549	2350	2362	52,50%
Ras El Miaad	1620	2464	2423	49,60%
Sidi Khaled	8480	9711	10796	27,30%
Doucen	4028	4948	4980	23,60%
Ouled Djellal	10855	12241	12213	12,50%
Total	**27 860**	**33 609**	**34 834**	25,00%

Le graphe ci-dessous montre un rythme de croissance entre 1998 est 2015 assez soutenu. Mais à partir de 2015, l'évolution commence à se stabiliser, probablement liée à la crise économique que le pays a connue depuis cette date.

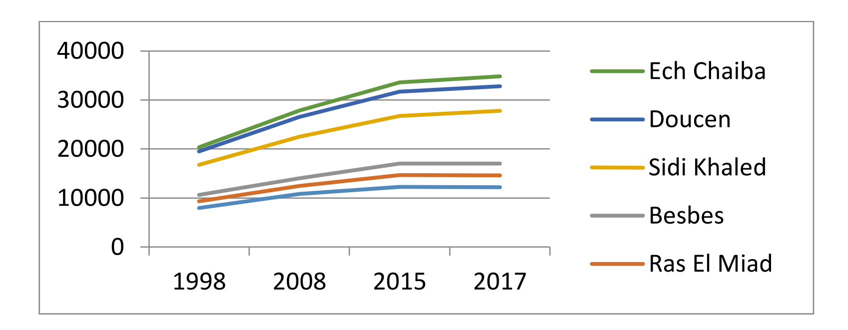


Figure 10 : Évolution du parc logement 1998-2017

2.2.2 . ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION PAR LOGEMENT

L'évolution du parc logement a été largement dépassée par la croissance démographique. En effet, le TOL a grimpé de 6,17 en 2008 à 6,41 en 2018 (le calcul considère la totalité des logements y compris ceux non occupés). Ce taux est remarquablement supérieur à la moyenne nationale (4,55) ou même à la moyenne de la wilaya (4,98). Cela s'explique d'une part, par l'insuffisance de l'effort engagé par les pouvoirs publics en matière de construction de logements et d'autre part par le rythme de la croissance de la population qui était beaucoup plus rapide que l'évolution du parc logement ces dernières 10 années (voir les graphes ci-dessous).

Tableau 12 : Taux d'occupation par logement 2017

Commune	Population 2017	Parc logement 2017	Taux d'Occupation par Logement TOL
Ouled Djellal	78 785	12213	6,45
Ras El Miaad	27 357	2423	11,29
Besbes	13 406	2362	5,68
Sidi Khaled	53 966	10796	5,00
Doucen	33 193	4980	6,67
Chaïba	16 636	2060	8,08
Total	**223 343**	**34 834**	6,41

Source : DPSB 2017

Figure 11 : Evolution du parc logement 2008-2017

Le Taux d'Occupation par Logement (TOL) est un indicateur pertinent de la tendance générale de l'amélioration des conditions d'habitation. L'examen du TOL par commune montre l'extrême vulnérabilité de certaines communes comme Ras El Miaad et Chaïba avec des taux respectifs de 11,29 et 8.08. Cela reflète les retards accumulés en matière de développement pour le dossier habitat.

L'analyse statistique appuyée par une lecture qualitative permet de mettre en avant un certain nombre de points qui convergent à dire que la C.A d'Ouled Djellal doit impérativement revoir son approche globale pour une prise en charge plus efficace de ce dossier extrêmement sensible. Il est nécessaire de diversifier davantage l'offre privé et public, d'établir le bilan de la demande et de l'offre, de revoir les critères objectifs pour bénéficier d'un logement ainsi que les mécanismes qui permettent d'identifier les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de mettre en œuvre de nouveaux critères tendant à renforcer la transparence et l'équité dans la distribution de logements …

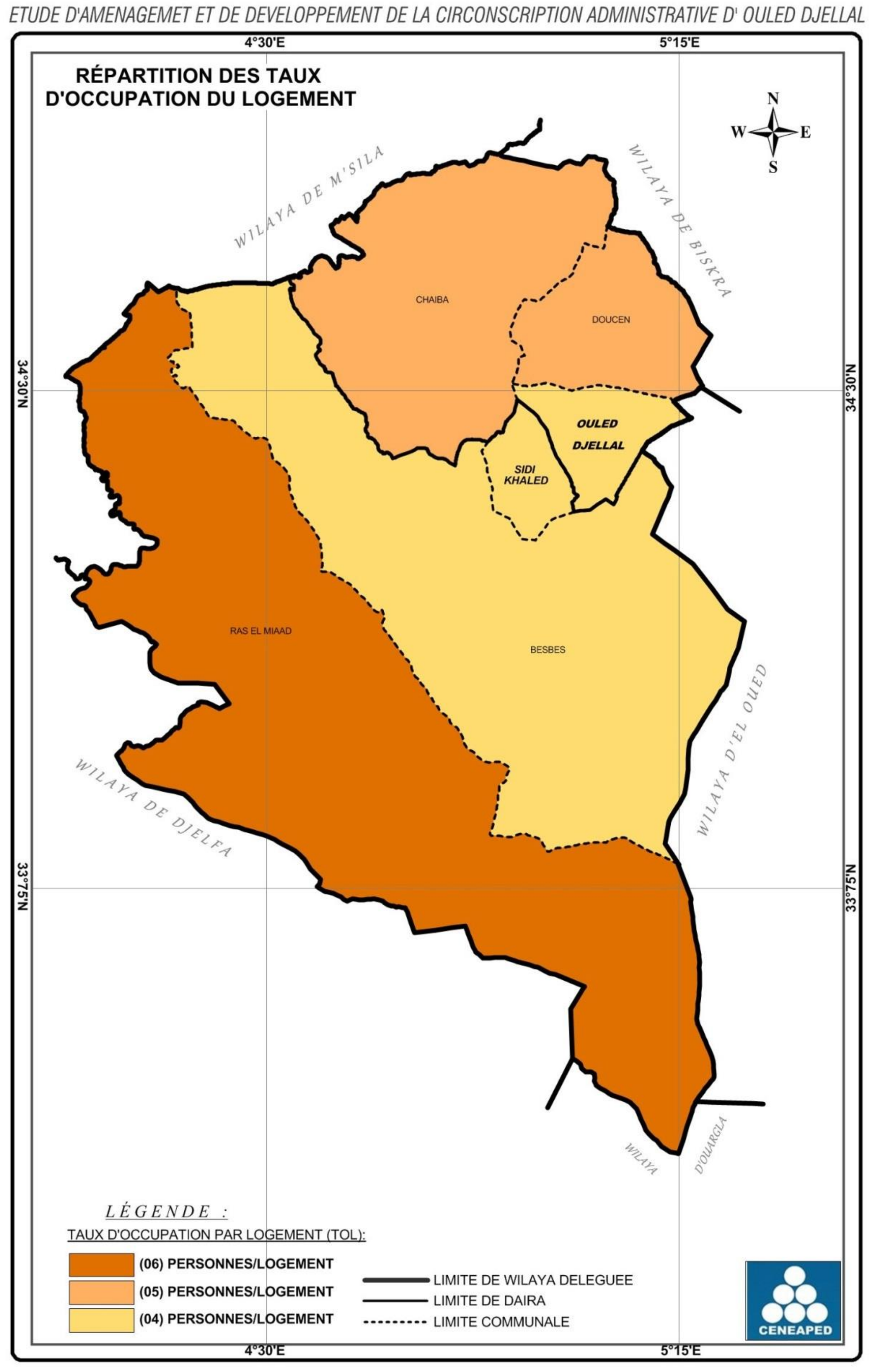


Figure 12 : Répartition du TOL par commune

2.2.3 . TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS

La maison individuelle est le type de construction le plus fréquent, avec plus de 67% du total de logements habités. Une part assez importante relève du traditionnel particulièrement dans les villes-oasis de Sidi Khaled et Doucen, soit plus de 26% du total de logements habités. Cette concentration des maisons traditionnelles dans ces deux communes est étroitement liée à la genèse de ces agglomérations dont l'élément fédérateur était la palmeraie. A Ouled Djellal par contre qui possède une grande palmeraie, les maisons traditionnelles sont plus faibles, cela reflète un processus global de transformation urbaine de cette ville dans laquelle il faut concevoir un nouveau rôle pour la palmeraie. La dominance des deux types d'habitat évoqués plus haut reflète les caractéristiques sociologiques de la population de la C.A d'Ouled Djellal.

Tableau 13: Répartition des logements habités selon le type de construction 2008

Communes	Immeuble	Maison individuelle	Maison traditionnelle	Autre ordinaire	Const. précaire	ND	Total
Ouled Djellal	665	8458	472	11	168	27	9801
Ras El Miaad	0	1502	70	13	6	8	1599
Besbes	0	253	640	2	110	40	1045
Sidi Khaled	144	2843	3020	8	3	31	6049
Doucen	29	1908	1349	10	39	6	3341
Chaïba	3	511	493	10	114	2	1133
Total	**841**	**15475**	**6044**	**54**	**440**	**114**	**22968**

2.2.4 LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS ET DISPONIBILITÉS FONCIÈRES :

Selon les chiffres de la direction du logement pour fin 2017, le nombre total de logements inscrits pour la C.A d'Ouled Djellal s'élève à 17854 unités, dont 14556 unités distribuées soit plus de 81% du total et 1335 unités sont en cours, soit 7.4%. Ce programme de logements se répartit sur plusieurs formes avec prédominance du logement rural :

- Logement social locatif avec un total de 5813 unités,
- LSP avec un total de 4608 unités,
- Logement rural avec un total de 7433 unités.

Tableau 14 : Situation physique des programmes de logements

Programme	Nombre de logements			
	Inscrits	Distribués	Réalisés et non distribués	En cours de réalisation
Logement social locatif	5813	4808	0	1005
LSP	4608	2700	1908	0
Habitat rural	7433	7048	0	330
Total	17854	14556	1908	1335

Source : Direction de l'habitat 2017

❖ **Le logement rural.**

En milieu rural, les aides financières au logement, accordées par l'état aux couches à revenus moyens, se situent à hauteur de 1 000 000 de DA dans les wilayas du Sud. Par ailleurs, les procédures d'octroi de ces aides à l'habitat rural ont été allégées à travers la libération en deux tranches au lieu de trois initialement, la simplification du dossier de permis de

construire et la substitution du titre de propriété, par le certificat de possession dans les zones non cadastrées. Ceci dans l'objectif de fixer les populations rurales et diminuer ainsi, la pression exercée par le phénomène d'exode rural sur les agglomérations urbaines, conformément au plan d'action du Gouvernement qui a retenu la poursuite soutenue de l'action en matière d'habitat rural pour garantir la sédentarisation des populations. En transposant cette vision sur le territoire de la C.A d'Ouled Djellal, on remarque que presque la moitié du programme des logements s'inscrivent dans cette formule (41.6%). Il est presque équitablement réparti entre les six communes de la CA.

Tableau 15 : Répartition de l'habitat rural par commune 2017

Commune	Nombre de logement
Ouled Djellal	1226
Doucen	1329
Chaïba	1127
Sidi Khaled	1127
Besbes	1340
Ras El Miaad	1284
Total CA	7433

❖ **Les lotissements sociaux.**

La stratégie de création de lotissements sociaux vise le développement de l'offre foncière dans les wilayas des Hauts-Plateaux et du Sud. Elle vise aussi, à l'instar de l'habitat rural, à encourager les citoyens désireux de construire par eux même leurs habitations, en mettant à leur disposition des lots de terrains relevant du domaine public de l'Etat, d'une superficie de 200 à 250 m2 par lot. Dans le cadre de la concrétisation de cette opération il a été retenu pour 2015-2019 :

- La prise en charge par l'Etat de la viabilité tertiaire de ces lotissements initiés par les pouvoirs publics ;
- Le regroupement éventuel des bénéficiaires de l'aide à l'habitat rural dans des agglomérations rurales de moins de 5.000 habitants ;

Avec cette nouvelle forme, on est dans une sorte de combinaison entre deux logiques. Les citoyens bénéficient d'un lot de terrain à un prix symbolique en plus d'une aide de 1000 000 DA dans le cadre de l'habitat rural, ce qui explique l'engouement de la population pour les lotissements sociaux.

A travers cette option, les pouvoirs publics se sont engagés à accélérer le rythme de réalisation de ces programmes d'habitat social pour répondre au mieux aux attentes des populations de la C.A d'Ouled Djellal, en application de l'instruction interministérielle n°6 du 1er décembre 2012 relative au développement de l'offre foncière publique dans les wilayas du Sud. Cette instruction vise, outre à résorber le déficit en logements, accumulé durant des années, à donner aux citoyens le moyen d'accéder à un lot de terrain à bâtir viabilisé. Ces programmes de logements individuels, lancés par les pouvoirs publics, visent en premier lieu la réalisation d'un produit répondant aux attentes d'une grande frange de la population, de réduire la tension sur le logement dans la région, de lutter contre les constructions illicites souvent à l'origine de conflits et d'assurer un développement harmonieux et équilibré tant

en milieu urbain qu'en zone rurale. L'auto construction s'intègre dans le cadre de la politique de développement rural, dont l'objectif est la promotion des espaces ruraux et la fixation des populations locales.

Le nombre de lots créés dans ce cadre dans la C.A est 10 584 lots sociaux répartis sur 85 lotissements. Ouled Djellal, Doucen et Sidi Khaled s'accaparent la part du lion avec plus de 8 685 lots, soit 82 % des lots.

Tableau 16 : Les lots sociaux dans la CA d'Ouled Djellal

Commune	Nombre de lotissements	Nombre de lots	Surface (ha)
Ouled Djellal	**50**	**4264**	**236**
Sidi Khaled	**18**	**2313**	**110**
Doucen	**9**	**2108**	**107**
Chaïba	5	848	61
Besbes	2	580	24
Ras El Miaad	1	471	20
Total	85	10584	558

Néanmoins, la visite sur le terrain fait ressortir plusieurs problèmes de viabilisation, d'accessibilité, d'équipements et d'intégration aux tissus urbains existants.

❖ **Les disponibilités foncières**

L'analyse des différents PDAU de la C.A d'Ouled Djellal, permet d'avoir une idée sur les disponibilités foncières et les zones d'extension prévues afin d'abriter les différents programmes de logements et d'équipements. Ces réserves foncières dégagées ressortent dans les secteurs à urbaniser AU à court (05 ans) et à moyen termes (10 ans) et les SUF (20 ans). Globalement, la situation est confortable en matière de réserves foncières à moyen et à long termes.

Pour Ouled Djellal, le nouveau pôle urbain abritera l'essentiel du programme d'habitat et d'équipements de cette commune à court et à moyen terme (tableau ci-dessous).

commune	Surface du pôle en (HA)	Programme (habitat / équipement)		Estimation de la population concernée	L'impact attendu
Ouled Djellal	192	Habitat collectif	3000	30 000 Habitants	Satisfaction des besoins sociaux de la population grâce à la mise en œuvre d'un grand investissement public par la réalisation de différent type de logements, mis à la disposition des citoyens des lots de terrains constructible, viabilisés et la réalisation des équipements publics de proximités
		Habitat individuel	2073		
		Equipement	50		
		Espace vert	04		

Pour la commune de Chaïba, le PDAU a identifié des poches dans les différentes agglomérations pour les besoins en foncier qui ne sont pas grands. Une proposition d'un nouveau centre entre Chaïba et Bir Naam a été également avancée dans le PDAU pour pallier éventuellement au manque de foncier dans l'ACL.

III. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET L'ACCES AUX SERVICES DE BASE ET SOCIAUX

3.1 .ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secteur de l'éducation nationale constitue une priorité pour l'Etat algérien qui consacre une part importante de son budget à ce secteur stratégique et déterminant pour l'avenir du pays et des générations futures.
Les principes régissant le système éducatif algérien sont définis par la constitution algérienne où il est stipulé que « l'enseignement est un droit inaliénable, obligatoire et gratuit pour tout enfant en âge de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans. C'est un principe majeur d'équité et de justice sociale, consacré par la constitution.
L'éducation contribue au maintien des populations, à l'attractivité des territoires et c'est une composante importante du développement local et régional

3.1.1 . L'EDUCATION : UN PRÉALABLE AU DÉVELOPPEMENT

L'education est le préalable au developpement économique et social dont il est une composante.

❖ *Les données générales*

Les statistiques de la C.A de Ouled Djellal indiquent que pour l'année 2017/2018 il existe 94 établissements primaires, 26 de cycle moyen (CEM) et 11 établissements d'enseignement secondaire (9 lycées d'enseignement général et 2 lycées techniques).

- Le cycle primaire totalise une population de 27 716 élèves, répartis sur 842 unités pédagogiques, ce qui donne une moyenne de 31 élèves par Unité. Le nombre d'enseignants est de 1 021, soit une moyenne de 27 élèves par enseignant.
- Le cycle moyen regroupe 15 396 élèves et 777 enseignants, soit une moyenne de 20 élèves par enseignant.
- Le cycle secondaire enregistre un total de 6422 élèves et 632 enseignants dont 280 femmes soit une moyenne de 31 élèves par classes

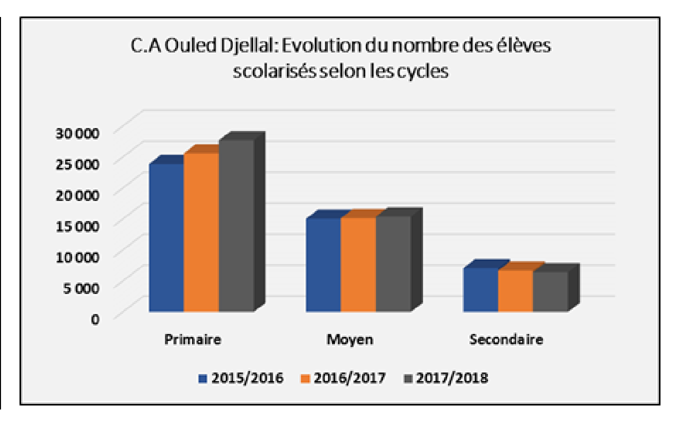
Globalement, ces chiffres indiquent que le taux d'encadrement est satisfaisant, mais qu'il existe toutefois un déficit en salles de classe.

L'effectif des enfants scolarisés augmente d'année en année, il est de :

- 45 970 élevés en 2015/2016
- 47 435 pour 2016/2017
- 49 534 pour 2017/2018

Les effectifs des élèves du cycle primaire augmentent rapidement, ceux du cycle moyen évoluent faiblement et les effectifs du cycle secondaire sont en baisse ; signifiant l'existence des déperditions scolaires qui prennent de plus en plus d'ampleur.

	Primaire	Moyen	Secondaire
2015/2016	23 881	15 042	7 047
2016/2017	25 611	15 140	6 684
2017/2018	27 716	15 396	6 422
Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018			



Le problème des déperditions scolaire se pose à l'échelle nationale et a fait l'objet d'une politique nationale du ministère de l'éducation nationale qui vise à le réduire grâce à un soutien apporté aux enfants en difficulté scolaire.

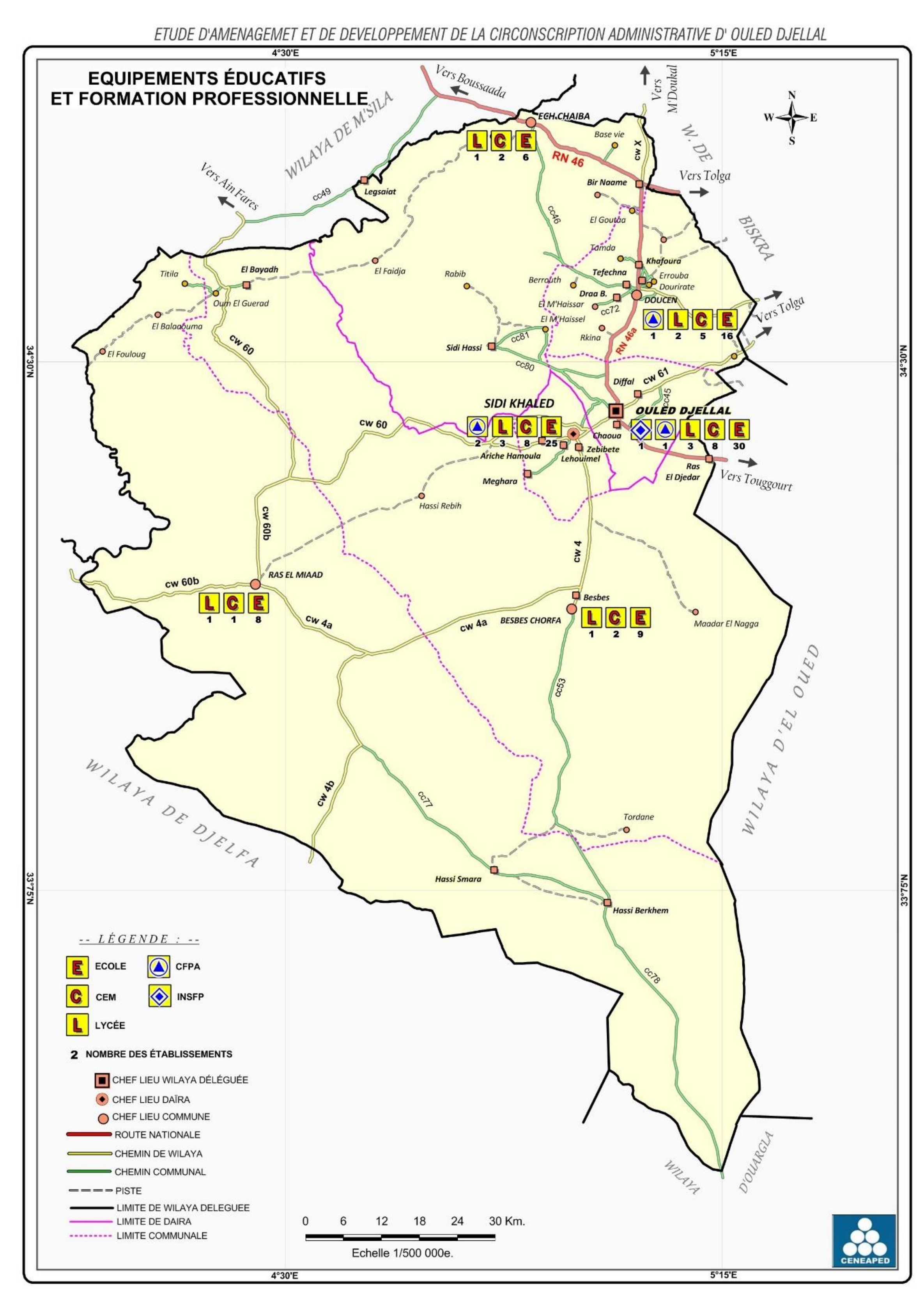


Figure 13 : Répartition des équipements éducatifs et formation professionnelle

❖ *Les taux de de scolarisation*

Le taux de scolarisation est relativement élevé pour l'année 2017/2018 : il est de 96.7% pour la tranche d'âge des 6 – 15 ans et de 87.4 % pour les 16 – 19 ans. Il est plus élevé que la moyenne de la wilaya de Biskra qui a respectivement des taux de 95,06 % et de 84.36 % pour les mêmes tranches d'âge.

Tableau 17 : Répartition des taux de scolarisation selon les communes

Commune	Tranches d'âge	
	6 à 15 ans	16 à 19 ans
Ouled Djellal	96,81	84,33
Doucen	99,53	86,9
Chaïba	95,96	91,98
Sidi Khaled	94,48	85,91
Besbes	97,01	85,6
R E M	94,7	89,9

Source : monographie de la wilaya d Biskra 2018

Le taux de scolarité par commune montre qu'il existe des disparités. C'est la commune de Ras El Miaad qui a le taux le plus faible pour la tranche des 6 – 15 ans et la commune d'Oued Djellal malgré son statut de Chef-lieu, présente un taux de scolarisation relativement faible pour les enfants âgés de 16 – 19 ans.
Les autres communes ont un taux élevé par rapport à la moyenne de wilaya malgré leur classement en zone défavorisée, c'est le cas notamment pour Besbes et Chaïba.
Le taux de scolarisation traduit les efforts importants qui ont été fait en matière d'infrastructures au profit de l'éducation nationale.

❖ *Les structures et les conditions d'accueil*

Les conditions d'accueil pour le cycle primaire au niveau de la CA de Ouled Djellal diffère selon les communes considérées.

A. L'enseignement primaire

En matière d''enseignement primaire, la C.A de Ouled Djellal a bénéficié d'un important programme de constructions de groupements scolaires depuis 2015.

- **Les Principaux indicateurs**

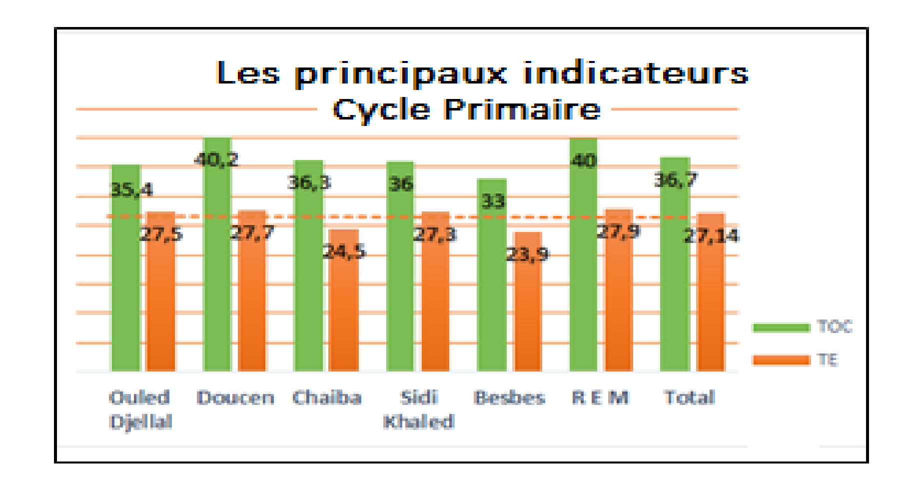
Les statistiques du cycle primaire sont les suivantes :

Tableau 18 : Principaux indicateurs du cycle primaire selon les communes

Commune	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs	TOC	Nombre d'enseignants	T E
Ouled Djellal	30	260	9 206	**35.4**	334	**27,5**
Doucen	16	130	5 226	**40.2**	188	**27,7**
Chaïba	6	39	1 419	**36.3**	58	**24,5**
Sidi Khaled	25	212	7 641	**36**	280	**27,3**
Besbes	9	50	1 651	**33**	69	**23,9**
R E M	8	63	2 573	**40**	92	**27,9**
Total	94	754	27 716	**36.7**	1 021	**27,14**

Source : monographie de la wilaya d Biskra (2018)

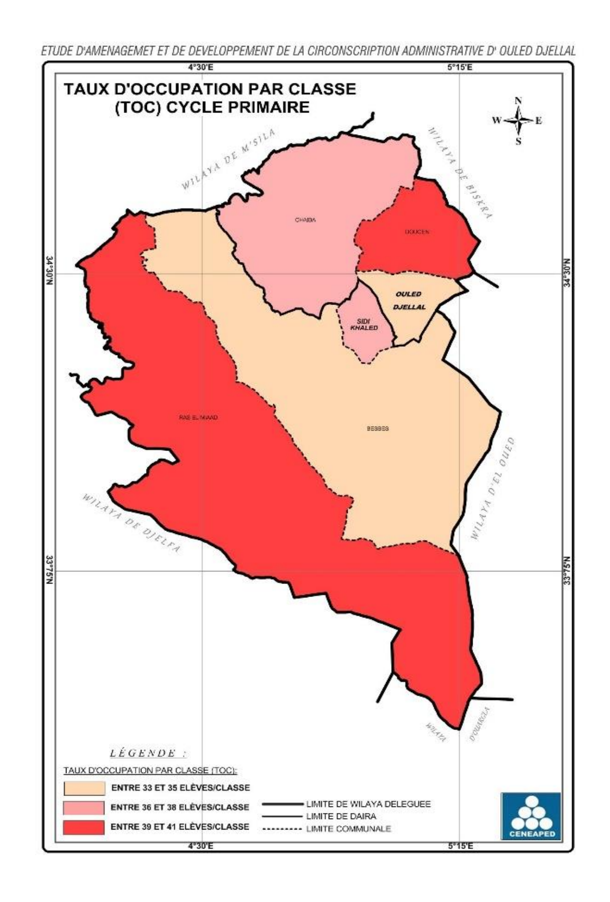
Le tableau indique une surcharge des classes : le TOC montre que le nombre d'élèves est supérieur à 33 par classe et atteint 40 élèves dans la commune de Doucen qui connait la plus mauvaise situation.
Cette situation est courante à l'échelle de la wilaya et même au niveau national, elle traduit toute la difficulté de la prise en charge de ce premier palier qui subit une pression démographique importante.
Le programme mis en place par le MEN pour améliorer les TOC connaît des problèmes de financement et de capacités de réalisations au niveau national.

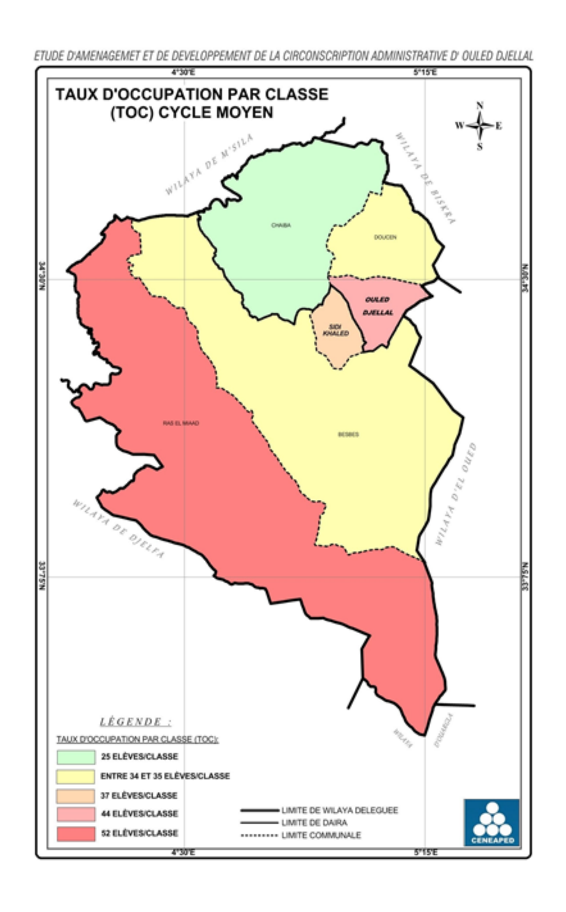


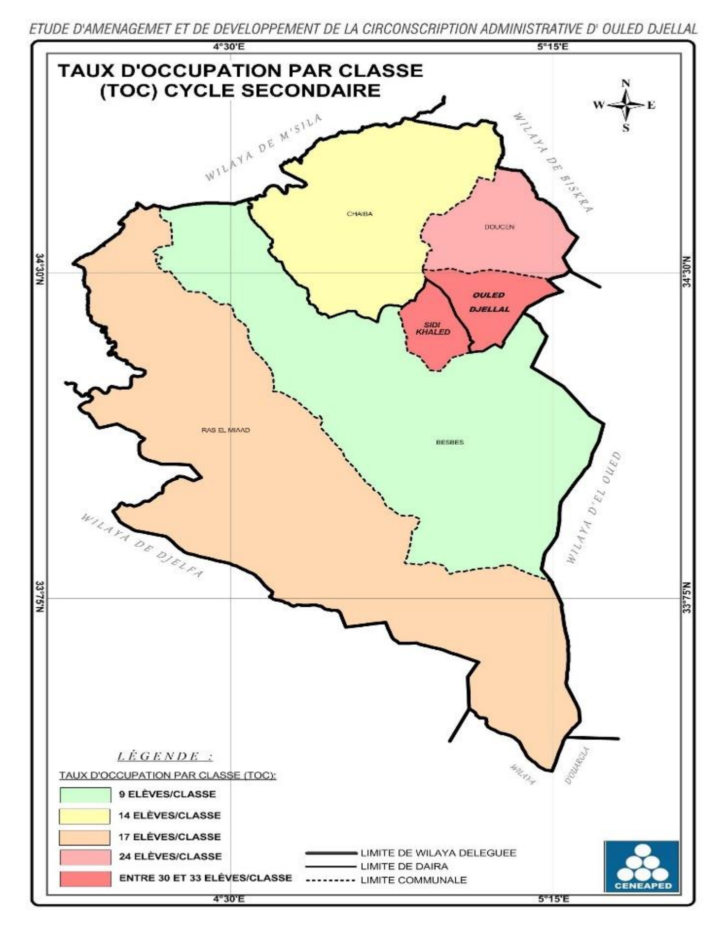
La surcharge des classes concerne les communes de Doucen et de Ras El Miaad qui sont complétement différentes sur le plan du contexte général. La commune de Doucen, située sur un axe important est proche du chef-lieu de wilaya et correspond à une commune de densité de population moyenne ; alors que la commune de R E M est steppique, excentrée par rapport au chef-lieu de wilaya et de faible densité de population. Cet exemple illustre bien la difficulté d'adaptation de la carte scolaire à la réalité du terrain.

Au niveau national, le cycle primaire à un taux d'encadrement moyen de 23 élèves par enseignant, il varie selon les régions de 16 à 29 élèves. Le taux d'encadrement pour la C.A est Oued Djellal est un peu plus élevé que la moyenne nationale.

Le taux d'encadrement n'est en réalité pas très significatif à cause du nombre de locaux insuffisants, la surcharge des classes limite l'efficacité de l'encadrement.
La réforme de l'enseignement mise en place par le ministère de l'éducation nationale se fixe comme objectif pour le cycle primaire un TOC et une TDP (taille de division pédagogique de de 25 élèves par classe. Cet objectif n'est pas encore atteint et de grandes disparités existent entre les différentes régions du pays.
Dans le cas de la C.A de Ouled Djellal, les résultats au niveau de la construction des structures du cycle primaire sont considérés comme importants, compte tenu de la conjoncture difficile et du gel des programmes sectoriels.


ETUDE D'AMENAGEMET ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D' OULED DJELLAL
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC) CYCLE PRIMAIRE
WILAYA DE M'SILA
WILAYA DE BISKRA
WILAYA DE DJELFA
WILAYA D'EL OUED
CHAIBA
DOUCEN
OULED DJELLAL
SIDI KHALED
RAS EL MIAAD
BESBES
LÉGENDE :
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC):
ENTRE 33 ET 35 ELÈVES/CLASSE
ENTRE 36 ET 38 ELÈVES/CLASSE
ENTRE 39 ET 41 ELÈVES/CLASSE
LIMITE DE WILAYA DELEGUEE
LIMITE DE DAIRA
LIMITE COMMUNALE
CENEAPED


ETUDE D'AMENAGEMET ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D' OULED DJELLAL
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC) CYCLE MOYEN
WILAYA DE M'SILA
WILAYA DE BISKRA
WILAYA DE DJELFA
WILAYA D'EL OUED
CHAIBA
DOUCEN
OULED DJELLAL
SIDI KHALED
RAS EL MIAAD
BESBES
LÉGENDE :
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC):
25 ELÈVES/CLASSE
ENTRE 34 ET 35 ELÈVES/CLASSE
37 ELÈVES/CLASSE
44 ELÈVES/CLASSE
52 ELÈVES/CLASSE
LIMITE DE WILAYA DELEGUEE
LIMITE DE DAIRA
LIMITE COMMUNALE
CENEAPED


ETUDE D'AMENAGEMET ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D' OULED DJELLAL
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC) CYCLE SECONDAIRE
WILAYA DE M'SILA
WILAYA DE BISKRA
WILAYA DE DJELFA
WILAYA D'EL OUED
CHAIBA
DOUCEN
OULED DJELLAL
SIDI KHALED
RAS EL MIAAD
BESBES
LÉGENDE :
TAUX D'OCCUPATION PAR CLASSE (TOC):
9 ELÈVES/CLASSE
14 ELÈVES/CLASSE
17 ELÈVES/CLASSE
24 ELÈVES/CLASSE
ENTRE 30 ET 33 ELÈVES/CLASSE
LIMITE DE WILAYA DELEGUEE
LIMITE DE DAIRA
LIMITE COMMUNALE
CENEAPED

- **Les cantines scolaires**

Les cantines scolaires qui sont des structures d'accompagnement de l'école primaire, dont la prise en charge est confiée aux communes sur la base d'une aide qui leur est accordée. Les missions dévolues aux cantines scolaires, précisées par le décret exécutif du 24/01/2018, sont la fourniture de repas sains et équilibrés aux élèves. Les enfants doivent également d'après le décret cité, être sensibilisés à l'hygiène alimentaire et à la qualité des repas.

La situation au niveau de la CA d'Ouled Djellal est la suivante :

Tableau 19 : répartition des cantines scolaires selon les communes

Commune	Nombre d'établissements	Nombre de Cantines	Capacité Nombre de repas	Nombre de bénéficiaires	Elèves scolarisés
Ouled Djellal	30	12	2 450	3 730	9 206
Doucen	16	7	2 000	2 835	5 226
Chaïba	6	5	1 008	1 302	1 419
Sidi Khaled	25	10	1 600	3 916	7 641
Besbes	9	5	860	1 265	1 651
R E M	8	4	448	1179	2 573
Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018					

Malgré tous les efforts déployés par les APC, les cantines scolaires font face à des nombreuses difficultés qui limitent considérablement leur apport au système éducatif. Les APC ne disposent généralement pas de personnel qualifié ni d'infrastructures (réfectoires, armoires frigorifiques, cuisines équipées, magasins de stockage).
Les autorités locales invoquent l'insuffisance du budget ; mais indépendamment de cet aspect, il apparaît clairement que la prise en charge des cantines nécessite une organisation spécifique adaptée à leur mission.
Dans le cas de la C.A de Ouled Djellal, les différents problèmes signalés sont l'insuffisance du budget pour les APC, la qualité des repas et les conditions d'hygiène médiocres pour les familles.
Les écoles ne sont pas toutes dotées de cantines scolaires et il est fait recours à la distribution de repas froids dans les agglomérations secondaires.
La situation des cantines scolaires au niveau de la C.A de Ouled Djellal montre que les communes ont beaucoup de difficultés pour assumer au quotidien cette mission, malgré les efforts déployés sur le terrain.

- **Le transport scolaire**

Le transport scolaire fait partie du plan de transport de la wilaya qui doit satisfaire à la demande dans les conditions fixées par le décret exécutif du 23/01/2015.
La dotation en moyens de la C.A d'Oued Djellal est insuffisante (27 bus) pour 2 430 usagers, si on prend en compte les trajets, le nombre de navettes effectuées et l'état des véhicules (taux de panne).

Tableau 20 : le transport scolaire selon les communes

Commune	Nombre de bus scolaires	Nombre d'usagers	Nombre usagers/bus
Ouled Djellal	6	516	86
Doucen	5	482	96.4
Chaïba	3	280	93.4
Sidi Khaled	4	364	91
Besbes	4	328	82
R E M	5	460	92
Total	**27**	**2430**	**90**
Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018			

Le transport scolaire est généralement assuré par les APC qui ont bénéficié de moyens pour satisfaire à la demande, il se pose un problème d'entretien du matériel et d'organisation des trajets pour arriver à rationaliser le transport et arriver à assurer un service acceptable.

La situation générale de l'enseignement primaire au niveau de la CA de Ouled Djallal est caractérisée par une surcharge importante des classes, un niveau d'encadrement satisfaisant et une difficulté concrète pour assurer les missions de restauration et de transport scolaire.

Cette situation n'est pas spécifique à la C.A ; elle correspond à celle de la wilaya et à celle nationale. Ceci traduit la difficulté de prise en charge de cet important niveau du système éducatif au niveau national, compte tenu de la poussée démographique.

B. L'enseignement moyen

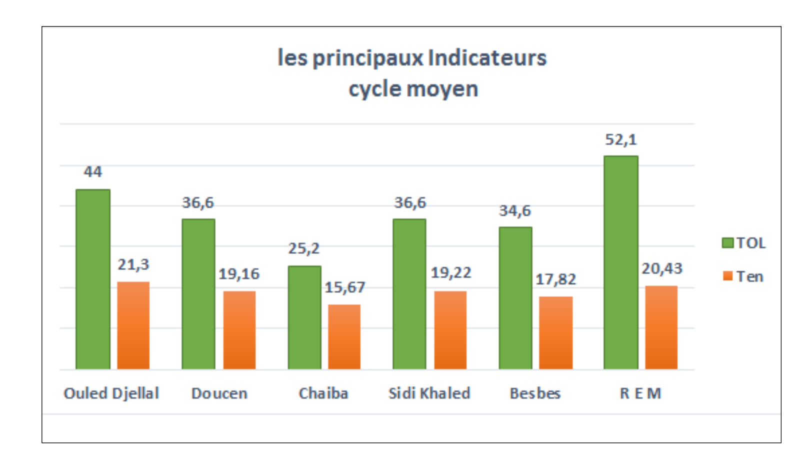
Le nombre d'établissements du cycle moyen rapporté, au nombre d'enfants scolarisés montre une insuffisance de classes pédagogiques.

- **Les principaux indicateurs**

Tableau 21 : Principaux indicateurs du cycle moyen selon les communes

Communes	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs	Nombre d'enseignants	TOC	TE
Ouled Djellal	8	136	5 988	280	**44.0**	**21.30**
Doucen	5	78	2 626	137	**33.6**	**19.16**
Chaïba	2	23	580	37	**25.2**	**15.67**
Sidi Khaled	8	128	4 692	244	**36.6**	**19.22**
Besbes	2	18	624	35	**34.6**	**17.82**
R E M	1	17	886	44	**52.1**	**20.43**
Total	**26**	**400**	**15 396**	**777**	**38.5**	**19.80**
Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018						

Dans ce cycle, la situation en matière de prise en charge des élèves semble plus critique. En effet, Le TOC moyen est élevé pour l'ensemble des communes où celui de Ras El Miaad est le plus élevé, supérieur à la moyenne de la wilaya et à la moyenne nationale. La meilleure situation est enregistrée dans la petite commune de Chaïba.



Dans le cas de REM, la commune possède 1 CEM, doté de 17 classes organisées en 25 unités pédagogiques pour un effectif de 886 élèves et de 44 enseignants, cela donne un TOC très élevé, signifiant l'utilisation de la double vacation, et un Taux d'encadrement conforme à la moyenne nationale.

- **Les autres infrastructures d'accompagnement**

Au niveau du palier moyen les équipements importants sont les laboratoires et les cantines et les infrastructures sportives et culturelles.

Les cantines sont au nombre de 9 dans la C.A de Ouled Djellal, indiquant que tous les établissements ne sont pas équipés de cantine.

Commune	Nombre d'établissements	Nombre de cantines
Ouled Djellal	8	1
Doucen	5	2
Chaïba	2	1
Sidi Khaled	8	2
Besbes	2	2
REM	1	1
Total	**26**	**9**

Les laboratoires sont considérés comme des moyens pédagogiques nécessaires à ce stade de l'enseignement, leur nombre et leur degré d'équipement est défini de manière précise en fonction des objectifs pédagogiques recherchés.

La situation est la suivante :

Commune	Nombre Établissements	Nombre d'unités pédagogiques	Nombre de Laboratoire
Ouled Djellal	8	157	16
Doucen	5	76	10
Chaïba	2	20	4
Sidi Khaled	8	131	15
Besbes	2	19	3
REM	1	25	2
Total	**26**	**428**	**50**

Tous les établissements sont équipés de laboratoires mais leur nombre est insuffisant pour couvrir l'ensemble des unités pédagogiques.

La situation des infrastructures au niveau du cycle moyen, nécessite une amélioration, notamment dans le cas de la commune de REM. Il est nécessaire pour se rapprocher des

normes arrêtées par le ministère de l'éducation nationale de tenir compte des spécificités de la région, à savoir la dispersion de la population à travers un vaste territoire et d'adapter la carte scolaire à la réalité du terrain.

C. L'enseignement secondaire

Les établissements du cycle secondaire totalisent 11 établissements dont 3 LEP (lycée d'enseignement professionnel).

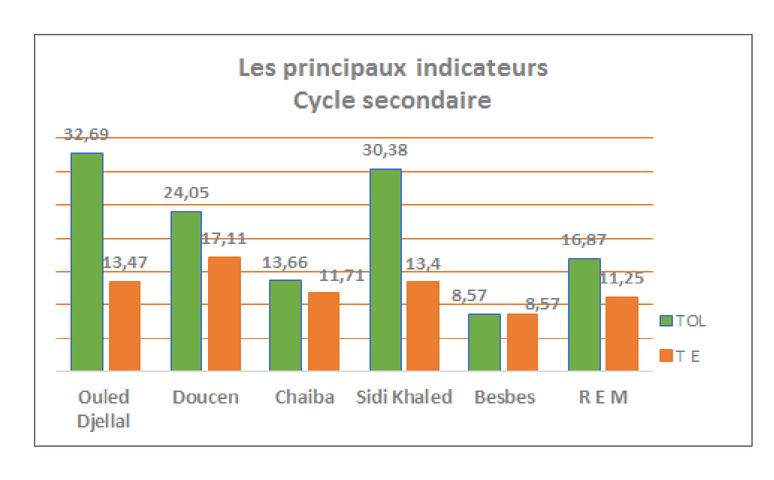
- **Les principaux indicateurs**

La situation montre une pression au niveau des communes de Ouled Djallal et Sidi Khaled où la taille de l'effectif des élèves est beaucoup plus importante que pour le reste des autres communes.

Tableau 22 : Principaux indicateurs du cycle secondaire selon les communes

Commune	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs	TOC	Nombre d'enseignants	T E
Ouled Djellal	3	68	2223	**32.69**	165	**13.47**
Doucen	2	37	890	**24.05**	52	**17.11**
Chaïba	1	18	246	**13.66**	21	**11.71**
Sidi Khaled	3	75	2279	**30.38**	170	**13.40**
Besbes	1	14	120	**8.57**	14	**8.57**
R E M	1	16	270	**16.87**	24	**11.25**
Total	11	228	6029	**26.44**	446	**13.51**
Source : monographie de la wilaya d Biskra 2018						

Le TOC moyen est inférieur à la moyenne de la wilaya et à la moyenne nationale qui est très d'ailleurs différente en fonction des zones et du caractère urbain/ rural.
Les indicateurs de la C.A sont conforme au taux enregistré au niveau natonal pour les communes similaires ; mais au niveau des communes steppiques le taux de déperdition scolaire est élevé, entraînant une baisse de l'effectif des élèves de ce cycle secondaire, ce qui donne un le TOC relativement peu élevé.



la diminution du nombre d'eleves dans les communes de la steppe (Besbes et Ras El Miaad), influe directement sur le niveau de l'encadrement qui s'améliore, suite à la baisse du nombre d'enfants scolarisés.

- **Les autres infrastructures d'accompagnement**

Le cycle secondaire bénéficie d'infrastructures et d'équipements pour assurer ses différentes fonctions scientifiques, culturelles et sportives. Ces équipements sont nécessaires à la pédagogie et au bien -être des élèves à ce stade de leur formation.
Les cantines scolaires sont au nombre de 9 pour 11 établissements, ce qui signifie que toutes les structures ne bénéficient pas de la restauration.

Commune	Nombre d'établissements	Nombre de cantines
Ouled Djellal	3	2
Doucen	2	1
Chaïba	1	1
Sidi Khaled	2	2
Besbes	1	1
REM	1	0
Total	**11**	**9**

Il existe 50 laboratoires pour 428 unités pedagogiques, chaque lycée est doté de 2 laboratoires.

Commune	Nombre Établissements	Nombre d'unités pédagogiques	Nombre de Laboratoire
Ouled Djellal	8	157	16
Doucen	5	76	10
Chaïba	2	20	4
Sidi Khaled	8	131	15
Besbes	2	19	3
REM	1	25	2
Total	**26**	**428**	**50**

La situation des structures d'enseignement au niveau de la C.A de Ouled Djellal est globalement semblable à celle qui existe à l'echelle nationale, c'est-à-dire un manque de locaux et des difficultés au niveau des cantines et des equipements.

- ***Les résultats obtenus***

L'evaluation du fonctionnement du systéme éducatif au niveau de la C.A de Ouled Djellal, peut s'effectuer à differents niveaux :

A. Le taux de réussite aux examens :

Les resultats obtenus au niveau de la C.A de Ouled Djellal sont globalement faibles par rapport à la moyenne obtenue dans la wilaya de Biskra.

Tableau 23 : Taux de réussite aux examens par communes suivant les cycles (en % du total effectifs)

Commune	Examen de 6ème	BEM	Baccalauréat
Ouled Djellal	88,74	37,01	50,61
Doucen	78,8	43,43	47,58
Chaïba	85,65	40,33	64,71
Sidi Khaled	85,98	38,55	36,52
Besbes	91,6	41,32	-
REM	64,37	20,95	40
Moyenne wilaya	91,46%	45,29%	45,36%

Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018

La commune de Chaïba enregistre un taux de succès au BAC (64.71%) supérieur à la moyenne nationale.
Les résultats scolaires ne découlent pas uniquement des faiblesses du système éducatif mais sont la résultante de multiples autres facteurs qui sont à rechercher dans un contexte beaucoup plus large.
Les taux de réussite aux examens des deux premiers paliers sont inférieurs à la moyenne de wilaya pour toutes les communes (à l'exception de Sidi Khaled).

- **Les déperditions scolaires**

Le taux de déperditions scolaires est élevé et il est plus élevé pour les communes de C.A que la moyenne de la wilaya.

Tableau 24 : Taux de déperditions scolaires par commune (En % du total effectifs)

Commune	Primaire	Moyen	Secondaire
O Djellal	2,04	7,54	8,43
Doucen	1,89	8,54	11,47
Chaïba	1,93	5,36	7,32
S Khaled	0,88	7,76	10,2
Besbes	0,53	10,93	0
R EM	4,49	8,4	0
Moyenne wilaya	**1.74**	**8.44**	**8.46**

Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018

Le taux de deperdition reste élevé pour tous les cycles d'enseignement et pour toutes les communes où la commune de REM enregistre de forts taux dés le premier cycle.
La deperdition scolaire n'est pas uniquement liée à l'echec scolaire ; pour de nombreux éleves, il correspond à un abandon volontaire pour differentes raisons et des conditions particulières comme le manque de moyens ou la necessité de trouver un travail.

B. L'aspect genre

Il est interessant d'analyser l'aspect genre à travers les différents cycles car il signifie une avancée importante dans la politique nationale de promotion de la femme.

L'évolution des effectifs au niveau des 3 paliers montre la progression de la part des filles dans l'effectis total des enfants scolarisés .
Si dans le primaire, la part des filles est inferieure à 50% du total des effectifs des élèves pour toutes les communes, par contre dans le cycle secondaire le pourcentage de filles dans l'effectif total depasse 50% .
Cela signifie que le taux de deperdition scolaire est plus important pour les garçons qui quittent l'ecole à partir du cycle moyen. Cette tendance est enregistrée au niveau de toute la wilaya.

Tableau 25 : Part des filles dans l'effectif global par commune selon les cycles

Commune	Cycle d'enseignement		
	Primaire	Moyen	Secondaire
Ouled Djellal	48,66	48,51	58,7
Doucen	45,79	46,11	56,91
Chaïba	44,4	48,1	68,38
Sidi Khaled	47,62	47,31	56,453
Besbes	45,91	46,15	50,95
REM	45,74	50,9	48,637
Moyenne Wilaya	47.19%	48.44	59.31

Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018

Cette tendance se confirme également dans le taux de succès à l'examen du Baccalauréat où l'élément féminin domine l'effectif des élèves reçus, sauf pour la commune de Doucen.

Commune	Réussite au baccalauréat Part des filles (%)
Ouled Djellal	59.20
Doucen	45.69
Chaïba	57.50
Sidi Khaled	53.74
Besbes	-
REM	52.17
Moyenne wilaya	**54.52**

Source : monographie de la wilaya de Biskra 2018

Au niveau du corps enseignant, les femmes sont majoritaires dans l'effectif des premiers paliers (primaires et moyen) et représentent plus de 40% dans le secondaire.

Tableau 26 : Part du personnel féminin le corps enseignant

Commune	Cycles d'enseignements		
	Primaire	Moyen	Secondaire
Ouled Djellal	72,15	63,57	48,27
Doucen	69,15	57,66	52,63
Chaïba	75,86	54,05	51,61
Sidi Khaled	65	55,74	37,14
Besbes	52,72	37,14	44,44
REM	63,04	68,18	43,33
Moyenne wilaya	79,29	70,15	56,2

3.1.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est un enjeu majeur et l'Etat a consacré des moyens conséquents à ce secteur pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, pour les jeunes en particulier.
La nomenclature des filières et spécialités du secteur de la formation professionnelle est actuellement en phase de révision et d'enrichissement pour introduire de nouvelles spécialités pour s'adapter à la demande du secteur économique et pour favoriser l'insertion des jeunes.

- ***Les capacités de formation***

Le secteur de la formation professionnelle de la C.A de Ouled Djellal dispose de (01) institut national spécialisée de la formation professionnelle (INSP) de (4) CFPA (centre de formation professionnelle et d'apprentissage) et d'une annexe qui n'est pas actuellement fonctionnelle à Ras El Miaad, mais qui a déjà assuré des cycles de formation.

Les capacités de formation installée sont les suivantes :

Tableau 27 : les structures de formation professionnelle

Commune	Etablissement	Capacité d'accueil	Spécialités Proposées	Nombre d'enseignants
Ouled Djellal	INSFP : Bouzid Semati	300	15	22
	CFPA : T. Abderrahmane	400	38	24
Doucen	CFPA : Saoudi Sadek	400	37	18
Sidi Khaled	CFPA T. Mazroua	250	24	13
	CFPA N°2	350	24	12
Source : Monographie de la wilaya (2018)				

Le secteur propose une gamme très large de formations qui couvrent un ensemble de métiers qui intègrent des spécialités agricoles. Le secteur assure des formations dans 5 branches d'activité différentes.
Les niveaux de formation évoluent en fonction des niveaux des apprenants et différentes formules de formation.

Tableau 28 : les effectifs de la formation professionnelle 2018

Communes		Formation résidentielle		Apprentissage	Cours du soir
		Total	Dont filles	Total	Total
Ouled Djellal	INSFP	146	135	134	28
	CFPA	327	119	403	0
Doucen	CFPA	226	31	79	8
Sidi Khaled	CFPA 1	310	102	227	40
	CFPA 2	292	37	-	-
Total		**1301**	**424**	**843**	**76**

Source : établi à partir des données C.A de Ouled Djellal 2018

Les volumes de formation sont importants et les formules proposées sont adaptées à différents types d'apprenants comme c'est le cas des formations dans les institutions.

Le secteur a signé des conventions de 3 à 5 ans, renouvelables avec des organismes étatiques et des entreprises privées pour formations spécifiques.

Les formations proposées n'intègrent pas suffisamment les branches d'activité agricoles de la région ; c'est généralement la spécialité portant sur les cultures maraîchères qui est la plus développée. Il est indispensable d'élargir les spécialités et intégrer la phœniciculture, l'élevage et l'irrigation/ drainage.
Les offres de formation peuvent être mieux orientées vers le secteur agricole avec l'aide de la chambre d'agriculture et les associations qui existent au niveau local.

❖ ***Les éléments d'évaluation***

Les structures de formation professionnelle de la C.A de Ouled Djellal sont concentrées au niveau de 3 communes (Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen) ; il n'existe aucune structure au niveau des communes steppiques éloignées. Une expérience a été tentée dans la commune de Ras El Miaad et mérite d'être reconduite, mais sous une forme plus adaptée à la réalité de la commune.

Le secteur de la formation professionnelle enregistre une progression au niveau des offres de formation et des formules proposées aux apprenants. Un effort particulier a été fait en

direction des entreprises pour jeter les bases d'une coopération durable avec les professionnels.

L'apport du secteur de la formation professionnelle peut être valorisé davantage en s'orientant vers le secteur agricole pour proposer des formations en rapport avec leurs besoins

SYNTHÈSE

La situation de l'enseignement au niveau de la C.A, fait ressortir un déficit au niveau des infrastructures scolaires, en particulier dans le cycle primaire et à un degré moindre au niveau du cycle moyen. Des faiblesses sont également enregistrées au niveau des services (cantines, transport) et des équipements scientifiques, sportives et récréatives notamment au niveau du cycle moyen et secondaire.
Cette situation se traduit négativement sur la prise en charge des enfants des différents cycles de leur formation et entraîne des faibles résultats aux examens et des taux de déperdition élevés.
Cette situation se manifeste de manière différente sur le territoire de la C.A de Ouled Djellal suivant les disparités qui existent entre les communes agricoles et commune steppiques et entre les chefs-lieux de communes et les agglomérations secondaires. Ceci signifie qu'il est nécessaire d'adapter la carte scolaire en fonction de la taille des établissements humains et en fonction de la taille du territoire.

La situation de la C.A d'Oued Djellal est commune à plusieurs régions du pays où les mêmes contraintes sont relevées.

La formation professionnelle nécessite un investissement important sur le plan humain et sur celui de l'équipement, afin d'augmenter son efficience et son apport envers la population des agriculteurs, notamment dans les zones steppiques.
Il est également indispensable de mettre en place une politique de communication à l'échelle de la C.A pour faire connaître la diversité des établissements qui existe et des certifications auxquelles ils préparent.

Les points forts	Les points faibles
✓ Infrastructures existantes importantes ✓ Services disponibles (cantine, transports) ✓ Infrastructures et équipements d'accompagnement existants (Labo, terrains et maison de jeunes) ✓ Infrastructures existantes de la FP importantes	✓ Politique sectorielle et moyens de financement ✓ Dispersion de la population ✓ Etendue du territoire ✓ Faible déploiement des structures de la FP au niveau du territoire ✓ Faiblesses de la Communication des centres de la FP pour les catégories spécifiques (agriculteurs)

3.2 LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET LEUR ORGANISATION

L'accès à la santé est un droit reconnu par la constitution à tous les citoyens (article 54). « L'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques », la législation depuis 1993 met également à la charge de l'Etat les dépenses de soins aux personnes aux besoins spécifiques, aux démunis et non assurés sociaux,
C'est à l'Etat qu'il revient de garantir à chaque individu, quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence et son origine, l'accès à des soins de qualité dans le cadre de la solidarité nationale.

La C.A de Ouled Djellal, dispose de différentes structures de santé publiques, organisées suivant les dispositions de la carte sanitaire :

- 01 EPH (établissement public hospitalier)
- 03 EPSP (établissement public de santé de proximité)
- 37 Salles de soins

La CA de Ouled Djellal ne dispose pas d'EHS (établissement hospitalier spécialisé), il en existe 2 dans la wilaya de Biskra, localisée au chef-lieu de wilaya.

Tableau 29 : les infrastructures sanitaires publiques

Commune	EPH		EPSP		S. de soins
	Nombre	Nb de lits	Polyclinique	Nb de lits	Nombre
Ouled Djellal	1	215	2	-	9
Sidi Khaled			2	10	9
Besbes			1		5
Doucen			1	5	6
Chaïba			1		5
REM			1	1	3
Total	1		08	16	37
Source : CA de Ouled Djellal 2018					

Les polycliniques sont reparties à raison de 2 par Daïra et de 1 pour les chefs-lieux de communes. Les salles de soins, localisées dans les AS et les ZE, complètent la couverture sanitaire. La distance moyenne entre les salles de soins et les EPSP varie en moyenne de 5 à 100 Km en fonction des communes.

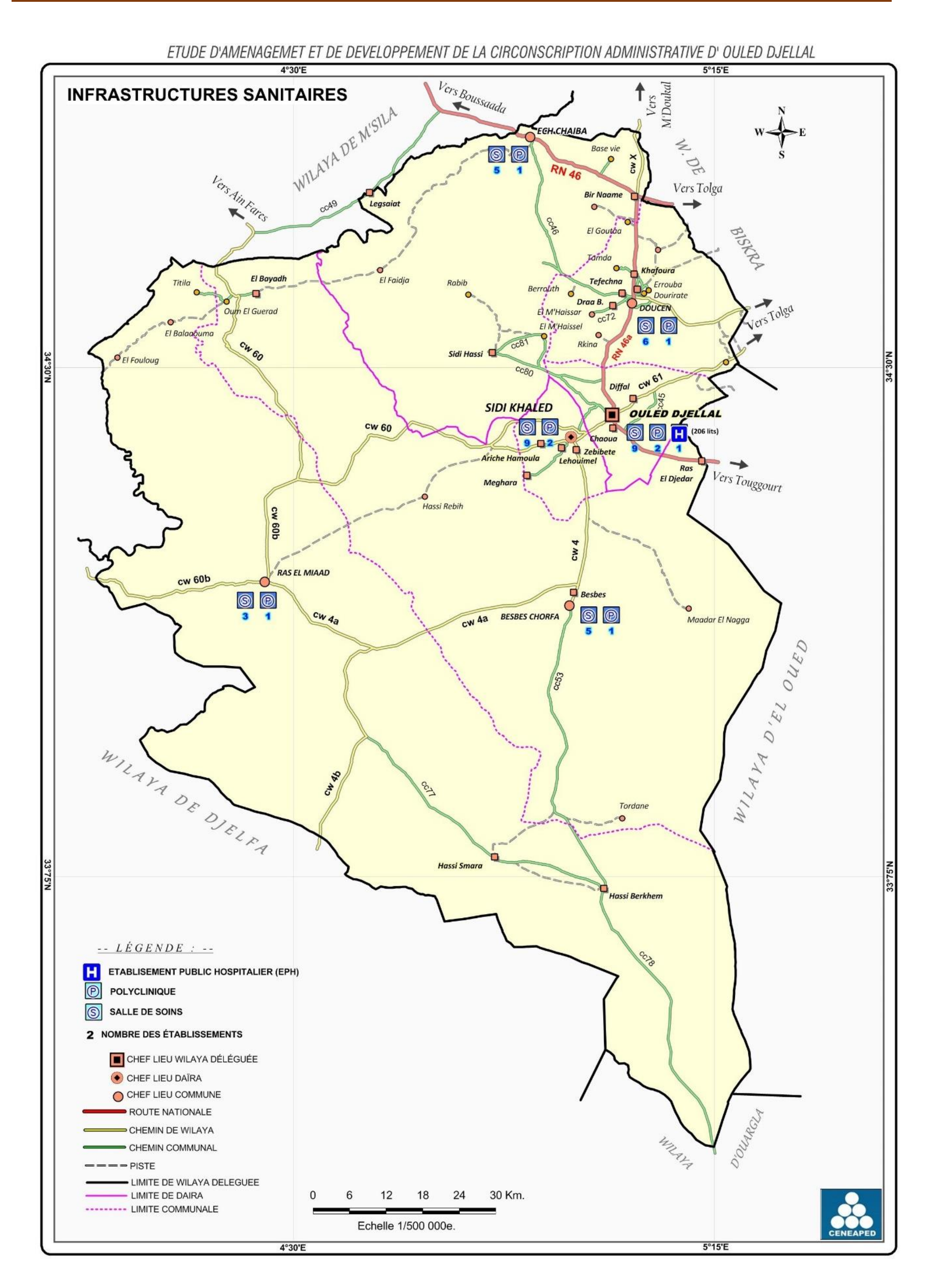


Figure 14 : Répartition des infrastructures sanitaires

La distribution des structures de santé sur le territoire de la C.A qui semble satisfaisante au vu des normes admises, correspond aux spécificités du territoire qui se caractérise par de grandes superficies des communes steppiques et une faible densité de la population.

L'offre moyenne de santé dans la C.A de Ouled Djellal est de 1,76 lits pour 1000 habitants, ce qui est proche de la moyenne nationale, c'est la norme habituellement enregistrée dans les wilayas du Sud du pays.

L'activité des structures de santé montre qu'il existe une tension au niveau des principales structures de soins.

Structures	Consultations (Nombre)	Hospitalisations (Nombre)	Nb de Jours moyens d'hospitalisation
EPH Ouled Djellal	70 339	42 883	2,40
EPSP Ouled Djellal	55 733	1 449	1,25
EPSP Doucen	31 447	522	1,84
EPSP R E M	68 473	514	1,01
Total	225 992	45 368	

La tension relevée sur l'EPH « Achour Ziane » est relativement normale car l'établissement concentre 9 services spécialisés, 4 blocs chirurgicaux, un service de radiologie et une unité d'hémodialyse (17 générateurs) ; il doit répondre à la demande de toute la population de la C.A de Ouled Djellal et certains services sont déjà proches de la saturation.

Les polycliniques sont des structures médianes qui assurent des consultations généralistes pour les soins de base et pour l'orientation des malades vers des structures spécialisées.

La polyclinique Gasmi Brahim de Ouled Djellal assure les consultations de médecine générale, de chirurgie dentaire et les services laboratoire et radiologie

Celle de Doucen couvre les communes de Doucen et de Chaïba et assure les services de maternité et de chirurgie dentaire.

Les structures sanitaires installées au niveau de Sidi Khaled et de Besbes devraient permettre d'équilibrer la prise en charge des malades, une fois ces deux structures seraient dotées de moyens nécessaires.

Le problème se situe au niveau des équipements et du personnel, notamment pour les salles de soins qui sont sous équipées et ne disposent pas du personnel nécessaire. Il existe également un déficit concernant le transport des malades (ambulances), des groupes de bénévoles, dans la commune de Doucen notamment se sont organisés pour proposer aux citoyens à titre gracieux, ce service.

Il n'existe pas dans la C.A de Ouled Djellal de structures privées (cliniques, centre d'hémodialyses) pour suppléer l'effort du secteur public.

➢ L'encadrement médical et paramédical

Le personnel médical du secteur public disponible au niveau de la C.A de Ouled Djellal est le suivant :

- 139 médecins, dont 41 spécialistes
- 51 chirurgiens-dentistes

- 380 personnes du paramédical, dont 216 techniciens supérieurs

La répartition des effectifs montre des disparités dans la répartition de l'encadrement médical à travers les communes :

Tableau 30 : l'encadrement médical

	Public			Privé			Pharmaciens	
	Spécialistes	Généralistes	Dentistes	Specia	Gener	Denti	Public	Privé
Ouled Djellal	29	60	11	11	14	12	8	16
Doucen	1	16	7		7	3	1	7
Chaïba		6	1		1	10		3
Sidi Khaled		14	6		7			11
Besbes		5	1					1
R E M		8			1		2	2
Total	**30**	**109**	**26**	**11**	**30**	**25**	**11**	**40**

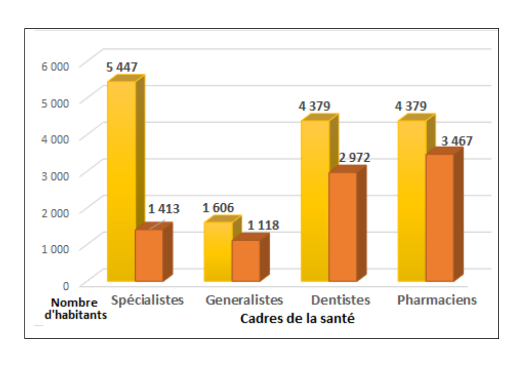
Source : CA de Ouled Djellal 2018

La couverture médicale assurée par le secteur public est complétée par le secteur privé (au niveau cabinet médical), mais cela ne permet pas de combler le déficit, ni d'atténuer les disparités intercommunales.

En termes de couverture en personnel médical et paramédical, le taux d'encadrement est plus bas que la moyenne nationale.

Population	Médecins spécialistes	Médecins Généralistes	Chirurgiens Dentistes	Pharmaciens
223 343	Nombre : 41	Nombre : 139	Nombre : 51	Nombre : 51
Indicateurs	1/ 5 447 hab.	1/ 1 606	1/ 4379	1/ 4379

La moyenne nationale était pour l'année 2015, de 1médecin spécialiste/ 1413 habitants, 1 médecin généraliste/1 118 habitants, 1 chirurgien-dentiste pour 2 972 habitants et 1 pharmacien pour 3467 habitants (MSPRH, 2015)



Le déficit concerne toutes les catégories de l'encadrement médical, mais celui des spécialistes est plus critique ; ceci est commun à toute la région Sud du pays.

Dans le cadre de la carte sanitaire, les établissements de santé publique de la C.A de Ouled Djellal sont rattachés à la wilaya de Biskra et à ce titre la population bénéficie d'une prise en charge en matière de soins. Au niveau de la wilaya, il existe 2 EHS (établissement hospitalier spécialisé) et un Institut de formation supérieure paramédicale (IFSP).

Synthèse

Points forts	Points faibles
✓ Structures de santé suffisantes (EPH, EPSP et salles soins) ✓ L'EPH dispose de spécialités diverses. ✓ Implantation géographiquement satisfaisant	✓ Faiblesse de l'encadrement ✓ Saturation au niveau de l'EPH. ✓ Faiblesses dans le fonctionnement de la carte sanitaire (absence de relais) ✓ Manque de moyens (équipements)

3.3 LE SECTEUR DE LA JEUNESSE ET SPORTS

Le poids démographique des jeunes dans notre pays oblige à considérer cette frange importante de la population comme des acteurs véritables de la vie économique et sociale.
« *La jeunesse est au centre de l'engagement national à relever les défis économiques, sociaux et culturels, un engagement dont elle sera, avec les générations futures, les principaux bénéficiaires* » (constitution algérienne).

Le sens de cette déclaration citée en préambule de la constitution, signifie que la jeunesse est un investissement pour l'avenir du pays.
A ce titre un effort particulier a été mené en direction des jeunes qui ne se limite pas à l'action du secteur de la jeunesse et des sports mais doit inclure toutes les dotations budgétaires destinées à l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le soutien à l'emploi jeune.

C'est dans ce cadre que la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) , vise à réunir les moyens nécessaires en infrastructures et encadrement pour soutenir et développer les activités des jeunes dans les domaines nécessaires à leur bien-être et à leur épanouissement. (Récréatifs, sportifs, et culturels).

Dans la CA de Ouled Djellal, un effort particulier a été mené pour la réalisation d'infrastructure destiné à la jeunesse, plusieurs types de structures ont été réalisés dans les différentes communes de la CA.

Les infrastructures du MJS, destinés à de la jeunesse :

3.3.1 LA SITUATION DE L'INFRASTRUCTURE EST LA SUIVANTE :

La capacité d'accueil total est de 800 places (50 lits pour l'auberge de jeunes) pour les différentes structures. La capacité d'accueil par rapport à la population des enfants de 15 à 19 ans scolarisés, donne une moyenne de 30 jeunes pour une place, ce qui est nettement insuffisant.

Tableau 31 : infrastructures du MJS par commune

Communes	Type Infrastructure	Localisation Exacte	Capacité Nb de places	Etat
O. Djellal	Maison de jeune Med Boudiaf	O. Djellal (ACL)	350	Moyen
O. Djellal	Maison de jeunes : Med Boumediene	O. Djellal (ACL)	150	Bon
O. Djellal	Auberge de jeunes	O. Djellal (ACL)	50 lits	Bon
Doucen	Maison de jeunes Krifi Moustafa	Doucen (ACL)	150	Bon
Sidi Khaled	Maison de jeunes de jeune Bougerra El Ouafi	Sidi Khaled (ACL)	150	Moyen
Source : CA de Ouled Djellal 2018				

La infrastructures du MJS sont inégalement réparties à l'intérieur de la CA de Ouled Djellal. En effet, tous les équipements sont localisés au niveau de 3 communes « oasiennes » ; par contre les communes steppiques ne bénéficient d'aucune structure (Chaïba, Besbes, RAS El Miaad).
La disponibilité des places au niveau des 3 communes dotées d'infrastructures est la suivante :

Commune	Population	Capacité	Ratios
Ouled Djellal	5 988	500	12
Doucen	2 626	150	17
Sidi Khaled	4 692	150	32
Total	**13 306**	**800**	**17**

Les capacités disponibles sont relativement suffisantes, si l'on considère la population de jeunes par communes ; néanmoins, cela pose le problème des communes qui ne disposent pas de structures au niveau de leur chef-lieu.

Les Agglomérations secondaires (AS) qui dépendent des communes de Ouled Djellal, Doucen et Sidi Khaled, ne disposent pas de structures.
Le nombre d'adhérents à ces différentes structures permet de visualiser le taux de fréquentation.

Tableau 32 : infrastructures du MJS par commune

Communes	Infrastructure	Capacité d'accueil	Nombre d'adhérents	
			Garçons	Filles
O. Djellal	Maison de jeune Med Boudiaf	300	210	8
O. Djellal	Maison de jeunes : Med Boumediene	150	70	-
O. Djellal	Maison de jeune : Doucen	150	90	03
Sidi Khaled	Maison de jeunes Krifi Moustafa	150	413	80
O. Djellal	Auberge de jeune Bougerra El Ouafi	50 lits	160	-
Source : CA de Ouled Djellal 2018				

Le nombre d'adhérents montre une faible fréquentation pour la commune de Ouled Djellal, (280 adhérents sur les 500 places disponibles) et pour la commune de Doucen (70 adhérents pour 150 places).
La frequentation pour la commune de Sidi Khaled est très élevée (493 pour 150 places), dépassant les capacités offertes ; signifiant un déficit en infrastructures. La présence féminine est forte au nivea Sidi Khaled, mais très faible pour les autres communes.
La fréquentation des structures du MJS dépend de plusieurs facteurs comme la localisation, les activités existantes, les équipements disponibles et la qualité de l'animation. Il faut signaler qu'il existe un centre culturel dans toutes les communes et que cette structure permet de suppléer l'effort engagé pour la jeunesse de la CA de Ouled Djellal.

3.3.2 LES STRUCTURES SPORTIVES DU MJS

La situation des infrastructures liées aux activités sportives est la suivante :

Tableau 33 : Etat des infrastructures du MJS par commune

Type de structures	Localisation	Capacité Nb de places	Etat
Complexe sportif de proximité	O. Djellal (ACL)	100	Bon
	Doucen (ACL)	100	Bon
	Sidi Khaled (ACL)	100	Bon
Piscine non couverte	O. Djellal (ACL)	-	Moyen
Salle omnisports	O. Djellal	500	Moyen
Salle polyvalente	Sidi Khaled (Ariache)	70	Moyen
	Ras El Miaad (ACL)	70	Bon
Salle spécialisée	Ras El Miaad (ACL)	250	Bon
Source : CA de Ouled Djellal 2018			

Cette infrastructure est complétée par 1 stade de proximité pour Ouled Djallal et 1 stade de proximité ou aire de jeux dans chaque commune localisée au niveau du chef-lieu.
La fréquentation des structures sportives est importante compte tenu de l'engouement de la jeunesse pour la pratique sportive

Tableau 34 : infrastructures du MJS par commune

Structures	Localisation	Capacité d'accueil	Etat	
			Garçons	Filles
Complexe sportif de proximité	O. Djellal (ACL)	100	96	-
	Doucen (ACL)	100	216	56
	Sidi Khaled (ACL)	100	561	75
Piscine non couverte	O. Djellal (ACL)	20	650	-
Bassin de loisirs	Sidi Khaled (degradé)	20	-	-
Salle omnisports	O. Djellal	500	250	-
Salle polyvalente	Sidi Khaled (Ariache Hamola)	100	98	-
	Ras El Miaad (ACL)	70	100	-
Salle spécialisée	Ras El Miaad (ACL)	250	90	-

La participation des filles est très faible dans la C.A de Ouled Djellal, excepté pour les communes Sidi Khaled et de Doucen mais avec une très faible part. Ce sont des conditions particulières qui ont permis l'adhésion des filles et l'expérience devrait servir de modèle à suivre pour encourager la pratique du sport féminin.
Il faut relever que l'unique piscine de la C.A, localisée à Ouled Djellal, est saturée compte tenu du taux de fréquentation très élevé.
La natation est un sport très apprécié dans la région et la demande des populations de toutes les communes, relevé lors des focus group, montre qu'il existe une forte attente en ce domaine.

3.3.3 L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES :

L'encadrement sportif est faible et si toutes les disciplines sont représentées par au moins 1 entraîneur leur nombre est réduit et l'encadrement féminin est insignifiant à 1 poste pour le tennis de table.

Spécialité	Entraîneur		Technicien supérieur		Conseiller	
	Total	Féminin	Total	Féminin	Total	Féminin
Foot Ball	34	00	02	00	01	00
Athlétisme	04	00	01	00	01	00
Hand Ball	03	00	01	00	01	00
Volley Ball	03	00	00	00	01	00
Tennis de table	03	01	00	00	03	00
Natation	10	00	00	00	00	00
Karaté	03	00	00	00	00	00
Kung fou	04	00	00	00	00	00
Pétanque	02	00	00	00	00	00
Basket ball	04	00	00	00	00	00
Boxe	01	00	00	00	00	00

Source : CA de Ouled Djellal 2018

C'est le foot Ball qui bénéficie de l'encadrement le plus conséquent, comparativement aux autres disciplines qui sont faiblement représentées au niveau de la CA.

Communes	**football**	**Hand ball**	**basket ball**	**Pétanque**	**Atlhe tisme**	**Echecs**	**Spts de combats**	**T. de table**
Oued Djellal	4	1	1	1	1		1	
Doucen	1							
Chaïba	3				1	2		2
Sidi Khaled	2			1	2	1	2	1
Besbes	1							
Ras El Miaad	1							
Total	**12**	**1**	**1**	**2**	**4**	**3**	**3**	**3**

Source: monographie de la wilaya de Biskra 2018

Les statistiques nationales relèvent que globalement (PNUD :2014) les infrastructures sportives sont insuffisantes, l'Algérie compte en moyenne 1 structure sportive pour 2 471 jeunes, 1 stade équipé pour 85 030 jeunes 1 piscine pour 40 905 jeunes. Sur la base de cette moyenne on peut conclure que la C.A de Ouled Djellal se situe en deçà de cette moyenne et qu'un effort substantiel est nécessaire.

3.3.4 LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU MJS DANS LA CA

Actuellement des projets en cours de réalisation, tels que 01 stade football (5400 places) à Ouled Djellal et une salle omnisports de 500 places à Sidi Khaled.
Le programme de MJS, élaboré pour la CA de Ouled Djellal, prévoit la construction de structures dans les communes non dotées.
Le programme en cours est le suivant :

Opération
Etude, suivi et réalisation d'une auberge de jeunes de 50 lits à Chaïba
Etude, suivi et réalisation 3 maisons de jeunes type 3 à Chaïba – Ras El Miaad – Besbes
Etude, suivi et réalisation 4 salle spécialisé Chaïba – Ouled Djellal – Doucen - Besbes
Etude, suivi et réalisation d'une piscine olympique à sidi Khaled
Etude. Suivi et réalisation de 4 piscines de proximité à Chaïba – Doucen – Besbes – Ras El Miaad
Réalisation d'un terrain de foot Ball en gazon synthétique à Ras El Miaad
Réalisation de terrain de foot Ball en gazon synthétique à Ouled Djellal
Réalisation de10 terrains de proximité à travers la wilaya déléguée
Réalisation de 06 boulodromes à travers la wilaya déléguée

Ce programme permettra de toucher l'ensemble des communes et il serait nécessaire d'étendre les structures aux AS, notamment dans la commune de Besbes où une grande partie de la population réside dans les AS.
Toutefois la déficience en encadrement constitue l'un des problèmes de ce secteur, touchant toutes les communes.

3.4 . LES INFRASTRUCTURES DE LA CULTURE

Le secteur de la culture au niveau de la C. A semble être le moins doté de tous les secteurs et les activités culturelles, par manque de structures adéquates sont pratiquement inexistantes dans ce territoire. Les infrastructures de la culture sont réduites à :

- Un (01) Théâtre de plein air à Ouled Djellal ;
- Un (01) Centre culturel par commune, à l'exception de Ras El Miaad
- Six (06) Bibliothèques réparties entre les communes ;

Ces structures sont faiblement exploitées, du fait de leur sous équipements et de l'abence d'un encadrement adéquat. Les bibliothèques semblent être très peu attractives, car faiblement dotées en ouvrages et encadrement.

Synthèse

Les points forts	Les points faibles
✓ Infrastructure relativement importante dans les ACL des communes oasiennes ✓ Programme de construction de nouvelles structures dans les communes insufisament dotées	✓ Déficience en infrastructures culturelles ; ✓ Faible encadrement des structures ✓ Faible fréquentation des structures.

3.5 . INFRASTRUCTURES LIÉES AU NIVEAU DE CONFORT DES MÉNAGES

L'accès aux commodités de confort et l'amélioration des conditions de vie des ménages renforce l'attractivité des territoires et constitue un des leviers de la dynamique du développement local et régional.

Les conditions de vie de la population d'Oued Djellal, se sont considérablement améliorées en matière de cadre de vie, logements et accès aux différentes services et commodités

3.5.1 L'ACCÈS À L'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

Un effort important a été fait en matière de raccordement des foyers en gaz et électricité avec un taux de satisfaction de la demande globale de 98,11% pour l'électricité et de 55,76 % pour le gaz naturel.

Tableau 35 : Taux de raccordement aux commodités (Energie)

	Nombre de logements (2008)	Logements équipés		Taux de satisfaction	
		Electricité	Gaz	Électricité	Gaz
Ouled Djellal	10.855	14442	9659	95,18%	83,37%
Doucen	4.028	5542	2010	93,68%	72,15%
Chaïba	1.328	1139	374	89%	81,15%
Sidi Khaled	8.480	10500	6276	96,29%	91,7%
Besbes	1.549	1312	406	91,89%	89,75%
Ras El MIAAD	1.620	1240	698	77,83%	60,59%
Total	**27 860**	**34175**	**19423**	**98.11%**	**55.76%**
Source : monographie de la CA de Ouled Djellal 2018					

Le taux de raccordement des foyers à l'électricité et au gaz paraît satisfaisant, compte tenu du fait que la wilaya de Biskra est en plein développement, notamment agricole et enregistre une augmentation rapide des besoins en énergie.
A l'instar de l'ensemble du pays, on observe un taux d'électrification élevé avec plus de 90 % pour l'ensemble des communes. A l'exception de Ras El Miaad dont le taux n'atteint pas 80%, du fait de la forte dispersion de l'habitat.

- **L'electricité**

La wilaya, dispose d'un réseau électrique de 3000 km, toutes tensions confondues. L'électricité est fournie par un poste de 220-60-30 kV, situé dans la commune de Biskra, de 3 postes de 60/30 KV et de 2 postes mobiles de 60/30 kV situés à Ouled Djellal. Plusieurs extensions et renforcements de la puissance, (220 kV de Hassi Messaoud et de 220 kV de Ain Beida), ont été réalisé, mais le complexe de Biskra n'arrive pas à répondre aux besoins de la wilaya en constante augmentation.
La consommation électrique dans la wilaya de Biskra a atteint 102.70 GWh, ce qui la situe à la 10éme place au niveau national (Sonelgaz 2018). Les citoyens de la wilaya de Biskra bénéficient d'une réduction de 50% sur leurs factures d'électricité pour les ménages et agriculteurs abonnés au réseau basse tension dans les limites d'une consommation de 12 000 KWh/an. La réduction est de 10% pour les abonnés au réseau du réseau de moyenne et basse tension, dans les limites d'une consommation de 200 000 KWh/an.
L'énergie au niveau de la C.A de Ouled Djellal est assurée par des cabines mobiles de 220/30 KVa à Ouled Djellal et le second à Doucen, d'une capacité de 60/30 kVa. Deux réalisations sont en cours, le premier à Doucen et le second à Sidi Khaled.

Un autre poste pour Ouled Djellal est à l'étude et dans la localité de Bir Naam, rattachée à la commune de Chaïba, un projet de 60/30 KV est inscrit.

Tableau 36 : Capacités énergétiques de la CA

N°	Source d'énergie	Lieux	Situation
1	CM 220/30 KVA Ouled Djellal	Ouled Djellal	En service
2	Poste 220/60 KVA Ouled Djellal 2	Ouled Djellal	En étude
3	CM 60/30 KVA Doucen	Doucen	En service
4	PS 60/30 KVA Doucen	Doucen	En cours
5	PS 60/30 KVA Bir Naam	Chaïba	Projet
6	PS 60/30 KVA Sidi Khaled	Sidi Khaled	En cours

Source : Monographie Ouled Djellal

Aucune installation n'est enregistrée dans les localités de Ras El Miaad et Besbes qui sont alimentées à partir d'Ouled Djellal. En période estivale, des perturbations persistent pour Ras El Miaad, dues aux pertes de charges dans le transport, vu la distance entre Ouled Djellal et Ras El Miaad.
L'entrée en service du poste de Sidi Khaled devrait améliorer la disponibilité énergétique y compris durant l'été.
La ligne 220 KVA Tolga-Ouled Djellal 2 qui a été mise en service doit alimenter le poste en cours de réalisation d'Ouled Djellal 2. Ces travaux et les études en cours devraient assurer une meilleure couverture et répondre aux besoins futurs en électricité.

La wilaya de Biskra a bénéficié de 3 projets, la centrale Turbine à Gaz de 456 MW en service, la centrale à cycle combiné (vapeur et gaz) de 1338 MW en cours de réalisation (travaux à 78%) et la centrale à cycle combiné (vapeur et gaz) de 1500 MW actuellement en phase d'étude.

La mise en service de ces projets est prévue pour 2023 et devra permettre de couvrir la demande en matière d'énergie électrique pour la population et les industries de la région et fera de la wilaya de Biskra un pôle national de production d'électricité.

- **Le gaz et les produits petroliers**

La couverture des besoins de la population de la C.A de Ouled Djellal en gaz naturel a enregistré une amélioration quantitative, le taux moyen de couverture en gaz naturel dépasse 60%, ce qui est appréciable. Les problèmes d'alimentation de la population en gaz naturel sont dus à la dispersion de la population sur un territoire très étendue, qui nécessite une extension du réseau de distribution.

Le programme du secteur de l'Energie à moyen long terme consiste à finaliser les projets des grandes infrastructures (lignes HT, centrales électriques, dépôt carburants) pour pouvoir faire face à la demande. Il sera nécessaire de « remoduler » le réseau électrique en fonction des capacités de production des nouvelles centrales prévues à l'échéance 2023.

Le secteur doit également atteindre un niveau satisfaisant en matière d'économie et d'efficacité énergétique, avec la réalisation d'un programme de centrales d'Energie solaire et l'augmentation de la part du Sirghaz dans la consommation de carburant. L'enjeu pour le secteur consiste aussi à agir sur la demande locale en énergie, jugée trop élevée.

3.5.2 L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue une donnée fondamentale, non seulement pour la population mais également pour la sauvegarde l'environnement, notamment pour les régions Sud du pays où le milieu fragile est très sensible aux facteurs anthropiques.

Le taux de raccordement des logements à l'AEP et au réseau d'assainissement est satisfaisant compte tenu du développement rapide de la population.

Tableau 37 : Taux de raccordement à l'AEP et au réseau d'assainissement

Commune	AEP		Assainissement	
	Longueur réseau (mètres)	Taux de raccordement %	Longueur réseau (mètres)	Taux de raccordement %
Ouled Djellal	125 000	97	110 634	96
Doucen	42 000	96	56 407	98
Chaïba	29 000	98	23 469	90
Sidi Khaled	133 000	90	77 583	99
Besbes	84 000	90	32 032	94
R EM	47 000	90	17 603	95
Total	**460 000**	**93.5 %**	**317 728**	**95**

Source Monographie wilaya de Biskra :2018

Une nette amélioration est relevée dans l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement comme le montre l'extension du réseau d'AEP, qui est passé de 458 439 m en 2015 à 460 000 m en 2017 ; quant au réseau d'assainissement, il est passé de 294 021 m en 2015 à 317 728 m en 2017.

L'approvisionnement en AEP est assuré en totalité par des ressources souterraines, à partir de forages. La part des forages albiens représente plus de 50% dans 4 communes de la C.A de Ouled Djellal. L'eau livrée aux citoyens est pour une part importante non consommable à cause de la forte teneur en sel.

Commune	Nb d'hab.	Qx théorique (m^3/jour)	Part de Albien %	Gestion
Ouled Djellal	78 785	13 756	50,20 %	ADE
Doucen	33 193	8 640	16,00 %	APC
Chaïba	16 636	5 529,60	0,00 %	APC
Sidi Khaled	53 966	9 464	73,00 %	APC
Besbes	13 406	17 555,20	62,90 %	APC
R E M	27 357	18 248	68,20 %	APC

Source Service de l'hydraulique CA de Ouled Djellal (2018)

La distribution d'eau se fait suivant des plages horaires différentes en fonction de la commune et de la localité. La distribution est généralement quotidienne, sauf dans les Daïras de Ouled Djellal et de Sidi Khaled.

Dans la commune de Ouled Djellal, 10% de la population du chef-lieu reçoit de l'eau H 24, le reste de la population de l'ACL, reçoit de l'eau 1 jour/ 3.

L'agglomération de Diafal appartenant à la commune de Ouled Djellal, reçoit de l'eau quotidiennement et les autres agglomérations (Chaoua et Fedelilal) : 1jour/ 3.

Dans la commune de Sidi Khaled, 4% de la population de l'ACL reçoit de l'eau H24, le reste reçoit de l'eau 1j/3.
Les agglomérations de Lehuoimel et Ezbidette et Ariche Hamoula reçoivent de l'eau H24, celle de Essaboun reçoit de l'eau quotidiennement et celle de Lamghara 1j/ 3.

Commune	Plage horaire				En % du total Abonnés	
	H 24	Quotidien	1jour /2	1jour/3	Forfait	Compteur
Ouled Djellal	10%	30%	10%	50%	88 %	12 %
Doucen	-	100	-		100%	-
Chaïba	-	100	-	-	100%	-
Sidi Khaled	4%	-	-	96%	100%	-
Besbes	-	100	-	-	100%	-
R E M	-	100	-	-	100%	-
Source : établi d'après les données DRE de Biskra 2018						

Le réseau d'AEP est géré par l'ADE au niveau de la commune de Ouled Djellal et par les APC dans les autres communes où les abonnés s'acquittent de leur redevance au forfait et ne disposent pas de compteurs.

Tableau 38 : situation des ouvrages de stockage d'eau

Réservoirs	Nombre	Capacité
Ouled Djellal	12	20 000
Doucen	10	4 100
Chaïba	9	5 120
Sidi Khaled	7	3 900
Besbes	9	1 650
R E M	5	1 750
Total	52	36 520

Les fiches de suivi fournies par les services de la DRE de la C.A mentionnent uniquement les communes de la Daïra de Sidi Khaled.
Il est signalé que 6 réservoirs sur un total de 21 existants sont hors service et que l'état des équipements de raccordement est jugé mauvais pour 5 réservoirs.
La situation des équipements gérées par les APC, est inquiétante, notamment pour les forages albiens qui assurent plus de 50% de l'alimentation en AEP de la population.
La gestion des équipements de production et de fourniture d'AEP, est une nécessité car ce sont des ouvrages stratégiques qui nécessitent un entretien particulier.

L'assainissement

La totalité des eaux usées est actuellement rejetée dans les oueds ; néanmoins une station d'épuration est en cours de réalisation.
Le projet vise à réutiliser les eaux usées épurées par la future STEP de Ouled Djellal/ Sidi Khaled qui doit traiter un volume de 42700 m^3/ jour ; ceci permettra l'irrigation de quelques 2226,5 ha. Il faut signaler que l'irrigation à partir des eaux usées épurées fait l'objet d'une réglementation particulière (Décret exécutif nº 07-149 du 20 mai 2007 et arrêté interministériel du 2 janvier 2012) :

- L'irrigation est permise à condition de cesser l'irrigation au moins 2 semaines avant la récolte.
- L'irrigation est interdite pour les cultures maraîchères consommées crues.

- Les fruits tombés au sol ne doivent pas être ramassés, mais sont à détruire.
- Le pâturage direct est interdit pour le cheptel pour éviter tout risque de contamination.
- Les parcelles irriguées, au moyen des eaux usées épurées, doivent être éloignées de plus de 100 mètres des routes, des habitations, des puits de surface et autres ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable.
- Tout raccordement avec une canalisation transportant de l'eau potable est interdit.

Groupes de cultures pouvant être irriguées avec des eaux usées épurées	Liste des cultures
Arbres fruitiers (*)	Dattiers, vigne, pomme, pêche, poire, abricot, nèfle, cerise, prune, nectarine, grenade, figue, rhubarbe, arachides, noix, olive.
Agrumes	Pamplemousse, citron, orange, mandarine, tangerine, lime, clémentine.
Cultures fourragères (**)	Bersim, maïs, sorgho fourragers, vesce et luzerne.
Culture industrielles	Tomate industrielle, haricot à rames, petit pois à rames, betterave sucrière, coton, tabac, lin.
Cultures céréalières	Blé, orge, triticale et avoine.
Cultures de production de semences	Pomme de terre, haricot et petit pois.
Arbustes fourragers	Acacia et atriplex.
Plantes florales à sécher ou à usage industriel	Rosier, iris, jasmin, marjolaine et romarin.

Les points forts	Les points faibles
✓ Mise en service de nouvelles centrales ✓ État du réseau Énergie/ gaz satisfaisant ✓ Réseau d'AEP et assainissement satisfaisant ✓ Station STEP en phase de réalisation	✓ Mauvais état des infrastructures ✓ Faiblesses dans la gestion des infrastructures et des équipements pour l'AEP ✓ Programmes de rénovation et d'extension important à engager pour couvrir les besoins en Énergie, AEP et assainissement.

IV. LE SYSTEME URBAIN, MOBILITE ET MAILLAGE INFRASTRUTUREL

4.1 . ARMATURE SPATIALE ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Plusieurs facteurs ont conditionné l'organisation, le fonctionnement et l'occupation du territoire de la C.A d'Ouled Djellal, parmi lesquels on peut citer l'implantation des activités économiques, la promotion administrative, le maillage routier, la gestion traditionnelle des territoires par la population locale et les contraintes topographiques et climatiques. La C.A d'Ouled Djellal dans son ensemble est rurale et à vocation agropastorale par excellence, où le secteur primaire, constitue l'élément catalyseur de l'occupation du territoire. A ce titre, plusieurs agglomérations constituent à l'origine des noyaux implantés pour des raisons de contrôle et d'économie agricole souvent dans des endroits dotés des conditions nécessaires tels que l'accessibilité et les ressources.
En effet, outre le critère du poids de la population, il est difficile de dissocier l'urbanité de la ruralité même pour les villes les plus importantes comme Ouled Djellal et Sidi Khaled. Dans ce contexte, il est important de préciser que nous considérons dans l'analyse de l'armature spatiale pour des raisons de simplicité, les critères de l'ONS et de la loi 06-06 relative à l'orientation de la ville.

4.1.1 ORGANISATION DU TERRITOIRE

L'analyse de l'organisation du territoire vise à rendre compte du niveau de structuration de ce dernier, de sa hiérarchie et de son fonctionnement, dans la perspective de mettre en évidence les systèmes et sous-systèmes homogènes ainsi que l'offre territoriale, ce qui permettra de contextualiser l'action du développement territorial à préconiser dans les phases suivantes. A cet effet, l'analyse du territoire de la C.A d'Ouled Djellal fait ressortir deux grands ensembles :
Le premier ensemble comporte tous les territoires des communes de Doucen, Sidi Khaled et Ouled Djellal et une partie des communes de Besbes et Chaïba, notamment Bir Naam et Besbes ACL. Ce territoire est le plus peuplé et le plus dense, avec l'armature spatiale la plus importante. Il renferme l'essentiel de l'économie et des infrastructures de la CA. Il est polarisé par le tandem Ouled Djellal et Sidi Khaled. Cet ensemble est caractérisé par la proximité géographique entre ses différentes agglomérations qui sont circonscrites dans un rayon de 30 km par rapport à Ouled Djellal ce qui a eu pour corollaire l'intensification des échanges et des interactions en son sein. Le facteur distance, est un élément de base pour la structuration actuelle et future de ce territoire qui nécessite un changement de paradigmes dans le développement en mettant en avant d'autres principes d'aménagement:

- Raisonner en aire urbaine et espace périurbain pour assurer la cohérence territoriale pour certaines villes comme Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen ;
- Renforcement de la mobilité et une nouvelle répartition/distribution des équipements ;
- Intercommunalité, mutualisation des moyens et solidarité intercommunale.

Ce territoire renferme plus de 76% de la population soit 135 416 habitants mais seulement 12% du territoire global de la CA. Il possède le maillage routier le plus dense notamment les routes nationales qui permettent d'intégrer ce territoire et de le connecter au reste du territoire national, notamment Biskra à l'Est, Msila à l'Ouest et Barika/Batna au Nord.

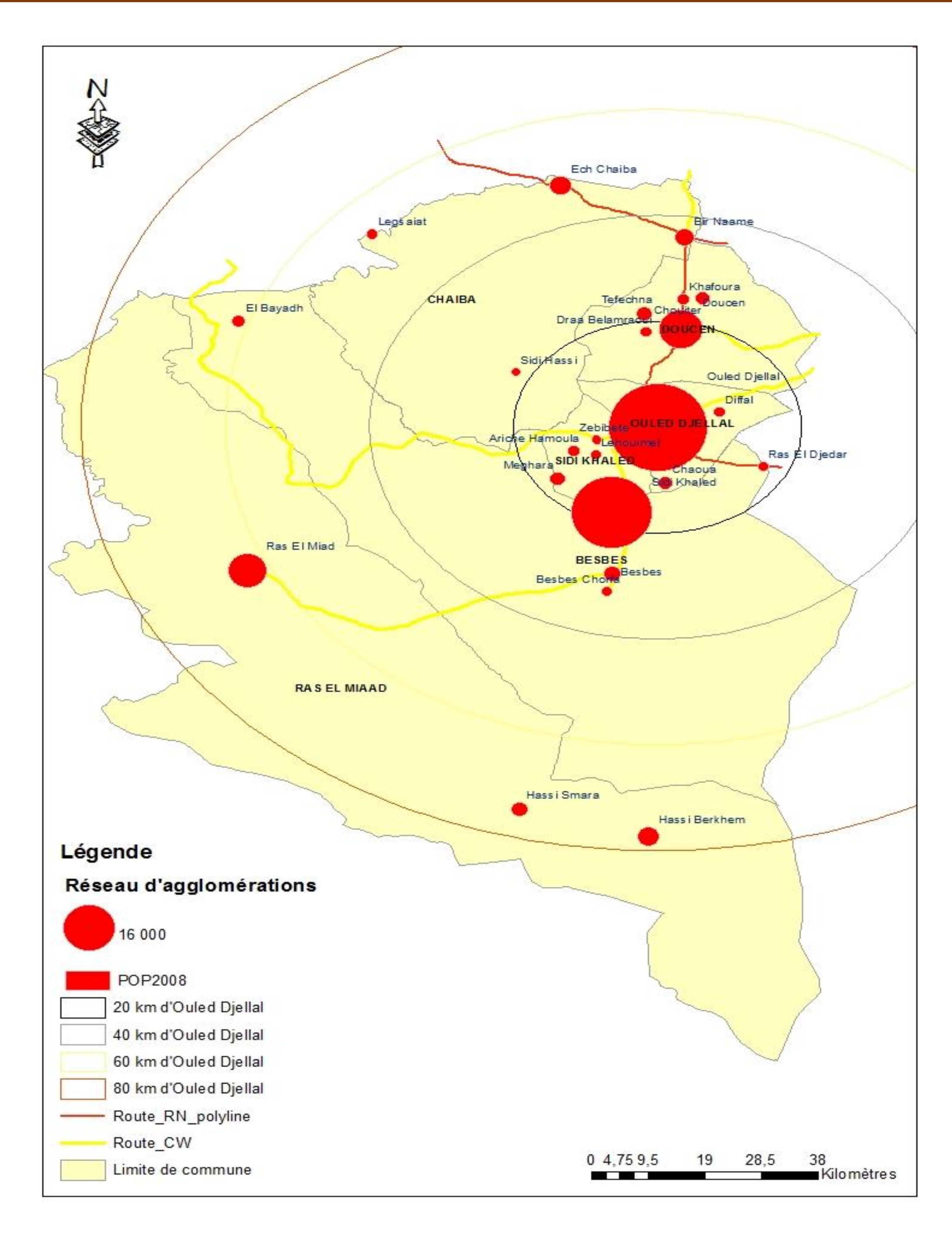


Figure 15 : **Les courbes de distance à partir d'Ouled Djellal**

Le second ensemble est à vocation agropastorale, constitué par les petites agglomérations excentrées des communes de Chaïba, Ras El Miaad et une partie de Besbes (Ouest et Sud-ouest). En termes de surface, il représente 75% du territoire de la CA. Ce territoire sous équipé et sous peuplé est un espace à handicap qui nécessite une politique volontariste de mise à niveau et de rattrapage. Les distances entre ses agglomérations sont assez importantes comparées au premier ensemble. A ce titre, les agglomérations de Chaïba, Ras El Miaad, Hassi Berkhem, El Bayadh, Hassi Smara et Legsaiat constituent un arc périphérique qui pose un vrai défi d'intégration, de désenclavement et de développement. Le maillage du réseau routier est assez faible, constitué principalement de chemins communaux et de wilaya, ce qui accentue le problème d'accessibilité et de connexion aux autres territoires, notamment Djelfa, Touggourt et Laghouat. Toutefois, cet ensemble commence à prendre de l'essor avec une certaine dynamique agricole bien visible et l'émergence d'un nouveau pôle spécialisé en plasticulture surtout le long du CW60. Il offre à priori, de meilleures possibilités en termes de ressources en eau et en sol avec également des possibilités d'intégration régionale aux autres wilayas, notamment El Djelfa et Laghouat à L'Est, El Oued à l'Ouest et Batna au Nord et de là vers les axes stratégiques notamment la RN01 et la RN 03. En considérant la capacité de charge de l'espace Nord Est qui commence à atteindre sa limite, on peut admettre que ce dernier ensemble constitue l'avenir du territoire de la CA.

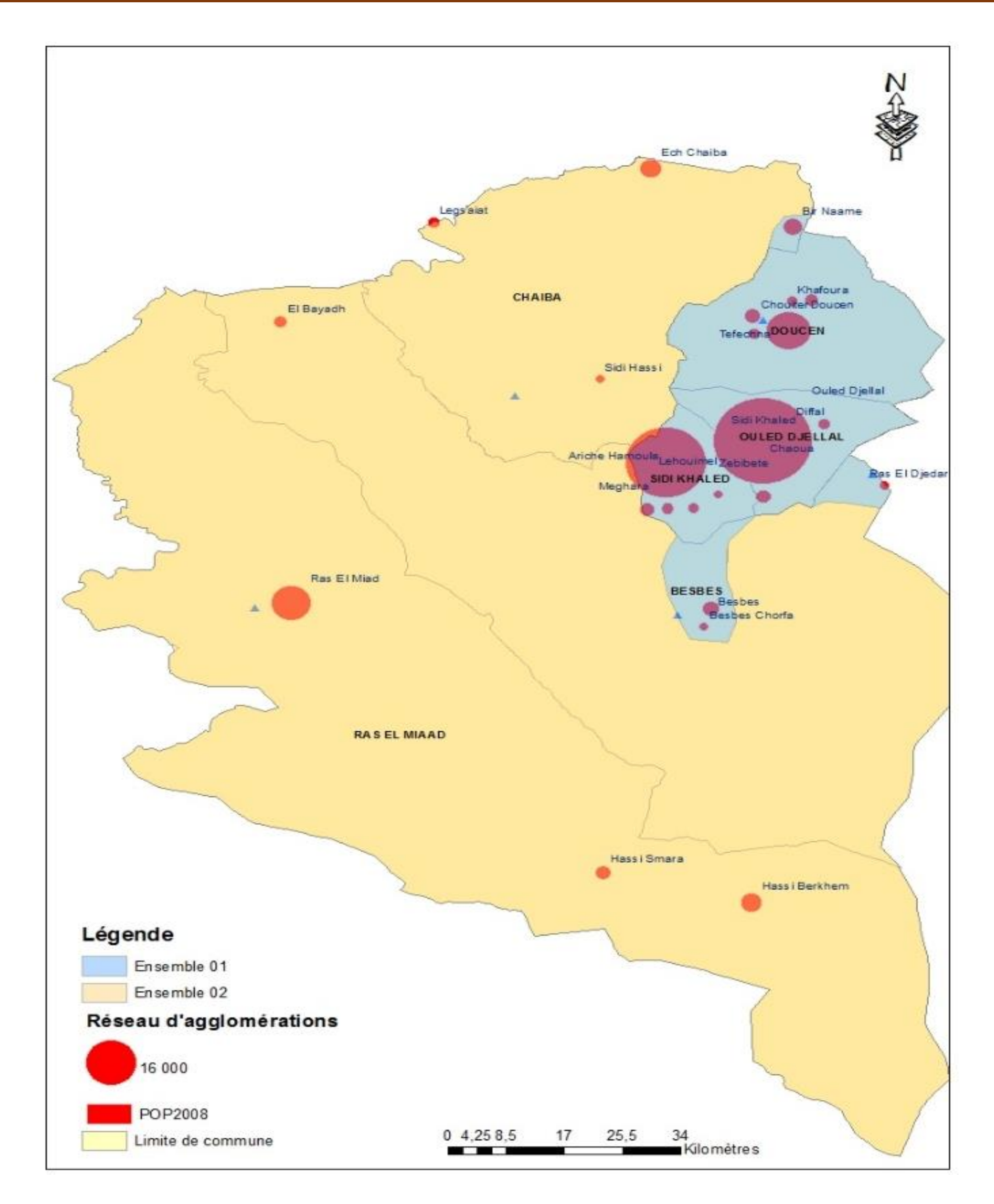


Figure 16 : **Les grands ensembles territoriaux de la CA d'Ouled Djellal**

Le diagnostic territorial a mis en évidence des disparités importantes entre les deux espaces cités précédemment. Un grand déséquilibre spatial est à corriger :

- Une situation contrastée en matière de développement entre la région Nord-Est et les zones Ouest et Sud-Ouest ;
- Un déséquilibre du système de peuplement où 76% de la population vit seulement sur 12% du territoire ;
- Une forte concentration des équipements, notamment de rang supérieur dans les deux villes Ouled Djellal et Sidi Khaled ;
- Des problèmes d'intégration, de connexion et d'accès aux différents services qui pénalisent les communes du Sud et du Sud-ouest (Chaïba, Ras El Miaad, Besbes) ;
- Des conditions climatiques distinctes qui impactent différemment le processus de développement.

Le plan de développement territorial de la C.A d'Ouled Djellal, devrait proposer les actions nécessaires afin d'assurer un meilleur fonctionnement du territoire, visant également un certain rééquilibrage, en tenant compte des différents aspects économiques, sociaux et territoriaux. Les grandes lignes directrices seront de :

- Donner les mêmes chances de développement aux différents territoires de la CA,
- Réduire les distances-temps en renforçant le maillage routier pour assurer une meilleure intégration et accessibilité en intensifiant les échanges et les flux;
- Renforcer l'assise économique de chaque territoire ;
- Garantir un accès équitable aux différents services de santé, de loisir, d'éducation et de formation de niveau supérieur pour toute la population de la CA.

4.1.2 ARMATURE SPATIALE ET HIÉRARCHIE DES AGGLOMÉRATIONS

L'étude de l'armature spatiale est importante dans le sens que sa configuration impact directement le niveau de l'encadrement territorial et l'animation économique

L'armature spatiale est assez déséquilibrée à la fois sur le plan spatial (distribution) et sur le plan de la taille. Elle est constituée de 24 agglomérations et de plusieurs autres petits hameaux. Elle est principalement rurale avec plus de 20 agglomérations soit 80% du réseau d'agglomérations. Une seule ville est classée moyenne à savoir Ouled Djellal. Sidi Khaled est classée comme petite ville. Les deux agglomérations de Doucen et Ras El Miaad sont classées comme agglomérations urbaines. A l'exception de Ras El Miaad, toutes les autres agglomérations urbaines se concentrent dans l'unité spatiale Nord-Est. La population urbaine représente 82,7% soit 146 845 habitants. Le taux d'urbanisation est resté inchangé pratiquement depuis 2008. La population urbaine est concentrée principalement dans les deux villes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled. Ce processus d'urbanisation commence à créer une certaine pression sur les ressources et le foncier.

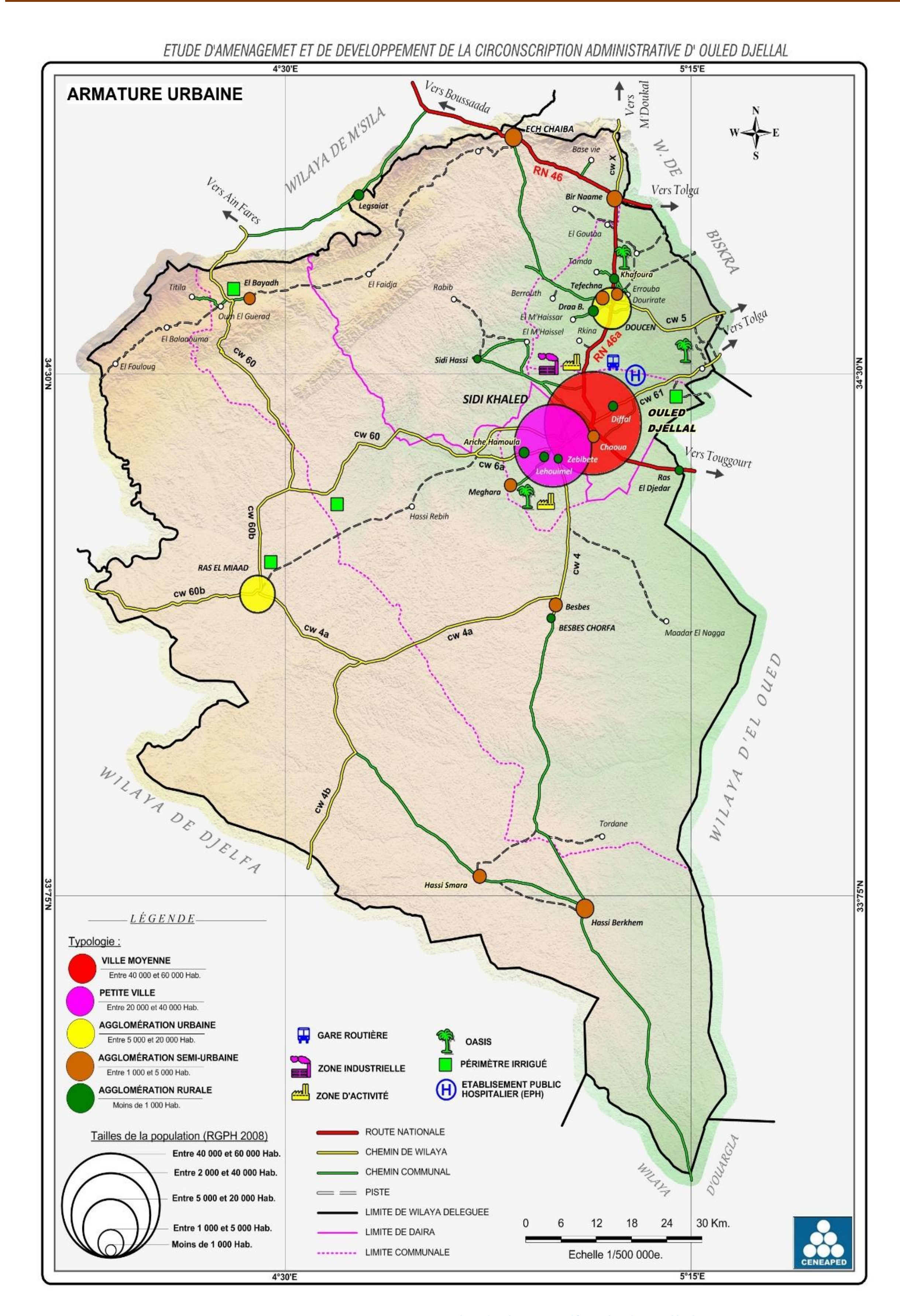


Figure 17 : **Armature spatiale de la C.A d'Ouled Djellal**

Le système territorial de la CA présente un caractère de macrocéphalie avec une configuration d'un espace largement dominé par un grand ensemble urbain constitué de Sidi Khaled/Ouled Djellal concentrant population, activités et fonctions urbaines. Cela risque d'empêcher éventuellement l'affirmation des autres pôles secondaires.

Tableau 39 : Armature spatiale de la CA d'Ouled Djellal

COMMUNE	NOM	Population2008	Population2018	Rang	Classement (loi 06-06)
OULED DJELLAL	Ouled Djellal	58481	72886	1	Ville moyenne
SIDI KHALED	Sidi Khaled	38987	48555	2	Petite ville
DOUCEN	Doucen	11389	14082	3	Agglomération urbaine
RAS EL MIAAD	Ras El Miaad	9196	11322	4	Agglomération urbaine
RAS EL MIAAD	Hassi Berkhem	2763	3432	5	Agglomération rurale
ECH CHAÏBA	Ech Chaïba	2654	3321	6	Agglomération rurale
ECH CHAÏBA	Bir Naam	2150	2691	7	Agglomération rurale
BESBES	Besbes	1664	2019	8	Agglomération rurale
DOUCEN	Tefechna	1528	1938	9	Agglomération rurale
RAS EL MIAAD	Hassi Smara	1524	1857	10	Agglomération rurale
SIDI KHALED	Meghara	1346	1687	11	Agglomération rurale
OULED DJELLAL	Chaoua	1257	1564	12	Agglomération rurale
BESBES	El Bayadh	1189	1473	13	Agglomération rurale
DOUCEN	Chouiter	1171	1471	14	Agglomération rurale
SIDI KHALED	Ariche Hamoula	896	1116	15	Agglomération rurale
DOUCEN	Draa Belamraoui	847	1063	16	Agglomération rurale
ECH CHAÏBA	Legsaiat	847	1059	17	Agglomération rurale
DOUCEN	Khafoura	807	1011	18	Agglomération rurale
OULED DJELLAL	Diffal	789	910	19	Agglomération rurale
SIDI KHALED	Lehouimel	715	894	20	Agglomération rurale
BESBES	Besbes Chorfa	648	829	21	Agglomération rurale
SIDI KHALED	Zebibete	636	794	22	Agglomération rurale
BESBES	Ras El Djedar	611	777	23	Agglomération rurale
ECH CHAÏBA	Sidi Hassi	554	683	24	Agglomération rurale

4.1.3 LES ZONES D'INFLUENCE

En absence de données fiables de mesure de fréquences de déplacement des résidents de la périphérie vers les centres à l'occasion de leur recours aux services qu'offre chaque ville il est difficile d'identifier avec précision les zones d'influence. Néanmoins, en se basant sur la taille des villes, les distances qui les séparent et l'offre de transport urbain et intercommunal disponible nous avons essayé d'appréhender cette problématique importante pour l'organisation spatiale de la C.A.

Ce qui ressort globalement de l'analyse est que le premier ensemble Nord Est se caractérise plus au moins par un emboitement de ses différentes aires d'influence. Le reste des agglomérations rurales des territoires Sud et Sud Est ont des aires d'influence locales sur leur milieu rural. On peut observer, trois niveaux qui se dégagent :

- Ouled Djellal comme pôle principal qui rayonne sur tout le territoire de la CA ;
- Des pôles relais constitués des agglomérations de Doucen, Besbes et Sidi Khaled ;
- Le dernier niveau est élémentaire dans lequel on retrouve les petites agglomérations rurales qui parsèment le territoire de la CA.

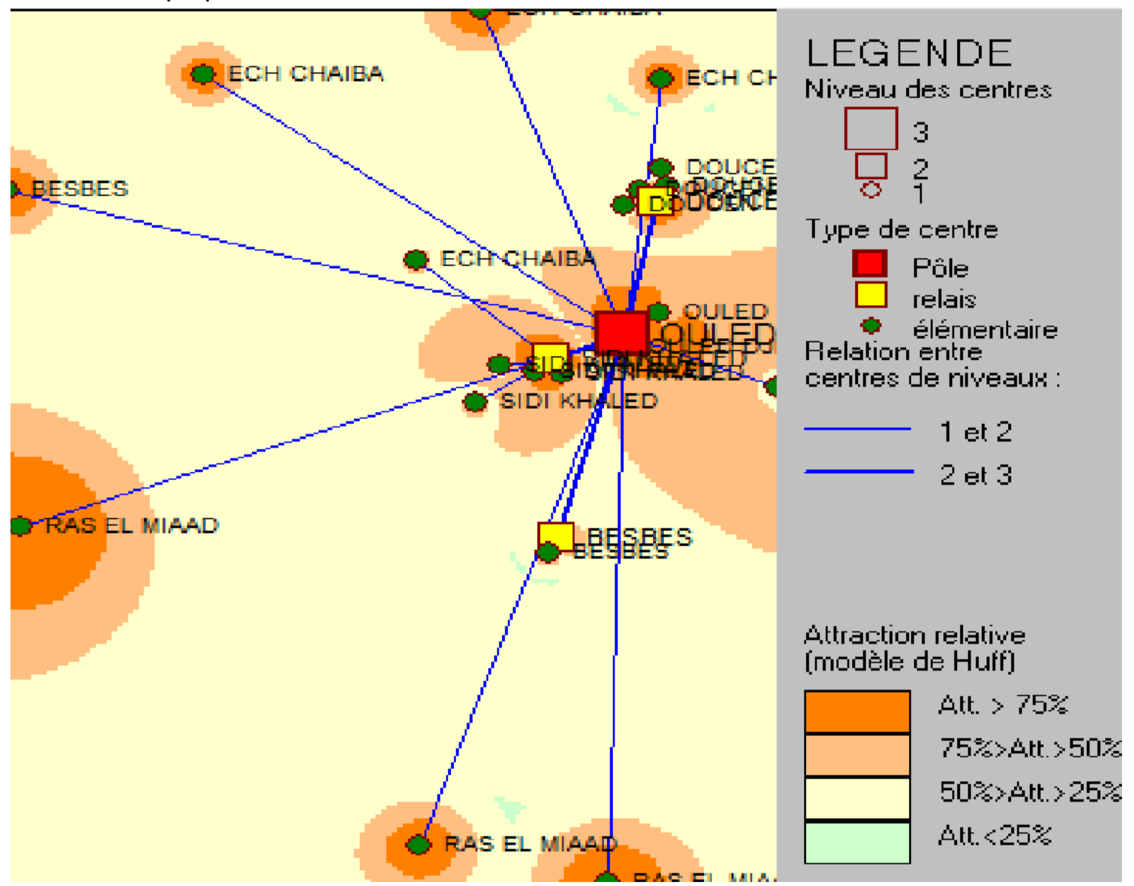


Figure 18 : **Les aires d'influence de la CA d'Ouled Djellal**

L'ensemble du territoire de la C.A est polarisé par la ville de Biskra et dans une moindre mesure par la ville de Tolga. Le flux de voyageurs est un bon indicateur pour apprécier cette dépendance fonctionnelle.

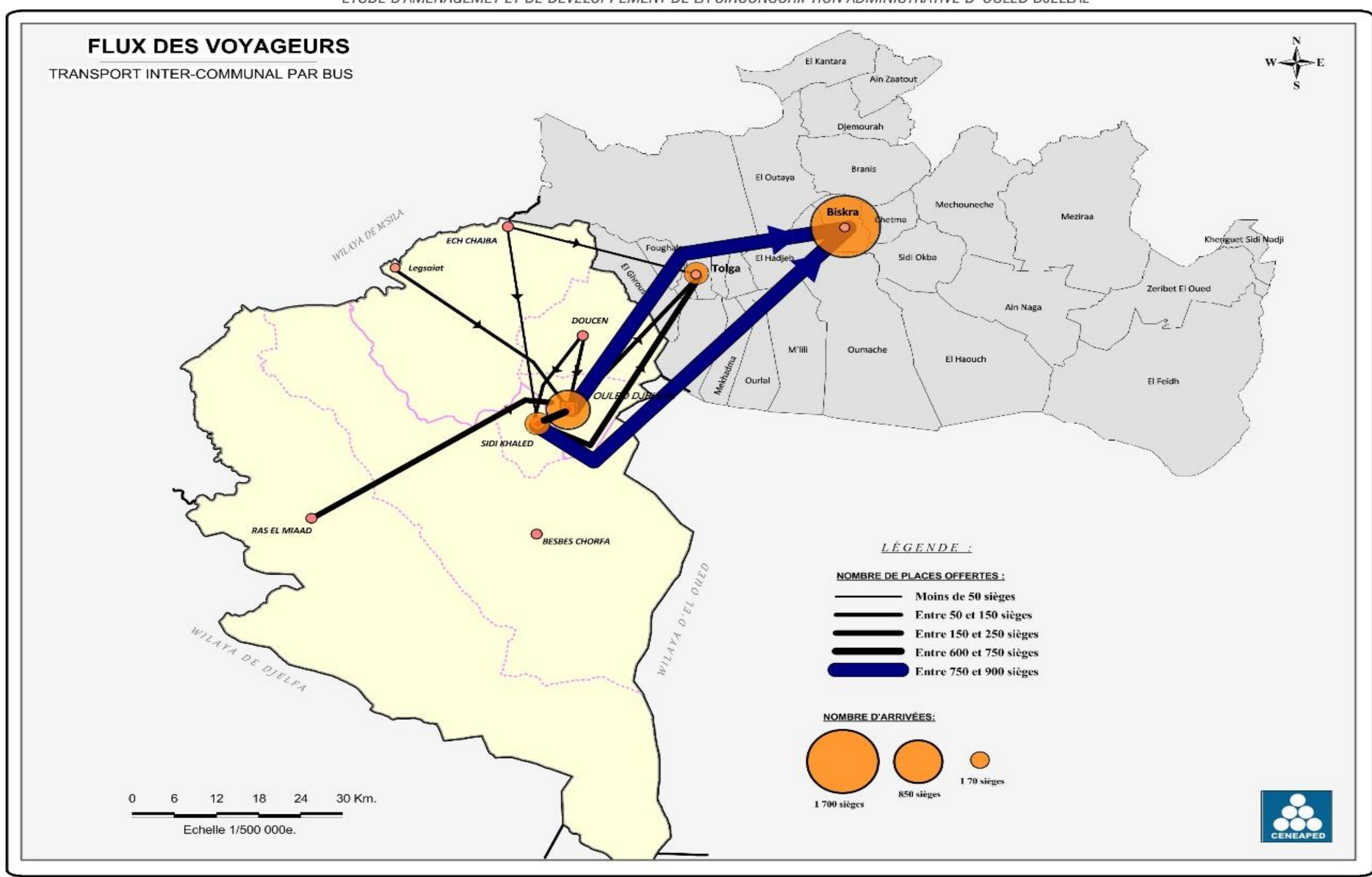


Figure 19 : **Carte des flux des voyageurs de la CA d'Ouled Djellal**

4.1.4 LE TRANSPORT UN FACTEUR D'EXPLICATION DES DYNAMIQUES DES FLUX ET D'ÉCHANGES

Le transport intercommunal est un bon indicateur pour mesurer l'intensité des relations fonctionnelles entre le chef-lieu de la C.A d'Ouled Djellal les autres communes. En effet, à partir de la lecture des lignes de transport et des places offertes, il ressort que les plus grands mouvements des voyageurs de la C.A ont pour point focal la ville d'Ouled Djellal qui en concentrant 73 % des lignes (27) et des sièges offerts (682), constitue le point terminal de l'ensemble des liaisons et des flux, et à un degré moindre la ville de Sidi Khaled. Néanmoins, ces deux villes qui sont très proches (moins de 5 kms) entretiennent les relations quotidiennes les plus intenses de la C.A en mobilisant 51,02% du parc de véhicules et 51,27% des places offertes.

Ces flux de transport font ressortir les liens fonctionnels entre la ville d'Ouled Djellal et les territoires qui lui sont rattachés. Les déplacements des personnes vers Ouled Djellal ou vers Sidi Khaled peuvent être classés en deux grandes catégories : ceux qui sont forcés, comme le travail, et les déplacements non obligatoires tels que les achats, les visites, les soins, les affaires administratives... Les centres les plus fréquentés sont ceux qui répondent d'une manière optimale à ces types de demandes et les flux ne sont que la matérialisation de cette attractivité. Ces centres constituent par conséquent les points de convergence des flux et les points nodaux du système urbain de la Circonscription Administrative. Ainsi, l'ensemble des communes marquent leur rattachement au chef-lieu de la C.A par la forte densité de véhicules de transport mis en service entre les différents centres et Ouled Djellal; ce qui permet de dégager une organisation fonctionnelle centrée sur Ouled Djellal.

Toutefois certains centres, du fait de leur position sur les marges du territoire et donc de leur éloignement d'Ouled Djellal, comme El Bayadh qui dépend de Besbes ou Chaïba, se tournent vers d'autres grands centres de la région.

Les échanges ou lignes de transport entre les communes périphériques (périphérie à périphérie) de la C.A sont inexistants du fait de la faible densité de population, la très faible densité du réseau routier ainsi que l'absence d'intérêt au niveau de ces territoires. Toutefois, du fait de l'absence de ligne de transport au départ du chef-lieu de Besbes, les voyageurs de ce territoire utilisent les véhicules de transport transitant par leur commune et en particulier ceux en provenance d'El Miaad.

4.1.5 EVOLUTION DU RÉSEAU D'AGGLOMÉRATIONS

L'évolution du nombre d'agglomérations s'est fait principalement via la prolifération des petites agglomérations rurales qui parsèment le territoire de la CA. En effet, le nombre d'agglomérations a continué de croître durant les trente dernières années, passant **de 13 en 1987 à 24** agglomérations en 2018. La commune de Chaïba avait en 1987 une seule agglomération, en 2008 elle est passée à 04 agglomérations, dont Bir Naam qui grâce à sa situation a pris de l'ampleur comparée aux autres agglomérations de la commune. La commune de Doucen a passé également d'une seule agglomération à quatre. Cette évolution du réseau d'agglomérations est liée à notre sens à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Un processus de sédentarisation, notamment dans les communes à vocation pastorale où la population nomade était importante ;
- La dynamique impulsée par la promotion administrative de 1984 dans certaines communes ;
- La nécessité de l'encadrement de l'activité agricole ;
- Des contraintes topographiques ou de saturation foncière qui ont créé des processus de diffusion.

La récente création des agglomérations secondaires de Chaïba, Ras El Miaad et Doucen explique en partie leur faible poids démographique.

Tableau 40 : Evolution du nombre d'agglomérations selon la taille

Taille des agglomérations	**Nombre d'agglomérations au RGPH**			
	1987	1998	2008	2018
Moins de 5000	10	17	20	20
5000 à 10 000	1	1	1	0
10 000 à 20 000	0	0	1	2
20 000 à 50 000	2	2	1	1
50 000 à 100 000	0	0	1	1
Total	**13**	**20**	**24**	**24**

4.1.6 DES « SOUS-SYSTÈMES TERRITORIAUX »; VERS DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT HOMOGÈNES

L'analyse spatiale a permis de mettre en avant des systèmes homogènes en termes de proximité, de lien de fonctionnalité et d'animation territoriale. Ces derniers pourront constituer une base d'identification des unités futures d'aménagement et de gestion :

- ***Le grand ensemble urbain Ouled Djellal/Sidi Khaled*** encadre tout le territoire de la CA. Ces deux agglomérations caractérisées par leur proximité géographique (moins de 05 km) constituent une unité spatiale assez homogène qui concentre population, activités économiques et équipements. En cas de conurbation à moyen termes, ce qui est très plausible comme hypothèse, cet ensemble urbain aura une population qui dépassera 150 000 habitants, soit la taille d'une grande ville. Dans ce cas de figure, un des enjeux majeurs d'aménagement de cette unité est de l'inscrire dans une logique d'intercommunalité, de complémentarité et de cohérence territoriale et urbaine globale. A ce titre, Il est primordial de commencer à mettre l'accent sur les différentes questions de développement urbain d'ensemble en termes, de gestion de flux (mobilité et transport), mutualisation des moyens, gestion urbaine, une nouvelle approche de répartition des équipements notamment de rang supérieur, le report de croissance via les différents programme d'habitat, organisation du système productif et un nouveau schéma de centralité urbaine. Cela permettra également une meilleure rationalisation dans l'utilisation du sol et des ressources disponibles.

Il s'agit également pour cette unité d'aménagement d'assurer la cohérence et l'intégration des petites agglomérations de Chaoua, Diffel, Zebibet, Lehoumel et Arch Hamoula qui gravitent autour des grands pôles en raisonnant en aire urbaine. Dans cette unité, Ouled

Djellal se confirme effectivement comme pôle tertiaire, industriel et administratif. La part de l'agriculture est de moins en moins importante, que cela soit en termes de SAU ou en termes de production. Les palmeraies entrecoupent cet ensemble oasien, mais à cause des divers problèmes de morcèlement, d'indivision, de manque d'eau et de salinité, plusieurs parcelles sont en situation d'abandon. La réinsertion des palmeraies dans l'ensemble urbain permet de consolider la vision d'une ville oasis pour cette unité.

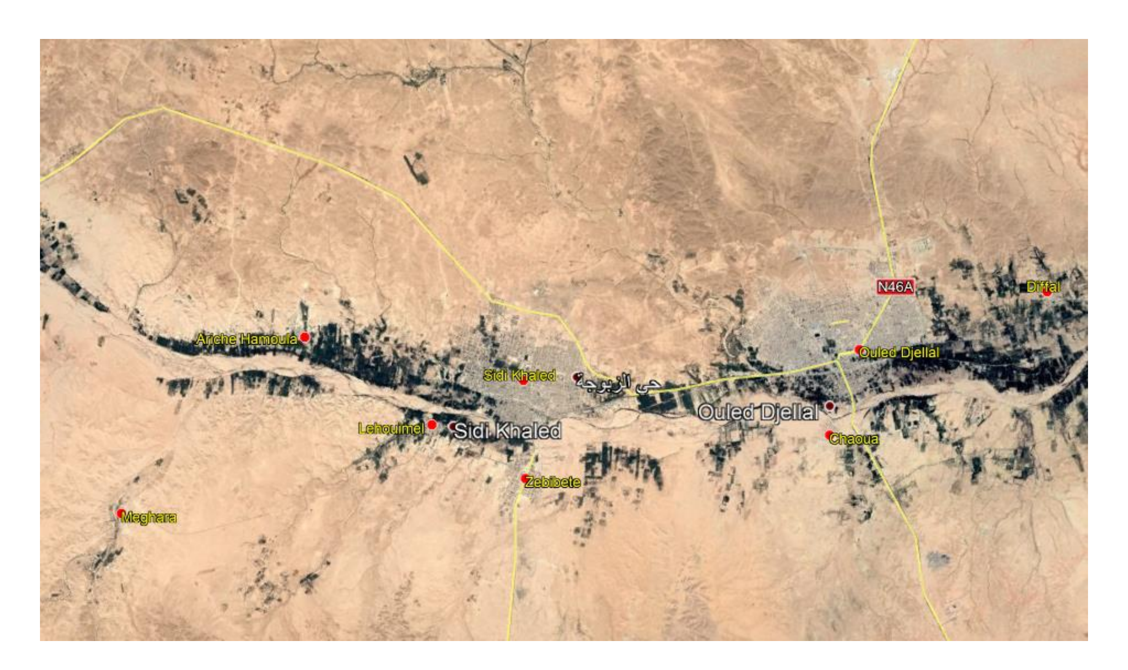


Figure 20 : Unité d'aménagement Ouled Djellal/Sidi Khaled

➢ ***Le sous-système de Doucen***

Cette unité « oasienne » constitue le plus important pôle économique agricole et l'un des plus dynamiques de la C.A. Doucen est un territoire relai entre Tolga/Biskra, Ouled Djellal et Chaïba, structuré le long de la RN 46 A. Polarisé par l'agglomération de Doucen, cet espace est principalement à caractère agricole. Les agglomérations rurales de ce territoire à savoir, Tefechna, Chouiter, Khafoura et Draa Belamraoui qui sont implantées entres les terres agricoles et les palmeraies de la région, présentent un caractère de diffusion urbaine. Toutes les agglomérations rurales sont à proximité de l'agglomération urbaine de Doucen dans un rayon de 05 km. Aussi, pour cet espace, les questions de la cohérence urbaine, le mitage des terres agricoles, l'organisation des filières économiques, l'endiguement de l'économie informelle, le défi de la raréfaction de la ressource en eau et l'étalement urbain sont les principaux enjeux d'aménagement et de développement.



Figure 21 : Unité d'aménagement de Doucen

➢ ***Le sous-système Bir Naam-Chaïba*** ; *un couloir d'échanges et de transit*

La situation géographique de Chaïba sur la route nationale N°46 entre Boussaâda et Tolga/Biskra fait de cette dernière une agglomération de transit, caractérisée par un développement urbain linéaire le long de cette route. Néanmoins, le site de Chaïba est très contraignant, car il bloque considérablement les possibilités d'extension urbaine. Ainsi, coincée entre les monts des Ziban et l'Oued Sadour, Chaïba a atteint ses limites en termes de réserves foncières. Des formes de diffusion urbaine sans cohérence d'ensemble commencent à se proliférer afin de contourner les difficultés de la topographie.

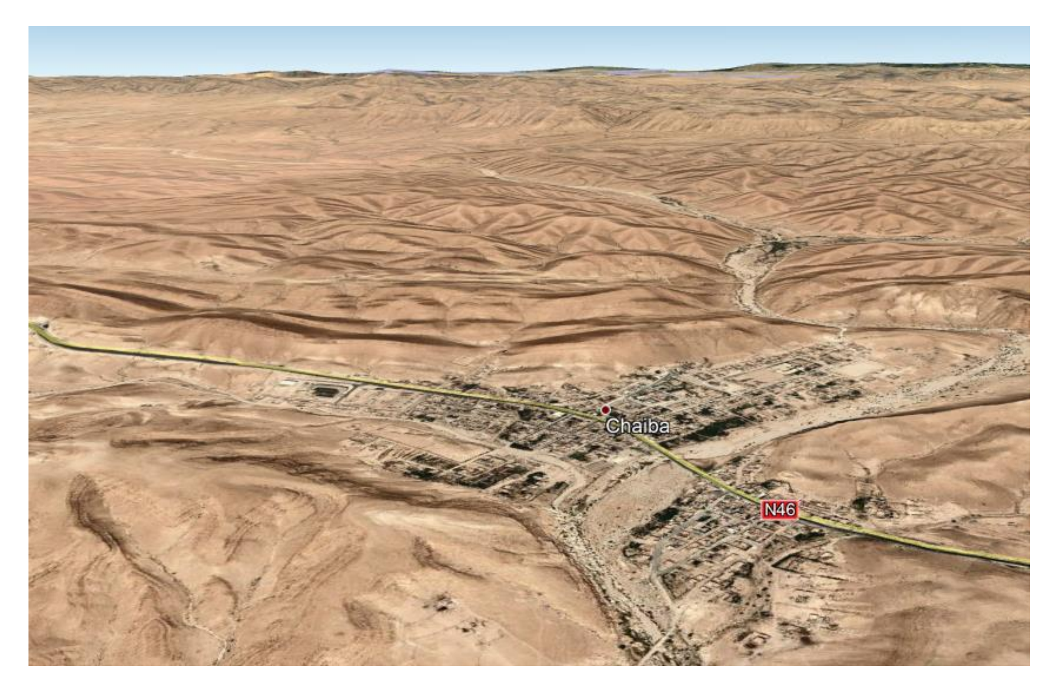


Figure 22 : Unité d'aménagement Chaïba-Bir Naam

A l'inverse, Bir Naam qui se situe à proximité de Chaïba (à 20 km), profite à la fois d'un site très favorable et d'une situation géographique stratégique. Elle constitue, un vrai carrefour

entre Boussaâda à l'Ouest, Biskra à l'Est et Doucen /Ouled Djellal au Sud. Elle profite également de l'axe routier (RN N°70) reliant Bir Naam à M'Doukal. Cette route a drainé une partie du trafic de l'Est du pays qui auparavant, devait rejoindre la RN N°03 pour atteindre Biskra et continuer vers le Sud Est. Ainsi, la petite localité de Bir Naam s'est retrouvée au croisement d'un important trafic routier et en particulier de marchandises, qui va encore s'intensifier dans les années à venir.

Rattachée à la commune de Chaïba, Bir Naam est en train de dépasser son chef-lieu communal en connaissant un fort dynamisme démographique, économique et spatial. Ce processus a été permis grâce à sa nouvelle position de carrefour et de relais pour les passagers, mais également par la grande disponibilité foncière par rapport à son chef-lieu, Chaïba qui est enserrée entre la montagne et l'oued.

Ceci illustre l'importance et l'impact des moyens de communications sur l'organisation, le fonctionnement et le développement des territoires.

Il s'agira dans l'avenir, de programmer des infrastructures adéquates afin de faire de Bir Naam une véritable localité relais pour le trafic routier entre le Nord Est et le Sud Est. En effet, cette agglomération jouera un rôle important dans toute future organisation territoriale.

Ce territoire en plus de son potentiel agropastoral et de sa situation géographique comme carrefour permettant de promouvoir des activités d'échanges et de transit, il est le principal pôle en matière d'industrie d'extraction des matériaux de construction dans la CA.

- ***Le sous-système de Besbes*** constitue un espace intermédiaire entre le Nord de la C.A et la région du Sud, notamment Ras El Miaad, Hassi Smara et Hassi Berkhem. A vocation pastorale, cette unité est composée des agglomérations de Besbes ACL et Besbes Chorfa qui sont reliées à Sidi Khaled par le CW 04. Cette unité, à faible densité de population, est sous l'influence d'Ouled Djellal, malgré le fait que la relation fonctionnelle entre les deux soit freinée par la faible offre du transport intercommunal. Le renforcement de la base économique et la mise à niveau sont des enjeux majeurs pour ce territoire.

- **Le dernier sous-système** est composé par le reste des territoires du Sud et Sud-Ouest qui sont dans une logique spatiale éclatée et déconnectée, avec un niveau d'équipement basique et de commerce rudimentaire. ***L'enjeu principal pour ce territoire est celui du désenclavement et d'intégration à travers un nouveau modèle d'organisation territoriale.*** Plusieurs solutions sont envisageables, notamment par :
    - Le renforcement du pavage administratif ;
    - L'intégration spatiale et économique en réduisant les distances ;
    - La consolidation du réseau routier et l'amélioration de l'offre de transport ;
    - La mise en relation avec les wilayas limitrophes, notamment par le biais des routes nationales périphériques, parallèles et pénétrantes ;
    - L'intégration du dynamisme économique agricole et les différents projets prévus dans le cadre de la grande mise en valeur, à Ras El Miaad notamment, dans un projet de territoire global qui considère à la fois les effets d'entrainement, les externalités territoriales engendrées et l'offre territoriale nécessaire.

4.2 . MAILLAGE INFRASTRUCTUREL

4.2.1 LE SYSTÈME ROUTIER, CONSISTANCE ET ÉTAT DU RÉSEAU

La lecture de la carte fait ressortir que la C.A d'Ouled Djellal est traversée uniquement par deux grands axes de circulation de dimension nationale qui totalisent un linéaire de 83,50 km: la RN N° 46 qui passe au Nord et relie Bou Saada à Biskra et la RN N°46 A qui traverse la partie Est de la C.A du Nord au Sud reliant Ouled Djellal à la RN N°03 (axe Skikda – Djanet - Frontière du Niger) pour rejoindre El Meghaier et la région Sud Est du pays.

Si le réseau routier est assez dense au Nord Est de la C.A, il est par contre réduit, de faible densité et se présente sous forme « d'arête de poisson » à l'Ouest et au Sud-Ouest ; ce qui limite la jonction avec les wilayas de Djelfa et Laghouat et donc vers un autre axe routier important du pays à savoir la RN N° 01 (Alger – In Guezzam).

La C.A d'Ouled Djellal est doté d'un réseau routier de plus de mille Kilomètres (1132,2 Km), où l'essentiel du réseau est constitué de chemins communaux dont 72% à l'état de pistes. Ce réseau se subdivise de la manière suivante :

- Les routes nationales (RN) ne représentent que 7% du réseau ;
- Les chemins de wilaya (CW) représentent un peu plus du quart du réseau avec 26% ;
- Les routes communales représentent les deux tiers du réseau, avec 67% ; avec un linéaire de 751,70 km dont seulement 211,7 km revêtus.

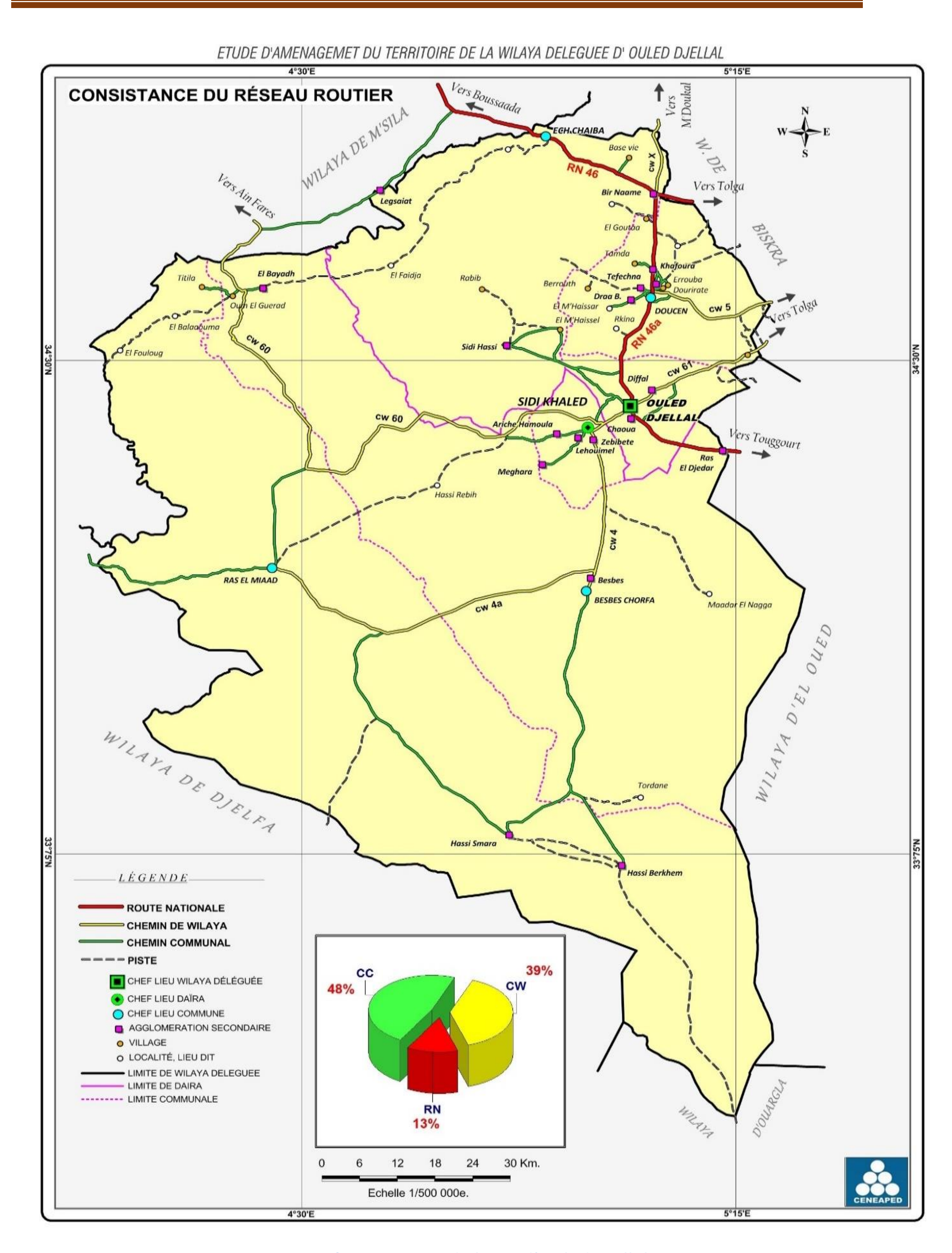


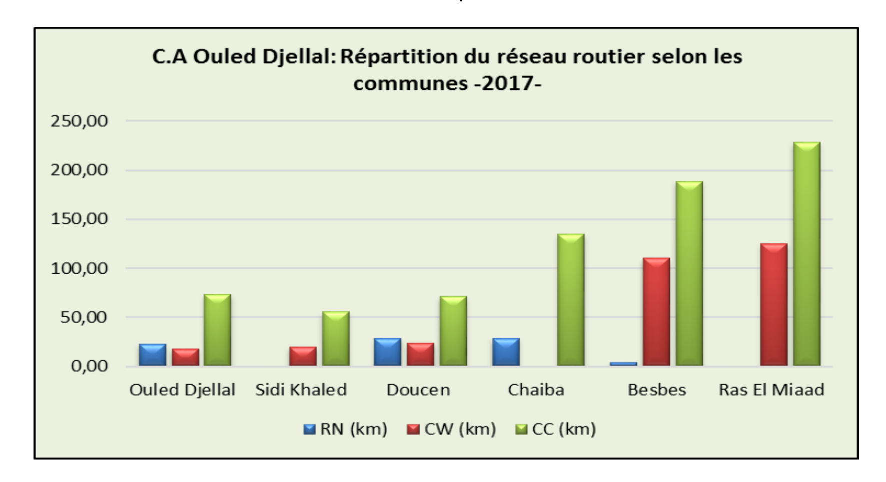
Figure 23 : Réseau routier de la CA d'Ouled Djellal

Ceci montre une faiblesse dans le maillage routier national, voir régional ; signifiant également un enclavement d'une partie du territoire et plus particulièrement dans sa partie Ouest et Sud-Ouest.

Tableau 41 : Répartition du réseau routier par commune

communes	Routes Nationales (km)		Chemins de wilaya (km)		Chemins communaux (km)		
	Total	Dont bon état	**Total**	Dont bon état	**Total**	revêtus	Pistes
Ouled Djellal	22,70	10,00	18,00	17,00	73,50	22,00	45,50
Doucen	28,50	20,00	24,00	24,00	71,20	40,20	27,00
Chaïba	28,50	13,00	0,00	0,00	154,10	39,00	59,00
Sidi Khaled	0,00	2,55	20,00	20,00	55,50	15,00	45,50
Besbes	3,80	0,00	110,00	67,60	188,50	68,50	167,00
Ras El Miaad	0,00	0,00	125,00	56,00	228,00	27,00	201,00

Source : Annuaire statistiques Biskra DPSB -2017-



Trois communes sont dépourvues de routes nationales à savoir les communes situées au Sud-Ouest de la C.A, alors que la superficie des trois communes de Sidi Khaled, Ras El Miaad et Besbes représente 75% du territoire de la C.A d'Ouled Djellal.

Cette situation montre qu'une grande partie du territoire se trouve en dehors des principaux axes routiers régionaux et nationaux, donc en dehors de la circulation générale.
Indépendamment de la distribution spatiale du réseau routier, les disparités constatées dans les densités routières, sont en fait édictées par l'importance des territoires et de la répartition du peuplement.

La densité moyenne rapportée à la superficie de la C.A est très faible, évaluée à 0,10 Km/Km², toutes catégories de routes confondues. La C.A d'Ouled Djellal étant donc un territoire sous-équipé, cette situation peut s'expliquer par la grande superficie de son territoire et le désavantage du milieu physique.

Tableau 42 : les densités routières -2018- C.A d'Ouled Djellal :

	R.N	C.W	C.C	Total	Ratio km/km²	Ratio km/1000 habitants
Ouled Djellal	22,70	18,00	73,50	**114,20**	**0,36**	**1,45**
Doucen	28,50	24,00	71,20	**123,70**	**0,20**	**3,72**
Chaïba	28,50	0,00	135,00	**163,50**	**0,09**	**9,82**
Sidi Khaled	0,00	20,00	55,50	**75,50**	**0,34**	**1,40**
Besbes	3,80	110,00	188,50	**302,30**	**0,08**	**22,54**
Ras Miaad	0,00	125,00	228,00	**353,00**	**0,07**	**12,90**
C.A Ouled Djellal	83,50	297,00	751,70	**1132,2**	**0,10**	**5,06**

Source : Annuaire statistiques Biskra DPSB -2017-

Les densités les plus favorables correspondent aux trois communes à caractère « oasien », à savoir Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen qui enregistrent des ratios qui sont deux à trois fois supérieurs à la moyenne de la C.A. Les communes les plus défavorisées correspondent aux communes « steppiques » et pré sahariennes, à savoir Ras El Miaad (0,07) et Besbes (0,08). La situation est encore plus critique dans ces communes où 52,20% des chemins communaux (CC) sont à l'état de pistes et plus 25% des chemins de wilaya (CW) et route nationale (RN) sont dans un état de dégradation avancée.

Le ratio moyen de 5,06 km/1000 habitants met en avant les communes à faible population comme Ras El Miaad, Besbes ou Chaïba qui enregistrent les ratios les plus élevés, jusqu'à quatre fois supérieurs à la moyenne de la Circonscription. A l'opposé, la forte concentration de la population dans les communes d'Ouled Djellal et de Sidi Khaled induit une densité routière moindre, inférieure à 1,50 km/1000 habitants.

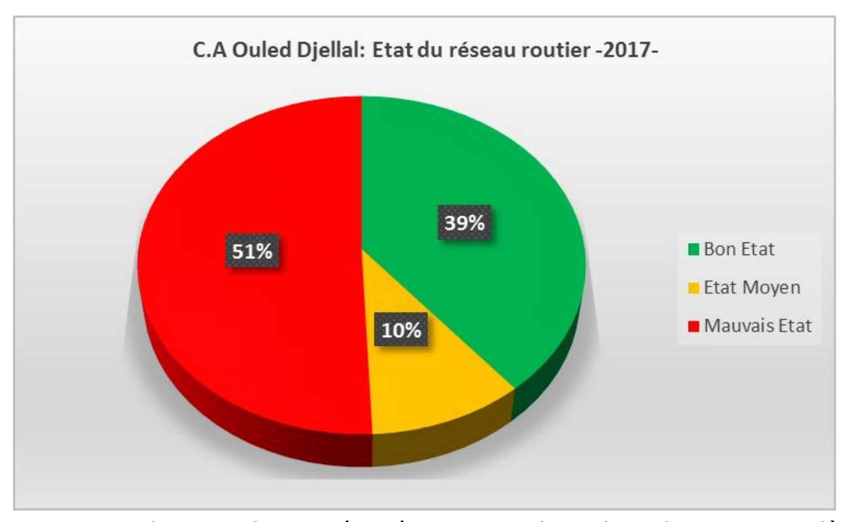
Nous relevons de la lecture du tableau ci-dessous que globalement l'état du réseau routier de la C.A, toutes catégories confondues, est d'un faible niveau de maintenance avec 50,70% de son linéaire routier est dans un mauvais état.

Tableau 43 : Etat des routes selon la classification

Classement des routes	Bon Etat		Etat Moyen		**Mauvais Etat**		Total	
	Km	%	Km	%	Km	%	Km	%
Routes nationales (Km)	45,55	54,55	17,40	20,83	20,55	**24,62**	83,50	100
Chemins de wilayas (Km)	184,60	62,15	1,00	0,35	111,40	**37,50**	297,00	100
Chemins communaux (Km)	211,70	28,16	97,90	13,02	442,1	**58,81**	751,70	100
Total C.A (Km)	441,85	39,02	116,30	10,27	574,05	**50,70**	1132,2	100

Source : DTP 2018

Cette part varie entre 24,62% pour les routes nationales, ce qui est considérable, à plus de 50% pour les chemins communaux, indiquant la situation la plus critique pour ce type de réseau d'autant plus que 13 % de ce linéaire se trouve dans un état tout juste moyen.



Les deux communes qui connaissent la plus mauvaise situation en matière de réseau, correspondent aux communes de Ras El Miaad et de Besbes dont le linéaire est constitué pour l'essentiel de C.C dont seulement 22,93% sont revêtus ; alors que les pistes représentent plus de 55% du réseau.

4.2.2 CAS DU CARREFOUR DE BIR NAAM

Depuis la jonction de la RN 46 et la RN 46 A, les pouvoirs publics ont réalisé, voilà une décennie un axe routier (RN N°70) reliant Bir Naam à M'Doukal.

Cette route a drainé une partie du trafic de l'Est du pays qui auparavant, devait rejoindre la RN N°03 pour atteindre Biskra et continuer vers le Sud Est.

Ainsi, la petite localité de Bir Naam s'est retrouvée au croisement d'un important trafic routier et en particulier de marchandises, qui va encore s'intensifier dans les années à venir.



L'agglomération de Bir Naam 2011 — L'agglomération de Bir Naam 2018

Figure 24 : Carrefour de Bir Naam

Rattachée à la commune de Chaïba, l'agglomération secondaire de Bir Naam est en train de dépasser son chef-lieu communal en connaissant un fort dynamisme démographique, économique et spatial. Ce processus a été permis grâce à sa nouvelle position de carrefour et de relais pour les passagers, mais également par la grande disponibilité foncière comparativement à son chef-lieu, Chaïba qui est enserrée entre la montagne et l'oued.

Ceci illustre l'importance et l'impact des moyens de communications sur l'organisation, le fonctionnement et le développement des territoires.

4.2.3 LES NOUVEAUX PROGRAMMES

Le programme retenu par les services techniques de la Direction des travaux publics a pour objectifs de:

- Renforcer et sécuriser le réseau existant et particulièrement les RN 46 et 46 A ;
- Eliminer les points noirs des localités d'Ouled Djellal, Doucen et Chaïba ;
- Désenclaver les localités isolées de la C.A ;
- Améliorer les échanges intra C.A.

Tableau 44 : Etat des travaux programmés par la DTP

Nature, type et/ ou classement de la route projetée et sa (fonction(*)	communes ou villes traversées par le projet	(origine-destination) de la route projetée	Longueur de la route traversant la wilaya	Largeur de la chaussée(m)	Observation
Achèvement de la liaison Hassi Berkhem -Dzioua	,	Hassi Berkham - Dzioua	58Km	7	Etude achevée
Réalisation du dédoublement de la RN 46	Chaïba – Bir Naam	PK 194+00 AU PK 219+000	25Km	2X8	Etude achevée
Etude et réalisation de l'évitement Sud de la ville de l' Ouled Djellal	/	RN46A Du PK73+000 AU PK81+700	15Km	7,6	/
Réalisation de l'évitement Nord de la ville d'Ouled Djellal	El Ouahas	RN46A Du PK73+000 AU PK81+700	16Km	7,6	Etude achevée
Réalisation de la route entre Om Leghred-Ain Errich	/	CC75 (Msila)	12Km	7	Etude achevée
Etude et réalisation d'un ouvrage au niveau d'oued Labiad sur CW60	/	PK35+500	/	/	/
Réalisation de la route reliant la RN 46A (Chaoua) et la CW 04	Ouled Djellal – Sidi Khaled	RN46A Chaoua et CW04 Lemghara	10Km	6	/
Réalisation de la route RN 46 A et CW 60	Ouled Djellal – Sidi Khaled	RN46A ET CW60	10Km	7,6	/
Etude et réalisation du dédoublement de la RN 46A	Bir Naam - Doucen-Ouled Djellal-RasDjader	Bir Naam – Ras Djader	58,5Km	2X8	/
Etude et réalisation de la liaison Berkham -Morara	/	Berkham - Morara (CC79)	38Km	6	/

Etude et réalisation d'un ouvrage au niveau d'oued Djedi sur CW 60 SUR 450 m Réalisation de la route Entre Lmhaiser – Bir Naam	/ /	PK6+300 Lmhaiser – Bir Naam	/ 20Km	/ 7	/ Etude achevée
Réalisation de la route entre Hassi Cida - Chaîba	Hassi Cida - Chaîba	Hassi Cida - Chaîba	39Km	7	Etude achevée
Etude et réalisation d'un ouvrage d'art sur CC 45 ALOUAHAS	/	PK11+200	/	/	/
Etude et réalisation du dédoublement de la CW 60	Sidi Khaled Besbes	CW 60 DU PK 5+000 AU PK25+000	20Km	2X7	/
Réalisation de la route reliant Besbes à Ras Djedar	Dandougui	RN46A Ras Djedar au CW 04 Besbes	30Km	6	Etude achevée
Etude pour la réalisation d'un ouvrage d'art sur RN 46A 0à Doucen	/	PK96+700	/	/	/
Réalisation de la route reliant Ras El Miaad à El Gaaou sur CC 76	/	Ras El Miaad - Elgaaou	50Km	6	Etude achevée
Réalisation du contournement de la localité de Chaïba	Chaïba	RN46 DU PK195+500 AU PK 200+800	/	2X8	Etude achevée

Source : Annuaire statistiques Biskra DPSB -2017-

Toutefois, cette stratégie du secteur des travaux publics ne prévoit pas un raccordement du réseau routier de la C.A vers l'Ouest. Alors que la région de Ras El Miaad – Besbes de par sa fonction, à savoir le pastoralisme, et l'origine de sa population fonctionne beaucoup plus avec les régions pastorales de Djelfa – Messaad, voir Laghouat que la région du ZAB plus agricole avec la phœniciculture et les cultures sous serres.

4.3 . LE TRANSPORT

Le transport est un élément déterminant dans la structuration et le développement de l'espace, de par son rôle dans la consolidation du réseau d'agglomérations, ainsi que les relations et les échanges qui en découlent. Il est également une garantie pour toute activité économique et un moyen de communication, indispensable à tout développement.

L'analyse de la situation actuelle des transports et de la mobilité dans la C.A d'Ouled Djellal, permet de comprendre le fonctionnement et l'organisation du système du réseau des transports d'une part, et de ressortir les dysfonctionnements éventuels afin de trouver les solutions adaptées, d'autre part.

Le mode de transport, aussi bien des voyageurs que des marchandises, s'effectue essentiellement par la route dans la C.A d'Ouled Djellal ; le transport aérien et ferroviaire est quasiment absent.

La C.A d'Ouled Djellal est dotée aujourd'hui, d'un réseau de transport dont la configuration et l'état de ses composantes posent une problématique en termes de service public, de désenclavement du milieu rural en général, de structuration et d'intégration des espaces périphériques/marginaux et de fluidité de la circulation. Toutefois, le transport routier de voyageurs a connu une très forte croissance à la faveur de son ouverture au secteur au privé.

4.3.1 OFFRE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Les déplacements des voyageurs sont assurés par les modes de transport par bus et par taxi, une activité qui est largement dominée par le secteur privé.

Sur l'ensemble du territoire de la C.A, la seule infrastructure d'accueil de voyageurs fonctionnelle est celle d'Ouled Djellal (gare de type B). Cette dernière s'étale sur une superficie de 20.000 m² et dispose de 45 quais pouvant traiter 1.250.000 voyageurs par an. Par contre, les autres communes ne disposent que d'arrêts de bus seulement, indiquant le faible volume des mouvements des véhicules de transport.

Le transport collectif des voyageurs de la C.A d'Ouled Djellal est traité par 112 véhicules, représentant 12,53% du parc de la wilaya de Biskra, totalisant une capacité de 3446 sièges, soit 12,42% des sièges offerts à l'échelle de la wilaya. Les opérateurs, au nombre de 76, disposent en moyenne de moins de deux véhicules, ce qui est négligeable, entrainant des distorsions qui influent négativement les prestations et la qualité de service. De plus, ce parc de véhicules de transport est composé à 78 % par des bus ayant plus de dix années d'âge.
Les principaux ratios en lignes de transport et en capacités offertes placent la C.A, d'une façon générale, en situation défavorable, comme il en ressort du tableau ci-dessous.

Tableau 45 : Indicateurs de transport de voyageurs selon les lignes - C.A Ouled Djellal

Lignes	Nombre Total de véhicules	Nombre lignes en exploitation	Capacité totale sièges	Ratio Lignes /1000 habitants	Ratio Sièges/1000 habitants
Inter wilaya	20	6	817	**0,02**	**3,65**
Intercommunales /rurales	91	14	2439	**0,06**	**10,92**
Urbaines	4	1	190	**0,004**	**0,85**
Total	112	21	3446	**0,09**	**15,42**

Les ratios lignes de transports et nombre de sièges/1000 habitants qui sont très faibles, dénotent un grand déficit en matière de prise en charge des populations en termes de transport dans cette circonscription comparativement aux territoires du Nord, d'autant plus que beaucoup de petits centres et localités ne sont pas desservis par le transport public et restent donc, enclavés. Ainsi, l'isolement d'un grands nombre d'agglomérations et de localités des communes de Ras El Miaad et surtout de Besbes, ainsi que leur éloignement des centres de décision, ont incité les populations à solliciter des pouvoirs publics, la reconsidération du découpage communal.
Ainsi, beaucoup d'efforts reste à consentir dans ce domaine en direction du monde rural et des zones périphériques, ainsi qu'en matière de transport urbain.

- ***Le transport urbain***

La seule localité de la C.A qui dispose d'un transport urbain est la ville d'Ouled Djellal avec une seule ligne offrant une capacité de 190 sièges pour 4 bus ; ce qui est dérisoire pour une ville moyenne d'une taille atteignant presque 80.000 habitants.

Tableau 46: Transport urbain par bus

Commune	Nb de lignes	Parc affecté	Nb de sièges
Biskra	19	124	5483
Tolga	2	2	50
Ouled Djellal	1	4	190

Source : Direction du Transport.

Les données de la ville de Biskra, avec 49 lignes et 124 bus, font ressortir la différence entre la taille de l'agglomération chef-lieu de la wilaya mère et celle de la C.A d'Ouled Djellal. Cette faible offre en transport à Ouled Djellal engendre une utilisation massive de la voiture particulière, alors que la voirie urbaine actuelle est de faible capacité (congestion), amplifiant par conséquent la pollution de l'air. Cependant, l'utilisation du mode de transport à deux roues (vélos et motocycles) est très répandue dans les villes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled ainsi que l'usage des taxis collectifs, pour pallier l'absence d'un transport en commun régulier. Dans le cadre du développement de ce secteur et l'amélioration du service, la Direction du transport a projeté le déploiement du réseau de transport urbain d'Ouled Djellal qui serait composé de 6 lignes et d'un parc de 31 véhicules.

- ***Transport intercommunal et rural (intra-C. A)***

Le transport en commun par bus est le mode de déplacement le plus utilisé dans la C.A d'Ouled Djellal. Le réseau de transport intercommunal/rural est constitué en 2018, par un parc de 38 véhicules et une capacité de 973 sièges.

Tableau 47 : Transport intercommunal/rural

Commune de départ	Commune d'arrivée	Parc affecté	Nb de sièges
Ouled Djellal	Ras el Miaad	4	121
Ouled Djellal	Sidi Khaled	8	214
Ras El Miaad	Ouled Djellal	4	115
Doucen	Ouled Djellal	1	12
Doucen	Sidi Khaled	1	19
Sidi Khaled	Ouled Djellal	17	409
Chaïba	Sidi Khaled	1	28
Legssiat	Ouled Djellal	1	25
Σ C.A Ouled Djellal		37	943

Source : Direction des transports 2018

Le transport intercommunal est un bon indicateur pour mesurer l'intensité des relations fonctionnelles entre le chef-lieu de la C.A d'Ouled Djellal les autres communes. En effet, à partir de la lecture des lignes de transport et des places offertes, il ressort que les plus grands mouvements des voyageurs de la C.A ont pour point focal la ville d'Ouled Djellal qui, en concentrant 73 % des lignes (27) et des sièges offerts (682), constitue le point terminal de l'ensemble des liaisons et des flux, et à un degré moindre la ville de Sidi Khaled. Néanmoins, ces deux villes qui sont très proches (moins de 5 kms) entretiennent les relations

quotidiennes les plus intenses de la C.A en mobilisant 51,02% du parc de véhicules et 51,27% des places offertes.

Ces flux de transport font ressortir les liens fonctionnels entre la ville d'Ouled Djellal et les territoires qui lui sont rattachés. Ces deux centres qui sont les plus fréquentés constituent par conséquent, les points de convergence des flux et sont les points nodaux du système urbain de la Circonscription Administrative. Ainsi, l'ensemble des communes marquent leur rattachement au chef-lieu de la C.A par la forte densité de véhicules de transport mis en service entre les différents centres et Ouled Djellal; ce qui permet de dégager une organisation fonctionnelle centrée sur Ouled Djellal.

Toutefois certains centres, du fait de leur position sur les marges du territoire et donc de leur éloignement d'Ouled Djellal, comme El Bayadh qui dépend de Besbes ou Chaïba, se tournent vers d'autres grands centres de la région.

Les lignes de transport entre les communes périphériques (périphérie à périphérie) de la C.A sont inexistants du fait de la faible densité de population, la très faible densité du réseau routier ainsi que l'absence d'intérêt au niveau de ces territoires. Toutefois, du fait de l'absence de ligne de transport au départ du chef-lieu de Besbes, les voyageurs de ce territoire utilisent les véhicules de transport transitant par leur commune et en particulier ceux en provenance d'El Miaad.

- ***Transport hors limites de la C.A : communes de la C.A et le reste du territoire de la wilaya de Biskra***

Le volume des sièges ainsi que le nombre de véhicules affectés au transport entre les communes de la C.A et le reste du territoire de la wilaya-mère, font ressortir deux aspects :

- Le nombre de sièges offerts et le nombre de véhicules pour les relations avec l'extérieur de la C.A est deux fois plus élevés que celui offert pour les déplacements qui se déroulent à l'intérieur de la C.A.
- Le point de convergence des flux sortant de la C.A est essentiellement orienté vers le pôle de Biskra qui polarise 67 % de ces flux. Outre cela, l'ensemble des flux et des échanges entre la ville de Biskra et la C.A d'Ouled Djellal s'établirait autour de 87 % du volume des échanges qu'effectue la C.A avec l'extérieur, signifiant sa forte dépendance du chef-lieu de la wilaya de Biskra.

Tableau 48 - Transport : liaisons avec les communes de la wilaya de Biskra

Commune de départ	Commune d'arrivée	Parc affecté	Nb de sièges
Biskra	Ouled Djellal	5	175
Biskra	Sidi Khaled	7	210
Ouled Djellal	Biskra	21	576
Sidi Khaled	Biskra	21	648
Ouled Djellal	Tolga	3	67
Sidi Khaled	Tolga	7	163
Chaïba	Tolga	1	12
Σ C.A Ouled Djellal		**65**	**1851**

Source : Direction des transports-2018-

Le reste des liaisons externes est orienté vers la petite ville de Tolga avec 13% des flux sortant ou places offertes et 17 % du parc de véhicules affecté à cette destination.
Les départs vers les destinations externes de la C.A s'effectuent principalement à partir des deux centres urbains, Ouled Djellal et Sidi Khaled, qui seraient considérés donc comme des centres relais du pôle urbain de Biskra ; confirmant leur prépondérance et leur place dans la structuration de l'espace de ce territoire qui est en formation. En effet, les déplacements des populations des communes de la C.A d'Ouled Djellal vers Biskra ou même vers d'autres destinations, transitent nécessairement par Ouled Djellal et Sidi Khaled.
Ainsi, en appliquant le principe de la transitivité, tous les autres centres et agglomérations de la C.A qui gravitent autour de ces deux agglomérations, appartiennent d'une manière directe ou indirecte à Biskra et sont donc, inclus dans sa sphère d'influence.

- ***Lignes de transport inter wilaya***

La C.A d'Ouled Djellal est relié directement à quatre villes du pays, soit 11% des lignes ouvertes à l'échelle de la wilaya de Biskra, que se partagent Sidi Khaled et Ouled Djellal, à savoir :

- Constantine avec 5 bus pour une capacité globale de 259 places ;
- Batna avec deux lignes assurées par 7 bus avec 210 places ;
- Alger avec 4 bus pour une capacité de 207 places ;
- Hassi Messaoud avec 2 bus d'une capacité de 111 places.

Tableau 49 : Répartition du transport inter wilaya

Commune de départ	Destination	Parc affecté	Sièges offerts
Sidi Khaled	Alger	4	207
Sidi Khaled	Batna	5	150
Sidi Khaled	Sétif	1	30
Sidi Khaled	Hassi Messaoud	1	51
Sidi Khaled	Constantine	5	259
Ouled Djellal	Batna	2	60
Ouled Djellal	Hassi Messaoud	1	30
Σ C. A Ouled Djellal		**19**	**787**

Source : Direction des transports

Les liaisons externes sont orientées vers les grandes villes de l'Est (Batna, Constantine et Sétif) qui concentrent 64 % des sièges ; dégageant les liens privilégiés avec sa région. La liaison avec Hassi Messaoud permet aux personnes travaillant sur le champ pétrolier de rejoindre leur domicile ; aucune destination vers l'Ouest n'est assurée.
Cependant, l'offre de sièges et du parc de véhicules pour les différentes destinations est négligeable comparativement à la ville de Biskra, ne représentant respectivement que 7,73% et 6,12% de l'ensemble des offres de la wilaya de Biskra.

- ***Transport des voyageurs par Taxi : Répartition des taxis par commune***

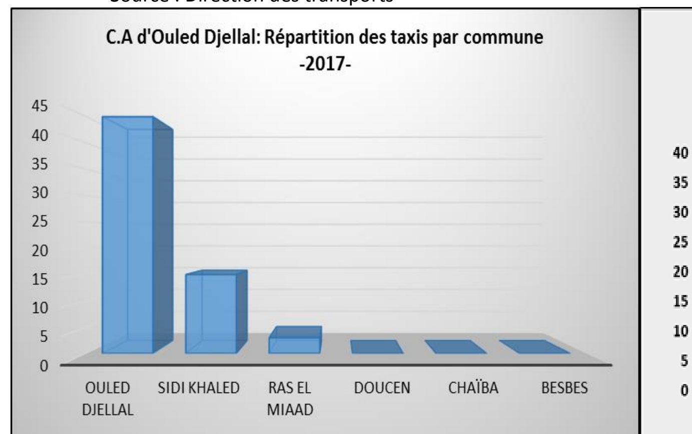
Le taxi, en particulier collectif, constitue un mode de transport qui est très utilisé. Etant un mode de transport complémentaire, les taxis sont utilisés, aussi bien pour les déplacements en ville, notamment à Ouled Djellal et à Sidi Khaled, entre les communes ou au niveau régional. Les deux grands centres se partagent le parc de taxis en exploitation dans la C.A, avec 45 véhicules pour Ouled Djellal, 15 véhicules pour Sidi Khaled et seulement 03 pour la commune de Ras El Miaad.

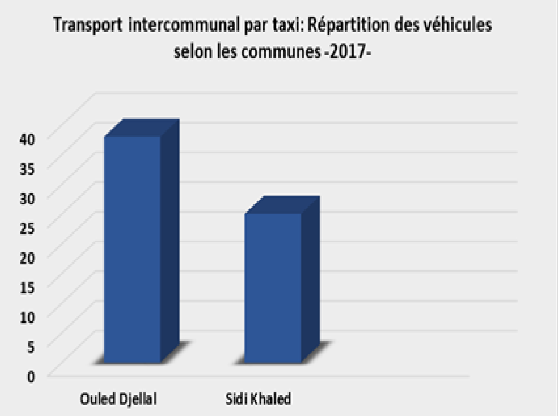
Tableau 50 : Le transport par taxi urbain et intercommunal

commune	Nombre de taxis
Ouled Djellal	45
Doucen	0
Chaïba	0
Sidi Khaled	15
Besbes	0
Ras El Miaad	3

Commune départ	Commune d'arrivée	Nombre de véhicules
Ouled Djellal	Biskra	38
Sidi Khaled	Biskra	15
Ouled Djellal	Ras El Miaad	10

Source : Direction des transports





Le transport par taxi intra wilaya de Biskra concerne principalement les liaisons entre les deux villes de la C.A (Sidi Khaled et Ouled Djellal) et Biskra, le chef-lieu de la wilaya avec 43 taxis ; soit une capacité journalière plus de 600 places sur la base de 5 places par véhicule et un nombre de rotations moyen de 3 par taxi. Du fait de la faiblesse du transport collectif, la localité de Ras El Miaad est desservie par une dizaine de taxis, principalement pour répondre aux mouvements pendulaires, à savoir la demande du matin dans le sens Ras El Miaad – Ouled Djellal et du soir dans le sens Ouled Djellal – Ras El Miaad.

- ***Répartition des taxis inter wilaya***

Tableau 51 : Importance du transport par taxi inter wilaya

Commune de départ	Wilaya de destination	Nbre de taxis
Biskra	Toutes les Wilayas	274
Ouled Djellal	Alger-Ouargla-M 'Sila	38
Sidi Khaled	Alger-Ouargla-M 'Sila	15

Source : Direction des transports

Les taxis en partance d'Ouled Djellal assurent trois destinations à savoir M'Sila – Ouargla et Alger avec une cinquantaine de taxis, ne représentant que 19 % du nombre de taxis de la ville de Biskra. En effet, le chef-lieu de la wilaya de Biskra dispose d'un parc de près de 300 taxis assurant une cinquantaine de liaisons avec les différentes régions du pays (Est, Sud Est, Centre- Ouest et le Centre).

Cette concentration des taxis inter urbains ainsi que ceux destinés vers les autres wilayas du pays, dans les deux villes de la C.A, confirme leur domination sur l'ensemble de l'espace de

la circonscription d'Ouled Djellal ; laissant ainsi présager de grandes disparités entre les communes.

4.3.2 TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le transport de marchandises au niveau de la C.A d'Ouled Djellal est représenté par deux types d'activités, le transport public de marchandises (T.P.M) et le transport en propre compte de marchandises (T.P.C.M).

Tableau 52 : Transport de marchandises

Communes	Nombre de camions	Dont secteur Privé	Nombre de chauffeurs	Dont secteur privé
Ouled Djellal	659	517	1121	908
Sidi Khaled	469	367	807	661
Doucen	201	169	345	283
Chaïba	514	466	857	785
Ras El Miaad	140	139	218	217
Besbes	180	168	247	230
CA Ouled Djellal	2163	1826	3595	3084

Source : Direction des transports

Le transport de marchandise exploite une flotte de 2163 camions et occupe plus de 3500 personnes. Avec 85 % du parc de camions et 86% des conducteurs, le secteur privé domine également cette activité qui semble être une spécificité de la région.

4.4 .RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les infrastructures des postes et télécommunications, en tant que service public, participent également à l'amélioration du niveau de développement des populations de la CA. En effet, le secteur des TIC qui est un levier important pour assurer la mise en réseau des vastes territoires tel que celui dans lequel s'inscrit la C.A d'Ouled Djellal, constitue un élément fondamental pour le développement économique et social à l'ère où le monde connait de profondes mutations et une avancée spectaculaire dans ce domaine. S'il est bien approprié localement, ce secteur permet de :

- Réduire les distances et de minimiser les déplacements,
- Renforcer l'accès à distance au service public par l'utilisation d'internet,
- Intensifier et faciliter les relations entre les différents acteurs locaux, en particulier l'administration et la société civile ainsi que les entreprises économiques.
- Améliorer l'encadrement (santé, enseignement, formation, …) par l'utilisation des nouvelles technologies : télé-enseignement, télémédecine, vidéo-conférences…

A cet effet, il ressort que la C.A d'Ouled Djellal est mal desservie en ADSL.
Toutefois, la couverture du territoire au haut et très haut débits fixes et mobiles connait un retard, comme pour l'ensemble du pays.

4.4.1 GUICHETS DE POSTES

La C.A d'Ouled Djellal dispose de 17 guichets de postes répartis à travers les six communes.

Tableau 53 : Guichets de postes par commune

communes	Nombre de bureau de postes	Population	Ratio Pop/guichets
Ouled Djellal	4	78785	19 696
Doucen	2	33 193	16 597
Chaïba	4	16 636	4 159
Sidi Khaled	3	53 966	17 989
Besbes	2	13 406	6 703
Ras El Miaad	2	27 357	13 679
Total CA	17	223 343	13 138

Source : Monographie Ouled Djellal

La moyenne nationale est de 10 000 habitants par bureau de poste. On relève que la moyenne de la C.A est légèrement supérieure au ratio national. A l'exception des communes de Chaïba et Besbes qui ont un ratio inférieur à la moyenne nationale ; les quatre autres communes, leur ratio est élevé, particulièrement, ceux des deux communes urbaines à savoir Ouled Djellal et Sidi Khaled.

4.4.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le nombre des abonnés ne représente que 53% des capacités offertes par Algérie Télécom. Sur les 9 088 abonnés, on remarque que 92.5 % des abonnés sont localisés dans les deux villes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled. Le nombre d'abonnés en milieu rural est très faible.

Tableau 54 : Répartition des abonnés du téléphone par commune

Nom des communes	Nombre de centres téléphoniques	Capacité du centre	Nombre d'abonnés	Téléphone / 100 habitants	Part du téléphone mobile
Ouled Djellal	4	9 027	5 580	7.08	100
Doucen	2	1 296	170	0.51	100
Chaïba	1	288	165	0.99	100
Sidi Khaled	11	5 968	2 823	5.23	100
Besbes	2	288	170	1.27	100
Ras El Miaad	1	288	180	0.66	100
Total CA	21	17 155	9 088		100

Source : Monographie Ouled Djellal

Pour la téléphonie mobile, les trois opérateurs sont présents avec cependant une préférence pour l'opérateur Mobilis qui s'explique par sa meilleure couverture du réseau sur le territoire de la CA.

Tableau 55 : Répartition des abonnés d'internet par commune

Nom des communes	Nombre de centres téléphoniques	Nombre Abonnés à ADSL
Ouled Djellal	6	3 994
Doucen	1	66
Chaïba	0	58
Sidi Khaled	2	1 660
Besbes	0	66
Ras El Miaad	0	49
Total CA	9	5 893

Source : Monographie Ouled Djellal

Les villes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled regroupent 96% des internautes via l'ADSL de la C.A. En milieu rural, la connexion à ADSL est très limitée.

Sur la base d'une moyenne de 6 personnes par foyer, on peut estimer à 36 000 personnes disposant de l'internet via le réseau d'Algérie Télécom, ce qui représente moins de 20% de la population de la C.A d'Ouled Djellal. Toutefois, cette défaillance est compensée, tant soit peu, par la téléphonie mobile qui s'est généralisée à l'ensemble du territoire national et grâce aujourd'hui, à la 3 G et la 4 G.

4.5 .RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE

4.5.1 POSTES ET CABINES MOBILES HT ET THT À TRAVERS LA WILAYA

L'énergie de la CA est assurée par des cabines mobiles de 220/30 KVa à Ouled Djellal et le second à Doucen, d'une capacité de 60/30 kVa.

Deux réalisations sont en cours, le premier à Doucen et le second à Sidi Khaled.

Un autre poste pour Ouled Djellal est en étude ainsi que dans la localité de Bir Naam, rattachée à la commune de Chaïba, où un projet de 60/30 KV est inscrit.

Tableau 56 : Capacités énergétiques de la CA

N°	Source d'énergie	Lieux	Situation
1	CM 220/30 KVA Ouled Djellal	Ouled Djellal	En service
2	Poste 220/60 KVA Ouled Djellal 2	Ouled Djellal	En étude
3	CM 60/30 KVA Doucen	Doucen	En service
4	PS 60/30 KVA Doucen	Doucen	En cours
5	PS 60/30 KVA Bir Naam	Chaïba	Projet
6	PS 60/30 KVA Sidi Khaled	Sidi Khaled	En cours

Source : Monographie Ouled Djellal

Aucune installation n'est enregistrée dans les localités de Ras El Miaad et Besbes qui sont alimentées à partir d'Ouled Djellal. Cependant, en période estivale, des perturbations persistent pour Ras El Miaad qui sont dû aux pertes de charges, vu la distance entre Ouled Djellal et Ras El Miaad.
L'entrée en service du poste de Sidi Khaled devrait améliorer la disponibilité énergétique y compris durant l'été.
La ligne 220 KVA Tolga-Ouled Djellal 2 qui a été mise en service doit alimenter le poste en cours de réalisation d'Ouled Djellal 2. Ces travaux et les études en cours devraient assurer une meilleure couverture et répondre aux besoins futurs en électricité.

4.5.2 TAUX D'ÉLECTRIFICATION PAR COMMUNE

A l'instar de l'ensemble du pays, on observe un taux d'électrification élevé avec plus de 90 % pour l'ensemble des communes. A l'exception de Ras El Miaad dont le taux n'atteint pas 80%, du fait de la forte dispersion de l'habitat.

Tableau 57 : Taux d'électrification selon les communes

commune	Nombre de foyers raccordés			taux de raccordement à l'électricité		
	urbaine	rurale	totale	urbaine	rurale	totale
Ouled Djellal	14442	/	14442	95,18	/	95,18
Doucen	/	5542	5542	/	93,68	93,68
Chaïba	/	1139	1139	/	89	89
Sidi Khaled	10500	/	10500	96,29	/	96,29
Besbes	/	1312	1312	/	91,89	91,89
Ras EL Miaad	/	1240	1240	/	77,83	77,83
Total CA	24942	9233	34175	95,64	90,71	94,31

Source : Monographie Ouled Djellal

4.5.3 LE RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL

En matière de raccordement au réseau du gaz, le niveau du raccordement est excellent, à l'exception de Ras El Miaad, dont 40% des foyers ne sont pas raccordés au réseau de gaz.

Commune	Nb de foyers raccordés	Taux de raccordement au gaz
Ouled Djellal	9659	83,37
Doucen	2010	72,15
Chaïba	374	81,15
Sidi Khaled	6276	91,70
Besbes	406	89,75
Ras El Miaad	698	60,59
Total CA	19423	90,11

Source : Monographie Ouled Djellal

SYNTHÈSE: LES ATOUTS ET HANDICAPS

Le secteur des travaux publics pose les problèmes suivants :

- L'éloignement des communes et la large superficie de la circonscription administrative imposent la création des maisons cantonnières destinées à la missions d'entretien aux communes de Besbes, Ras El Miaad et les localités de Biad, Hassi Berkham, Hassi Cida et Ras El Djader ;
- L'ouverture de routes pour le désenclavement et la stabilité de la population, l'amélioration de la liaison avec les Wilayas limitrophe (Djelfa, M'Sila, El Oued et Ouargla ;
- L'amélioration modernisation du réseau routier surtout les RN et CW suite à l'augmentation du trafic routier et la position stratégique de la circonscription administrative ;
- L'équipements et renforcement par le matériel et le personnel pour l'intervention rapide et la bonne gestion du réseau routier ;
- Manque de carrières d'agrégats

Pour le secteur des transports :

On constate que le transport urbain est assuré principalement pour la population de la C.A d'Ouled Djellal. Ouled Djellal n'étant pas un carrefour d'échange et de relais inter wilayas, les destinations couvertes sont uniquement vers certaines villes (Constantine, Alger, Batna, Ouargla). Des correspondances sont nécessaires pour relier une grande partie du territoire, en particulier à partir de la ville de Biskra.

La région agro pastorale de Ras El Miaad est moins desservie de par son enclavement et l'absence de routes nationales vers les wilayas limitrophes, à savoir vers Laghouat, Djelfa, Ouargla et M'Sila.

La ville d'Ouled Djellal a besoin d'un plan de circulation et d'un transport urbain en adéquation avec son statut.

Pour le secteur de l'énergie, les préoccupations sont de :

- Poursuivre les efforts en matière de généralisation du gaz et l'électricité pour l'ensemble des foyers ;
- Faire aboutir les projets des grandes infrastructures (lignes HT, centrales électriques, dépôt carburants, …) pour pouvoir faire face à la demande future en gaz et en électricité et en produits pétroliers ;
- Réaliser le programme de centrales solaires à injecter au réseau électrique ;
- Faire augmenter la part de sirghaz dans la consommation globale des carburants ;
- Atteindre un niveau satisfaisant en matière d'économie et d'efficacité énergétique tous secteurs confondus.

Pour le secteur des télécommunications :

Si la couverture téléphonique est suffisante, on remarque que l'accès à l'internet reste limité, particulièrement dans les communes rurales.

V. ECONOMIE DU TERRITOIRE

5.1. L'AGRICULTURE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Le secteur agricole dans la C.A de Ouled Djellal dispose d'un potentiel élevé qui peut constituer une base de développement économique pour toute la région.

5.1.1 LA RÉPARTITION DES TERRES

La répartition générale des terres est typique de l'agriculture oasienne et des grandes étendues de la steppe et des parcours sahariens.

Dans les communes oasiennes, Ouled Djellal, Sidi Khaled et Doucen, la superficie communale totale est relativement réduite, par contre elle est très étendue dans les communes steppiques de Ras El Miaad, Besbes et Chaïba.

Les terres appartenant au secteur agricole occupent une part importante de la superficie totale des communes concernées.

Le secteur forestier localisé uniquement dans les communes de Besbes et de Ras El Miaad, est constitué de reliques de pistachier Atlantica.

Repartition generale des terres (ha)

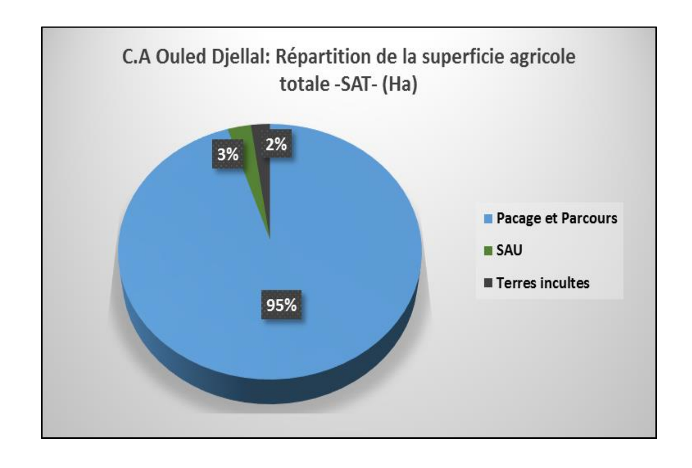
Hectare	S Khaled	O Djallal	Doucen	Chaiba	Besbes	R E Miad
S Agricole	9 453	18 324	46 348	122 308	284 309	394 241
Imp non agri	12 277	13 766	15 812	46 342	72 767	50 121
Forets	0	0	0	0	420	31 028
Alfa	0	0	0	0	5 864	3 000
Total	21 730	32 090	62 160	168 650	363 360	478 390

Toutefois, les terres appartenant au secteur agricole sont constituées de pacages et de parcours à 90 %.
La SAU correspond pratiquement à la superficie irriguée, ne représentant qu'une faible part du domaine agricole et se localise dans les oasis et dans les périmètres de mise en valeur.

Tableau 58 : Répartition de la superficie agricole totale (SAT) selon les communes (ha)

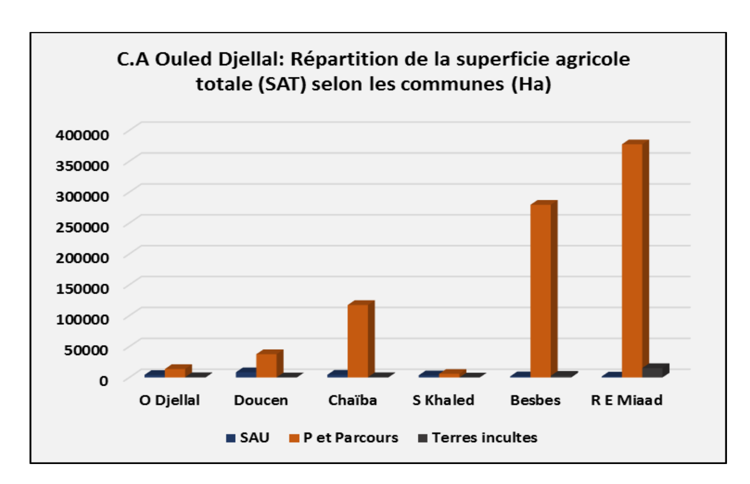
Catégories	Ouled Djellal	Doucen	Chaïba	Sidi Khaled	Besbes	R E Miaad
SAU	4 121	8 448	4 414	3 511	**1 889**	1 561
Dont Irriguée	**3 870**	**8 125**	**870**	**1 380**	**1 540**	1 040
P et Parcours	13 680	37 664	117 299	5 888	279 640	377 476
Terres incultes	523	200	595	54	2 780	15 204

Source : DSA de Biskra 2018



Les pacages et parcours constituent globalement la *steppe*, espace défini comme homogène de par ses caractéristiques globales. C'est une large bande de terres qui traverse le pays d'Est en Ouest localisée entre les isohyètes 100 et 400 mm/an.

Les terres steppiques, appartenant anciennement à des tribus, classées comme Arch, ont été intégrées dans le domaine de l'Etat en 1962. La loi de 1983 (APFA) a permis la création de périmètre de mise en valeur au profit d'exploitants privés et la loi *d'orientation foncière de 1990* a réduit le domaine steppique aux terres comprises entre les isohyètes 100 et 300 mm ce qui a permis le défrichement des terres situées entre 300 et 400 m/an et la création de concessions agricoles.



La zone steppique qui appartient à la C.A de Ouled Djellal, constitue la frange Sud de la steppe, située entre les isohyètes 100 et 150 mm/ an. Classé en partie comme parcours présaharien, cet espace qui a subi une grande dégradation, a fait l'objet de plusieurs projets de développement dans le cadre des programmes mis en œuvre par l'Etat.

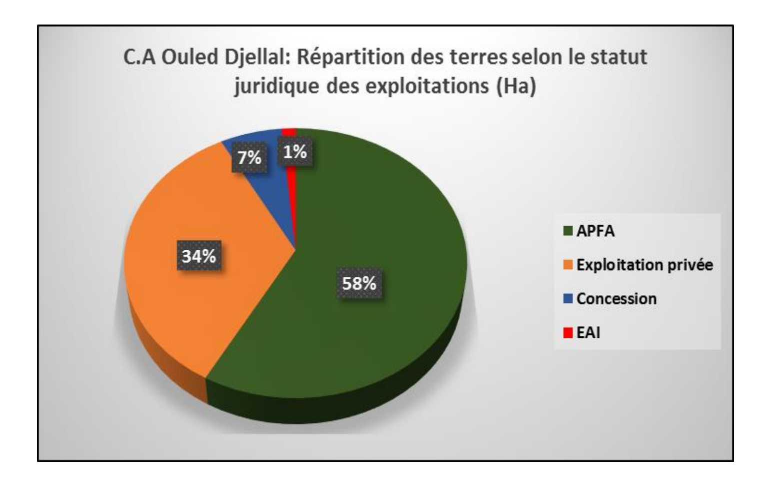
5.1.2 LA STRUCTURE FONCIÈRE

La structure foncière indique une forte présence des exploitations privées dans les communes de Ouled Djellal, Doucen et Sidi Khaled ; le reste des exploitations constituent les périmètres de mise en valeur où la forme "APFA" représente plus de la moitié de la SAU totale des communes.

Tableau 59 : *Répartition* des exploitations agricoles selon le statut juridique

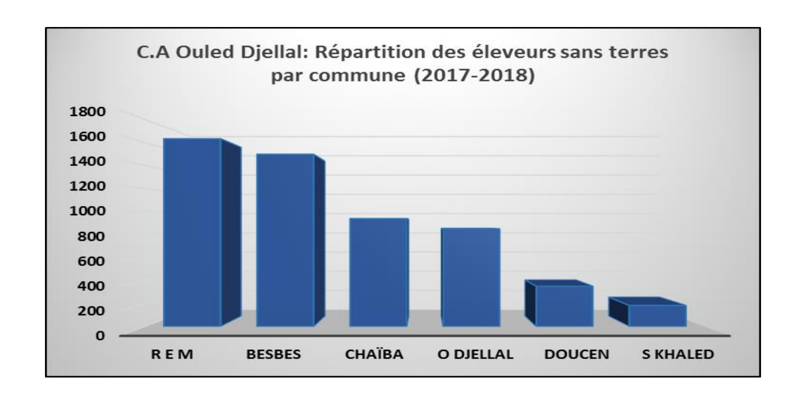
Statut	Exploit. Privées		EAI		Concessions		APFA		Total	
Commune	**Nb**	**HA**	**Nb**	**Ha**	**Nb**	**HA**	**Nb**	**Ha**	**Nb**	**Ha**
O. Djellal	1 245	1 921	-	-	50	120	585	1980	2730	4021
Doucen	2750	3416	-	-	100	500	536	3469	3736	7385
Chaïba	500	1866	-	-	114	328	311	2220	1865	4414
Sidi Khaled	901	1702	658	298			394	1701	1455	3511
Besbes	27	48	-	-			423	1791	1400	1839
REM	25	134	-	-	120	400	425	1025	1620	1561
Total	5 448	7166	658	298	384	1348	2674	12186	12806	22623

Sources : services agricoles de la C.A de Ouled Djellal 2018



L'activité liée à l'élevage occupe 5458 éleveurs sans terre qui sont inégalement répartis entre les communes de la C.A : ils sont plus nombreux au niveau des communes steppiques de Chaïba, Besbes et REM en concentrant 75% de l'ensemble des éleveurs.
Ce sont des éleveurs qui utilisent les terres de parcours pour les besoins de leur cheptel et louent occasionnellement des parcelles de terre aux agriculteurs.

Commune	Nombre d'éleveurs sans terres
O Djellal	850
Doucen	350
Chaïba	940
S Khaled	183
Besbes	1 500
R EM	1 635
Total	**5 458**



La situation du foncier n'est pas encore totalement assainie où beaucoup de dossiers sont encore en instance ou litiges malgré les efforts des commissions de wilaya.

- ✓ Au titre de l'APFA : 23 891 décisions de désistement ont été notifiées pour une superficie totale de 182 322 ha et 4 797 dossiers ont été transmis aux services des domaines de l'Etat. Par ailleurs 6834 décisions d'annulations ont été prises
- ✓ Au titre des concessions agricoles : 4048 dossiers ont été approuvés, 845 dossiers sont à l'étude et 1945 dossiers transmis aux services des domaines de l'Etat pour leur traitement.

5.1.3 LE POTENTIEL ET LES PRODUCTIONS

Le système de culture dominant dans cette région est constitué par le palmier dattier associé au maraîchage. Les cultures céréalières et les autres cultures (généralement des fourrages) sont cultivées pour les besoins de l'exploitant.

Tableau 60 : ***le système de cultures (ha)***

	P. dattier	Céréales	C. Maraîchage	Plasticulture	Autres
Commune	Hectares				
O Djellal	2140	142	108	17	350
Doucen	1970	2 271	742	426	1 480
Chaïba	227	154	68	22	177
S Khaled	1128	0	190	15	5
Besbes	456	401	317	57	77
R EM	383,4	316	215	140	52
Total	**6304,4**	**3 284**	**1 640**	**677**	**2 141**
DSA de Biskra : 2017/2018					

Les cultures maraîchères sont pratiquées en plein champs et sous serres ; il s'agit de cultures précoces qui arrivent à maturité avant les grandes productions du Nord du pays et qui assurent une disponibilité des produits sur le marché toute l'année. L'arboriculture, notamment l'olivier est pratiqué sur de petites superficies en isolé ou en masse dans les nouvelles plantations.

Ce système de cultures très utilisé dans la région repose sur l'association palmier dattier/ maraîchage.

Cette association occupe 67% de la superficie totale et assure 87% de la production physique.

Le systéme de cultures

M sous serres 5% ; Fourrages 11% ; Phoeniciculture 45% ; M plein champs 17% ; Céréaliculture 22%

En % de la superficie cultivée Totale (ha)

Phoeniciculture 31% ; M sous serre 36% ; Céréaliculture 6% ; Fourrages 7% ; M plein champs 20%

En % de la production totale (Qx)

Sources : DSA de Biskra (2017/2018)

- ***Le palmier dattier***

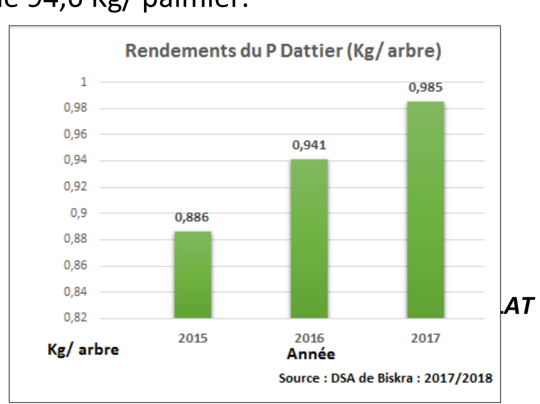
Le palmier dattier est cultivé dans toutes les communes, la variété Deglet Nour, préférée par les exploitants tend à dominer au détriment des autres variétés (Degla Beida ou Deglet Ghers) ; ce qui constitue un risque pour la biodiversité du palmier.

Tableau 61 : ***la production du palmier dattier***

Commune	Nombre de palmiers			Production totale (Qx)	
	Nombre total	En rapport	Dont Deglet nour	Totale	Dont Deglet nour
Oued Djellal	214 439	214 199	125 909	173 443	126 101
Doucen	201 706	184 450	170 567	191 696	179 095
Chaïba	22 698	22 500	20 500	21 211	19 475
Sidi Khaled	113 176	107 500	69 000	109 410	72 450
Besbes	47 140	39 600	37 000	39 460	37 000
REM	39 984	24 040	22 000	25 091	23 100
Total	639 143	592 289	444 976	560 311	457 221
DSA de Biskra : 2017/2018					

Les rendements sont élevés, en moyenne de 100 Kg/ palmier dans la commune de Doucen, Sidi Khaled, Besbes et REM, et de 94 kg par arbre dans les autres communes. La moyenne des rendements pour les 6 communes de la CA est de 94,6 Kg/ palmier.

Les rendements ont augmenté ces trois dernières années.



La variété Deglet Nour devra bénéficier du Label « Datte de Tolga » qui sera étendue aux communes de la CA de Ouled Djellal.

Une quantité totale de 1 367,44 tonnes de dattes a été exporté (CA : 2108) vers les USA, et vers les pays européens (France, hollande, Espagne Belgique Russie et Lituanie).

- ***Les autres cultures :***

Les rendements moyens obtenus sont élevés pour diverses cultures :

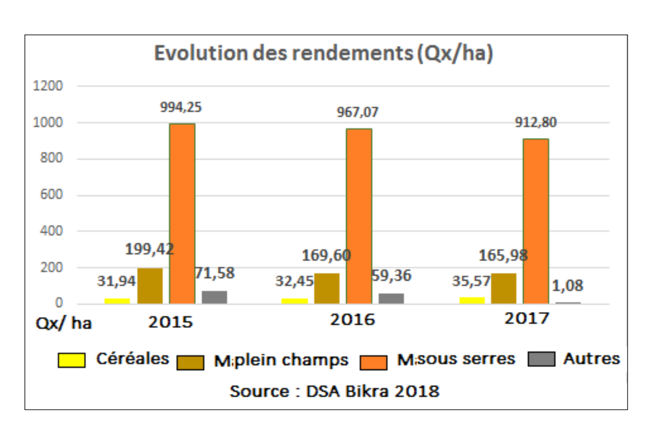
- les céréales : 35,5 Qx/ha,

-le maraîchage de plein champs 165 Qx/ha

-et 912 Q/ ha pour le maraîchage sous serres.

L'évolution des rendements sur les 3 dernières campagnes montre :

- Une augmentation des rendements de céréales qui passent de 31 à 35 Qx/ha.
- Une baisse des rendements importante pour toutes les autres cultures qui serait imputable à un manque de traitement. Les prix des principaux intrants agricoles (semences, et produits phytosanitaires) ont connu une hausse importante, augmentant considérablement les coûts de production des cultures maraîchères.



Un total de 219, 858 tonnes de produits maraîchers a été exporté vers les pays européens (C.A de Ouled Djellal 2018) ; ce qui illustre la qualité des produits locaux et une production de maraîchage précoce qui arrive à maturation avant les grandes productions de saison.

La production de dattes et de produits maraîchers constitue un potentiel pour l'exportation, d'autant plus que la région a des avantages comparatifs positifs, une production spécifique (les dattes labélisées).

La saison n'est pas une contrainte pour le maraîcher au niveau de la C.A et Il serait intéressant d'organiser la production en fonction des calendriers culturaux des pays ciblés à l'exportation et de labéliser (origine contrôlée) les productions les plus demandées.

Cela suppose une organisation de la filière maraîchère en amont et surtout en aval (exportation) qui n'est pas encore totalement mise en place.

L'olivier :

L'olivier est connu pour sa grande plasticité par son adaptation à différentes conditions du milieu et il n'est pas très exigeant en eau. Il occupe une superficie de plus en plus grande dans la C.A de Ouled Djellal et il est apprécié par les agriculteurs.

Les résultats sont aujourd'hui faibles, mais il s'agit le plus souvent de nouvelles plantations et il est possible d'améliorer les rendements par des pratiques culturales plus adaptées.

Tableau 62 : ***les rendements de l'olivier (ha)***

	Nombre total d'arbres	Arbres en rapport	Production olive vertes (Qx)	Production olive à huile (Qx)	Production d'huile (Hl)
Ouled Djellal	18 710	13 696	2 835	315	47,25
Doucen	23 712	19 077	7 290	810	121,50
Chaïba	8 414	7 241	1 728	192	28,80
Sidi Khaled	7 290	6 075	875	-	-
Besbes	2 916	2 430	350	-	-
Ras El Miaad	9 963	8 505	857	350	77,00
Total	71 005	57 024	13 935	1 667	274,55
DSA de Biskra : 2017/2018					

Le modèle de production adoptée par les exploitations agricoles de la C.A de Ouled Djellal est identique à celui de nombreuses parties du territoire de la wilaya de Biskra. Celui-ci est basé sur le palmier et maraîchage en associations avec d'autres spéculations qui permettent d'améliorer les revenus des exploitants (céréales, fourrages, élevage). Actuellement ce système montre quelques limites par une baisse de la rentabilité du système suite à la chute des rendements et à l'augmentation du prix des intrants pour les cultures maraîchères.

La baisse de rentabilité du système Palmier dattier/ maraîchage sous serres, si elle est confirmée, rend nécessaire la réorientation du système de cultures. Le maraîchage sous serres est choisi par les exploitants parce le cycle de production court des cultures, permet une rotation rapide du capital. En contrepartie, les inconvénients sont la forte consommation d'eau et d'intrants et des effets qui peuvent être graves pour le sol.

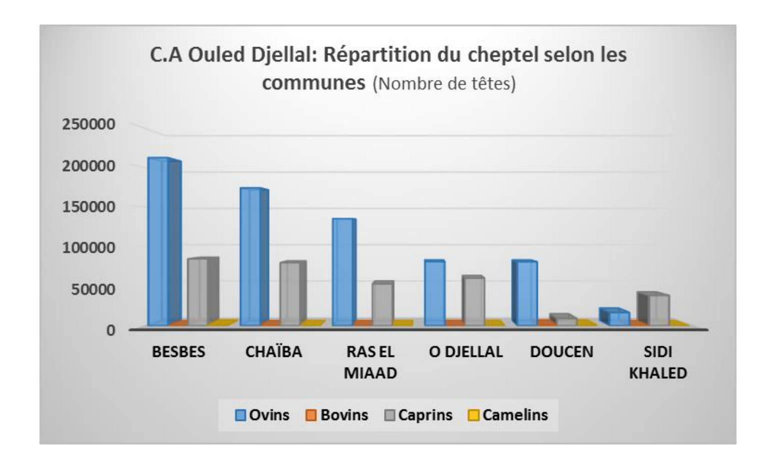
Les conditions du climat et les possibilités d'irrigation permettent d'avoir un large choix de cultures et plusieurs expériences menées sur le terrain par des exploitants méritent d'être poursuivies si elles sont concluantes. Il faut s'orienter vers des cultures à fort rapport et faibles consommatrices d'eau.

- ***La production animale***

L'élevage est pratiqué dans toute les communes : les communes steppiques de Chaïba, Besbes et Ras El Miaad possèdent 75% du cheptel ovin de la C.A et la commune de Doucen plus de la moitié du bovin laitier.

Tableau 63 : Répartition du cheptel par commune (nombre de têtes)

Communes	**Effectifs : Campagne 2016/2017**				
	Ovins	**Bovins**	**Caprins**	**Camelins**	**Equins**
O Djellal	80 739	232	60 117	322	25
Doucen	80 713	879	9 258	842	65
Chaïba	173 698	83	79 520,56	184	24
S Khaled	16 831	93	38 270,40	0	9
Besbes	211 719	0	84 290	936	7
R EM	134 943	0	52 773	190,	8
Total	**698 643**	**1 287**	**324 228,96**	**2 474**	**138**
Source : DSA DE Biskra 2018					



L'effectif du cheptel pour l'année 2018 comprend 700 000 têtes ovines, 1 300 bovins et 2 500 camelins. Le cheptel ovin est constitué majoritairement de l'espèce réputée « Ouled Djellal » en cours de labélisation.

Avec une productivité moyenne du cheptel, la production laitière totale pour l'année 2018 est de 15 776 litres, toutes espèces confondues. La production est autoconsommée ou commercialisée à travers le réseau informel.

Quantité 10^3 litres	Autoconsommé	Commercialisé	Total
Lait de Vache	332,02	898,46	1230,48
Lait de Chèvre	5162,13		5162,13
Lait de Chamelle	56,3	224,5	280,8
Lait de Brebis	9102,59		9102,59
Total	14 653,04	1 122,96	15 776

La production de viande rouge, importante quoi que sous-estimée, est traitée hors des circuits légaux, malgré l'existence de structures d'abattage.

Abatage	Bovins	Ovins	Caprins	Camelin	Total
Abattage contrôlé (Qx)	23,15	52,58	46,8	-	122,53
Abattage non contrôlé (Qx)	91,49	32 593,04	6 730,79	240,59	39 655,91
TOTAL (Qx)	114,64	32 645,62	6 777,59	240,59	39 778,44

La production de laine et de peaux est estimée pour l'année 2018 par la DSA de Biskra à respectivement à 758 et 550 Qx.

Dans la commune de Ouled Djellal chaque semaine se tient un marché d'importance régionale voire nationale, drainant les éleveurs de toute la région.

Ainsi, la production animale peut constituer un axe de développement pour une petite et moyenne industrie de transformation de lait, viande, laine et cuirs. Le problème actuel est le caractère informel de la commercialisation et la difficulté de fédérer et organiser les différents acteurs qui interviennent de manière dispersée. L'alimentation de ce cheptel est également posée par la corporation des éleveurs, constituant un handicap pour le développement de la filière.

5.1.4 L'IRRIGATION AGRICOLE

Dans la C.A de Ouled Djellal le choix du système d'irrigation est d'une importance stratégique car il permet de réduire la consommation d'eau et d'obtenir une meilleure efficience de l'eau utilisée.

C'est dans ce cadre qu'un effort particulier a été fait pour encourager les exploitants à utiliser des systèmes économiseurs d'eau en dégageant une importante enveloppe financière sous forme d'appui à l'irrigation. C'est ainsi que de nombreuses exploitations ont été équipées en kilts d'irrigation, grâce au soutien du MADR.

Aujourd'hui, près de 50% de la superficie irriguée, est équipée d'un système d'irrigation moderne ; indiquant encore l'effort à consentir dans ce domaine.

Tableau 64 : ***le système d'irrigation (ha)***

	Superficie par type d'irrigation (ha)			
	Traditionnel	Moderne	Aspersion	RIL
Ouled Djellal	730	1821		
Doucen	3149	3686	350	
Chaïba	260	432	20	
Sidi Khaled	903	477		477
Besbes	1042	365.5	100	265.5
REM	980.4	254	64	180
Total	7065	7035	534	922.5

Source services agricoles de la CA de Ouled Djellal 2018

Les chiffres globalisés pour la campagne 2017/2018 indiquent que la superficie irriguée totale est de 14 933 ha dont 7 309 ha équipés en gouttes à gouttes, 594 ha en aspersion et 7 030 ha en submersion.

La méthode d'irrigation par submersion (traditionnelle) est très largement utilisée même dans le cas où l'irrigant dispose d'un réseau d'irrigation localisé. L'eau est amenée au pied de la plante par un système de tuyaux et la cuvette est submergée. Ce système permet d'éviter les pertes dans l'acheminement de l'eau, mais la perte la plus importante se fait dans la partie submergée par évaporation et infiltration dans le sol à cause de l'excès d'eau. C'est de la maîtrise de l'irrigation que dépend la durabilité du système d'exploitation.

Il est important d'améliorer la connaissance, le suivi et l'évaluation des systèmes d'irrigation en termes de techniques utilisées, consommation d'eau et efficience, pour optimiser l'utilisation de la ressource, principal facteur de développement dans la C.A de Ouled Djellal.

L'utilisation de méthodes d'irrigation efficaces pour réduire les pertes en eau peut assurer la pérennité de la ressource, l'augmentation de son efficience et la baisse des coûts d'utilisation pour l'exploitant.

Tableau 65 : les sources d'irrigation

Commune	Forages		Puits		Ced	Djoub	Parcours		Mare d'eau	Retenue Collinaire
	Nombre	Débit/ capacité	Nombre	Débit/ capacité			Forage	Puits		
O Djellal	250		180		4	4	1	10	2	0
Doucen	100	10 l/s	100	6 l/s			1	1	0	0
Chaïba	86	08 l/s	20	6 l/s	5		4	12	5	0
Sidi Khaled	350	12 l/s	106	5 l/s	4		3	0	0	4
Besbes	175	12 l/s	40	4 l/s		25	3	20	1	1
REM	185	20 l/s	15	7 l/s	1		6	14	1	2
	1736		461		14		18	56	9	7
Source : services agricoles de la C.A de Ouled Djellal 2018										

Le relevé sur les points d'eau, pour la campagne 2016/2017, montre que beaucoup de moyens ont été mis en œuvre pour mobiliser l'eau, notamment dans les zones steppiques où les réalisations du HCDS et de la conservation des forêts de Biskra ont permis d'améliorer les disponibilités de cette ressource.

Les débits des puits et forages sont conséquents, notamment dans les communes de Chaïba, Ras El Miaad. D'après les informations recueillies, un rabattement de la nappe dans les communes de Ouled Djellal et Sidi Khaled a provoqué un tarissement des puits et forages et a conduit à la perte du patrimoine phœnicicole.

5.1.5 LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE STEPPIQUE

La steppe constitue une large partie de la C.A de Ouled Djellal qui est concernée par le programme du HCDS.

Ce programme, lancé dans les années 1990 a consisté en plusieurs actions dont la mobilisation de l'eau, les plantations pastorales et les travaux de conservations et restauration des sols (CES). Le programme porte également sur la mise en défens des zones pastorales et l'aide aux éleveurs à travers l'ouverture de pistes et la distribution de kilts à Energie solaire.

En ce qui concerne la C.A de Ouled Djellal, le programme du HCDS s'est déroulé sur plusieurs années et a concerné les actions suivantes:

- **La mobilisation de l'eau :** c'est l'action la plus importante menée dans les communes de la C.A de Ouled Djellal.

Tableau 66 : Le programme de mobilisation de l'eau

Commune	Forages				
	Nombre	Abandon	Profondeur En m	Débit L/s	Année de réalisation
Ouled Djellal	1	1	400	-	2004
Chaïba	4		200	2 à 6	200 à 2004
Doucen	2		160	4	1996 à1 999
Besbes	4	1	150 à 190	3 à 4	1996 à 2006
Sidi Khaled	1		54	8	2004
REM	5	1	90 à 200	1 à 8	-
Source : HCDS, Biskra 2018					

Il a été également réalisé 38 puits, 35 Djoub et des retenues collinaires pour augmenter la mobilisation de l'eau.

Plusieurs problèmes ont été relevés comme celui de l'absence d'équipements des puits et des forages des zones éloignées et le détournement de l'eau stockée à des fins de production agricole dans la steppe.

- **Les périmètres pastoraux :** 19 périmètres pastoraux ont été réalisés dans les communes de la C.A de Ouled Djellal.

Tableau 67 : les périmètres de mise en défens

Commune	Nombre	Superficie totale ha	Observation
Ouled Djellal	1	800	Régénération naturelle
Doucen	3	450	Régénération naturelle
Chaïba	2	6 500	Régénération naturelle
Sidi Khaled	4	4 100	Régénération naturelle et 800 ha plantés
Besbes	4	50 000	Régénération naturelle et 220 ha plantés Dont 390 ha exploités
Ras El Miaad	5	33 947	Régénération naturelle et 800 plantés
Total	19	95 797	

Source : HCDS Biskra 2018

L'action du HCDS constitue un des principaux moyens de préservation de la steppe et Il serait judicieux d'évaluer les réalisations pour améliorer les actions futures.

Cette évaluation devrait porter sur la capacité de régénération des plantes spontanées, le comportement des espèces plantées et les méthodes de gestion des utilisateurs.

5.1.6 LE DOMAINE FORESTIER

Le domaine forestier est extrêmement réduit au niveau de la C.A de Ouled Djellal, s'étendant sur 31 448 Ha de forêts et de 8 864 ha d'alpha repartis entre les communes de Ras El Miaad et Besbes.

Le domaine forestier se limite à des reliques de pistachier Atlantica dans les dayas le long des oueds, disposés en ligne sur de grandes distances.

La conservation des forêts de Biskra dispose d'une structure (District) qui est localisé au niveau du chef-lieu de la C.A d'Oued Djellal. L'équipe en place a participé aux programmes du HCDS et à la réalisation des PPDRI, initiés dans les zones rurales isolées. Actuellement l'équipe mène des actions au niveau des marchés hebdomadaires pour contrôler les ventes interdites des produits forestiers et de la faune protégée.

5.1.7 *LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE*

Le programme de développement agricole, mis en place, prévoit l'extension des périmètres irrigués, l'augmentation du niveau de la production et la mise en place d'une industrie de transformation des produits agricoles.

Les périmètres actuellement en projet sont les suivants :

Commune	Localisation	Superficies (Ha)	Etude BNEDER	Avis de l'ANRH
Ouled Djellal	Stahl dhib	1000	En cours	Forage albien
Ras El Miaad	Dhayet larbaa	575	Achevé	12 forages
	Dhraa reka	600	Achevé	10 forages
Total	03	2175		

Il a été également retenu un programme de deux périmètres de 3200 ha à Chaïba.

Les périmètres de mise en valeur sont prévus dans la zone steppique, hors des communes oasiennes, ce qui est conseillé compte tenu de la saturation de la région Est de la CA.

Ces programmes de mise en valeur exigent des délais longs (études de faisabilité, travaux et procédures de contrôle et de régularisation) d'autant plus que la situation du foncier n'est pas encore assainie. Il y a une forte attente des populations qui exercent une pression constante sur les différents services concernés.

Il serait nécessaire d'approfondir la réflexion et d'examiner les voies et moyens qui peuvent améliorer le processus dans le respect des lois et des contraintes du terrain. Il faut également établir une situation précise des périmètres de mise en valeur existant en mentionnant par périmètre le nombre d'exploitants, la surface octroyée, le réseau d'irrigation utilisé et le système de production mis en place. Il s'agit également d'établir un fichier des exploitants par périmètre et le tenir à jour pour suivre l'évolution des paramètres les plus importants, comme l'irrigation, les cultures et les productions.

A ce stade, il est clair que le système d'exploitation mis en place au niveau des périmètres de de la C.A de Ouled Djellal est sous utilisé par manque de suivi et d'encadrement et aussi par manque de moyens pour les exploitants. Il faut relever que la structure de l'INRA, prévue au niveau de la C.A de Ouled Djellal, n'est toujours pas installée pour appuyer les exploitants sur le plan technique.

Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement des filières de production les plus importantes pour l'exportation, comme la filière dattes et le maraîchage en primeur. L'organisation des filières, suppose une intégration à l'amont de la filière (approvisionnements) et à l'aval (commercialisation). Le principe est de mutualiser les moyens pour trouver des marchés à l'exportation et de s'organiser pour répondre à la demande en s'adaptant aux normes de qualité exigées. Il faut envisager la création d'un label pour les cultures maraîchères les plus demandées sur le marché extérieur avec un cahier des charges que les producteurs devront respecter pour fournir des produits conformes.

Les filières de production animale ovine et bovine et à un degré moindre cameline sont mal exploitées et mal rentabilisées. Le niveau de la production laitière dans la commune de Doucen peut permettre la mise en place de petites unités pour un marché local, d'autant plus qu'une grande partie de la production laitière est consommée en lait cru. Les laiteries en activité ne reçoivent qu'une petite partie de la production, le reste étant commercialisé par des réseaux informels.

La production ovine, notamment celle de la race « Ouled Djellal » ne répond toujours pas aux exigences de la labélisation, la conduite d'élevage actuelle et l'alimentation ne peuvent pas assurer un produit de qualité. Dans ces conditions, il est préférable de mettre au point un programme pour de petits groupes d'éleveurs volontaires et d'essayer d'arriver à un niveau de production qualitatif qui réponde aux exigences de la labélisation. La connaissance des caractéristiques de la race ovine de Ouled Djellal permettra la standardisation et la labellisation de ce mouton, apprécié pour sa viande et pour sa laine.

Le secteur de la production de viande peut assurer le développement d'une véritable chaîne de valeur. Cette option, lancée par les services du MADR, ne bénéficie pas encore de tous les moyens nécessaires à son déploiement ; les principales contraintes rencontrées sur le terrain sont l'insuffisance de l'encadrement et la faible participation des acteurs locaux.

Il faut aussi relever le caractère largement informel de tous les circuits de commercialisation des productions végétales et animales, ce qui pose des problèmes en matière de contrôle et de fiscalité et qui peut, dans le cas des épidémies du cheptel, constituer un risque majeur.

Sur un autre plan le système palmier dattier / maraîchage qui a permis de hisser la wilaya de Biskra au premier rang au niveau national, peut intégrer d'autres cultures plus rémunératrices. En effet, des expériences sont menées actuellement par les producteurs pour les plantes aromatiques et médicinales avec des résultats concluants. D'autres expériences sont en cours, comme la plantation de Moringa (arbre originaire de l'Inde) dans une exploitation de Doucen dont les résultats sont encourageants. Si l'expérience s'avère concluante, le Moringa peut contribuer à améliorer le système de cultures et à diversifier les revenus des agriculteurs et de permettre la création de petites industries de transformation. Il appartient aux différents services concernés (MADR, Chambres d'agriculture et chambres d'industrie) en collaboration avec les chercheurs et avec la participation des agriculteurs, de proposer des activités rémunératrices et faiblement consommatrices d'eau. Les différentes solutions proposées doivent obligatoirement bénéficier d'un soutien pour leur installation sur le terrain.

LA SYNTHÈSE

Les points forts	Les points faibles
✓ Potentiel agricole élevé ✓ Niveau de production important ✓ Avantages comparatifs pour plusieurs types de cultures ✓ Savoir faire des producteurs	✓ Nécessité de protéger le potentiel pour assurer sa durabilité ✓ Mauvaise maîtrise de la gestion de l'eau ✓ Faiblesse de l'appui technique et de l'organisation des producteurs ✓ Potentiel insuffisamment valorisé (commercialisation, transformation) ✓ Manque d'innovations et perspectives d'amélioration

5.2. L'INDUSTRIE ET LE RÉSEAU DE PME/ PMI

5.2.1 LA BASE INDUSTRIELLE INSTALLÉE

Comparativement à l'ensemble de l'espace de la wilaya de Biskra, la C.A d'Ouled Djellal dispose d'une assise industrielle très modeste où l'activité industrielle reste une activité marginale, à l'état embryonnaire. En effet, le secteur industriel représente moins de 5 % des occupés totaux de la C.A. A cette faiblesse en termes d'effectifs, s'ajoute une inégale répartition du tissu industriel dans la mesure où la concentration reste forte, autour des deux grandes agglomérations.

Le potentiel industriel de la C.A compte 06 entreprises de production, relevant essentiellement du secteur privé, employant un effectif total d'environ 220 personnes. Elles exercent principalement dans les activités liées aux matériaux de construction, transformation du plastique ou du bois et papiers. Toutefois, le secteur de la PME/PMI enregistre une progression graduelle au niveau de la C.A d'Ouled Djellal où il est recensé près de 1167 entreprises pour un total de 2939 emplois, soit 5,22 PME/1000 habitants, très loin de la moyenne nationale qui est de 15 PME/1000 habitants et très loin d'atteindre le standard mondial reconnu qui est de l'ordre de 50 PME/1 000 habitants.

Tableau 68 : répartition des PME par commune

Commune	Nombre de PME	Emplois
Ouled Djellal	575	1434
Doucen	144	345
Bir Naam-Chaïba	97	446
Sidi Khaled	327	645
Besbes	19	34
Ras El-Miaad	05	28
Totale	**1 167**	**2 932**
Source CA de Ouled Djellal 2018		

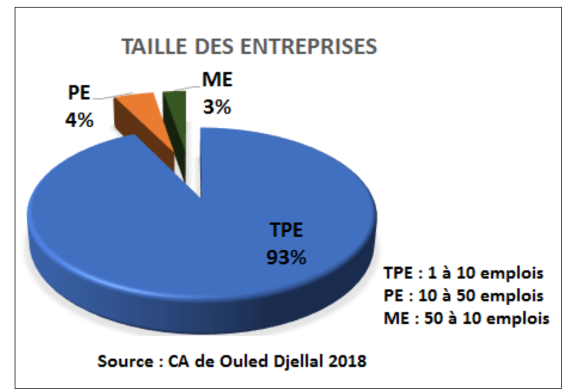
La répartition des PME par commune montre la forte concentration dans les chefs-lieux de Daïras, Ouled Djellal et Sidi Khaled, avec respectivement 49,29% et 28,02 % des entités ; la commune de Chaïba vient en troisième position grâce à la zone de Bir Naam qui devient, de par sa position de carrefour, un « centre en développement ».

Tableau 69 : répartition des PME/PMI par branche d'activité

	Agro-Aliment.	Cuir et textile	Matériaux Construct.	Bois et papier	Chimie et plastique	Transport	Hôtel et Restauration	BTP	Autres secteurs	Total
Ouled Djellal	18	3	26	2	3	12	2	222	287	575
Doucen	5	2	0	1	0	1	0	68	67	327
Chaïba	2	0	0	0	0	2	0	10	83	144
Sidi Khaled	2	1	7	5	1	5	1	188	117	97
Besbes	1	0	2	0	0	0	0	3	13	19
Ras El Miaad	0	0	0	0	0	0	0	3	2	5
Totale	**28**	**6**	**35**	**8**	**4**	**20**	**3**	**494**	**569**	**1167**

L'activité des PME est exercée dans les BTP et à un degré moindre dans les matériaux de construction (MTC). Il existe une entreprise chimique qui fabrique des produits phytosanitaires pour le secteur agricole, localisée dans la commune de Sidi Khaled.

Au plan de la typologie, ce sont surtout de très petites entreprises-TPE- (93%), c'est-à-dire des entreprises qui occupent entre 1et 9 personnes.



Les entreprises moyennes sont représentées par 2 unités de MTC et de transformation du cuir et bois.

Les PE sont des unités de textiles et de de BTP.

Le secteur des PME n'a pas encore investi la transformation des produits agricoles à part l'existence d'unités de conditionnement de dattes. Aujourd'hui, au niveau de l'ensemble de la wilaya de Biskra, le processus est enclenché avec l'installation d'importantes unités dans la filière dattes.

5.2.2 LES ZONES D'ACTIVITÉS

Les zones d'activités sont considérées comme étant l'espace de proximité à la fois indispensable et naturel pour la promotion de l'investissement et le développement économique local.

Ne disposant pas de zone industrielle, comme c'est le cas au niveau de la commune de Biskra, La C.A d'Oued Djellal ne dispose que de trois zones d'activités au niveau des communes de Ouled Djellal, Sidi Khaled et Bir Naam (Chaïba).

	Superficie	Nombre d'unités installées	Taux d'occupation	Viabilisation
Zone de Ouled Djellal	120371,75 m²	63	95%	Achevé à 90%
Zone de Sidi Khaled	147810 m2	18	80%	Non achevé
Zone de Bir Naam (Besbes)	100 000 m²	38	87%	Non achevé

Ces trois zones totalisent une superficie globale de 36, 81 Ha, disposant 178 lots dont 90% ont été distribués.

Le « taux d'occupation » est satisfaisant, compte tenu des difficultés rencontrées dans la viabilisation des sites, notamment pour les zones de sidi Khaled et Bir Naam en matière de d'aménagement, de raccordement des réseaux d'énergie et d'eau : le bilan du secteur indique que les travaux de viabilisation ne sont pas achevés dans les trois zones et la phase étude n'est pas encore achevée pour Bir Naam. Toutefois, beaucoup de projets n'ont pas encore démarré au niveau de ces zones qui comptent un total 119 projets dont 56% sont implantés au niveau de la zone d'activité d'Ouled Djellal. La branche de l'agroalimentaire occupe 41 projets, soit 36% du total des projets retenus; les autres investissements sont orientés vers les matériaux de construction, la chimie et plastique ainsi que les industries diverses.

Compte tenu de la saturation des Z.A existantes et de la forte demande en matière d'investissement, de nouvelles zones d'activité ont été programmées au niveau de cinq

communes, totalisant 200 Ha. Dans chacune des trois grandes communes, Ouled Djellal-Sidi Khaled et Doucen, a été programmé une Z.A de 50 Ha; alors qu'au niveau de Besbes et de Ras El Miaad, il est prévu une Z.A d'une superficie de 25 Ha. Ce programme neuf est synthétisé dans le tableau suivant :

Localisation	Superficie (m^2)	Phase
Ouled Djellal	500 000	Décision de création 2014
Sidi Khaled	500 000	Décision de création 2014
Doucen	500 000	Décision de création 2014
Besbes	250 000	Choix de terrain
Ras El Miaad	250 000	Choix de terrain

5.2.3 LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

En matière d'opportunités offertes à l'investissement, la banque de données élaborée par le secteur met en avant les potentialités spécifiques à chacune des communes de la C.A.
Ces opportunités sont nombreuses, mais les plus avantageuses ont été identifiées dans les créneaux suivants :

Matières premières	Utilisation	Commune
Plâtre et ses dérivés	Matériaux de construction	Chaïba - Doucen
Argile	Brique rouge	Besbes
Source d'eau naturelle	Eau minérale	Chaïba – Besbes – Ras El-Miaad
Datte	Industrie Agro-alimentaire	Doucen

Le secteur de la PME enregistre des résultats encourageants, malgré les difficultés rencontrées en matière de viabilisation et d'aménagement des zones d'activités existantes. Il est difficile d'étendre ces activités vers les zones Ouest de la C.A de Ouled Djellal, compte tenu de l'éloignement et de l'absence de réseau de servitude où il existe cependant, des possibilités de valorisation pour les substances utiles.

Les produits agricoles présentent des opportunités réelles dans l'axe Sidi Khaled-Ouled Djellal-Doucen, où l'infrastructure de base est conséquente.

Pour mettre à profit ces opportunités foncières et naturelles et donc rehausser l'économie locale, les responsables locaux de la C.A doivent agir pour accroitre son attractivité qui pour l'heure n'est pas très encourageante pour les opérateurs.

A ce titre, le Schéma industriel, élaboré par le secteur de l'industrie, situe l'ensemble de la wilaya de Biskra parmi les wilayas les moins attractives du pays (29ème place) comme le met en relief le tableau qui suit.

Tableau 70 : Classement des wilayas selon le niveau d'attractivité

Wilaya	Attractivité	Wilaya	Attractivité	wilaya	Attractivité
Alger	**565,4**	**BBA**	**-1,93**	**M'Sila**	**-10,64**
Oran	**133,76**	**Ghardaïa**	**-1,95**	**Ouargla**	**-11,22**
Annaba	**95,11**	**Sétif**	**-2,49**	**Bechar**	**-11,32**
Blida	**46,64**	**Naama**	**-2,63**	**Souk Ahras**	**-12,22**
El Tarf	**23,86**	**Mila**	**-2,66**	**Tlemcen**	**-12,43**
Boumerdes	**12,03**	**Bouira**	**-2,88**	**Tissemsilt**	**-13,09**
SBA	**6,41**	**Jijel**	**-3,36**	**Tiaret**	**-13,5**

Tipaza	2,44	Saida	-3,38	Guelma	-14,83
Ain Temouchent	1,73	Tindouf	-4,07	Tamanrasset	-15,35
Constantine	1,08	Tébessa	-5,6	Khenchela	-17,4
Bejaia	0	Ain Defla	-7,03	Adrar	-19,12
Chleff	-0,37	Relizane	-7,4	El Bayadh	-19,19
Batna	-0,38	Biskra	-8,75	Médéa	-20,13
Illizi	-0,93	Tizi Ouzou	-9,86	Laghouat	-22,72
Mascara	-1,01	Oum El Bouaghi	-10,18	El Oued	-27,47
Mostaganem	-1,42	Skikda	-10,42	Djelfa	-48,64

Source : Schéma industriel 2006

Selon les potentialités et les opportunités qu'offrent les communes, les créneaux sur lesquels s'appuie le secteur au niveau local pour orienter les investissements, se répartissent de la manière suivante :

- Communes de Doucen et de Ras El Miaad
  - Conditionnement et transformation des produits maraîchers (tomates, piments, poivrons, fraise…)
  - Conditionnement et transformation de la datte
  - Laiteries en liaison avec l'accroissement des superficies des cultures fourragères.
  - Unités d'aliments du bétail pour petits et grands ruminants.
- Commune de Ouled Djellal
  - Matériaux de construction (plâtre et dérivées)
  - Industrie du tissage, peaux et cuir et transformation de la laine
  - Autres industrie mécanique (matériels agricoles)
  - Conditionnement et transformation de la datte
  - Abattage et transformation de produits animaux.
  - Unité d'aliments du bétail pour petits et grands ruminants.
- Commune de Chaïba
  - Matériaux de construction (plâtre et dérivées)
  - Conditionnement et transformation de la datte
  - Unité d'aliments du bétail pour petits et grands ruminants.
- Commune de Sidi Khaled
  - Conditionnement et transformation de la datte
  - Industrie mécanique (matériels agricoles)
  - Unité d'aliments du bétail pour petits et grands ruminants.
  - Industrie du textile, peaux et cuir et transformation de la laine
- Commune de Besbes
  - Matériaux de construction (brique)
  - Industrie mécanique (matériel agricole)
  - Industrie de tissage, peaux et cuir et transformation de la laine
  - Unités d'aliments du bétail pour petits et grands ruminants.

5.3 . LE COMMERCE

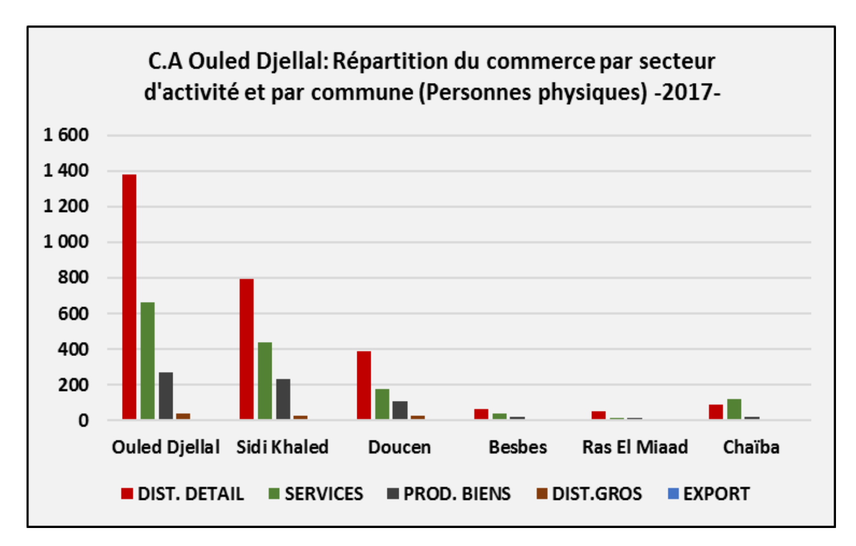
L'activité commerciale est à 97% exercée par des personnes physiques, où plus de 75% des commerces sont localisés dans les deux villes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled. La localité de Ras El Miaad ne dépasse pas 80 commerçants, soit 2,92 commerces/1000 habitants ; ce qui est dérisoire comparativement à la moyenne de la C.A qui est de 21 commerces/1000 habitants.

Tableau 71 : Répartition des commerçants inscrits par commune

Communes	Nombre de commerçants		Total
	Personnes physiques	Personnes morales	
Ouled Djellal	2 155	74	2 229
Ras El Miaad	77	2	79
Besbes	116	1	117
Sidi Khaled	1 355	23	1 378
Doucen	637	21	658
-Chaïba	228	13	241
Total CA	4 568	134	4 702

Source : Direction du commerce

Plus de la moitié des commerces sont dans la distribution de détail, alors que les activités de services représentent également une part relativement importante avec 29% de l'activité commerciale.



La proportion de 13% des commerces activant dans la production des biens est intéressante et mérite d'être souligner. Par contre, on ne remarque aucune activité dans la production artisanale.

L'activité liée à l'exportation est représentée par une dizaine d'unités spécialisées principalement dans l'exportation des dattes.
Par contre, les commerces inscrits au titre de personnes morales, sont très faiblement représentés, avec seulement 159 commerces, activant principalement dans la production des biens et dans les services. Le reste des activités concerne l'import – export et la distribution de gros ; mais comme pour les personnes physiques, aucune activité dans la production artisanale n'est assurée par cette catégorie de commerçants.

Tableau 72 : Répartition des commerces par secteur d'activité et par commune (Personnes morales)

Commune	Secteur des activités							TOTAL
	PROD. BIENS	ETS.PROD. ARTIS.	DIST.GROS	IMPORT	DIST. DETAIL	SERVICES	EXPORT	
Ouled Djellal	30	0	5	4	14	34	1	88
Ras El Miaad	1	0	0	0	0	1	0	2
Besbes	1	0	0	0	0	0	0	1
Sidi Khaled	5	0	3	3	4	9	2	26
Doucen	9	0	1	2	1	8	5	26
Chaïba	8	0	1	1	0	5	1	16
Total CA	54	0	10	10	19	57	9	159

Source : Direction du commerce 2018

Globalement, l'activité commerciale au niveau de la C.A d'Ouled Djellal est dominée par un commerce de proximité, un commerce banal, assurant à la population des biens de consommation et des services de base.

5.4 . LE TOURISME ET L'ARTISANAT

Il s'agit de saisir la chaîne de valeur du secteur du tourisme dans la C.A d'Ouled Djellal afin de cerner la problématique et les enjeux du développement de ce secteur. Aussi, l'objectif est de mettre en exergue les faiblesses, les menaces, les atouts et les opportunités à travers l'analyse des thèmes suivants :

- L'offre touristique et la capacité d'hébergement
- La fréquentation touristique,
- Les produits touristiques proposés
- Le foncier touristique,

5.4.1 LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

La capacité d'hébergement dans la C.A d'Ouled Djellal est très faible comparée aux autres wilayas. Un seul hôtel à savoir l'hôtel ''Transit'' avec 52 chambres et une capacité de 100 lits.



Figure 25: Hôtel Transit à Ouled Djellal

En dépit du faible niveau de la capacité d'accueil, le taux de remplissage moyen des hôtels reste faible, particulièrement durant la période estivale.

Il est fréquenté par une clientèle d'affaires et durant le week-end par les associations sportives en déplacement à Ouled Djellal pour des compétitions régionales.

Cela indique clairement l'effort qu'il faudrait entreprendre afin de mettre en tourisme la C.A d'Ouled Djellal et valoriser ses attractivités touristiques pour attirer d'autres types de clientèle potentielle à la région.

5.4.2 LA RESTAURATION

L'activité liée à la restauration (restaurants, café, salon de thé, …) constitue un des leviers du tourisme moderne et un facteur de création de la valeur ajoutée. Cependant, Ouled Djellal se caractérise par l'absence de restaurants classés, un manque d'établissements de restauration de « qualité » et un manque d'intérêt pour une restauration de niveau touristique.

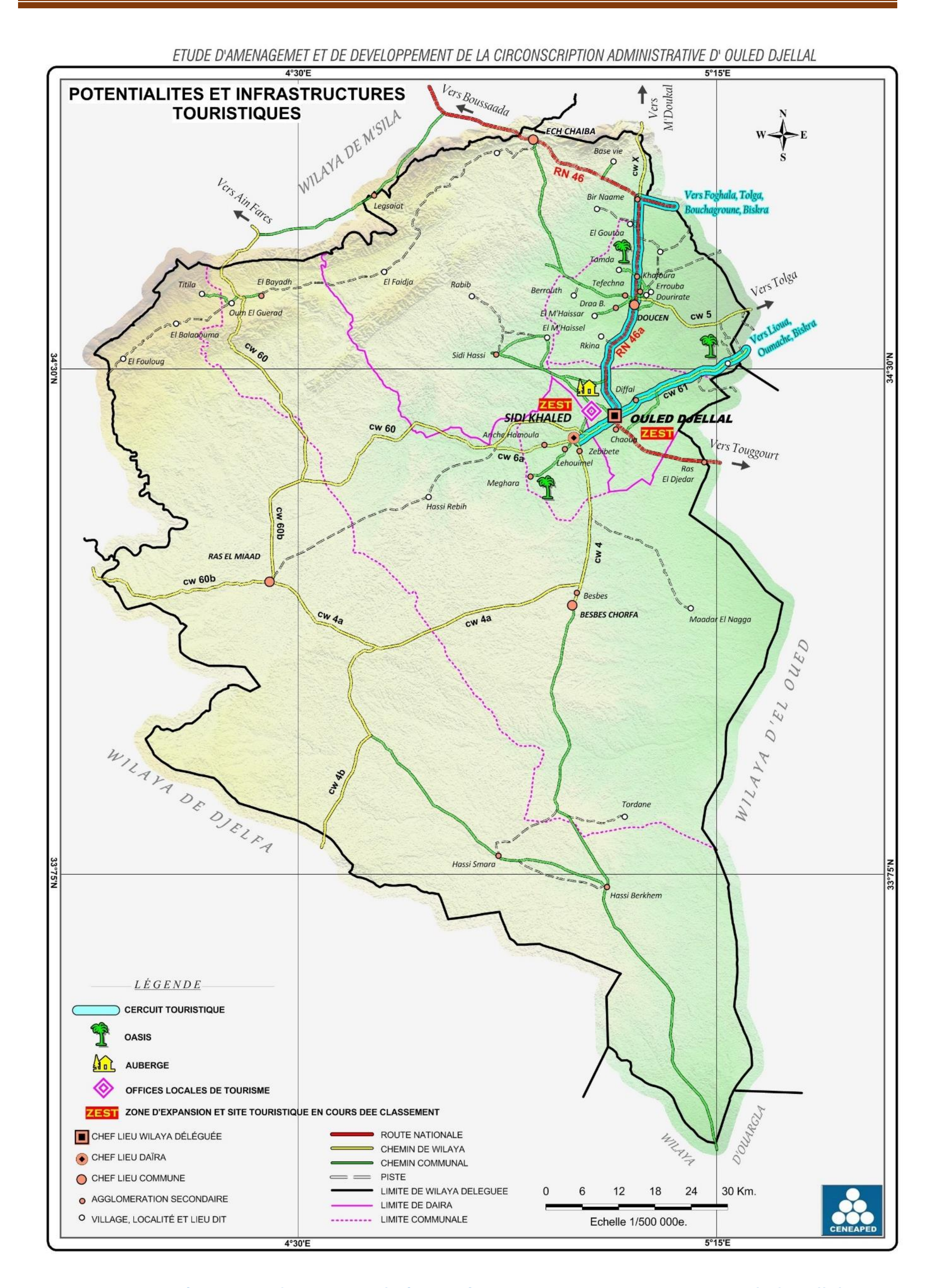


Figure 26 : Répartition des potentialités et infrastructures touristiques- CA Ouled Djellal

5.4.3 LES SITES TOURISTIQUES

La CA dispose d'un certain nombre de curiosités naturelles et de sites archéologiques. Ces sites ne sont pas mis en valeur. Dans l'avenir, il s'agira dans un premier temps de mettre en place des panneaux indiquant l'emplacement de ces lieux afin de permettre aux touristes de s'y rendre. Une étude technique s'impose pour la classification de ses sites afin d'évaluer l'intérêt de leur exploitation et les dispositions à prendre pour la préservation et la protection de ses sites.

Commune	**Site**	**Nature**
Ouled Djellal	Oued el-Assal Oasis Ennakhil Ancienne ville Ruine romaine El-Gamaa Dar Roumi	Naturel Palmeraies Archéologique Archéologique Archéologique
Sidi Khaled	Oasis Airche El-hamoula Tombe de Hizia	Palmeraies Archéologique
Doucen	Tamda Draa Belmamraoui Errahayette Tombes funéraire	Naturel Palmeraies Naturel Archéologique
Chaïba	Oued essadouri Fom el-Kharza Oasis de chaouche Ruine roumaine	Naturel Naturel Palmeraies Archéologique
Ras –El-Miaad	El-gattar El-Naima Oued ettal Gravures rupestres Tombe funéraire (El-Djedar)	Naturel Naturel Naturel Archéologique Archéologique
Besbes	Oued Ettal Caverne Messabih Oued el-fiaa Kasr el-Fouar	Naturel Naturel Naturel Archéologique

Source : Direction du tourisme et de l'artisanat

5.4.4 AUTRE ATTRACTIVITÉS TOURISTIQUES

Les autres attractivités sont :

- La Zaouïa El Kadiria dans la commune d'Ouled Djellal ;
- La mosquée de Khaled Ibn Sinane dans la commune de Sidi Khaled ;
- La tombe de Hizia dans le cimetière de Sidi Khaled.

La CA compte également deux manifestations culturelles à savoir :

- Le festival El Bouazid qui se tient chaque année dans la localité de Doucen ;
- Et une foire se tient, chaque année durant le mois du ramadan à partir du 26ème jour du mois sacré.

5.4.5 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE :

Les services du secteur touristique évaluent le flux touristique comme suit :

- Le tourisme culturel au nombre de 700 à 1 000 personnes ;
- Le tourisme religieux est estimé entre 1500 et 2000 personnes par an ;
- Le tourisme scientifique avec une moyenne de 300 personnes.
- Pour autres motif, l'estimation est de 1000 à 1500 ;

Ainsi, Le bilan de la saison touristique 2017-2018, établi par les autorités locales, fait état d'une fréquentation touristique très faible soit un total de 7200 touristes seulement. Il s'agit généralement d'un tourisme de transit.
Dans la situation de la C.A d'Ouled Djellal, on ne peut parler d'activité touristique.

5.4.6 LE FONCIER TOURISTIQUE

Il existe un projet pour la réalisation d'une Zone d'Expansion Touristique (ZET) dans la commune de Sidi Khaled. Elle se situe à proximité du cimetière communal, s'étalant sur une assiette foncière de 27 ha.

5.4.7 L'ARTISANAT TRADITIONNEL

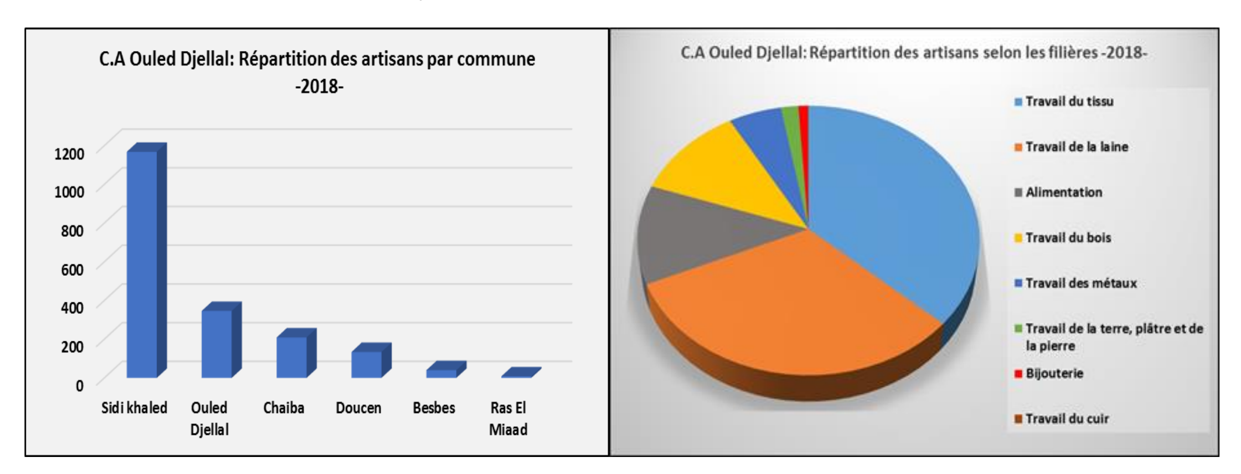
Cette activité est étroitement liée au sort du tourisme. En effet, ce sont les touristes étrangers et nationaux qui peuvent modifier considérablement la demande pour ces produits et en conséquence participer à améliorer leur productivité et leur niveau de qualité.
L'artisanat dans la région véhicule les valeurs, la nature et l'histoire de la région. L'artisanat local atteste d'un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération, de cette volonté de subvenir à des besoins de la vie courante (habitation, nourriture, habillement, élevage, armement…) et de cette capacité de s'adapter au milieu.
L'une des matières premières les plus importantes de la Circonscription Administrative d'Ouled-Djellal est la laine, les peluches, l'argile et le plâtre.
La nomenclature des activités de l'artisanat traditionnel et des métiers consacrée par le décret exécutif N° 97-140 du 30 Avril 1997, comprend des métiers repartis à travers 03 domaines d'activité à savoir :
- L'artisanat traditionnel et d'art
-L'artisanat de production de bien
- L'artisanat de production de services.

L'artisanat traditionnel et d'art qui nous concerne dans ce cadre, inclut les éléments suivants :

- Travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés ;
- Travail des métaux (y compris les métaux précieux) ;
- Travail du bois et dérivés ;
- Travail de la laine et assimilés ;
- Travail du tissu ;
- Travail du cuir ;

Les graphiques qui suivent qui font ressortir la répartition du nombre d'artisans par commune, ne mettent pas en exergue l'image globale du secteur de l'artisanat, sachant que seulement les personnes qui ont une carte d'artisan sont comptabilisées, n'incluant pas ceux qui travaillent dans l'informel.

La Circonscription administrative d'Ouled-Djellal regroupe plusieurs activités réparties à travers toutes les communes. Le nombre total d'artisans inscrits, selon la base de données de la CAM Biskra, est de 2124 personnes.



La C.A compte plus de deux mille artisans où le travail lié au tissu et à la laine occupe plus de 68% des artisans. Ce qui dénote de la spécialisation de la région dans cette activité qui s'explique par le fait que la région d'Ouled Djellal est le berceau de l'élevage ovin.

Selon la répartition des artisans par communes, il en ressort une forte concentration (plus de 50%) des artisans installés dans la commune de Sidi Khaled où la population a su sauvegarder les métiers et les savoir-faire ancestraux.

Les deux communes de Ras El Miaad et Besbes n'enregistrent que 48 artisans inscrits au niveau de la chambre ; ce qui laisse suggérer que les artisans activent selon un circuit traditionnel et familial.

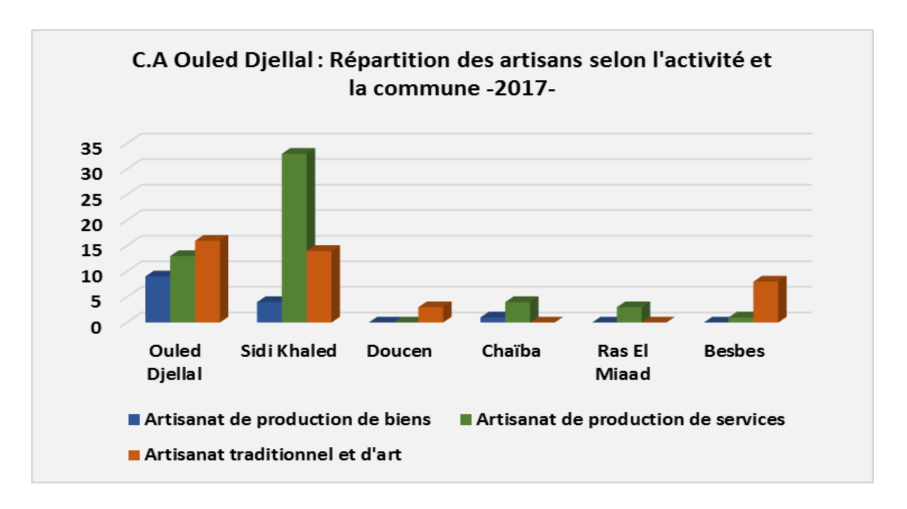
Sur un nombre de 3613 artisans inscrits avant l'année 2017, les services de la chambre ont radiés 1153 artisans en 2018 ; ce qui représente près du tiers.

Le tableau ci-dessous montre que réellement 308 artisans sont des personnes activant de manière permanente dont seulement 13,31% activent dans le secteur de l'artisanat traditionnel et d'art. Ces données illustrent un désintéressement de plus en plus des jeunes de cette activité en s'orientant vers des métiers plus rémunérateurs.

Tableau 73: Artisans en activités à fin 2018

Communes	Nombre d'artisans par secteur d'activité			Nombre d'emplois
	Artisanat de production de biens	Artisanat de production de services	Artisanat traditionnel et d'art	
Ouled Djellal	9	13	16	95
Doucen	0	0	3	7
Chaïba	1	4	0	31
Ras El Miaad	0	3	0	7
Besbes	0	1	8	41
Sidi Khaled	4	33	14	127
Σ C.A Ouled Djellal	**14**	**54**	**41**	**308**

Source : Direction du tourisme et de l'artisanat



Les principales contraintes du secteur sont :

- Les produits de l'artisanat traditionnel sont touchés par la concurrence des produits industriels importés de moindre qualité mais moins coûteux ;
- L'absence d'espaces d'exposition et de communication ;
- Le prix élevé du produit artisanal ;
- Le manque de différenciation entre un produit artisanal (pièce unique et de qualité) et un produit manufacturé ;

Le secteur de l'artisanat de la C.A d'Ouled Djellal prévoit :

- La réalisation d'une chambre d'artisanat et de métiers
- L'encouragement des métiers spécifiques à la région, à savoir le travail de la laine et de la poterie.

Beaucoup de travail reste à accomplir pour que la C.A d'Ouled Djellal s'affirme en tant que destination touristique, notamment à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel en mettant en avant les métiers de l'artisanat traditionnel. Le tourisme n'engendre actuellement que très peu de recettes et de retombées. Il participe timidement dans la création de l'emploi et de la richesse. La construction de l'économie touristique est l'un des enjeux majeurs sur lequel il faudrait travailler.

5.5 . L'EMPLOI ET LES DISPOSITIFS D'INSERTION

La mesure de l'emploi reste difficile à appréhender eu égard des contraintes liées à l'information et celles inhérentes à la collecte des données. En effet, l'essentiel de ces contraintes, résident dans l'absence de données fiables, à une sous déclaration et à la discordance, malgré le rôle central joué par l'ANEM dans la régulation du fonctionnement du marché du travail.

L'analyse de l'emploi est saisie à travers les trois indicateurs suivants:

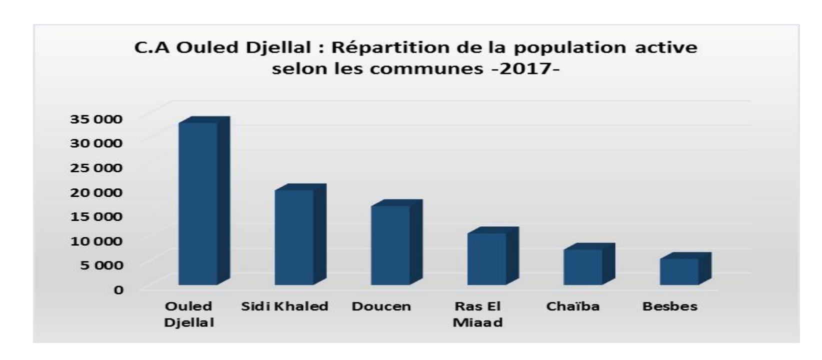
- Le taux d'activité, (défini comme la population active / population totale);
- Taux d'emploi (population occupée / population en âge de travailler) ;
- Le taux d'occupation (population occupée /population active totale) et par conséquent le taux de chômage.

Aussi, l'intérêt de l'analyse de l'emploi réside dans la mesure de la capacité de l'économie locale, l'ensemble du bassin d'emploi de la wilaya de Biskra et de la C.A d'Ouled Djellal en particulier, à absorber le potentiel de main d'œuvre disponible. Ceci serait appréhendé à travers la confrontation entre la demande et l'offre d'emploi au niveau de ce territoire.

5.5.1 LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

En 2008, la population de la CA était de 171 957 avec une population active estimée à 55 392 habitants, soit une un taux d'activité de 32.2 %.

Aujourd'hui, la C.A d'Ouled Djellal compte une population de 223 343 habitants avec une population active de 91 253, correspondant à un taux d'activité de 40,8 % gagnant plus de huit points par rapport à 2008 ; ceci est significatif d'un accroissement substantiel de l'effectif des personnes actives, donc de la force de travail et de l'activité en général.



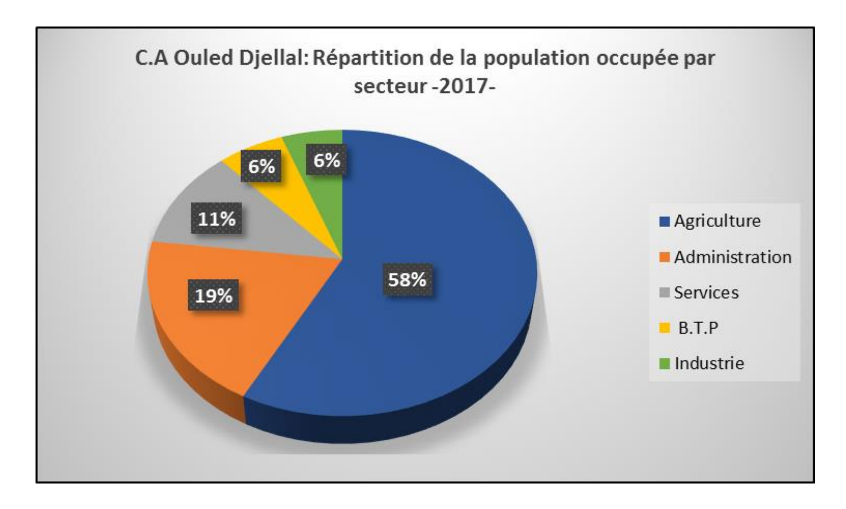
La population occupée représente quant à elle 87466 personnes ce qui correspond à un taux d'occupation de 95,84 %; signifiant un taux de chômage « théorique » de 4,16% à l'échelle de l'ensemble de la C.A, ce qui est largement en dessous de la moyenne nationale qui est de 11,7% en 2017.

La répartition de la population occupée selon les activités montre que le principal secteur pourvoyeur d'emploi est le secteur agricole avec plus de 50 000 postes de travail représentant 57.7 % des postes occupées.

Tableau 74 : Répartition de la population occupée par secteur et par commune

COMMUNE	Pop occupée	Population occupée dans l'agriculture	Pop occupée dans l'industrie	Pop occupée dans le B.T.P	Pop occupée dans les services	Pop occupée dans l'administration
Ouled Djellal	32 059	18 846	897	2 051	3 371	6 894
Doucen	15 995	9 772	1 091	829	1 517	2 786
Chaïba	6 669	3 554	461	432	771	1 453
Sidi Khaled	17 702	9 972	881	963	2 438	3 448
Besbes	5 151	2 599	524	327	599	1 101
Ras El Miaad	9 890	5 763	1 012	705	1 227	1 184
Total CA	**87 466**	**50 505**	**4 866**	**5 307**	**9 923**	**16 865**

Source : Direction de l'emploi



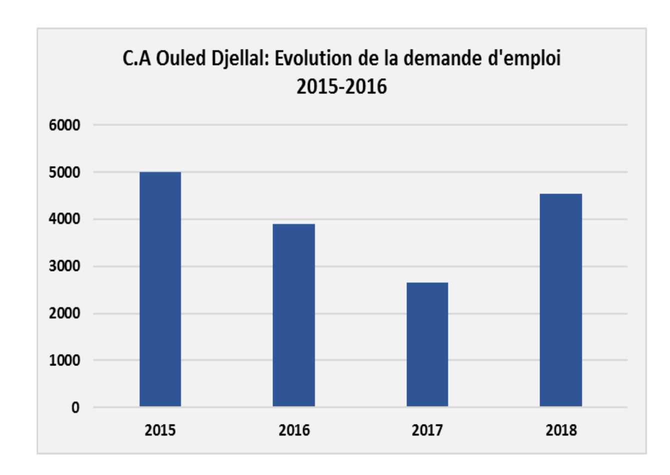
Le secteur de l'administration et celui des services occupent 30,6 % des actifs occupés de la C.A dont près de 40% des postes sont concentrés au niveau du chef-lieu de la C.A d'Ouled Djellal.

Les secteurs de l'industrie et du BTP comptent un peu plus de 10 000 postes, soit 11,6% de l'emploi. Avec plus de mille postes de travail à Ras El Miaad, ce chiffre est lié à la station de pompage de la Sonatrach sur le territoire de la CA.

L'emploi féminin représente près de 30% des postes occupés ; ce qui est considérable. Ce taux est en effet supérieur à la moyenne nationale qui est de 20,4%, de 10 points.

5.5.2 *LA DEMANDE D'EMPLOI*

La demande d'emploi pour l'année 2018 est de 4 532 demandes dont 31% concernant l'emploi féminin. Cette demande a connu une baisse depuis 2015 où il a été enregistré 5007 demandeurs, passant à 3891 en 2016 et à 2659 en 2017 soit une baisse de 47% par rapport à l'année 2015. Par contre, l'année 2018 a connu une très forte hausse de la demande, correspondant presque au double de l'année précédente ; mais cette demande reste toutefois inférieure à l'année de 2015. La situation semble loin d'être critique comparativement à la Circonscription Administrative d'El Méniaa où la demande est deux fois supérieure à celle d'Ouled Djellal qui compte par contre, une population trois fois supérieure à celle d'Ouled Djellal.



Année	Nombre de demandeurs d'emploi
2015	5007
2016	3891
2017	2659
2018	4532

Cette demande est fortement concentrée dans les deux plus grandes communes de la C.A, à savoir Ouled Djellal et Sidi Khaled qui concentrent 83% des demandeurs d'emploi.

Pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi en 2018, l'agence locale n'a reçu que 1031 offres d'emploi, couvrant à peine 22,75 % de la demande disponible.

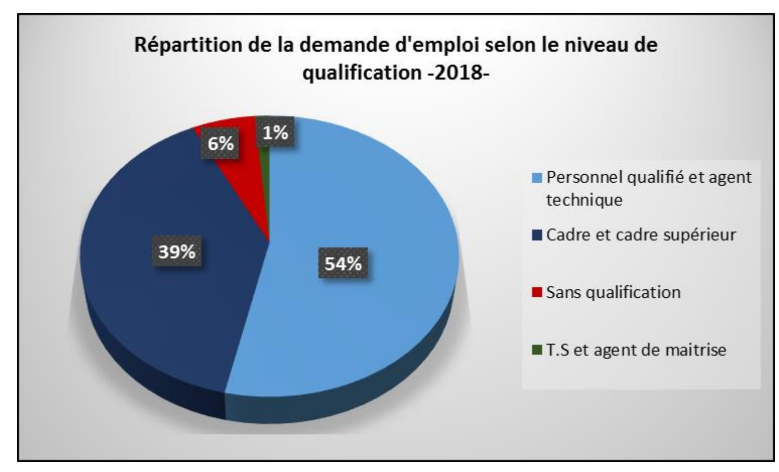
Tableau 75 : Situation de l'emploi au début de l'année 2018

Demandes d'emplois reçues			*Offres d'emplois reçues*	*Placements réalisés*					
				Permanents			*Temporaires*		
Masc.	*Fém.*	*Total*		*Masc.*	*Fém.*	*Total*	*Masc.*	*fém.*	*Total*
3122	*1410*	*4532*	*1031*	*0*	*0*	*0*	*601*	*122*	*723*

Source : Direction de l'emploi

Les services de l'emploi ont pu répondre à 723 demandes avec des postes en Contrat à Durée Déterminée (CDD), soit un taux de 70% de satisfaction de l'offre ; alors que pour 30% des offres, les profils demandés n'étaient pas disponibles au niveau local.

Selon le niveau de qualification, même si le chômage touche fortement les jeunes sans instruction ou ayant un niveau primaire, les jeunes diplômés de l'université qui représentent 40% (1800 demandes) des demandeurs d'emploi, sont de plus en plus exposés à ce fléau que par le passé.



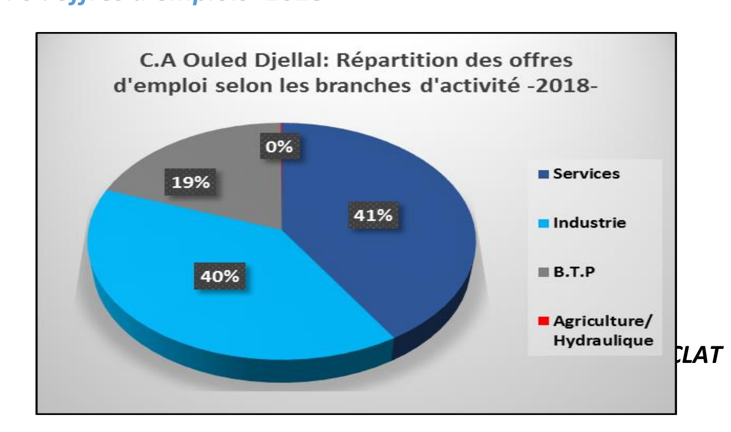
Il est important de rappeler que l'Etat a consenti des dépenses élevées pour leur formation durant leur cursus universitaire. Ceci montre, certainement, un décalage entre les formations universitaires proposées et les besoins des différents secteurs économiques.

5.5.3 L'OFFRE D'EMPLOI

L'offre globale d'emploi enregistré en 2018 est de 1031 postes de travail, soit un ratio offre/demande de 0,22, où les secteurs de l'industrie et des services, sont les principaux secteurs en termes d'offres d'emploi. Le secteur des BTP qui offre de l'emploi dans la proportion de 20% est synonyme de relance du bâtiment. On constate que l'agriculture et l'hydraulique ne présentent quasiment aucune offre d'emploi, alors que le secteur agricole est celui qui occupe plus de 50% des travailleurs de la CA.

Tableau 76 : *offres d'emplois -2018-*

SECTEUR	Nombre
Agriculture/ Hydraulique	1
Industrie	409
B.T.P	198
Services	423
C.A Ouled Djellal	1031



Les placements réalisés durant la même année, ont porté sur 723 postes soit un ratio placement/offre de 0,70, légèrement inférieur à la moyenne nationale qui est de 0,78.

5.5.4 LES STRUCTURES D'AIDE À L'EMPLOI ET À L'INSERTION : APPORTS DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'EMPLOI

➢ ***Dispositif dans le cadre de l'insertion à l'activité professionnelle (DIAP)***

Durant la dernière décade, le dispositif d'insertion professionnelle a permis de réaliser la signature de plus de 7 000 contrats d'insertion ; ce qui représente une moyenne de 730 contrats par année.

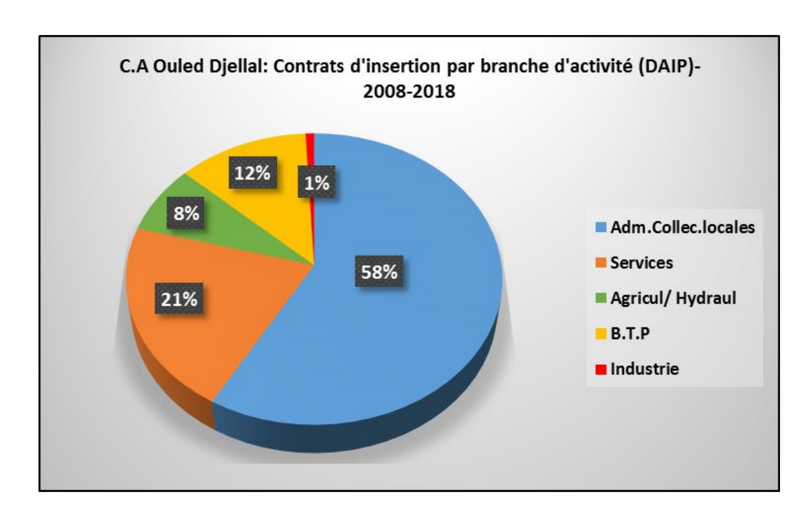
Plus de 4000 contrats étant classés dans la catégorie ''Autres'' qui regroupent en fait, les secteurs de l'administration et des collectivités locales et plus de 1500 sont des contrats de services.

Tableau 77 : *Contrats d'insertion par branches d'activités de 2008 à 2018*

	Offres d'emplois reçues / Branches d'activités					Total
	Agriculture / Hydraulique	Industrie	B.T.P	Services	Autres	
Ouled Djellal	214	42	443	851	1974	3524
Doucen	50	01	47	62	487	647
Chaïba	63	03	56	19	320	461
Sidi Khaled	120	08	229	336	1163	1856
Besbes	51	01	48	10	190	300
Ras El Miaad	62	03	78	247	123	517
Total C.A	**560**	**58**	**901**	**1525**	**4257**	**7301**

Source : Direction de l'emploi

Ainsi, près de 80% des contrats ne concernent pas les secteurs économiques et productifs. Ceci montre la nécessité de faire le bilan de ce dispositif afin de tirer les points forts et les insuffisances après plus de dix ans et de pouvoir mettre en place un ''DIAP 2'' plus attractif pour les entreprises économiques créatrices de richesses et pouvant assurer une formation professionnelle à une catégorie de jeunes souvent diplômés, mais manquant d'expérience pratique.



- *Dispositif dans le cadre de l'ANSEJ*

Sur 524 dossiers déposés auprès de l'Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), 95% des dossiers retenus ont été financés pour un montant de près de 200 millions de DA.

Tableau 78 : *Situation des micros entreprises en 2018*

Nombre de dossiers déposés		Nombre de dossiers retenus		Nombre dossiers financés		Nombre entreprises créées		Montants d'investissement (DA)
Total	Dont 2018	Total	Dont 2018	Total	Dont 2018	Nombre de P.M.E Opérationnelles	Nombre d'emplois crées	
524	31	132	20	499	00	64	108	194 513 384,9

Source : Direction de l'emploi

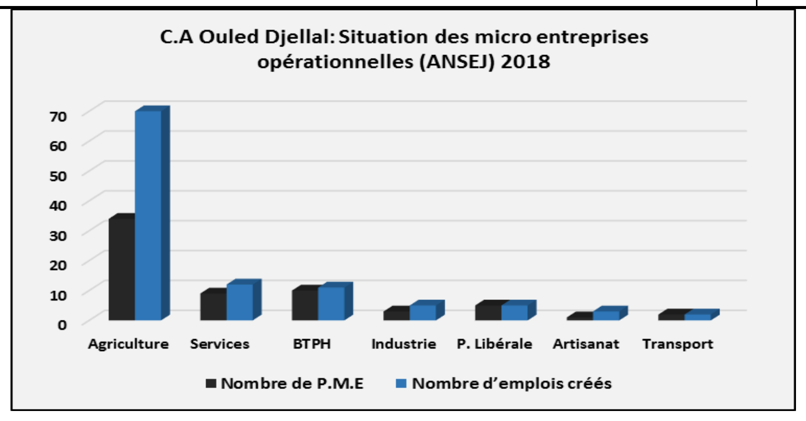
Aujourd'hui, on constate que 64 micros entreprises sont opérationnelles ayant généré 108 postes de travail, **soit un taux de réussite de moins de 13% ;** la création d'un emploi a coûté 2 000 000 DA à l'Etat.

La lecture du tableau ci-dessous montre que 50% des entreprises encore opérationnelles sont dans le secteur agricole et ayant générés 70% de l'ensemble de l'emploi créé dans le cadre de ce dispositif.

Tableau 79 : Situation des micros entreprises opérationnelles

Secteurs	Nombre d'entreprises crées		Montants investissement (DA)	Coût d'un emploi créé
	Nombre de P.M.E	Nombre d'emplois crées		
Agriculture	34	70	85 630 263,25	1 223 289,48
Industrie	3	5	19 376 429,00	3 875 285,80
BTPH	10	11	40 537 113,00	3 685 192,09
Artisanat	1	3	4 685 714,50	1 561 904,83
Transport	2	2	5 255 584,25	2 627 792,13
Services	9	12	37 765 029,88	3 147 085,82
P. Libérale	5	5	1 213 251,00	242 650,20
Total	64	108	194 513 384,90	1 801 049,86

Source : Direction de l'emploi



Comme pour le dispositif du DIAP, il est nécessaire d'établir un bilan exhaustif du programme ANSEJ afin de tirer les enseignements et les points forts de ce dispositif, mais surtout les insuffisances. Après plus de 20 années d'existence, il est nécessaire de recadrer ce dispositif pour plus d'efficience.

- ***Dispositif dans le cadre de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)***

Sur les 1421 dossiers déposés dans le cadre de ce dispositif, 70% des demandes ont été validés dont 50% ont reçus un financement.

Tableau 80 : Etat des demandes de financement dispositif CNAC par secteur

Secteurs	Nombre de dossiers déposés		Nombre de dossiers retenus		Nombre de dossiers financés	
	Total	dont 2018	Total	dont 2018	Total	dont 2018
Agriculture	802	2	599	2	314	1
Industrie	32	0	17	0	8	0
BTPH	19	0	7	0	3	0
Artisanat	125	0	75	0	27	0
Transport	304	0	206	0	120	0
Services	135	0	79	0	23	0
P. libérale	3	0	3	0	0	0
Total	1421	2	986	2	495	1

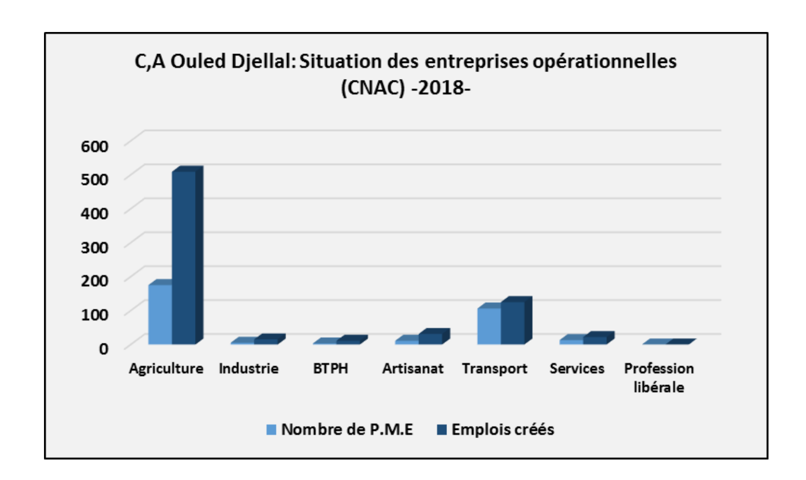
Source : Direction de l'emploi

Depuis la mise en œuvre du dispositif jusqu'en 2018, sur un total de 2347 dossiers déposés au niveau de l'agence dont deux pour l'année 2018, il n'y a que 495 projets, soit 34,84 % de l'ensemble des demandes déposés qui ont été financés. Le secteur agricole représente plus de 63% des projets financés ; ce qui est en conformité avec la vocation de la région.
Contrairement au dispositif de l'ANSEJ, la création de micro entreprise dans le cadre du CNAC donne de meilleurs résultats. Aujourd'hui, la C.A d'Ouled Djellal compte plus de 300 unités employant 713 personnes, représentant plus de 63 % des dossiers financés par ce dispositif.

Tableau 81 : Situation des entreprises opérationnelles du CNAC

Secteurs	Nombre d'entreprises crées	Montants investissement (DA)		Coût pour la création d'un emploi en (DA)
	Nombre de P.M.E	Nombre d'emplois crées	Montants (DA)	
Agriculture	175	509	454 740 695,37	893 400,19
Industrie	5	15	34 947 430,00	2 329 828,67
BTPH	3	11	7 375 000,00	670 454,55
Artisanat	11	31	35 341 500,00	1 140 048,39
Transport	106	125	298 086 572,30	2 384 692,58
Services	13	22	46 695 455,43	2 122 520,70
Total	313	713	877 186 653,06	1 230 275,81

Source : Direction de l'emploi



Sa réussite semble tenir du fait que les demandeurs sont des personnes plus âgées, ayant une certaine expérience professionnelle et désirant investir dans le secteur et le métier qu'ils maîtrisent. De plus, le coût pour la création d'un emploi dans le secteur de l'agriculture est inférieur à 1 million de DA.

SYNTHÈSE : LES ATOUTS ET HANDICAPS

L'analyse des activités économiques du territoire fait ressortir la place prépondérante du secteur agricole un secteur en pleine expansion et qui disposent de nombreux atouts et d'avantages comparatifs importants.

Ce secteur qui devrait servir de moteur à la dynamique de développement de la CA de Ouled Djellal n'utilise pas pleinement son potentiel par manque d'encadrement et de mobilisation des acteurs qui agissent de manière dispersée.

Les acteurs des différentes filières agricoles opèrent pour une part dans l'informel au niveau de la vente des services et des intrants agricoles et au niveau de la commercialisation de la production. Dans cette situation l'organisation est difficile et il faut passer par le renforcement des structures formelles pour organiser les filières et élaborer avec la participation des agriculteurs des stratégies de développement. Le rôle des institutions et des structures administratives, techniques et scientifiques est prépondérant et il faudrait arriver à élaborer un programme commun pour le développement des filières en concertation avec les différents acteurs.

La C.A d'Ouled Djellal dispose d'une force de travail en constante augmentation où la participation de la femme est très appréciable, ainsi que d'un niveau de chômage « apparent » très faible comparativement à la moyenne nationale.

Les autres secteurs à savoir, le commerce, le transport sont d'un niveau répondant aux besoins banaux de la population.

Si le secteur artisanal est présent, il reste embryonnaire, mais mérite d'être développé en fonction de la spécificité de la région et de son potentiel d'un savoir-faire ancestral.

Par contre, l'activité liée au secteur du tourisme est quasiment absente ; toutefois sans être une destination touristique d'exception, certains sites naturels et historiques d'Ouled Djellal méritent d'être mis en valeur. De plus, sa position entre le Nord Est et le Sud Est, offre l'opportunité de faire de ce territoire, une halte/relais pour les voyageurs où il s'agira de créer les infrastructures hôtelières adéquates et adaptées à une clientèle diversifiée (en

mission professionnelle et d'affaire, familles, se déplaçant durant les périodes des vacances scolaires, routiers, …).

Dans l'avenir, il est indispensable de développer l'activité agricole, tout en tenant compte de la ressource en eau par l'utilisation des systèmes permettant une économie de l'eau. L'élevage particulièrement ovin et camelin, doit être mené dans la perspective de passer d'un modèle extensif à semi intensif, avec comme objectif la préservation et l'amélioration des pâturages steppiques.

La C.A de Ouled Djellal est devenue un important carrefour, qui permet d'éviter le détour par la commune de Biskra et de raccourcir les distances via la RN 46 et la RN 46 A qui relient le région Nord du pays par Boussaâda à la région Sud par Touggourt.

L'importance des flux routiers enregistrés au niveau de Bir Naam permet d'envisager l'organisation d'une logistique de transport qui tiendrait compte de l'importante production agricole de la région et de sa distribution à travers les wilayas Nord du pays.

Une organisation de la logistique des transports serait nécessaire à moyen terme pour permettre le développement des échanges des passagers et des marchandises. Cette logistique devra s'accompagner de l'amélioration du réseau routier, notamment dans la commune de Doucen (dédoublement de la voie et construction d'un nouveau pont). Elle doit être accompagnée d'infrastructures commerciales adéquates : un marché de gros, de dimension régionale et un abattoir.

VI. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, GESTION LOCALE ET GOUVERNANCE

L'analyse du cadre institutionnel et juridique constitue l'un des principaux éléments du diagnostic territorial. Cette analyse s'appuie sur l'étude des textes mettant en place les nouvelles circonscriptions administratives du Sud, sur celle des acteurs principaux et leurs relations ainsi que sur les instruments utilisés. Elle vise à dégager les implications des réformes mis en œuvre au niveau de ces nouvelles entités administratives, à mettre en évidence les dysfonctionnements et à dresser ainsi une ébauche des axes d'orientations.

Toutefois, du fait de la non disponibilité de quelques documents nécessaires à l'analyse, comme ceux portant sur le patrimoine et les ressources financières ou sur les budgets des communes, certains aspects de cette évaluation ne seront intégrés qu'après restitution de la première phase de l'étude.

6.1 . LA WILAYA-DÉLÉGUÉE ET SON FONCTIONNEMENT

La place et le rôle, ainsi que les missions principales de la wilaya et de la commune ont connu des changements depuis la promulgation de l'ordonnance N°67-24 du 18 janvier 1967 ; ceci en rapport avec l'évolution et les mutations, qu'a connu le pays, donnant lieu à de nouveaux textes régissant les collectivités territoriales :

- Le premier changement s'est opéré en 1990, par la promulgation des Lois N°90-08 et N°90-09 régissant, respectivement le fonctionnement des communes et des wilayas.
- Le deuxième changement est effectué en 2011 et 2012, à travers la Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 et la Loi n° 12-07 du 21 février 2012, qui régissent actuellement le fonctionnement des communes et celui des wilayas du pays.

Aujourd'hui, des réformes sont en cours touchant directement aux collectivités locales où la décentralisation de la décision est perçue comme l'élément fondamental, dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration ; afin de consolider la capacité des collectivités locales à agir, pour le développement de leur territoire et le bien-être de leurs populations.

En effet, l'Algérie s'est engagée depuis la fin des années quatre-vingt dans un processus de déconcentration et de décentralisation aussi bien dans le domaine productif que territorial, ainsi qu'un grand mouvement de réforme et de modernisation des administrations publiques, en s'appuyant sur plusieurs axes, dont les plus urgents :

Le premier chantier est axé sur les administrations centrales dont l'objectif consiste à opérer un recentrage de ces administrations sur leurs missions stratégiques et à redéployer les activités de gestion sur les espaces de responsabilités aux niveaux décentralisés et déconcentrés.

Le deuxième chantier est consacré aux collectivités territoriales et à l'administration locale, avec deux objectifs à mener de façon simultanée que sont l'approfondissement de la décentralisation et celui de la déconcentration qui, loin d'être contradictoires, ces deux formes d'administration se complètent plus qu'elles ne s'opposent.

L'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration est une condition de l'élargissement de la démocratie participative et de proximité par l'implication de la population dans toutes les étapes du processus de prise de décision dans la gestion des affaires publiques.

L'objectif ultime de ces réformes, est celui de consacrer la commune en tant que collectivité locale de proximité, la wilaya en tant que collectivité de solidarité intercommunale et à terme l'espace de planification territoriale comme espace de développement harmonieux et équilibré (Texte législatif « Avant-projet de loi-cadre fixant les règles générales d'organisation et d'administration du territoire. » de 2002).

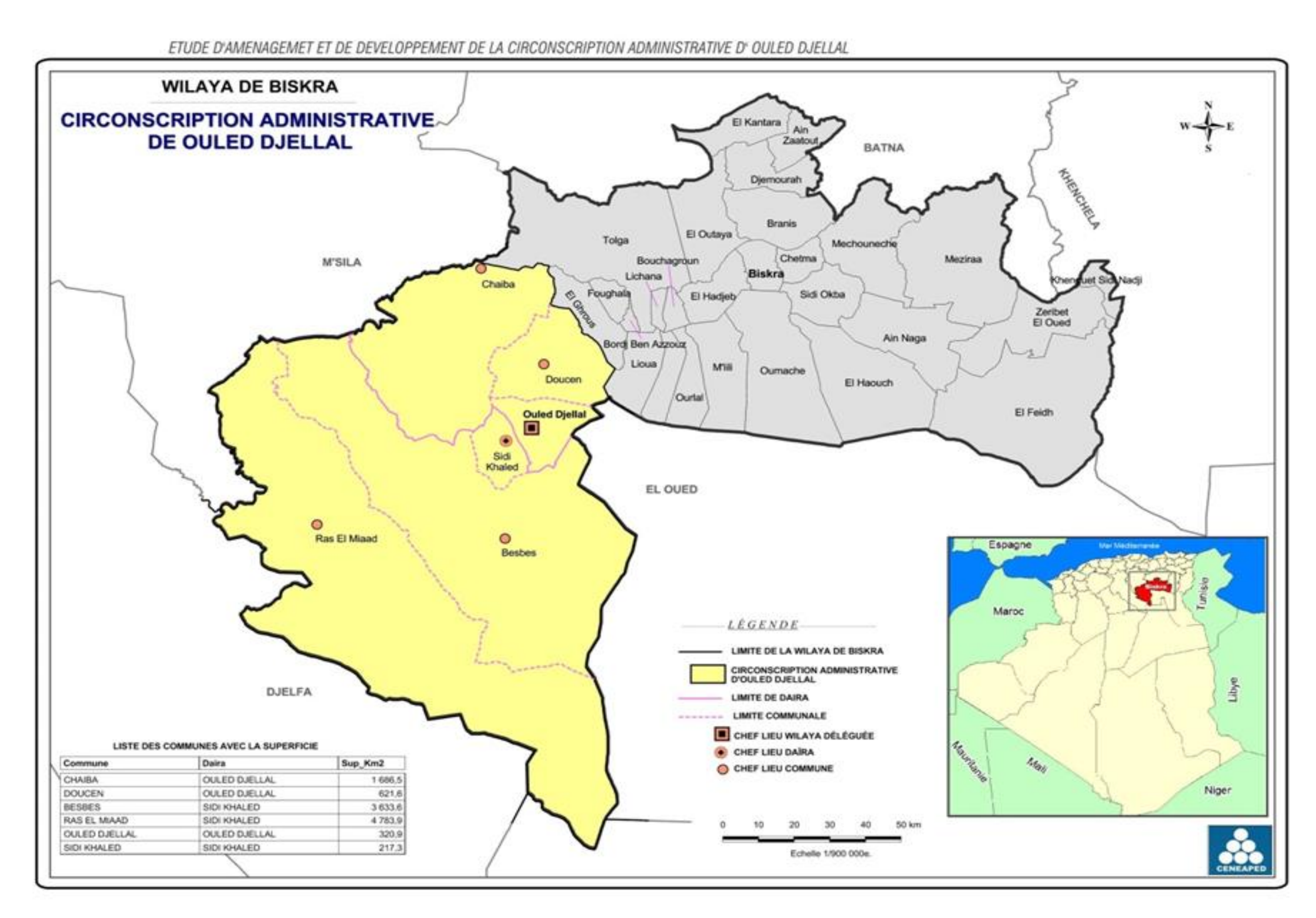
C'est dans cette perspective que s'inscrit le décret N° 15-140 du 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans les wilayas du Sud. La décision de créer des circonscriptions administratives ou "wilaya-déléguée" est perçue comme une étape indispensable pour assurer une meilleure assise à l'action de décentralisation/déconcentration, de renforcer le découpage administratif, vu l'immensité du territoire en particulier dans ces régions du Sud où les disparités socioéconomiques sont incontestables. Si le système d'administration du pays comprend l'Etat, les wilayas et les communes, cette nouvelle « notion territoriale » est axée sur le rapprochement du centre décisionnel du citoyen notamment dans ces wilayas du Sud qui sont caractérisées par l'étendue de leur territoire et l'éloignement des centres de décision. Elle a permis d'ériger dix (10) circonscriptions administratives : Ouled Djellal (Biskra), El Meniaa (Ghardaïa), Touggourt (Ouargla), El-Meghaier (El-Oued), Djanet (wilaya d'Illizi), In-Salah et In-Guezzam (Tamanrasset), Timimoune et Bordj Badji-Mokhtar (Adrar) et Béni-Abbés (Bechar), pour impulser une nouvelle dynamique de développement socio-économique de ces territoires et œuvrer pour un réel développement local.

Aussi, la mise en place de cette nouvelle organisation ou ce nouveau modèle de « gouvernance locale » des territoires du Sud, s'inscrit dans la perspective d'impulser un véritable décollage économique de ces régions, d'assurer un meilleur encadrement territorial, de promouvoir l'équité spatiale et sociale, dans le cadre d'une politique efficace de développement et d'aménagement du territoire en s'appuyant sur les deux opérations de déconcentration et de décentralisation

6.1.1 ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DE LA C.A.

La Circonscription Administrative d'Ouled Djellal est créée par le Décret présidentiel N°15-140 du 27 mai 2015, portant création également de neuf (09) autres circonscriptions administratives dans les wilayas du Sud. Cette circonscription administrative ou « wilaya déléguée » d'Ouled Djellal est composée de six (06) communes qui sont organisées en deux Daïras :

- Daïra d'Ouled Djellal avec les communes d'Ouled Djellal, Chaïba et Doucen;
- Daïra de Sidi Khaled avec les communes de Sidi Khaled, Ras El Miaad et Besbes.



LISTE DES COMMUNES AVEC LA SUPERFICIE

Commune	Daira	Sup_Km2
CHAIBA	OULED DJELLAL	1 686,5
DOUCEN	OULED DJELLAL	621,6
BESBES	SIDI KHALED	3 633,6
RAS EL MIAAD	SIDI KHALED	4 783,9
OULED DJELLAL	OULED DJELLAL	320,9
SIDI KHALED	SIDI KHALED	217,3

Figure 27 : Circonscription administrative d'Ouled Djellal

La commune qui est définie comme la collectivité territoriale de base, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, fait face à un volume considérable de missions et d'attributions. Ces multiples missions confiées à la commune, se déploient dans des secteurs d'activités divers, intéressant à la fois les questions de développement économique local, de développement social, de protection de l'environnement, d'animation culturelle, des activités sportives et de jeunesse, etc.… Toutefois, il a été relevé par les élus locaux que l'inadéquation entre les missions exercées par la commune et les ressources mises à sa disposition (humaines et financières), peut être considérée comme la source des insuffisances de la qualité des prestations assurées par les services de la commune ; cette situation a été accentué par l'éloignement du centre de décision qui est aujourd'hui, en voie d'atténuation.

- **Le Wali Délégué**

La C.A d'Ouled Djellal est dirigée par un Wali-Délégué qui agit dans ses fonctions sous l'autorité du Wali de la wilaya de Biskra dont le siège se situe à 125 Km de celui d'Ouled Djellal.
Selon le Décret N°15-140, le Wali délégué est chargé, de plusieurs missions liées :

- A l'animation et le contrôle des activités des communes.
- A la mise en place d'actions de mise à niveau des services et établissements publics au niveau de la C.A.
- A l'exécution des lois et règlements en vigueur, des décisions du Gouvernement et du conseil de la wilaya ainsi que les délibérations de l'assemblée populaire de wilaya, au niveau de la wilaya déléguée.
- Au respect des prescriptions réglementaires relatives à la construction, l'aménagement et l'urbanisme.
- A la mise en œuvre des mesures relatives à la préservation et la protection de l'environnement.
- A prendre toutes les mesures et actions favorisant le développement économique et la promotion de l'emploi.
- A la promotion des activités agricoles et l'encouragement de toute initiative favorisant l'investissement.

En tant que représentant direct du Wali, il est considéré comme étant le prolongement de l'administration au niveau de cette nouvelle « entité territoriale ».

Pour assurer le fonctionnement de l'administration, le Wali-délégué dispose :

- D'un secrétariat général, dirigé par un secrétaire général.
- D'un cabinet, dirigé par un chef de cabinet.
- D'une direction déléguée de la réglementation, des affaires générales et de l'administration locale, dirigée par un directeur délégué.
- De services déconcentrés de l'État qui sont organisés en directions déléguées au niveau de la C.A
- D'un organe de coordination, dénommé ***le Conseil de la Circonscription Administrative*** qui est composé des directeurs délégués.

La « wilaya-déléguée » constitue ainsi, une « institution administrative territoriale » où il y a une absence de cohabitation d'organe élu au suffrage universel (Assemblée de wilaya-déléguée) avec un organe représentant l'administration, en l'occurrence le wali-délégué. En effet, les élus (P/APC) ne participent aux réunions du Conseil de la C.A qui est le cadre de coordination et de concertation des services déconcentrés implantés au niveau de la circonscription administrative, qu'à titre consultatif ; ce qui a engendré certaines discordances et des relations ambigües au sein de ce conseil. Cette entité qui ne dispose pas d'instance de délibération, demeure toujours, selon les élus locaux et les représentants de la société civile, dépendante de la wilaya-mère en général et du Wali de Biskra en particulier, qui est l'unique ordonnateur de toutes les dépenses effectuées par la C.A en l'absence d'une autonomie financière et d'un budget propre à la C.A d'Ouled Djellal. Les élus considèrent que *« tout est centralisé, que ce soit les décisions, les initiatives, les finances et même les programmes ; il ne sert donc à rien de créer des wilayas déléguées dont l'objectif est d'en décentraliser la gestion du chef-lieu de wilaya ».*

Aujourd'hui, avec l'augmentation du nombre de directions déléguées (Décret N°18-303 du 05 décembre 2018), le Conseil Consultatif serait constitué d'un nombre élevé de directeurs des services déconcentrés ; d'où la difficulté au wali-délégué d'animer et de coordonner les tâches et missions de ses collaborateurs. Ne faudrait-il pas reconsidérer l'organisation et le fonctionnement (Conseil restreint) de cette instance afin qu'elle puisse être un lieu de réflexion, de prospective territoriale et également un lieu de prise de décisions pour assurer le développement économique et social de ce territoire qui est en formation, dans le respect des attributions dévolues par la Loi.

➢ L'administration déconcentrée

Selon le décret de 2015, les services déconcentrés de l'État, choisis en fonction de leur importance et intérêt au niveau local, sont au nombre d'une dizaine et organisés en directions déléguées dont certaines ont été regroupées. Ces services déconcentrés sont fixés comme suit :

- Direction déléguée à l'énergie ;
- Direction déléguée à la promotion de l'investissement ;
- Direction déléguée aux services agricoles ;
- Direction déléguée au commerce ;
- Direction déléguée à l'habitat, à l'urbanisme et aux équipements publics ;
- Direction déléguée au tourisme, à l'artisanat et à la formation professionnelle ;
- Direction déléguée à la jeunesse et aux sports ;
- Direction déléguée aux ressources en eau et à l'environnement ;
- Direction déléguée aux travaux publics ;
- Direction déléguée à l'emploi ;
- Direction déléguée à l'action sociale ;

Ces directions déléguées sont des répliques (ou des relais), à l'échelle de la Circonscription administrative, des directions qui forment l'exécutif de la wilaya – mère. Elles ont pour mission d'exécuter les programmes de leurs secteurs respectifs et les actions déconcentrés au niveau daïras et communes. Ces structures mènent leurs missions, sans personnel adéquat, sans autonomie financière et ne disposant d'aucune compétence particulière ni de prérogatives dans la prise de décision, malgré les missions qui leurs sont dévolues. Leurs charges consistent à gérer les tâches courantes, à exécuter les programmes de leurs secteurs

respectifs et à transmettre les situations et informations mensuellement, à leur tutelle directe, à savoir la direction-mère de Biskra

Par décret présidentiel N°18-303 du 05 décembre 2018 modifiant et complétant le décret présidentiel N°15-140 du 27 mai 2015, ces directions-déléguées viennent d'être renforcées par de nouvelles structures au nombre de six (06) dont l'éclatement des secteurs du tourisme et de l'artisanat de la formation professionnelle. La création de la Direction déléguée de la programmation et du suivi budgétaire (D-DPSB), des Domaines et de la conservation foncière ou de la Direction déléguée du tourisme et de l'artisanat, constitue une avancée notable dans le processus de décentralisation de la décision administrative et financière pour la mise en place d'une entité territoriale « autonome et de plein exercice » même si, selon l'article N°7 de ce nouveau décret « Le wali délégué exerce ses attributions sous l'autorité du wali de la wilaya ». De ce fait, l'article N°12 du décret 15-140 attribuant délégation de signature au wali délégué, lui conférant ainsi la qualité d'ordonnateur, prendrait tout son sens.

6.2 LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES ET CADRE DE CONCERTATION

6.2.1 LES RELATIONS WILAYA-MÈRE ET "WILAYA-DÉLÉGUÉE"

Les actions de décentralisation et de déconcentration ainsi que la réhabilitation des collectivités territoriales (wilaya et communes) et le transfert des pouvoirs et des compétences vers ces entités, sont plus qu'indispensables dans ces régions du Sud du pays qui connaissent un grand retard en matière de développement économique et social, malgré les grands efforts accomplis par les pouvoirs publics. Les disparités économiques et sociales sont manifestes comparativement aux régions du Nord, déséquilibre qui est considéré comme le résultat de l'inégale affectation des ressources de développement. A priori, ce développement s'effectue en termes de « centre-périphérie », révélant un territoire d'Ouled Djellal comme un espace peu développé, peu attractif alors qu'il renferme des ressources naturelles, patrimoniales et économiques relativement conséquentes.
Les relations sont régies par les textes réglementaires, en particulier le code de wilaya ainsi que le décret N°15-140 du 27 mai 2015, complété et amendé par le récent décret présidentiel N°18-303 du 05 décembre 2018.
Depuis sa création, la C.A d'Ouled Djellal a fonctionné, selon les différents acteurs locaux, comme un appendice de la wilaya de Biskra.
Dans son fonctionnement, l'organisation de l'administration de la C.A demeure classique de type vertical, une « décentralisation administrative par délégation ». En effet, le Wali délégué, en tant que représentant de l'Etat, administre son « territoire », assure l'animation et le contrôle des activités des communes, coordonne les tâches des différentes structures techniques déconcentrées, ainsi que les autres missions dévolues par la loi sous l'autorité du Wali de Biskra. Il est tenu ainsi, de rendre compte mensuellement au Wali de la situation de la C.A d'Ouled Djellal dans tous les secteurs et tous les domaines d'intervention (Article 13 du Décret N°15-140 du 27 mai 2015). Pour ce faire, il réunit régulièrement le Conseil Consultatif qui constitue le cadre de coordination et de concertation des différents services implantés dans la C.A.
Même s'il y a eu la création de quelques directions déléguées au niveau du chef-lieu d'Ouled Djellal dans le but de rapprocher le centre de décision des citoyens et assurer un service

public efficient, ces structures n'ont eu aucun impact sur la vie économique et sociale, car ne disposant pas d'un encadrement responsable et sont dépourvues de tout pouvoir décisionnel ; ne faisant qu'exécuter les programmes décidés par la hiérarchie. Les relations sont de nature réglementaire, de type hiérarchique où les prises de décision relèvent des directions centrales siégeant au niveau de Biskra.

Le constat qui peut être établi est celui de la pérennité de la démarche sectorielle et verticale, sans vision prospective et territoriale et des échanges entre les différents services insuffisants pour l'instauration du travail en transversalité (autarcie administrative). Cette situation peut être liée à l'absence d'un cadre idoine pour accomplir cette mission et pour se positionner par rapport aux véritables enjeux de développement du territoire d'Ouled Djellal.

Toutefois, avec la création d'une nouvelle Circonscription administrative et la multiplication des Directions déléguées, on permet certes une déconcentration, mais on ne change guère les méthodes de gestion et de communication. Il est tout d'abord clair et parfaitement admis en Algérie qu'on est toujours en prise avec une vision encore centralisatrice, malgré une volonté politique pour aller vers la décentralisation.

L'organisation administrative classique n'a pas changé ainsi que la démarche qui demeure alors verticale, avec un mode de gouvernance hiérarchique et très centré sur le partage des tâches par secteur.
Par ailleurs, l'empreinte administrative se trouve consacrée partout, du fait de l'architecture même du dispositif institutionnel qui laisse peu de champ pour l'expression des avis techniques et à la participation des acteurs de la société civile.

6.2.2 LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNES ET LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ETAT

Les services déconcentrés jouent un rôle d'encadrement, d'appui et de contrôle de la légalité au niveau des communes de la C.A, comme pour l'ensemble des communes algériennes. Cette position de contrôle leur confère une très forte influence sur l'ensemble des acteurs locaux. Malgré un contexte de décentralisation, marqué par des avancées significatives en termes de responsabilisation de la collectivité locale de base, force est de constater sa dépendance vis-à-vis de l'autorité administrative (Wali et Wali Délégué), en termes d'octroi de projets de développement (PCD, PSD ou autres) et d'approbation ou de visas pour conférer à leur volonté une légalité. La lenteur dans le traitement des dossiers, et donc dans la concrétisation des programmes rend encore plus complexes les relations entre ces niveaux.

Par contre, pour ce qui concerne les services techniques implantés dans la Circonscription Administrative, leur rôle d'appui, de conseil et d'encadrement technique sont au niveau de la C.A d'Ouled Djellal déficitaires, eu égard au manque de personnel et de moyens d'intervention caractérisant leurs structures. Cette situation engendre des problèmes de coordination des activités et missions, qui sont réalisées dans le cadre d'interventions de projets et programmes de développement de la commune.
L'article 5 du code de la wilaya (Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya) n'a pas été projeté sur la circonscription administrative d'Ouled Djellal, à savoir le transfert des missions et charges est « accompagné de l'affectation des ressources financières nécessaires à leur couverture permanente ». Cette situation a engendré un certain discrédit sur la C.A de la part des élus, considérant que la création d'une structure sans pouvoir décisionnel a

complexifié les rapport et relations entre l'administration et les communes. Les différents intervenants dans les « focus-group », aussi bien les élus que les autres acteurs de la société civile, considèrent que « la "wilaya-déléguée" ne dispose d'aucune autonomie (financière, prise de décision, …) et ne peut donc répondre aux attentes des populations en matière de développement local; de grands retards également sont enregistrés dans le traitement des dossiers au niveau du chef-lieu de wilaya ».
Les élus locaux considèrent que la centralisation de la prise de décision, le faible niveau de l'encadrement de leurs institutions ainsi que les prérogatives « tronquées » des élus en général et du P/APC en particulier, entrainent des relations conflictuelles entre les différents acteurs institutionnels locaux. Les collectivités territoriales sont, aujourd'hui, des acteurs au pouvoir limité; le fossé reste important entre le cadre juridique et la pratique du pouvoir centralisé.
En définitive, les relations entre les différents acteurs se caractérisent par des rapports de pouvoir et de domination, déterminés par les ressources contrôlées par chacune des parties prenantes.

6.3 . LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE BASE : DES CAPACITÉS À RENFORCER

Cellule fondamentale de la décentralisation et dans l'organisation territoriale, la commune est à la fois, "une unité insérée dans l'Etat qu'elle a l'obligation de servir, et une unité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement qui lui incombent en propre". Pour accomplir les nombreuses missions qui lui sont octroyées par la Loi, la commune doit disposer de capacités appropriées en terme d'organisation, de gestion, de ressources financières, mais également en terme de ressources humaines.

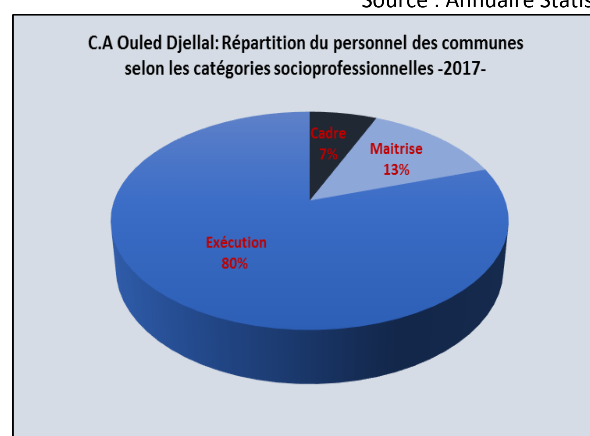
6.3.1 L'ADMINISTRATION COMMUNALE : UNE DÉFICIENCE EN RESSOURCES HUMAINES

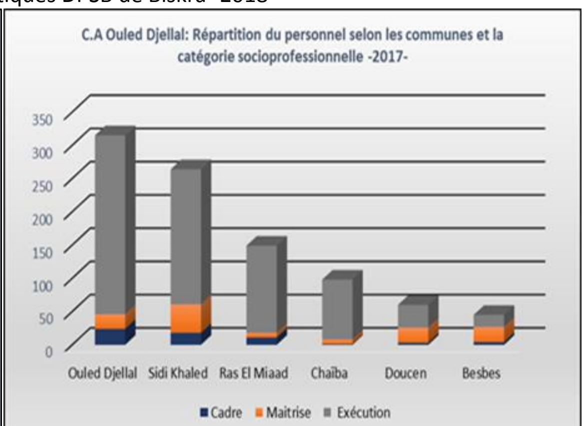
Les ressources humaines constituent l'un des facteurs dont dépend le niveau du fonctionnement des collectivités locales. Pour ce facteur, les procédures liées au recrutement des personnels communaux, la structure des effectifs des communes ainsi que le problème que pose la formation, sont des éléments qui permettent d'en apprécier l'efficacité et l'efficience de la commune.
La commune dont la gestion est assurée par deux organes essentiels, l'Assemblée Populaire Communale (organe délibérant) et un organe exécutif (le Président de l'Assemblée), dispose d'une administration, animée par un Secrétaire Général sous l'autorité du P/APC.
Le personnel de l'administration des six (06) communes de la C.A d'Ouled Djellal est assuré par 931 agents entre permanents et temporaires, soit un agent communal pour 240 habitants. Sa répartition spatiale fait ressortir une nette concentration au niveau des deux grandes communes que sont Ouled Djellal et Sidi Khaled qui ont respectivement 315 et 264 agents ; représentant 62,20% de l'ensemble du personnel des communes de la C.A. Par contre, la commune de Chaïba, avec une population de 16636 habitants, compte 38% d'agents de plus que la commune de Doucen qui abrite une population (33193 habitants) qui représente le double de celle de Chaïba.

Tableau 82 : Répartition du personnel des communes selon les catégories socioprofessionnelles-2017-

CSP / Communes	Cadre	Maitrise	Exécution	Total	Taux Encadrement	Ratio : Nombre Cadres/1000 habitants	Taux encadrement 2015
Besbes	4	23	18	45	**8,89**	0,30	**7,55**
Ouled Djellal	24	22	269	315	**7,62**	0,72	**7,56**
Ras El Miaad	11	7	131	149	**7,38**	0,40	**7,28**
Sidi Khaled	18	43	203	264	**6,82**	0,33	**7,3**
Doucen	3	23	34	60	**5**	0,09	**4,86**
Chaïba	1	7	90	98	**1,02**	0,06	**0,93**
Σ Wilaya Déléguée	61	125	745	931	**6,55**	0,27	**5,91**

Source : Annuaire Statistiques DPSB de Biskra -2018-





La répartition selon les catégories socioprofessionnelles fait apparaitre une très nette prédominance du personnel d'exécution (870 agents entre maitrise et exécution); laissant entrevoir par conséquent un faible niveau d'encadrement. En effet, malgré une légère amélioration par rapport à l'année 2015, le taux d'encadrement reste faible, 01 cadre/ 3661 habitants (ou 0,27 cadre/1000 habitants), loin des normes admises, représenté par 61 cadres, soit 6,55 % de l'ensemble des personnels des communes. Ce taux d'encadrement est largement inférieur à celui de la C.A d'Ouled Djellal qui est de 15,54 %, mais il est du même niveau que celui de la C.A de Béni Abbes (5 %) ou à celui de la C.A d'El Meghaier (6,02%).

Cependant, des disparités sont à relever selon les communes où ce taux d'encadrement varie de 8,89 % pour Besbes (la meilleure situation) à 1,02% à Chaïba (la situation la plus critique). Ce n'est pas donc pas le chef-lieu de la C.A, Ouled Djellal ni le chef-lieu de Daïra de Sidi Khaled qui dispose du meilleur taux d'encadrement, mais plutôt la plus petite commune de la circonscription.

Néanmoins, toutes les communes ont connu une légère amélioration du niveau de leur encadrement comparativement à la situation de 2015, à l'exception de la commune de Sidi Khaled qui a connu une légère baisse.

Le faible niveau de l'encadrement des communes de la circonscription administrative d'Ouled Djellal, ainsi que les capacités managériales des élus des APC ne permettent pas d'initier et de faire le suivi des programmes de développement dont pourrait bénéficier la commune.

La question de l'organigramme des communes peut être également avancée en soulevant son inadaptation aussi bien au statut et à la vocation de ces communes ; comme Ouled Djellal qui est passé d'une ville moyenne, chef-lieu de daïra à un chef-lieu de Circonscription

Administrative. Toutefois, la fonction de planification et de développement économique n'apparait pas dans les activités contenues dans l'organigramme de la commune. Cela implique que la commune n'intervient pas directement dans cette sphère et qu'elle ne fait qu'exécuter les programmes de développement octroyés par la tutelle et gérer les affaires courantes. Sans grande capacité d'études et d'expertises, sans moyens de réalisation rationnels, sans pouvoir de décision autonome, les communes demeurent un acteur passif du développement, car les prises de décisions sont du ressort d'autres instances et d'autres organes.

6.3.2 LES PROGRAMMES ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- ***Les programmes sectoriels (PSD)***

Le financement du développement local constitue une des questions cruciales qui accompagne la réussite du projet du développement au niveau local. Dans ce contexte, l'un des outils les plus en vue pour financer les différents secteurs économiques est le Plan Sectoriel de Développement (PSD) ; ce plan concentre des montants financiers importants par rapports aux autres plans du financement du développement local. Ainsi, avec la création de la C.A d'Ouled Djellal, de grands efforts ont été consentis par les différents secteurs par le lancement d'un programme « spécial » afin de consolider la base infrastructurelle et économique de la nouvelle « wilaya-déléguée » d'Ouled Djellal.
Toutefois, les données fournies par DPSB (Annuaire statistique 2017) de la wilaya ne permettent pas une lecture des programmes sectoriels destinés aux communes de la C.A d'Ouled Djellal afin de mesurer la part des opérations engagées depuis sa création.
Au niveau de l'ensemble de la wilaya de Biskra, à savoir les douze daïras et trente-trois communes, les dotations au titre des programmes sectoriels (PSD et autres) qui représentent la principale source de financement du développement local, sont relativement importantes.

En effet, l'ensemble de la wilaya de Biskra enregistre un programme en cours, aux titres du PSD, du PCD et du FSDRS (2012-2014), composé de 903 opérations, correspondant à une enveloppe financière de 144 793 825 000 DA.
La consommation totale des crédits de paiement au 31/12/217 est de 80 820 635 539, soit un taux de consommation de 55,82%.
Les programmes sectoriels déconcentrés (PSD) s'accaparent de l'essentiel des actions, en enregistrant 70% de l'ensemble des programmes de la wilaya, soit 628 opérations qui sont dotées d'une enveloppe financière de 141 018 771 000 DA, soit 97,39% de la dotation financière globale.

Par contre, la dotation financière au titre du programme PCD (3 775 054 000 DA), à travers les 275 opérations, ne représente qu'une très faible part, soit 2,61 % de la dotation globale.
Pour la seule année 2017, la wilaya s'est vu inscrire 189 opérations tous programmes confondus (PSD, PCD et FSDRS), totalisant une enveloppe financière de 2 031 396 000 DA.
Contrairement aux années précédentes, le Programme Sectoriel de Développement (PSD) a enregistré une faible part comparativement aux autres sources de financement, avec seulement 50 opérations, soit 26,45% du total, impliquant une enveloppe financière de 588 960 000 DA qui représente seulement 29% du financement.
Par contre le financement au titre des programmes PCD, occupe une bonne place en enregistrant 189 opérations, soit 73,55% des opérations et une enveloppe financière de 1 442 436 000 DA (71 % de la dotation globale de la wilaya).

Les dotations financières par secteur, au titre des PSD, pour la période de 2015/2018, vont à la réalisation des priorités du moment, tels que les infrastructures économiques et administratives (35,93%), le secteur de l'agriculture et de l'hydraulique (21,52%), les infrastructures sociales et culturelles (24,66%). Toutefois le secteur de l'éducation et de la formation a bénéficié d'une enveloppe qui représente 14 % de la dotation globale (renforcement des structures d'accueil, cantines et transport).

➢ *Le Plan de développement local (PCD)*

Les programmes de développement dont bénéficient les communes soit directement sous forme de « PCD », soit sous forme de subventions de la Caisse de Solidarité et de garantie des Collectivités Locales (CSGCL) constituent une aide très appréciable qui contribue à l'amélioration des indicateurs de développement et des conditions de vie des citoyens.

Pour les communes de la C.A d'Ouled Djellal, comme pour les autres communes du pays, l'établissement du programme annuel est une donnée fondamentale. Cependant, du fait niveau de leurs ressources financières, les propositions qu'elles soumettent à la hiérarchie et qu'elles considèrent comme nécessaires et prioritaires, ne sont pas toutes retenues et acceptées. Effectivement, le programme définitif est arrêté par la wilaya qui peut procéder soit à des suppressions, soit à des modifications en fonction de ses propres paramètres et logiques. Ceci démontre que la prise en charge du développement local dépend en grande partie de la marge de manœuvre accordée aux collectivités locales et qu'elles sont entièrement dépendantes de l'état central ; leur responsabilisation dans le processus de développement n'est ni globale ni entière.

❖ *Évolution des dotations au titre du PCD 2015-2018*

Les « PCD », programmes d'équipement octroyés par l'Etat sont considérés à tort comme des plans de développement. Depuis la date portant sa création (27 mai 2015) jusqu' à la fin de l'année 2018, les six communes de la C.A d'Ouled Djellal ont bénéficié de **153 opérations** pour un montant global de **1191008000 DA**, soit un ratio de 5332 DA/habitant qui est trois fois inférieur à celui de la C.A d'Ouled Djellal (15514 DA/habitant) pour la même période. Toutefois, la tendance générale des dotations au titre des programmes PCD est à la baisse passant de 425944000 DA en 2015 à 200546000 DA, soit une baisse de plus de 50% en moins de quatre ans.

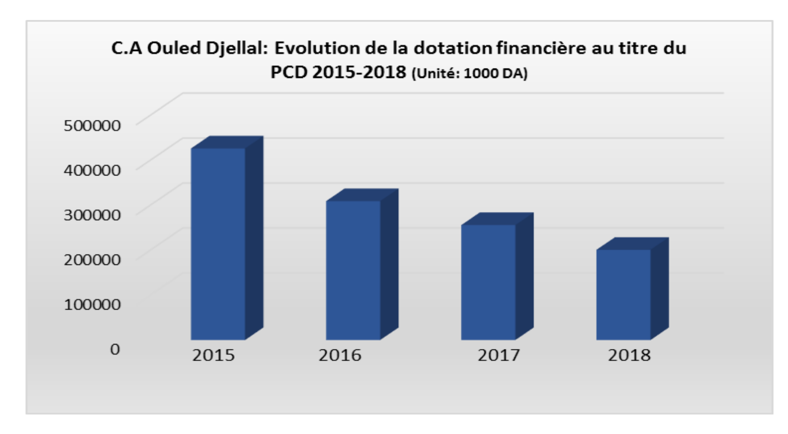
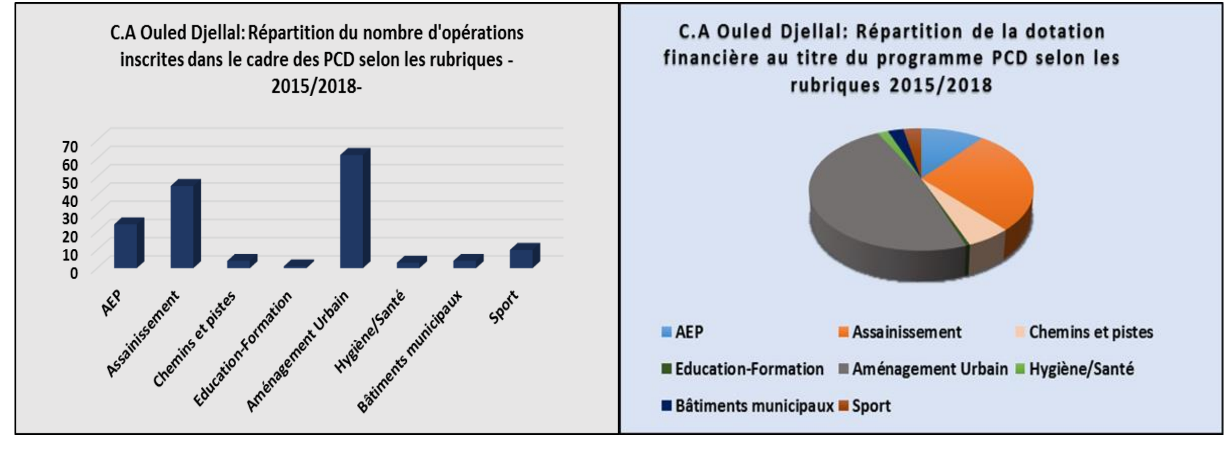


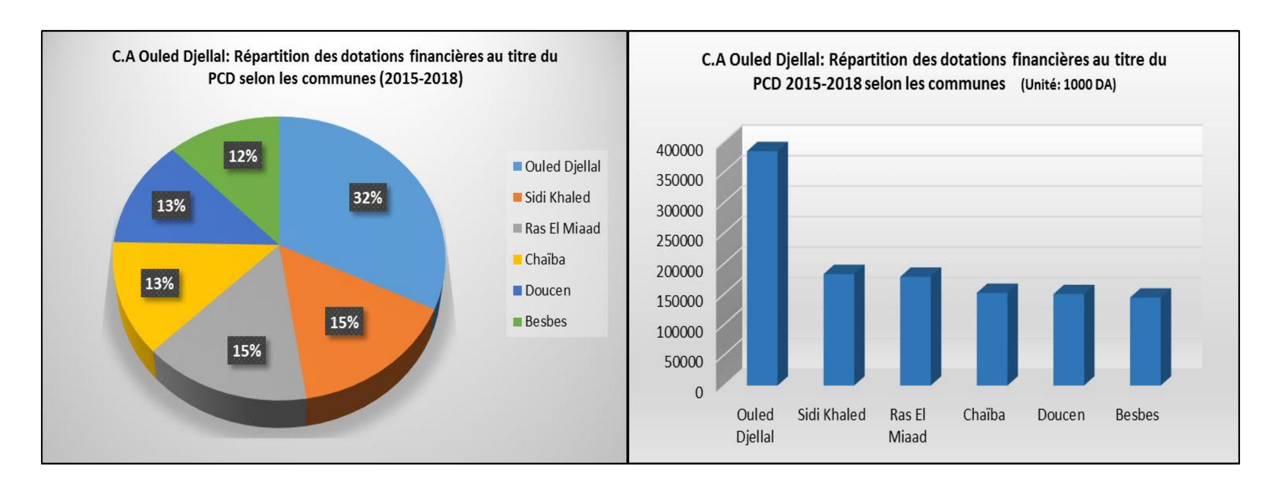
Tableau 83 : C.A Ouled Djellal : Evolution des dotations financières par commune et par secteur au titre du programme PCD 2015 -2018 (Unité : 1000 DA)

Commune	ANNEE	AEP	Assainissement	Chemins et pistes	Education-Formation	Aménagement Urbain	Hygiène/ Santé	Bâtiments municipaux	Sport/ Jeunesse	TOTAL
OULED DJELLAL	2015	-	31939	31600	-	74300	-	-	-	137839
	2016	4000	22000	-	-	48490	14000	-	-	88490
	2017	9000	37650	-	-	51650	-	2000	-	100300
	2018	11310	26600	-	6000	12650	-	-	-	56560
	S/Total	24310	118189	31600	6000	188090	14000	2000		384189
DOUCEN	2015	-	-	34200	-	-	-	20000	-	54200
	2016	-	31530	-	-	-	-	-	-	31530
	2017	9610	15900	-	-	9500	-	-	-	35010
	2018	-	7350	-	-	17300	-	4500	-	29150
	S/Total	9610	54780	34200	-	26800	-	24500	-	149890
CHAÏBA	2015	-	9500	-	-	8720	7410	-	-	25630
	2016	4650	14900	-	-	41690	-	-	3860	65100
	2017	6175	-	-	-	20755	-	-	-	26930
	2018	-	4450	-	-	21000	-	-	8750	34200
	S/Total	10825	28850	-	-	92165	7410	-	12610	151860
RAS EL MIAAD	2015	1300	20600	-	-	43350	-	-	1000	66250
	2016	3400	12500	-	-	9415	-	-	8000	33315
	2017	7000	4000	-	-	42300	-	-	-	53300
	2018	-	-	-	-	21360	-	-	4070	25430
	S/Total	11700	37100	-	-	116425	-	-	13070	178295
BESBES	2015	16000	-	-	-	41400	-	-	4000	61400
	2016	12503	16800	-	-	8000	-	-	-	37303
	2017	5000	13050	-	-	7000	-	-	-	25050
	2018	6700	6750	-	-	-	-	-	6900	20350
	S/Total	40203	36600	-	-	56400	-	-	10900	144103
SIDI KHALED	2015	-	11830	-	-	68795	-	-	-	80625
	2016	25300	24790	-	-	3100	-	-	-	53190
	2017	-	11000	-	-	4000	-	-	-	15000
	2018	7200	6800	-	-	16156	-	4700	-	34856
	S/Total	32500	54480	-	-	91051	-	4700	-	182671
Σ WILAYA DELEGUEE	TOTAL	129148	329939	65800	6000	570931	21410	31200	36580	1191008

Source : Document DPSB de Biskra -2018-



Selon le type et la nature des projets inscrits dans le PCD, il ressort du graphe ci-dessus que l'aménagement urbain (47,93%), l'assainissement (27,7%) et l'hydraulique (10,84%) sont les principaux postes visés, en consommant 86,84 % de la dotation financière au titre du PCD. Le reste des secteurs est pris en charge par les autres sources de financement tel que le PSD ou le FSDRS.
Toutes ces actions ont pour but de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des populations de la C.A et surtout à mettre en place les infrastructures de base nécessaires au développement socioéconomique des communes.

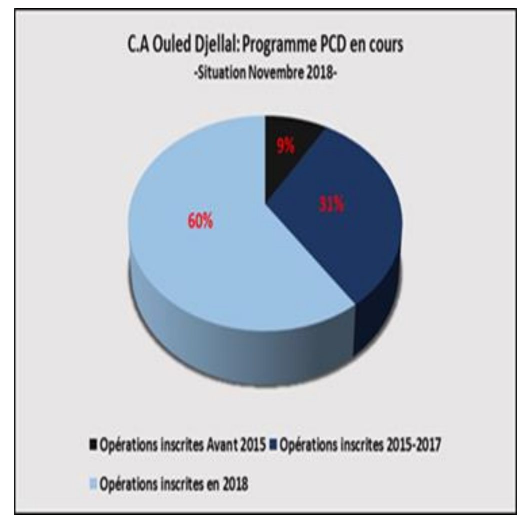


Selon les communes, la répartition de cette dotation financière entre les six communes de la C.A est proportionnelle à leur taille. En effet, les communes ayant bénéficié de la part la plus importante correspondent aux plus grandes communes et en particulier Ouled Djellal en concentrant 32% de de la dotation globale des six communes; le reste des communes a obtenu entre 15 % et 12% de l'enveloppe financière globale.

- ***Opérations en cours (PEC) au titre du programme PCD -2018-***

Selon la situation au 31/11/2018, les programmes en cours pour l'ensemble des six communes de la C.A s'élève à 57 opérations dont 05 inscrites avant 2015, 18 inscrites entre 2015 et 2017 et 34 inscrites en 2018. Ces opérations touchent essentiellement à des actions de proximité et visent l'amélioration du cadre de vie, tels que l'aménagement urbain (18 opérations), l'AEP et l'assainissement avec respectivement 13 et 15 opérations.

Tableau 84 : C.A Ouled Djellal: Opérations en cours (PEC) au titre du programme PCD -Situation Novembre 2018-



Source : Document DPSB de Biskra -2018-

Rubriques	Opérations inscrites Avant 2015	Opérations inscrites 2015-2017	Opérations inscrites en 2018	TOTAL
AEP	3	5	5	13
Assainissement	-	5	10	15
Education/ Formation	-	-	1	1
Aménagement Urbain	-	7	11	18
Hygiène/Santé	-	1	-	1
Bâtiments municipaux	1	-	2	3
Jeunesse et Sport	1	-	5	6
TOTAL	5	18	34	57

Même si l'ensemble des programmes de développement des communes de la C.A d'Ouled Djellal proviennent de l'aide extérieure, à savoir des subventions de l'Etat et de la wilaya, il n'en demeure pas moins que certaines communes mettent en place des programmes relevant de leur propre budget communal, comme Ouled Djellal. Toutefois, l'exécution des projets décidés dans le cadre des PCD et des subventions de la part de la CSGCL ou autres, connaissent des taux de réalisation relativement appréciables malgré quelques retards dans certains projets pour des raisons objectives.

Ces retards peuvent être imputés au manque d'expérience des gestionnaires locaux et en particulier ceux relevant des services techniques, à la lourdeur des instances de validation et de contrôle des opérations, à la carence en entreprises qualifiées à travers le territoire de la « Wilaya déléguée » ...

Ces carences peuvent entrainer un cumul de projets inscrits et non finalisés qui affectent le rythme du développement local, malgré la disponibilité de la ressource financière. Ainsi, l'investissement à lui seul ne peut suffire si la ressource humaine n'est pas présente aux différents échelons de l'administration locale ; d'où la nécessité de renforcer la valorisation des compétences des personnels et gestionnaires locaux.

6.4 . LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

La société civile, composée des syndicats, des partis politiques ainsi que des associations (des citoyens), représente un acteur important dans le processus de développement et de gouvernance locale. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes favorisant ce processus, d'autant plus que les projets de développement sont destinés, en particulier à cette catégorie d'acteurs.

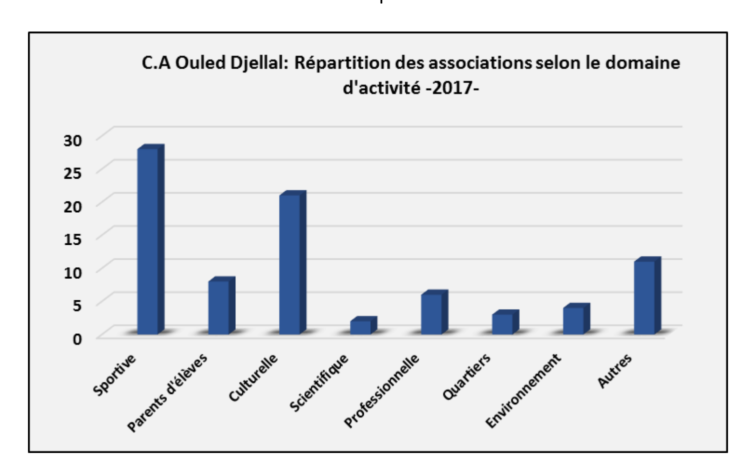
Au niveau de la C.A d'Ouled Djellal, la participation citoyenne à la gestion des affaires locales n'est pas encore formalisée, du fait de l'inexistence de mécanismes ou de dispositifs de consultation et de concertation. En effet, la participation citoyenne à la gestion des affaires locales est à son niveau le plus faible. Ni les communes, ni l'Administration de la C.A n'ont créé des canaux leur permettant d'informer, de consulter les acteurs de la société civile et en particulier les associations, car l'absence de cadre formel pour permettre des échanges

avec l'ensemble de la société civile ou de lieu de concertation, entraine des relations le plus souvent tendues entre les différentes composantes de la communauté d'Ouled Djellal (élus, administration et citoyens, …).

Tableau 85 : Répartition des associations selon le domaine d'activité

Communes	Sportive	Parents d'élèves	Culturelle	Scientifique	Professionnelle	Quartiers	Environnement	Autres	TOTAL
Ouled Djellal	**15**	2	7	1	-	1	2-	6	**34**
Doucen	**6**	1	10	1	3	-	1	4	**26**
Chaïba	**-**	-	-	-	-	-	-	-	**0**
Sidi Khaled	**5**	4	2	-	-	1	-	1	**13**
Besbes	**2**	1	2	-	2	1	1		**9**
Ras El Miaad	**-**	-	-	-	1	-	-	-	**1**
Σ Wilaya	**28**	**8**	**21**	**2**	**6**	**3**	**4**	**11**	**83**

Source : Annuaire Statistique DPSB de Biskra -2018-



Le mouvement associatif est constitué, selon les documents fournis par les services des APC, de 83 associations agréées, conformément à la Loi 12-06 du 12/01/2012.

La couverture de la population est très faible de l'ordre de 0,38 associations/1000 habitants comparativement aux autres régions du pays, tel que la C.A d'El Meniaa qui compte 2,43 associations/1000 habitants. Ces associations activent dans divers domaines, en particulier dans la sphère sportive, culturelle, et socioprofessionnelle ; *ces dernières semblent être les plus actives et les plus dynamiques de la région*. Toutefois, ces associations sont concentrées au niveau de la Daïra d'Ouled Djellal qui compte 60 associations, soit 72,30% de l'ensemble de la C.A d'Ouled Djellal. La chambre d'agriculture est représentée au niveau de Ouled Djellal par un agriculteur et au niveau de la commune de Besbes par un éleveur.

Loin du problème du nombre qui reste à vérifier, c'est l'efficacité, le rendement et le fonctionnement de ce tissu associatif existant qui sont sujets à controverse. Ces associations, relais entre la population et les services de l'administration locale ne font qu'exprimer les besoins/revendications de la population locale et estiment qu'il n'y a pas une volonté de faire participer la société civile à la vie de leur territoire et qu'elles ne sont sollicité que pour des opérations de moindre importance ou une fois les décisions sont prises. En tant qu'intermédiaires entre les pouvoirs publics et la société civile, ces associations et en particulier les « comités de quartiers » sont consultées, dans un cadre informel, pour donner leur avis sur la programmation des projets de proximité.

Selon les participants aux différents « focus-group », le mouvement associatif n'est pas considéré comme un partenaire dans la gestion et les choix des projets communaux et encore moins à l'échelle de la wilaya et ne participe pas au processus de prise de décisions. Il n'est nullement concerté lors de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme, de planification ou des projets touchant à leur territoire (PDAU, POS, PAT, …). Cet état de fait a favorisé par conséquence deux types de comportements :

- ✓ Un comportement passif d'acteurs associatifs « assistés », agissant soit sur injonction de l'administration, soit lors d'évènements conjoncturels ou à l'occasion d'octroi de subventions.
- ✓ Un comportement d'acteurs qui se complaisent dans les revendications tout azimut et qui sont en conflit permanent avec l'administration locale.

Aujourd'hui, les différentes associations d'Ouled Djellal activent chacune dans son domaine sans qu'il y ait de relations entre elles, du fait de l'absence d'un cadre organisationnel, ou d'espace ou lieu pouvant favoriser ce type de relations. Il n'existe aucune forme de relation coopérative entre ces associations qui pourrait conduire à une approche globale de la mise en valeur des ressources dont dispose ce territoire saharien qui est en formation.
L'enjeu est celui de conforter et de fédérer ce mouvement associatif, de lui donner la possibilité d'agir et d'être un partenaire du développement local et d'aller donc, progressivement vers une forme nouvelle de « gestion participative ». D'autant plus que la constitution a introduit dans son article 17, la participation du citoyen dans les affaires publiques « L'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ».

6.5 . LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE DE LA C.A.

L'aménagement du territoire qui est l'un des leviers de la politique publique, est initiée par l'Etat en collaboration avec les collectivités locales. En effet, la politique d'aménagement du territoire qui est menée aujourd'hui par les pouvoirs publics, est basée sur deux approches complémentaires, à savoir une approche sectorielle et une approche territoriale. Toutefois, cette dernière est la plus favorisée car elle s'inscrit directement dans la politique de décentralisation et permet par ailleurs la participation des acteurs locaux et en particulier les citoyens.

Les collectivités locales, la wilaya et la commune, ont les mêmes compétences en matière d'aménagement et de services publics à des niveaux différents, mais cette situation risque de conduire à termes, à des confusions des compétences en matière d'aménagement du territoire et même des services publics. En effet, le domaine d'intervention aussi bien de la wilaya que des communes est très large ; il s'exerce sur la majorité des fonctions de proximité (voirie, transport scolaire, ramassage des ordures ménagères, assainissement, ...) mais aussi en matière économique, culturelle et sociale, ainsi qu'en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire.

Mais, il s'avère qu'avec la faible capacité en ressources humaines, et particulièrement en encadrement technique, la commune a tendance à se décharger de cette mission, en dehors des études touchant directement à son territoire, à l'action locale mais tout en s'appuyant sur les services techniques déconcentrés de l'administration locale.

6.5.1 LE SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SNAT)

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, élaboré par l'Etat et érigé en loi en 2010, est un instrument qui exprime la vision prospective de l'occupation du territoire à long terme. C'est un instrument juridique qui fait du développement des zones sahariennes un impératif de la politique d'aménagement du territoire, a été adopté par la loi N°10-02 du 29 juin 2010. Outre le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité territoriale, à travers l'installation des grandes infrastructures de base, l'action d'aménagement du territoire sert à mettre en œuvre l'équité territoriale et donc lutter contre les disparités spatiales, en désenclavant les espaces « périphériques », marginaux tels que les espaces ruraux, de montagnes **et les régions du Sud**.

Ainsi, le diagnostic du territoire national a fait ressortir un enjeu majeur qui est celui du rééquilibrage du territoire. Dans ce contexte, **l**e développement du Sud constitue un enjeu spécifique où il s'agit d'une reconquête, car ces espaces n'ont pas bénéficié de programme de développement économique et humain à la mesure des potentiels importants qu'ils recèlent.

L'option développement du Sud, retenue dans le PAT N° 8 vise:

- La protection et la valorisation du système oasien ;
- La préservation des systèmes oasiens de la vallée du Mzab, El Meniaa, de l'Oued Mya (Ouargla), l'Oued Righ (Touggourt), El Oued, **Biskra,** Béchar, Djanet qui sont des espaces prioritaires, compte tenu du caractère oasien structurant ;
- Le soutien à la compétitivité, à l'attractivité et à la croissance par la constitution de Zones Intégrées de Développement Industrielles et des Pôles d'Attractivité qui permettent la valorisation des ressources sahariennes sur des espaces et des filières identifiées ;
- L'espace saharien constitue également un territoire de ressources à valoriser par des technologies modernes : ce vaste territoire aux réserves avérées en hydrocarbures et en eau fossile, offre aussi des potentialités importantes en énergie solaire, en gisements miniers, en agriculture mais aussi en matière de tourisme saharien ...

Telles sont les grandes orientations auxquelles les acteurs locaux doivent se référer pour établir toute stratégie de développement de leurs territoires. Ceci passe nécessairement par l'appropriation effective, par les acteurs des collectivités territoriales, des objectifs du SNAT et leur mise en œuvre dans l'élaboration de leurs plans de développement. Dans cette perspective, le renforcement des capacités des acteurs locaux (planification stratégique, gouvernance participative et développement local, …) doit être l'une des priorités des pouvoirs publics.

6.5.2 LE SCHÉMA D'ETUDE ET DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE SUD-EST (SEPT SUD-EST)

Ce schéma de planification, positionné à un niveau supra wilaya et infra état et regroupant plusieurs wilayas, permet d'organiser la concertation entre les trois niveaux : central, régional et local et d'articuler les secteurs et les espaces sans remettre en cause l'organisation administrative en place.
La wilaya de Biskra est intégrée au SEPT Grand Sud-Est qui regroupe six (06) wilaya (Biskra, El Oued, Ouargla, Ghardaïa, Illizi et Tamanrasset) et par conséquent l'actuel C.A d'Ouled Djellal.
Répondant à des enjeux régionaux, et donc en tant qu'instrument de déclinaison régionale des recommandations du SNAT, il doit favoriser l'intégration **inter et intra régionale** à long

terme, et donc d'éliminer les déséquilibres et les disparités territoriales, comme celles qui marquent, aujourd'hui le territoire de la wilaya de Biskra qui se développe en termes de « centre-périphérie ». Cet instrument propose plusieurs choix de développement dont la valorisation du mode de vie saharien, la maîtrise de la gestion urbaine, la dynamisation d'une économie axée sur l'agriculture, l'industrie, le tourisme, la création d'une bourse des dattes et l'aménagement de zones de développement industriel intégrées… Au volet écologique, les orientations retenues insistent sur la protection et la valorisation des écosystèmes oasiens et sur la limitation des méfaits de l'urbanisation sur les milieux naturels.

Dix grandes orientations générales ont été dégagées pour l'Espace Sud Est dont:

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales;
- Le renouvèlement urbain à travers la promotion du concept de ville saharienne ;
- La reconstruction du maillage du territoire Sud-Est en intégrant les Villes Nouvelles et les villes satellites ;
- La protection et la valorisation de l'environnement saharien et l'écosystème oasien ;
- La dynamisation de l'économie régionale : développer et rendre l'agriculture, la base économique de la région, plus efficace et plus rentable et développer également un tourisme durable;

Mais, localement il y a une faible appropriation de ce schéma régional par les instances locales ; il est très peu connu dans ses objectifs, ses orientations et ses outils par la plupart des acteurs locaux aussi bien économiques, sociaux que politiques. Cette situation peut être attribuée au fait que ce niveau de planification n'est pas encore institutionnalisé ; c'est un niveau qui est donc fragilisé par l'absence d'un statut et la non mise en place des outils de gouvernance préconisés par le SNAT.

6.5.3 LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA WILAYA (PAW)

Conçu à l'échelle de la wilaya et en concordance avec le SEPT Sud-est, le PAW fixe les orientations de développement durable du territoire de la wilaya de Biskra. Ce document de planification qui est en cours de finalisation, a dégagé cinq (05) aires fonctionnelles ou aires de planification, à savoir: Biskra, Tolga, Sidi Okba, Zeribet El Oued et **Ouled Djellal**. Cette dernière unité d'aménagement correspond à l'actuelle C.A d'Ouled Djellal qui concentre 25% de la population de la wilaya de Biskra et elle est composée de deux daïras sur les douze que compte la wilaya-mère et de six communes sur les trente-trois de la wilaya. Certaines de ces communes, telles que Besbes ou Ras El Miaad occupent de vastes territoires, engendrant des disparités intra-communales et occasionnant des désagréments ou des situations difficiles pour une frange importante de la population. Cependant, cette unité présente des paysages variés, des systèmes sociaux et des agrosystèmes différenciés et donc des territoires distincts qui peuvent être regroupés:

- Un « système oasien » avec les communes de *Sidi Khaled, Doucen et Ouled Djellal* ;
- Un « système agro-pastoral » dans la zone des steppes qui comprend les communes de *Besbes, Ras El Miaad et Chaïba*.

Nonobstant les prescriptions, en termes d'actions et de programmes de développement, que pourrait établir le document final du PAW de Biskra, il y a lieu d'anticiper sur le développement futur de la « wilaya-déléguée ». Ainsi, pour assurer la cohérence territoriale et permettre une meilleure prise en charge des deux entités spatiales de l'actuelle C.A et de définir, par conséquent les politiques les mieux appropriées à chaque espace, il est

indispensable de reconsidérer le découpage des aires de planification de la wilaya-déléguée d’Ouled Djellal dans la perspective de sa promotion au statut de wilaya autonome, de « plein exercice ».

6.5.4 Les instruments d’aménagement locaux : le PDAU et le POS

Les attributions liées à l’urbanisme et à l’aménagement sont des attributions qui confèrent à la commune un rôle très important, lui permettant de gérer ses espaces urbains et ruraux et d’assurer la destination du foncier.
Toutes les communes de C.A d’Ouled Djellal disposent de leur instrument d’aménagement et d’urbanisme (PDAU) dont le dernier est celui de la commune de Doucen qui était en phase d’approbation en 2017 (Enquête publique), dans le cadre de sa révision.

Ces documents d'aménagement et d'urbanisme qui se déclinent à partir des orientations du PAW organisent l'espace communal et affectent à chaque type d'espace une orientation spécifique et déterminent la réalisation de différents programmes d’équipements sociaux et de services publics ainsi que leur localisation. Au niveau d’Ouled Djellal, ces documents qui relèvent directement de la commune sont sensés autoriser une meilleure maitrise du foncier et assurer un développement urbain harmonieux. A cet effet, 15 POS ont été lancés dont 13 sont achevés autorisant une cohérence dans l’occupation des sols et la croissance urbaine. Cependant, la Direction déléguée de l’Urbanisme d’Ouled Djellal vient de proposer, à juste titre d’ailleurs, la révision des PDAU d’Ouled Djellal et de Sidi Khaled en optant pour un PDAU intercommunal du fait de la proximité de ces deux agglomérations et pour une meilleure maîtrise de la croissance urbaine et la rationalisation du foncier urbain de ces deux communes.

Cet instrument d'urbanisme qui est d’une importance capitale pour le développement du territoire communal, n’est pas suivi d’une manière rigoureuse par l’administration locale (Services techniques), ni par les élus de la commune qui est le maître d’ouvrage, du fait de l’absence de personnel qualifié au niveau de cette institution. Se pose alors, le problème de l'encadrement, tant administratif que technique, des collectivités locales ; ceci dénote encore une fois, la faible capacité managériale des collectivités et des services chargés de la gestion urbaine.

Ce sont les services techniques de la direction déléguée de l’urbanisme (Services de la Daïra auparavant) qui, le plus souvent, assurent le contrôle et le suivi de ces études ; pouvant avoir comme conséquence la mise en place de dispositifs inadaptés à la dynamique des communes d’Ouled Djellal (démarche techniciste), et la non appropriation du projet par les communautés locales. Cette situation demeure vraisemblable d’autant plus que les acteurs locaux, en particulier les acteurs économiques et la société civile à travers le mouvement associatif ou corporatif, ne sont pas associés ou consultés dans l’élaboration de cet instrument. Cet aspect témoigne quant à lui, de l’absence de procédures de gouvernance qui impliqueraient la société civile dans le processus de développement, d’aménagement et de gestion de la ville.

6.6 . LES OUTILS FINANCIERS : INCITATIONS FISCALES ET DÉVELOPPEMENT

La nécessité du développement socio-économique des régions du Sud, au regard des déséquilibres et du retard de développement économique enregistrés par rapport aux autres régions du pays, a incité les pouvoirs à mettre en place, en plus des programmes « spéciaux » de développement tout azimut, des dispositifs fiscales et financières à même d'encourager l'investissement et par conséquent le développement de ces régions. Ces mesures s'appuient sur des actions d'exonérations fiscales, des dispositifs spécifiques d'aide à la création d'entreprises, des facilitations d'accès au foncier et également par la création du « Fonds Spécial de développement des régions du sud », afin d'atténuer la dépense publique qui continue à constituer le seul moteur de croissance.

6.6.1 FONDS SPÉCIAL DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU SUD

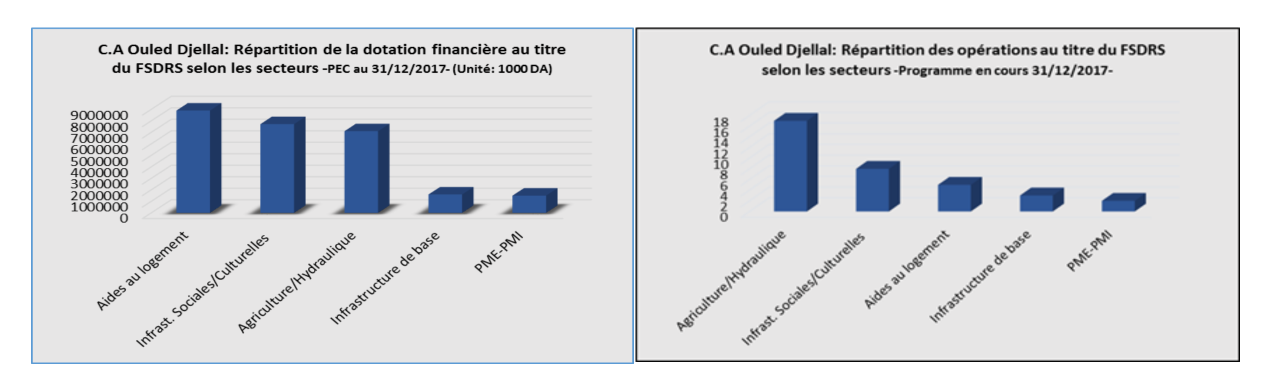
Ce fonds, alimenté annuellement par les produit de la fiscalité pétrolière à hauteur de 2%, a été créé par décret exécutif N° 06-485 du 23 décembre 2006, modifié et complété par le décret N°08-74 du 04/03/2008 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale N° 302.089, modifié et complété par le décret n° 10-119 du 21/04/2010.

C'est un instrument d'appui au financement des entreprises qui s'implantent dans les wilayas du Sud telles que Ghardaïa, Laghouat, Illizi, Ouargla, Tamanrasset, Tindouf, Adrar Biskra, El Oued et Bechar. Ce fonds assure :

- Le financement des opérations de développement des régions du sud, en accordant la priorité aux projets structurants ;
- Le financement temporaire du programme spécial de développement des wilayas du Sud ;
- L'octroi de prêts non rémunérés au titre de l'achat de matières premières dont le coût ne dépassant pas deux cent cinquante mille dinars.
- Le financement de la réduction de la facturation de l'électricité à concurrence de 65 % au profit des ménages, des agriculteurs qui utilisent la basse tension à hauteur de 12 000 kW/an et 25% au profit des activités économiques (Loi de Finances 2019).

A la fin de l'année 2018, les ressources de ce Fonds du Sud s'élevaient à 118 milliards de dinars, alors qu'elles été de 89 milliards de dinars en 2017; signifiant que ce fonds reste très faiblement exploité.

Pour l'ensemble de la wilaya de Biskra, au 31/12/2017, le programme en cours au titre de ce fonds s'élève à 26.825.000.000 DA, répartis entre 35 opérations touchant plusieurs secteurs. Le secteur de l'agriculture a bénéficié de 17 opérations (48,57% du total), mobilisant 7.105.000.000 DA, soit 26,48% de la dotation financière.



Cependant, les dotations financières du secteur des infrastructures sociales et culturelles (santé, jeunesse, …) ainsi que les aides à l'habitat rural, ont été conséquentes représentant respectivement 7.720.000.000 DA (28,77% de la dotation globale) et 8.900.000.000 DA (33,17% de la dotation globale).
Ainsi, ces trois secteurs ont mobilisé 89% de la dotation financière au titre de ce fonds du Sud qui a connu un taux de réalisation de 40 %.

6.6.2 LES MESURES FISCALES

Plusieurs avantages fiscaux sont accordés aux petites et moyennes entreprises qui veulent s'implanter dans wilayas du Sud. Ces mesures sont les suivantes :
Durant la phase de réalisation :

- Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de dix (10) ans, à compter de la date d'acquisition ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation par l'agence des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- La réduction du montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines au titre de la concession de terrains pour la réalisation de projets d'investissements ;
- L'octroi au dinar symbolique le mètre carré (m^2) pendant une période de dix (10) années et 50 % du montant de la redevance domaniale ;

Durant la phase d'exploitation et pour une durée de dix années, les mesures concernent :

- L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ;
- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- L'abattement de 50 % sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines

Ces leviers doivent servir aux collectivités locales pour mettre en place leur plan de communication et bâtir ainsi leur « attractivité ».

VII. SYNTHESE GENERALE : Les potentialités, les contraintes et les défis de la Circonscription Administrative

7.1 . SYNTHÈSE AFOM

Le diagnostic territorial a mis en exergue la situation actuelle qui fait ressortir l'existence de nombreuses potentialités naturelles, patrimoniales et économiques dans la C.A d'Ouled Djellal, mais qui sont faiblement valorisées. Différentes activités et principalement l'activité agricole avec l'ensemble de la filière et secondairement le tourisme/artisanat, peuvent servir de base, pour hisser ce territoire dans le sillage des territoires « attractifs » ; l'intégrer, de ce fait à l'espace régional, voire national.
Malgré ces atouts, la population reste confrontée à des problèmes d'ordre socioéconomique et organisationnel et les responsables locaux éprouvent des difficultés à enclencher le processus de développement permettant d'exploiter et de rentabiliser ce potentiel naturel et économique, à valoriser le patrimoine historique et culturel du territoire.
Les enjeux du développement et de l'aménagement de la C.A d'Ouled Djellal découlent des différentes analyses menées dans le diagnostic général et les résultats de ces analyses sont résumés dans la matrice suivante, issue de la méthode des analyses AFOM. En effet, le tableau ci-dessous fait la synthèse du diagnostic et donne une idée sur les atouts et les faiblesses de cet espace, laissant entrevoir les défis et les enjeux principaux auxquels ce territoire du Sud doit faire face.
La finalité de cette démarche est de proposer une structuration des enjeux, de permettre une première identification des marges de progrès afin d'alimenter l'étape suivante qui est relative à la formulation des options et orientations stratégiques.

LA MATRICE A.F.O.M

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
CONTEXTE REGIONAL, PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELLES	• Immensité des espaces : un milieu physique et un territoire à topographie relativement plane, favorable à la mise en valeur agricole; • Faible exposition aux risques sismiques ; • Une grande puissance du rayonnement solaire, • Ressources en eau souterraine considérable (CT et CI) • un Important potentiel en sol (120 000 ha de nouvelles superficies valorisables) ; • Ressources énergétiques renouvelables élevés, particulièrement solaire	• Faible ressource naturelle (flore et faune) ; • Faibles niveaux d'exploitation de la ressource ; • Méconnaissance du secteur de l'eau due à la faiblesse des actions de prospection et de recherche. • Les énergies renouvelables : Technologie nouvelle et couteuse nécessitant une haute qualification pour la réalisation et la maintenance • Eaux du CI profondes. • Absence de ressources minérales notamment le calcaire, sable, argile ;	• Nombreux plans et programmes visant à la protection et à la mise en valeur des milieux et ressources naturelles; • Disponibilité et mise en place des techniques pour la mobilisation des ressources hydriques permettant une gestion rationnelle des eaux; • Volonté de l'Etat de développer les énergies renouvelables, particulièrement le solaire • Généralisation de l'utilisation des énergies renouvelable dans les zones éloignées • Perspectives d'augmentation des superficies irriguées; • Mise en valeur de nouvelles terres. • Lancement de travaux de prospectives et de recherche des nouveaux gisements.	• Impacts négatifs liés au développement économique sans stratégie d'une politique de protection ; • Aggravation de la dégradation des écosystèmes : • Dégradation/disparition des systèmes oasiens; • Menace de pollution des oueds et des milieux naturels • Dégradation des pâturages steppiques • Intensification du processus d'ensablement
POPULATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN	**Démographie & Habitat** • Une base démographique appréciable • Taux de croissance démographique supérieure à la moyenne nationale • Baisse du taux de mortalité ; • Amélioration de l'Espérance de vie	• Inégale répartition de la population sur le territoire la C.A : un déséquilibre prononcé entre la zone Nord Est et la zone Ouest et Sud-Ouest; • Très forte concentration de la population au niveau des communes urbaines d'Ouled Djellal et Sidi Khaled ; • Un poids démographique très faible pour les communes Steppiques (Chaïba, Besbes et	• Développement des territoires pour une meilleure répartition de la population. • Programmes d'amélioration des conditions de vie et d'encadrement de la population ; • Une grande disponibilité de la force de travail (population	• Risque de dévitalisation et de dépeuplement des espaces ruraux ; • Asphyxie des grandes agglomérations et des grands espaces de vie

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	• • Importance de la population de moins de 20 ans et de la population active potentielle ; • Mise en place de nombreux programmes d'habitat ;	Ras El Miaad) • Un déficit en logement : TOL élevé • Un taux de vacance des logements relativement élevé ;	active). • Les différents programmes lancés et en cours en matière d'habitat et en particulier l'habitat rural ;	
	Éducation et formation • Infrastructures existantes répondant aux normes du secteur ; • Services disponibles (cantine, transports) • Infrastructures et équipements d'accompagnement existants • (Labo, terrains et maison de jeunes) • Infrastructures existantes de la FP importantes	• Etendue du territoire et dispersion de la population • Rendements internes et taux de réussite aux différents examens moyens; • Faible déploiement des structures de la FP au niveau du territoire • Faiblesses de la Communication des centres de la FP pour les catégories spécifiques (agriculteurs)	• Des ressources financières disponibles, dans le secteur ; • Des réformes en cours dans le secteur éducatif ; • Révision de la carte scolaire à l'échelle de la C.A ; • Le développement des TIC (télé enseignement, e-Learning) • Perspectives d'amélioration des conditions du personnel enseignant et d'encadrement ; • La révision des offres de formation professionnelle et leur adaptation aux besoins de la région ;	• Augmentation des déperditions scolaires ; • Amplification des maux sociaux ; • Instabilité et fuite des personnels qualifiés ; • Faible rentabilité de l'investissement de l'Etat en matière de scolarisation ;
	Sports, jeunesse et culture • Infrastructures relativement concentrées dans les ACL des communes oasiennes ; • Programme de construction de nouvelles structures dans les communes insufisament dotées • Manifastations culturelles annuelles satisfaisantes	• Faible offre en infrastructures culturelles et de la jeunesse • une offre peu diversifiée, peu attractive pour les jeunes ; • Faible encadrement des structures • Faible fréquentation des structures. • Activités culturelles limitées au programme de la wilaya et inexistantes hors des manifastations annuelles	• Révision de la carte des infrastructures sportives et culturelles à l'échelle de la C.A Développement du mécénat sportif et culturel ;	• Désertification culturelle et sportive ; • Manque d'engagement des jeunes et manque de participation dans la vie de la cité.

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Santé • Structures de santé suffisantes (EPH, EPSP et salles soins) selon les normes ; • L'EPH dispose de diverses spécialités ; • Répartition satisfaisante des infrastructures de base ;	• Faiblesse de l'encadrement • Saturation au niveau de l'EPH. • Faiblesses dans le fonctionnement de la carte sanitaire (absence de relais) • Dysfonctionnements majeurs dans la prise en charge des malades dans les structures de base et des salles de soins ; • Étendue du territoire et éloignement des grands centres urbains pour l'accès aux services de soins ; • Déficit en personnel médical, en particulier en medecins spécialistes ;	• Existence de programmes d'appui au développement du secteur de la santé : nouvelle Loi sanitaire et régionalisation du système de santé ; • C.A d'Ouled Djellal: une wilaya de "plein exercice" : la réorganisation de la carte sanitaire à l'échelle de la C.A ; •	• Désertification médicale • Mauvaise couverture sanitaire de la population ; • Augmentation des factures médicales pour le citoyen et pour l'Etat ;
	Eau, gaz, électricité • Mise en service de nouvelles centrales • Etat du réseau Energie/ gaz satisfaisant • Réseau d'AEP et assainissement satisfaisant • Station STEP en phase de réalisation	• Mauvais état des infrastructures et des réseaux ; • Faiblesse dans la gestion des infrastructures et des équipements liés à l'AEP • Programmes de rénovation et d'extension important à engager pour couvrir les besoins en Energie, AEP et assainissement	• Politique de développement de l'Energie solaire ; • Les mesures en place pour encourager l'économie d'Energie ; • La volonté d'une meilleure gestion du secteur et généralisation des compteurs dans les habitations. • La réorganisation de la gestion de l'AEP (infrastructures et distribution)	• Augmentation de la consommation d'Energie ; • déperditions de l'AEP ; • Dégradation des infrastructures et des installations d'AEP ; • Difficulté d'approvisionnement des populations ;
ARMATURE URBAINE ET	• Un territoire dynamique tiré principalement par l'activité agricole. • Ouled Djellal, une ville en pleine expansion. • -Situation de carrefour de certaines agglomérations, comme Bir Naam ; • Une zone de transition et de carrefour entre l'Est du pays et le Sud Est et le centre	• Les contraintes de distance dans les communes « steppiques » ; • Un système de peuplement déséquilibré ; • Faible densité routière dans les communes « steppiques » ; • Un réseau routier en « arête de poisson » • Offre de transport faible et inégale ; • Des zones rurales non desservies par le service de transport : isolement et enclavement ;	• Intégration régionale aux autres territoires limitrophes (Djelfa, Laghouat, Msila…) • • Le renforcement des infrastructures de base en cours et en projet ; • • Un dynamisme agricole qui constitue une base économique solide pour le	• Capacité de charge limitée pour les communes de la zone Nord Est

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
MAILLAGE INFRASTRUCTUREL	Ouest • Une croissance constante du réseau routier national et régional ; • Un désenclavement progressif ;		territoire ;	
ECONOMIE DU TERRITOIRE ET ACTIVITES ÉCONOMIQUES	**Agriculture :** • Potentiel agricole élevé ; • Avantages comparatifs pour plusieurs cultures (dattes et cultures maraichères) • Niveau de production en constante augmentation ; • Labélisation de plusieurs productions ; • Une production agricole de qualité : Deglet nour • Une forte expansion des cultures sous serres. • Important cheptel ovin : une filière ovine « mouton Ouled Djellal », spécifique et une activité dynamique.	• Déficience dans la maîtrise et la gestion de l'eau ; • Faiblesse de l'appui technique et de l'organisation des producteurs ; • Potentiel insuffisamment valorisé (commercialisation, transformation) • Manque d'innovations et perspectives d'amélioration ;	• • Politique de l'Etat : grande volonté de développement de l'agriculture; • possibilités pour des cultures à fort rapport (huiles essentielles, condiments) ; • Programme important de mise en valeur ; • Perspectives d'exportation plus importante de dattes et maraîchage ; • Possibilité de production de viande labélisée ; • Possibilité de développement des IAA.	• La durabilité des ressources hydro-agricoles ; • Développement de la mise en valeur anarchique ; • Dégradation de la steppe et désertification ; • Baisse de la ressource en eau • pollution chimique et salinisation des sols et de l'eau • Érosion des terres suite aux inondations et aux crues des oueds.

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	PME/ PMI • Disponibilité du foncier ; • Existence de zones d'activités ; • Trois nouvelles zones en voie de concrétisation et deux programmées ; • investisseurs potentiels ; • Potentiel local de jeunes diplômés et formés ; • Dispositifs d'aide à la création d'entreprises.	• Retard dans la viabilisation des zones d'activité ; • Des zones d'activités non encore aménagées ; • Une activité qui est très faiblement structurée ; • mauvaise coordination entre le secteur de la formation et les secteurs utilisateurs ; • Encadrement et accompagnement des investisseurs insuffisants • Une activité industrielle à l'état embryonnaire, composée d'entreprises de très petites tailles • Un déséquilibre spatial dans la répartition des PME/PMI.	• Nouvelle politique de développement du secteur industriel ; • Encouragements à l'investissement notamment dans la PME/PMI (politique et mesures incitatives) ; • Nombreuses opportunités dans l'agro-alimentaire, dans les BTP et les MTC • Opportunités dans les services, transports, conseils, travaux agricoles, hydrauliques ;	• pollution et nuisance pour les populations (Gypse) • -concurrence pour l'eau et l'Energie. • prise de risque pour les jeunes investisseurs
	Artisanat et tourisme • Un territoire relativement riche en potentialités touristique, notamment un riche patrimoine culturel matériel et immatériel, • Savoir-faire local dans plusieurs métiers de l'artisanat • Matière premières disponible • Main d'œuvre disponible	• Un grand déficit en structures d'hébergement et restauration de qualité ; • Faiblesse des mesures incitatives (économiques, financières et fiscales) et absence d'une offre touristique visible ; • Concurrence de produits importés ; • Faiblesse dans l'encadrement des artisans • Faiblesse dans la promotion des produits de l'artisanat ; • Absence de politiques de soutien aux artisans ;	• Volonté de développer le secteur du tourisme par les autorités publiques ; • Le développement des produits spécifiques avec une marque de fabrique exclusive ; • Les perspectives du secteur : l'organisation de foires et expositions ;	• Forte concurrence des autres territoires ; • Disparition de traditions et de savoir-faire locaux • Disparition des différents acteurs de toute la chaîne de l'artisanat (fournisseurs, fabricants, commerçants)

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Emploi • Une grande disponibilité de la force de travail (population active); • Un faible taux de chômage ; • Présence de structures d'aide à l'insertion, à la recherche d'emploi et de formation; • Présence de dispositifs de création d'entreprises ; • Présence sur le territoire de ressources génératrices d'emplois et favorisant la création d'entreprises ;	• Une très faible présence d'entreprises locales et faible diversification des emplois ; • Un taux de création d'entreprises très faible ;	• Actions de développement et investissements en cours, en particulier dans les secteurs : agriculture et la PME. • Un programme « spécial Sud », en particulier pour les wilayas-déléguées, en cours d'élaboration par les pouvoirs publics (2019) ;	• Risque de dévitalisation de la région et concurrence des autres territoires du Sud.
ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RISQUES	• Absence de pollution industrielle • Absence de sites industriels à risque dangereux	• Absence de CET et déficience dans la gestion des déchets ménagers et assimilés ; • Risque d'ensablement • Les inondations et remontée des eaux • L'absence de traitement adéquat des eaux usées : rejets dans les oueds ;	• Projets de valorisation des sites naturels et archéologiques de la région	• L'ensablement, une menace pour l'ensemble des infrastructures de développement de la région et particulièrement pour les pâturages steppiques
	Cadre institutionnel • Un renforcement des structures déconcentrées de l'Etat : la Circonscription Administrative. • Le rapprochement de l'Administration des citoyens ; • Existence d'un cadre institutionnel, pour une gestion démocratique de la collectivité locale : la commune ;	• Une administration déconcentrée sans pouvoir de décision ; • La C.A : un appendice de la wilaya-mère ; • Absence d'outil de planification stratégique ni de plan de développement; • Un encadrement déficient et sans aucune emprise sur les décisions ; • Absence d'autonomie de la collectivité locale : prérogatives limitées des élus en général, et du P/APC en particulier ; • Une collectivité locale assujettie au contrôle des services déconcentrés de l'Etat ; • Déficit de communication et moyens de	• Politique de l'Etat : renforcement de la décentralisation, plus d'autonomie et de pouvoir au local ; • Volonté de l'Etat d'articuler la démocratie représentative à la démocratie participative ; • Renforcement des capacités de la C.A et des communes pour une gestion efficiente : programmation de cycles de formation pour l'ensemble des	• Non concrétisation des réformes en matière de finances locales, de la fiscalité et des ressources humaines ; • Difficulté de la C.A et des communes à générer des richesses à partir de la valorisation des ressources propres ; • Absence de mécanismes et de procédures fonctionnelles, de participation et de contrôle des actions publiques ;

THEMATIQUES	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	• Existence d'une assemblée d'élus issus de différents courants politiques; • • Société civile • -Un tissu associatif relativement dense ; • -Domaines d'activités des associations relativement larges;	communications limités aussi bien pour l'Administration que les communes; • Absence de cadre de concertation avec la population et relations conflictuelles ; • Problème de représentativité des associations ; • Absence d'un fonctionnement en partenariat, entre les associations ; • Inexistence d'un espace de rencontre du mouvement associatif ; • Insuffisance, voire inexistence de subventions ;	personnels des collectivités locales ; • Actions de l'Etat pour la modernisation des services et de la gestion des collectivités locales ; • Volonté des pouvoirs publics à faire participer la société civile dans la gestion et l'élaboration des programmes d'actions publiques ;	

7.2 LES ENJEUX ET DÉFIS DE LA C.A

La Circonscription Administrative d'Ouled Djellal : ***Un territoire agropastoral, périphérique et marqué par des disparités internes.***

L'état des lieux de la C.A d'Ouled Djellal a mis ainsi, en évidence une série de constats qui témoignent :

- de la réalisation d'avancées notables en matière de développement, touchant l'ensemble des secteurs et des espaces;
- mais des retards affectent à la fois des secteurs ou des domaines d'activités et des zones ou des communes de ce vaste territoire.

Les principales conclusions qui se dégagent de ce diagnostic peuvent être regroupées autour des aspects suivants :

- ❖ Un territoire qui dispose de ressources en eaux souterraines conséquentes mais dont les différentes nappes sont exploitées différemment:
  - o La nappe du quaternaire est fortement exploitée dans la région de Doucen, Sidi Khaled et Ouled Djellal ; elle nécessite une gestion rationnelle afin de pérenniser la ressource ;
  - o La nappe de l'Albien, malgré la complexité et le cout de son exploitation, demeure une alternative intéressante dans l'avenir.

L'enjeu principal est celui d'assurer la durabilité de la ressource en eau, particulièrement dans ce type de territoire aride.

- ❖ **Un territoire où l'agriculture et l'élevage constituent** *une activité prépondérante, un secteur qui occupe plus de 57% des actifs.*

  L'activité agro-pastorale est le secteur le plus évident en tant que vecteur du développement **et constitue la base économique de ce territoire**. En effet, la vocation principale de ce territoire est l'agro-pastoralisme dégageant deux grandes zones relativement homogènes :
  - Sidi Khaled, Doucen, Ouled Djellal (système oasien) avec la nouvelle filière des cultures sous serres ;
  - La zone des steppes qui comprend les communes de Chaïba, Besbes et Ras El Miaad, mais où se pose la problématique de *sauvegarde du patrimoine naturel, nécessitant une gestion rationnelle de l'espace steppique.*

  Si cette circonscription détient seulement 13% de la SAU (agriculture oasienne et mise en valeur moderne) de l'ensemble de la wilaya-mère, **elle concentre plus de 62% du cheptel ovin**, un patrimoine animal très appréciable (le mouton d'Ouled Djellal).

  Cette nouvelle entité territoriale dispose également, d'un potentiel en sol qui est peu mis en valeur, malgré les efforts consentis ces dernières décennies par les pouvoirs publics.

  L'enjeu est la consolidation de ce secteur (approche en termes de filières, chaines de valeurs, produits de terroir et intensification de la race ovine …). Aussi, la grande mise en valeur projetée dans les communes steppiques (Besbes, Chaïba, Ras El Miaad) doit constituer une grande opportunité pour assurer la diffusion du développement sur l'ensemble de la C.A d'Ouled Djellal.

- **Un territoire où l'activité industrielle** est à l'état embryonnaire ou quasi inexistante, comparativement au reste de la wilaya-mère, posant le problème de la diversification des emplois ; une déficience dans la prise en charge de la population active et pour répondre à l'ensemble de la demande d'emploi par les trois grands secteurs d'activités. Les grands enjeux de la C.A s'articulent autour de :
    - L'offre et l'organisation du foncier industriel,
    - La valorisation de l'activité agricole par le développement de l'industrie de transformation des produits agricoles,
    - Le développement de l'industrie extractive, notamment à Chaïba.
- **Un territoire qui présente une bonne accessibilité grâce aux** efforts entrepris dans les domaines des infrastructures de communications et de liaisons à l'échelle de l'ensemble de la wilaya de Biskra : réseau routier dense, existence d'un aéroport et d'une voie ferrée.

Mais localement, un grand nombre de localités et de lieux-dits restent difficilement accessibles, très peu desservi par les transports, en particulier dans les communes de Ras El Miaad et de Besbes. L'enjeu de la mobilité et du transport :

- L'ouverture de la C.A vers l'Ouest du pays notamment vers la RN 01 (Djelfa et Laghouat) et le Sud (Touggourt),
- Le renforcement et la modernisation du maillage routier,
- L'amélioration de la mobilité et du transport.

- **Un territoire où les secteurs du tourisme et de l'artisanat** offrent des potentialités indéniables (patrimoine matériel et immatériel, curiosités naturelles, savoir-faire ancestral, …), mais qui restent encore à explorer et à exploiter. Il s'agit alors de mettre l'accent sur :
    - La valorisation du patrimoine naturel et culturel,
    - La promotion de l'image du territoire,
    - Le renforcement de la capacité d'hébergement et l'amélioration de la fréquentation touristique,
    - La création des conditions idoines pour le développement du secteur de l'artisanat.
- **Un territoire** qui connait un certain dynamisme démographique au niveau des grands centres urbains, mais surtout au niveau des communes « steppiques ». Néanmoins, ces derniers sont marqués par une forte population éparse, restent relativement vides ou faiblement peuplés **:** sédentarisation de la population nomade**,** espace rural répulsif et absence d'opportunités d'emploi pour les jeunes …

D'où l'enjeu de la maitrise et de la canalisation de la croissance de la population pour la sauvegarde du patrimoine hydro-agricole et du système oasien ; **et surtout par la poursuite du programme de mise en valeur dans ces zones steppiques par des projets de grande envergure.**

- **Un territoire qui présente des disparités** sur le plan économique et social et un sous équipement d'une grande partie des communes.

Une substantielle amélioration des principaux indicateurs de développement humain en valeur absolue a été accomplie, mais sans pour autant effacer les inégalités en valeur

relative entre les catégories sociales et entre les différentes entités spatiales de la circonscription administrative. *D'où l'enjeu de l'équité sociale et spatiale*.

❖ **Un territoire qui présente *des atteintes à l'environnement et qui est exposé à des risques, dont :***

- La pollution des eaux des oueds et des nappes par les rejets des eaux usées et par l'absence de prise en charge des forages abandonnés, particulièrement les communes urbaines ;
- Le risque des inondations,
- La surexploitation de la ressource en eau;
- La menace de la diminution et de l'abaissement du niveau des nappes;
- Le mauvais drainage et la salinité des terres;
- Le surpâturage et la désertification au niveau des zones steppiques ;

D'où l'enjeu de la durabilité des ressources naturelles, non renouvelables et la préservation de l'environnement.

❖ **Sur le plan institutionnel et organisationnel**, des carences sont à relever dans:

- Une décentralisation partielle, « tronquée » ;
- Les capacités techniques et managériales des acteurs locaux et des moyens humains ;
- La lourdeur administrative, les procédures de contrôle par les services déconcentrés de l'Etat et la faiblesse du pouvoir décisionnel;
- Les relations de la population avec les institutions publiques, en particulier avec l'administration et les élus locaux : lorsqu'elles existent, elles sont épisodiques, informelles et souvent, problématiques voire conflictuelles ;
- Le financement du développement local qui constitue un défi quotidien, dans un contexte de gap entre les besoins des populations et les possibilités réelles de la C.A d'Ouled Djellal ;
- La faiblesse du mouvement associatif et sa marginalisation du processus de développement de leur territoire.

7.3 . LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET AXES PRIORITAIRES

Le développement économique de la C.A d'Ouled Djellal doit tirer parti des ressources de son territoire et de la capacité de sa population tout en assurant l'équité sociale et spatiale. Il doit reposer sur la nouvelle responsabilité des acteurs locaux et doit se construire à partir des capacités locales mais également en s'appuyant sur les échanges avec l'extérieur du territoire pour assurer la coordination et la complémentarité des projets de développement aux différentes échelles de territoire (communale, intercommunale et régionale).

L'action des responsables d'Ouled Djellal est celle de mettre en place les conditions favorables (Foncier industriel et agricole, infrastructures de base et de transport, services aux entreprises, amélioration du cadre de vie, …) au développement économique dans les filières et branches d'activités du territoire tout en jetant les bases de son attractivité pour les investisseurs.

La vision du territoire d'Ouled Djellal, telle qu'elle résulte du diagnostic et comme formulée par les différents acteurs locaux, se définit comme étant un « pôle de développement économique », basé sur deux grandes activités : **l'agriculture et le pastoralisme.**

Les orientations, qui seraient à la base du plan de développement et d'aménagement de la C.A d'Ouled Djellal doivent s'appuyer ainsi, sur les concepts de développement endogène, de durabilité et de la bonne gouvernance. Le marketing territorial doit être de mise, surtout depuis le désengagement de l'Etat de la sphère économique et la mise en concurrence des territoires. L'existence de documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme et la réalisation, à terme du plan de développement communal "nouvelle génération", constituent un référentiel capable d'aider l'ensemble de la wilaya-déléguée dans la mise en développement de son territoire.

Partant des enjeux et des attentes des populations de la C.A, les orientations générales peuvent se décliner en plusieurs grands axes :

- Consolider l'économie de la wilaya-déléguée et donc, renforcer sa base économique
- Assurer l'équité sociale et améliorer l'accès aux services sociaux de base à la population ;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier la ressource en eau et protection des zones de parcours ;
- Promouvoir la bonne gouvernance locale.

En effet, deux grands ensembles se dégagent avec des dynamiques assez différenciées, à savoir des territoires qui commencent à s'essouffler et d'autres en plein transition. Le scénario préconisé doit démarrer de ce diagnostic territorial ou la complémentarité entre ces deux grandes entités spatiales semble une évidence à concrétiser, pour arriver à l'intégration spatiale, notamment en ciblant les actions suivantes :

- Consolider le pôle agricole de Doucen,
- Créer un pôle agricole dans la région de Besbes -Ras El Miaad, notamment à travers les projets de la grande mise en valeur,
- Passer d'un élevage extensif à un élevage semi-intensif et aller vers la labellisation de la race ovine locale,
- Etudier les opportunités de développement de cultures spécifiques et de terroir
- Assainir le foncier agricole (les dossiers de concession agricole) ainsi que le foncier industriel,
- Organiser et promouvoir le métier de montage des plateformes de forages,
- Affirmer la fonction administrative et d'encadrement territoriale de l'ensemble urbain de Sidi Khaled/Ouled Djellal,
- Promouvoir le pôle de Bir Naam en profitant de sa bonne position/insertion dans la circulation régionale,
- Renforcer la mobilité générale et le maillage routier notamment :
  - Le couloir Ras El Miaad – El Djelfa vers la RN01 ;
  - Le couloir Sidi Khaled- Besbes - Hassi Berkhem vers Ouargla ;
  - La modernisation des routes de desserte locale.
- Promouvoir des agglomérations relais, notamment Bir Naam au Nord, Besbes au Sud et Ras El Miaad au Sud-Ouest ;
- Etudier l'opportunité du pavage administratif ;
- Garantir un accès équitable aux différents services de santé, de loisir, d'éducation et de formation de niveau supérieur pour toute la population de la CA.

Néanmoins, le développement du territoire de la C.A d'Ouled Djellal passe inéluctablement par l'amélioration des indicateurs de développement humain, notamment :

▪ **Éducation**

L'éducation et la formation sont à la base de la société de la connaissance promue par les pouvoirs publics en Algérie. Ces deux secteurs constituent un préalable au développement et sont les clefs de l'efficacité de la politique nationale en matière de développement économique et social.
L'égal accès pour tous à l'éducation et à la formation, un facteur majeur de cohésion sociale, est l'un des objectifs du secteur de l'éducation en permettant à l'ensemble des citoyens d'acquérir les savoir-faire et les savoir être indispensables pour s'adapter aux évolutions de la société.

- ✓ Promouvoir l'éducation: améliorer les rendements pédagogiques, pour atteindre le taux d'achèvement du primaire à 98%, de celui du premier cycle et du secondaire à 95% ;
- ✓ Renforcer les infrastructures scolaires en équipements didactiques et TIC ;
- ✓ Assurer la formation continue de l'encadrement ;
- ✓ Impliquer localement les parents à travers les associations dans la vie quotidienne des élèves et les programmes éducatifs ;
- ✓ Garder et attirer les jeunes diplômés sur le territoire ;
- ✓ Renforcer l'aide aux enfants et aux familles en difficulté ;
- ✓ Généraliser et améliorer les cantines scolaires ;
- ✓ Développer et généraliser l'offre de transports scolaires ;
- ✓ Donner une chance aux jeunes en décrochage scolaire et faciliter l'accès à la formation;
- ✓ Anticiper les évolutions sectorielles en renforçant la formation au niveau des centres ;

▪ **Santé**

La santé qui ne se résume pas à l'absence de maladie, est un état de bien-être de l'individu sur les plans physique, mental et social, telle que définie par l'OMS. Parmi les enjeux majeurs figure celui des inégalités face à la santé qu'il faut atténuer. À l'échelle de la C.A, ces inégalités se manifestent en termes d'accès aux soins mais qui ne sont pas identiques pour tous mais qui peuvent engendrer des inégalités importantes entre les différentes catégories sociales.

- ✓ Lier la santé à la qualité de la vie ;
- ✓ Renforcer l'encadrement médical spécialiste ;
- ✓ Encourager l'installation de structures privés de santé ;
- ✓ Veiller à l'égal accès pour tous à un système de soins adapté et proche des habitants ;

▪ **Culture**

- ✓ Diversifier l'offre culturelle ;
- ✓ Renforcer les partenariats avec les autres wilayas pour développer l'organisation de manifestations à rayonnement très large ;
- ✓ Mieux communiquer sur la programmation culturelle, en améliorant la diffusion de l'information ;

- ✓ Créer les synergies nécessaires au renforcement de l'identité culturelle d'Ouled Djellal, en s'appuyant sur les équipements, structures et associations existants ;
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour toutes les catégories sociales ;

▪ Sport, loisirs et vie associative

La pratique sportive, un facteur de santé et de qualité de vie pour la population d'un territoire ainsi que l'accès aux loisirs contribuent à renforcer la cohésion sociale et à dynamiser la vie locale. Ces activités sont devenues des facteurs importants du développement local.

- ✓ S'appuyer sur les associations et l'ensemble des parties prenantes comme vecteur d'un développement économique et social local viable et durable ;
- ✓ Rattacher la question de l'offre de loisirs et de leur accessibilité à l'aménagement des espaces publics et à leurs fonctions dans le PDAU et POS
- ✓ Développer les partenariats entre les associations locales et régionales, voire nationales pour diversifier l'offre de loisirs, pour les jeunes notamment ;
- ✓ Renforcer l'encadrement de l'ensemble des structures liées à la jeunesse et sports ;
- ✓ Développer et intensifier la vie associative dans les quartiers : les comités de quartiers ;
- ✓ Renforcer l'accessibilité pour tous aux activités sportives et de loisirs.

▪ Emploi

- ✓ Orienter et développer l'offre de formation dans les secteurs clés du développement local tels que les énergies renouvelables, l'agriculture, la PME/PMI,
- ✓ Encourager et favoriser la mobilité professionnelle ;
- ✓ Lancer un audit du dispositif d'aide et de soutien à l'emploi, afin de le recadrer pour plus d'efficience ;
- ✓ Renforcer les liens entre les structures d'aide à l'emploi et à l'insertion et les entreprises locales ;

Enfin, la mise en œuvre de tout le processus de développement *est conditionnée par un système de gouvernance adaptée*. En effet, les projets de développement supposent un fonctionnement de la collectivité en transversalité, ce qui implique une collaboration efficace entre les différents secteurs et échelle de gouvernance et à chaque étape de l'action. Cette approche transversale aboutit à rendre les politiques publiques plus cohérentes et plus accessibles auprès de l'ensemble des acteurs locaux et des populations. Le principe de la décentralisation a été en effet, maintes fois rappelé et a été fortement admis dans les démarches des décideurs, de même que, dans son esprit, la loi tend vers la mise en place d'un système de prise de décision et de gestion au niveau local. Toutefois, les conditions concrètes de la mise en œuvre de la décentralisation et de l'autonomie des collectivités locales demeurent encore incertaines, notamment en matière de pouvoir de décision, de contrôle, de respect des cohérences globales, de mobilisation, d'orientation et d'affectation des ressources et des moyens nécessaires au développement local.

Il s'agit donc, pour une bonne gestion des affaires publiques qui permet le développement local, de :

- Renforcer l'action de décentralisation ;
- Moderniser l'action des pouvoirs publics ;
- Privilégier la concertation ;

- Favoriser le partenariat (PPP) et la coopération/contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales d'une part et associer les acteurs de la société d'autre part ;
- Améliorer les relations organiques et fonctionnelles entre les institutions centrales et les institutions locales ;
- Renforcer les capacités de la ressource humaine disponible ;
- Développer les outils de communication interservices pour plus de transversalité ;
- Renforcer la communication en direction de la population en diversifiant les outils de communication et en s'appuyant sur les réseaux associatifs et institutionnels;
- Inciter la participation citoyenne à la vie locale ;
- Mettre en place et développer les outils d'évaluation des politiques publiques ;
- Affirmer la nouvelle fonction de la ville d'Ouled Djellal en tant que chef-lieu de wilaya-déléguée et en tant que chef-lieu de wilaya de plein exercice en devenir.

CONCLUSION GENERALE

Le diagnostic territorial a permis d'exposer des orientations préliminaires d'aménagement et de développement pour la C.A d'Ouled Djellal. Ces orientations, qui sont à affiner et à traduire en termes d'un plan programme lors de la prochaine phase de l'étude, posent les fondements de la vision pour ce territoire en formation : un territoire qui s'appuie sur sa spécificité agropastorale, sur ses propres potentialités territoriales pour devenir attractif et compétitif.

L'approche adoptée a permis d'énoncer la dimension et les problématiques tout à la fois locales et régionales du devenir de la « wilaya-déléguée ». Le rôle de l'Etat apparaît comme déterminant dans une première phase pour faire face aux contraintes et handicaps qui sont dus à des conditions naturelles difficiles, à un déficit d'initiatives des acteurs locaux, aussi bien publics que privés… Les efforts des pouvoirs publics sont indispensables pour aménager et développer le territoire de la C.A et mobiliser les acteurs publics et privés dans le cadre de synergies territoriales mises en place par le SNAT et le SEPT Sud-Est ainsi que le PAW de Biskra (Gouvernance territoriale).